



MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ  
DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

# PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT 2018-2025

# Plan National de Développement

**2018-2025**



MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ  
DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

# Préface

La rénovation de la gestion du processus de développement engagé par le Bénin, au lendemain de la Conférence des Forces Vives de février 1990, a permis de disposer pour notre pays d'une approche de la planification de développement à trois niveaux articulés les uns aux autres à savoir : la prospective, la planification stratégique et les programmes d'investissements triennaux glissants respectivement pour le long, moyen et court terme.

Le premier palier de cette structure pyramidale de gestion du développement s'est concrétisé en l'an 2000 par l'adoption d'une vision prospective pour le pays dénommée : « Bénin 2025 Alafia ». Quinze années après son adoption, outre le renforcement du cadre programmatique des investissements, les efforts consentis par les Gouvernements successifs pour sa mise en œuvre n'ont pas été suffisants pour assurer une véritable planification stratégique. Dans ce cadre, les phases retenues pour le processus de transformations structurelles socio-économiques sont : i) le renforcement des bases institutionnelles et économiques (2000-2010) ; ii) la croissance économique au service du développement (2011-2020) ; et iii) la restauration des valeurs sociales et reconquête de l'environnement extérieur (2021-2025).

En effet, l'évaluation à mi-parcours du processus de gestion du développement a révélé un important retard sur les sentiers de la réalisation de la vision Bénin 2025 Alafia et l'absence d'un dispositif approprié de suivi-évaluation assorti d'un référentiel métrique. De même, les paradigmes de développements ont beaucoup évolué et les nouveaux enjeux de développement ont pour nom : Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces derniers recouvrent un large éventail d'objectifs avec pour objectif ultime « Ne laisser personne de côté ».

En avril 2016, un diagnostic des conditions de vie de nos populations, indiquent la persistance des problèmes de pauvreté, de chômage, de corruption et de défaillance des institutions. L'acuité de ces préoccupations, inquiétait et appelait une réponse urgente et responsable. C'est ce que le Gouvernement a fait à travers l'adoption du Programme d'Action le « Bénin Révélé » dont l'objectif principal est de « Relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin ». Considéré comme précurseur à la volonté du Gouvernement d'échapper au piège de l'improvisation par la promotion de la planification, le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) compte tenu des ambitions qu'il porte justifie

la nécessité de l'organisation de son cadre de pérennisation. Ce contexte suggère donc la mise en place de tous les niveaux de la planification. L'acte fort et inédit induit est l'adoption, le 24 Octobre 2018, du Plan National de Développement (PND) 2018-2025 avec pour défi majeur à relever, le développement du capital humain. Celui-ci doit être pertinent et s'inscrire dans la durée. Il constitue un facteur déterminant pour une croissance économique inclusive respectueuse de l'environnement dans un contexte de paix et de bonne gouvernance. Ce choix stratégique vient conforter la dynamique en cours pour la relance du développement durable. Le PND 2018-2025 offre l'opportunité d'assurer la mise en œuvre des Agendas internationaux que sont les Objectifs de Développement Durables (ODD) à l'horizon 2030 et la Vision Africa 2063, « l'Afrique que nous voulons ». Il précise les repères du Bénin que nous désirons en 2025.

Élaboré suivant une approche participative et inclusive, impliquant toutes les parties prenantes, notamment les Ministères sectoriels, les Institutions de la République, les Organisations de la Société Civile (OSC), les Partenaires Sociaux, l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le PND 2018- 2025 a reçu la parfaite adhésion de tous les acteurs de développement. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en sa qualité de Chef de file des PTFs, a été d'un appui majeur dans ce processus.

C'est pourquoi, je formule le vœu que la spontanéité et l'enthousiasme qui ont prévalu à son élaboration se maintiennent au cours de sa mise en œuvre. En conséquence, le Gouvernement y mettra de la méthode pour l'atteinte efficace des objectifs fixés avec pour finalité la concrétisation de la vision Bénin 2025 Alafia.



**Abdoulaye BIO TCHANÉ,**  
Ministre d'État chargé du Plan  
et du Développement

# Avant-propos

Prenant pour socle la vision Bénin 2025 Alafia, le Plan National de Développement 2018-2025 intègre les nouveaux enjeux de développement économique et social au plan national, africain et international.

Son élaboration a été un défi majeur que nous avons relevé, avec la contribution de tous les acteurs à divers niveaux : secteur public, secteur privé, institutions de la République, organisations de la société civile, partenaires sociaux, Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), universitaires, Gouvernement et partenaires techniques et financiers. En unissant les efforts, le peuple béninois vient de se doter d'un outil majeur de développement dont la mise en œuvre réussie offrira au Bénin l'opportunité triplement gagnante d'atteindre la Vision Bénin 2025 et de se mettre sur le sentier des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 et de la Vision Africa 2063.

Le PND 2018-2025 est structuré autour des thématiques majeures ci-après : **i)** le capital humain et le bien-être des populations ; **ii)** la productivité et la compétitivité économiques ; **iii)** l'environnement, les changements climatiques et le développement des territoires, et **iv)** la gouvernance. À travers cette architecture, il exprime l'urgence de procéder à une approche intégrée des solutions à apporter aux défis actuels de développement et constitue un cadre favorable pour la consolidation et la durabilité des acquis du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021.

Enfin, comptant sur le patriotisme et le sens de redevabilité de tous les acteurs de développement, le cap sur le processus de son opérationnalisation reste notre priorité.



**Magloire A. AGUESSY,**  
Directeur Général des Politiques  
de Développement

# Sommaire

▶ Préface	2
▶ Avant-propos	4
▶ Sommaire	5
▶ Liste des sigles et abréviations	6
▶ Liste des tableaux	12
▶ Liste des figures	13
▶ <b>0. Résumé</b>	<b>14</b>
▶ <b>1. Contexte et processus d'élaboration du Plan National de Développement 2018-2025</b>	<b>34</b>
▶ <b>2. Diagnostic stratégique du développement économique et social</b>	<b>40</b>
▶ <b>3. Objectifs de développement et orientations stratégiques</b>	<b>140</b>
▶ <b>4. Dispositif de mise en œuvre, de suivi et évaluation</b>	<b>232</b>
▶ <b>5. Annexe</b>	<b>244</b>
▶ Table des matières	290

# Liste des sigles et abréviations

<b>ABE</b>	▲	Agence Béninoise pour l'Environnement
<b>ABeGIEF</b>	▲	Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers
<b>ACE</b>	▲	Agent Contractuel de l'État
<b>ACE</b>	▲	Africa Coast to Europe
<b>AEN</b>	▲	Avoirs Extérieurs Nets
<b>AFE</b>	▲	Accord sur la Facilitation des Échanges
<b>AGVSAN</b>	▲	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
<b>AND-MDP</b>	▲	Autorité Nationale Désignée du Mécanisme pour un Développement Propre
<b>ANLC</b>	▲	Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption
<b>APD</b>	▲	Aide Publique au Développement
<b>APE</b>	▲	Agent Permanent de l'État
<b>ARCH</b>	▲	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
<b>ARE</b>	▲	Autorité de Régulation de l'Électricité
<b>ARMP</b>	▲	Autorité de Régulation des Marchés Publics
<b>ARV</b>	▲	Anti-Retro-Viraux
<b>BCEAO</b>	▲	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>BEPC</b>	▲	Brevet d'Études du Premier Cycle
<b>BGE</b>	▲	Budget Général de l'État
<b>BID</b>	▲	Banque Islamique de Développement
<b>BNDA</b>	▲	Banque Nationale de Développement Agricole
<b>BPO</b>	▲	Budget Programme par Objectifs
<b>BTI</b>	▲	Bénin Télécoms Infrastructures
<b>BTP</b>	▲	Bâtiment et Travaux Publics
<b>BTS</b>	▲	Brevet de Technicien Supérieur
<b>CCIB</b>	▲	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
<b>CCSE</b>	▲	Comité de Coordination du Secteur de l'Éducation
<b>CDB</b>	▲	Convention des Nations-Unies sur la Diversité Biologique
<b>CDMT</b>	▲	Cadres de Dépenses à Moyen Terme
<b>CDSM</b>	▲	Comité de Suivi des Décaissements et des Marchés
<b>CEB</b>	▲	Communauté Électrique du Bénin
<b>CEDEAO</b>	▲	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest

<b>CEMOS</b>	▲	Cadres d'Entretien et de Maintenance des Ouvrages Simples
<b>CENA</b>	▲	Commission Électorale Nationale Autonome
<b>CENAGREF</b>	▲	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
<b>CENATEL</b>	▲	Centre National de Télédétection
<b>CEN-SAD</b>	▲	Communauté des États Sahelo-Sahariens
<b>CENTIF</b>	▲	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
<b>CEP</b>	▲	Certificat d'Études Primaires
<b>CI</b>	▲	Cours d'Initiation
<b>CIR</b>	▲	Carte d'Identité Rurale
<b>CM2</b>	▲	Cours Moyen deuxième année
<b>CMIECB</b>	▲	Commission de Modélisation des Impacts Économiques du Climat et de l'intégration des Changements Climatiques dans le Budget Général de l'État
<b>CNCC</b>	▲	Comité National sur les Changements Climatiques
<b>CNE</b>	▲	Conseil National de l'Éducation
<b>CNO</b>	▲	Comité National d'Orientation
<b>CNPA</b>	▲	Conseil National du Patronat de l'Audiovisuel
<b>CNSR</b>	▲	Centre National de Sécurité Routière
<b>CNSS</b>	▲	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>COP21</b>	▲	Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques
<b>CPDN</b>	▲	Contributions Prévues et Déterminées au Niveau National
<b>CPS</b>	▲	Centre de Promotion Sociale
<b>CPSE</b>	▲	Comité de Pilotage du Secteur de l'Éducation
<b>CQM</b>	▲	Certificat de Qualification aux Métiers
<b>CQP</b>	▲	Certificat de Qualification Professionnelle
<b>CSPEF</b>	▲	Cellule de Suivi des Programmes Économiques et Financiers
<b>CSU</b>	▲	Couverture en Santé Universelle
<b>CTP</b>	▲	Comité Technique de Pilotage
<b>DBM</b>	▲	Déchets Bio-Médicaux
<b>DPP</b>	▲	Direction de la Programmation et de la Prospective
<b>DEPONAT</b>	▲	Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
<b>DGAE</b>	▲	Direction Générale des Affaires Économiques
<b>DGCS-ODD</b>	▲	Direction Générale de Coordination et de Suivi des Objectifs de Développement Durable
<b>DGFRN</b>	▲	Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles
<b>DGPD</b>	▲	Direction Générale des Politiques de Développement
<b>DHAB</b>	▲	Direction de l'Habitat et de l'Assainissement de Base

<b>DHIS2</b>	▶ District Health Information Software (base de données qui intègre les sous-informations conçues par l'Université d'Oslo de Norvège)
<b>DNCMP</b>	▶ Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
<b>DSEE</b>	▶ Direction des Statistiques et Etudes Economiques
<b>EDS</b>	▶ Enquête Démographique de Santé
<b>EFAT</b>	▶ Examens de Fin d'Apprentissage Traditionnel
<b>EMICoV</b>	▶ Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie
<b>ENPLT</b>	▶ Études Nationales de Perspectives à Long Terme
<b>EFTP</b>	▶ Enseignement et Formation Techniques et Professionnels
<b>ETVA</b>	▶ Enquête sur la Transition vers la Vie Active
<b>FADeC</b>	▶ Fonds d'Appui au Développement des Communes
<b>FAO</b>	▶ Food and Agriculture Organization
<b>FCFA</b>	▶ Francs de la Communauté Financière d'Afrique
<b>FNRB</b>	▶ Fond National des Retraites du Bénin
<b>FNDA</b>	▶ Fonds National de Développement Agricole
<b>FNEC</b>	▶ Fonds National pour l'Environnement et le Climat
<b>GDT</b>	▶ Gestion Durable des Terres
<b>GFP</b>	▶ Gestion des Finances Publiques
<b>GIZ</b>	▶ Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
<b>GT</b>	▶ Groupes Thématiques
<b>GT-CASC</b>	▶ Groupe Thématique Capital humain, Affaires Sociales et Culturelles
<b>GT-EAT</b>	▶ Groupe Thématique Environnement et Aménagement du Territoire
<b>GT-EPC</b>	▶ Groupe Thématique Économie, Productivité et Compétitivité
<b>GT-PG</b>	▶ Groupe Thématique Politique et Gouvernance
<b>HAAC</b>	▶ Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication
<b>HKM</b>	▶ Hubert Koutoukou MAGA
<b>IDE</b>	▶ Investissements Directs Étrangers
<b>IEC</b>	▶ Information Éducation et Communication
<b>IFU</b>	▶ Identifiant Fiscal Unique
<b>IGN</b>	▶ Institut Géographique National
<b>IIED</b>	▶ International Institute for Environment and Development
<b>IMF</b>	▶ Institution de Micro-Finance
<b>INSAE</b>	▶ Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique
<b>IR</b>	▶ Impôt sur les Revenus
<b>ISCI</b>	▶ Indicateur Synthétique de Croissance Inclusive
<b>ISF</b>	▶ Indice Synthétique de Fécondité

<b>ITC</b>	▶ International Trade Center
<b>Kwh</b>	▶ Kilowatt-heure
<b>LARES</b>	▶ Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Étude Sociale
<b>LEPI</b>	▶ Liste Électorale Permanente Informatisée
<b>LOLF</b>	▶ Loi Organique relative aux Lois de Finances
<b>MAEP</b>	▶ Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs
<b>MAEP</b>	▶ Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche
<b>MCA-Bénin</b>	▶ Millenium Challenge Account Bénin
<b>MCC</b>	▶ Millenium Challenge Corporation
<b>MICS</b>	▶ Multiple Indicator Cluster Surveys
<b>MIILD</b>	▶ Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide à Longue Durée
<b>MIS</b>	▶ Malaria Indicator Survey
<b>MPD</b>	▶ Ministère du Plan et du Développement
<b>MS</b>	▶ Ministère de la Santé
<b>MSSB</b>	▶ Mutuelle de Sécurité Sociale du Bénin
<b>MTFPAS</b>	▶ Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales
<b>MW</b>	▶ Mega Watt
<b>NLTPS</b>	▶ National Long-Terme Perspectives Study
<b>NRI</b>	▶ Networked Readiness Index
<b>NTA</b>	▶ National Transfert Account
<b>ODD</b>	▶ Objectifs de Développement Durable
<b>ODEM</b>	▶ Observatoire de Déontologie et d'Éthique dans les Médias
<b>OIT</b>	▶ Organisation Internationale du Travail
<b>OMD</b>	▶ Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMS</b>	▶ Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	▶ Organisation Non Gouvernementale
<b>OPJ</b>	▶ Officier de Police Judiciaire
<b>ORSEC</b>	▶ Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
<b>OSC</b>	▶ Organisations de la Société Civile
<b>OSD</b>	▶ Orientations Stratégiques de Développement
<b>PAE</b>	▶ Plan d'Action Environnemental
<b>PAG</b>	▶ Programme d'Action du Gouvernement
<b>PAM</b>	▶ Programme Alimentaire Mondial
<b>PANA</b>	▶ Plan d'Action National d'Adaptation au changement climatique
<b>PAN-LCD</b>	▶ Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
<b>PAS</b>	▶ Programme d'Ajustement Structurel

<b>PASEC</b>	Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN
<b>PC2D</b>	Programme de Croissance pour le Développement Durable
<b>PCC</b>	Plan de Contingence des Communes
<b>PCN</b>	Plan de Contingence National
<b>PDC</b>	Plan de Développement de la Commune
<b>PDDSE</b>	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation
<b>PDES</b>	Plan de Développement Economique et Social
<b>PED</b>	Pays En Développement
<b>PEFA</b>	Public Expenditure and Financial Accountability (Dépenses Publiques et Responsabilité Financière)
<b>PF</b>	Planification Familiale
<b>PGDSM</b>	Projet de Gestion des Déchets Solides Ménagers
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PIP</b>	Programme d'Investissement Public
<b>PNA</b>	Plan National d'Adaptation
<b>PND</b>	Plan National de Développement
<b>PNG</b>	Position Nette du Gouvernement
<b>PNIA</b>	Plan National d'Investissement Agricole
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PONADEC</b>	Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration
<b>PPEA II</b>	Projet de Promotion de l'Eau et d'Assainissement 2 <sup>e</sup> phase
<b>PPP</b>	Partenariat Public Privé
<b>PPS</b>	Projet Pétrolier de Sèmè
<b>ProCGRN</b>	Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles
<b>PSDAN</b>	Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition
<b>PSI</b>	Population Service International
<b>PSRSA</b>	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
<b>PTF</b>	Partenaire Technique et Financier
<b>RAMU</b>	Régime d'Assurance Maladie Universelle
<b>RAT</b>	Réforme de l'Administration Territoriale
<b>REACH</b>	Renewed Efforts Against Child Hunger (Efforts Renouvelés contre la Malnutrition Infantile)
<b>REM</b>	Ratio Elèves/Maître
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
<b>RIA</b>	Rapid Integrated Analysis (Analyse Rapide Intégrée)
<b>RSF</b>	Reporter Sans Frontières

<b>SA</b>	Société Anonyme
<b>SAP-Bénin</b>	Système d'Alerte Précoce Bénin
<b>SARA</b>	Services Availability and Readiness Assessment
<b>SAT3</b>	South Africa Transit 3
<b>SCN</b>	Système de Comptabilité des Nations Unies
<b>SCO</b>	Société des Ciments d'Onigbolo
<b>SCRP</b>	Stratégies de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
<b>SDAC</b>	Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune
<b>SIDA</b>	Syndrome Immuno Déficience Acquis
<b>SIGFIP</b>	Système d'Intégré de Gestion des Finances Publiques
<b>SMIG</b>	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
<b>SMNEA</b>	Santé de la Mère, du Nouveau-né, de l'Enfant et de l'Adolescent
<b>SONEB</b>	Société Nationale des Eaux du Bénin
<b>SONU</b>	Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence
<b>SPANB</b>	Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité
<b>SSS</b>	Société Sucrière de Savè
<b>ST</b>	Secrétaire Technique
<b>STP-PDDSE</b>	Secrétariat Technique Permanent du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation
<b>TB/VIH</b>	Tuberculose/Virus de l'Immuno-déficience Humaine
<b>TIC</b>	Technologies d'Information et de Communication
<b>TPI</b>	Tribunal de Première Instance
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UPMB</b>	Union des Professionnels des Médias au Bénin
<b>USA</b>	United States of America
<b>VBG</b>	Violences Basées sur le Genre
<b>VIH</b>	Virus de l'Immuno-déficience Humaine
<b>VPS</b>	Versement Patronal sur Salaire
<b>WAGP</b>	West African Gas Pipeline
<b>WDI</b>	World Development Indicators (Indicateurs du Développement dans le Monde)
<b>WEAI</b>	Women's Empowerment in Agriculture Index
<b>WTTC</b>	World Travel and Tourism Council

# Liste des tableaux

<b>TABLEAU 1</b>	▶ Bilan des dix-sept (17) cibles OMD au Bénin	<b>45</b>
<b>TABLEAU 2</b>	▶ Comparaison des IDH, IDHI et des pertes dues aux inégalités en 2015	<b>47</b>
<b>TABLEAU 3</b>	▶ Évolution du taux brut de scolarisation dans les cycles formels d'enseignement	<b>59</b>
<b>TABLEAU 4</b>	▶ Performance du secteur hydraulique	<b>66</b>
<b>TABLEAU 5</b>	▶ Évolution de la couverture en eau et d'assainissement de base (2002-2015)	<b>66</b>
<b>TABLEAU 6</b>	▶ Caractéristiques de l'emploi des jeunes au Bénin	<b>71</b>
<b>TABLEAU 7</b>	▶ Contribution à l'ISCI	<b>82</b>
<b>TABLEAU 8</b>	▶ Contribution des facteurs à la croissance de l'économie béninoise 2000-2015 (en %)	<b>83</b>
<b>TABLEAU 9</b>	▶ Croissance effective, potentielle et les contributions des facteurs au Bénin (%)	<b>85</b>
<b>TABLEAU 10</b>	▶ Niveau moyen de l'investissement de 1999 à 2015 (% du PIB)	<b>86</b>
<b>TABLEAU 11</b>	▶ Part des investissements dans le PIB de certains pays émergents d'Asie (en %)	<b>86</b>
<b>TABLEAU 12</b>	▶ Contribution des secteurs au PIB	<b>87</b>
<b>TABLEAU 13</b>	▶ Part des investissements dans le PIB de certains pays d'Afrique (en %)	<b>89</b>
<b>TABLEAU 14</b>	▶ Bénin, Indicateurs macroéconomiques, 2010-2016	<b>90</b>
<b>TABLEAU 15</b>	▶ Matrice des Objectifs et des effets attendus du PND 2018-2015	<b>198</b>
<b>TABLEAU 16</b>	▶ Matrice de cohérence des Objectifs du PND 2018-2015 avec les ODD	<b>203</b>
<b>TABLEAU 17</b>	▶ Grands objectifs chiffrés du PND 2018-2025	<b>28 - 212</b>
<b>TABLEAU 18</b>	▶ Critères de sélection des secteurs clés leviers de la croissance inclusive	<b>215</b>
<b>TABLEAU 19</b>	▶ Hypothèses et les résultats du scénario de référence	<b>216</b>
<b>TABLEAU 20</b>	▶ Résultats du cadrage macroéconomique pour le scénario PND-ODD	<b>217</b>
<b>TABLEAU 21</b>	▶ Résultats du cadrage macroéconomique pour le scénario à politique inchangée	<b>218</b>
<b>TABLEAU 22</b>	▶ Évolution de l'Épargne et de l'Investissement (en milliard F CFA)	<b>223</b>
<b>TABLEAU 23</b>	▶ Entrées des IDE (en millions \$US)	<b>224</b>

# Liste des figures

<b>FIGURE 1</b>	▶ Évolution contrastée de la croissance économique et de la pauvreté (NG)	<b>49</b>
<b>FIGURE 2</b>	▶ Évolution de la population (urbaine et rurale) de 1979 en 2013	<b>54</b>
<b>FIGURE 3</b>	▶ Évolution du dividende démographique de 1950 à 2045	<b>55</b>
<b>FIGURE 4</b>	▶ Taux de croissance réel	<b>77</b>
<b>FIGURE 5</b>	▶ Structure de l'économie	<b>78</b>
<b>FIGURE 6</b>	▶ Structure du secteur primaire	<b>79</b>
<b>FIGURE 7</b>	▶ Structure du secteur industriel	<b>79</b>
<b>FIGURE 8</b>	▶ Structure du secteur tertiaire	<b>80</b>
<b>FIGURE 9</b>	▶ Évolution de l'ISCI entre 1995 et 2012	<b>82</b>
<b>FIGURE 10</b>	▶ Évolution des productivités globales des facteurs des secteurs clés de l'économie	<b>84</b>
<b>FIGURE 11</b>	▶ Taux de croissance effective et potentielle	<b>85</b>
<b>FIGURE 12</b>	▶ Recettes Budgétaires	<b>92</b>
<b>FIGURE 13</b>	▶ Dépenses budgétaires	<b>92</b>
<b>FIGURE 14</b>	▶ Déficit budgétaire	<b>93</b>
<b>FIGURE 15</b>	▶ Évolution de la balance commerciale de 2005 à 2015	<b>93</b>
<b>FIGURE 16</b>	▶ Déficit de la balance des services de 2005 à 2015	<b>94</b>
<b>FIGURE 17</b>	▶ Évolution de la balance des transferts de 2005 à 2015	<b>94</b>
<b>FIGURE 18</b>	▶ Déficit de la balance courante	<b>95</b>
<b>FIGURE 19</b>	▶ Solde de la balance des capitaux non monétaires	<b>95</b>
<b>FIGURE 20</b>	▶ Évolution du crédit intérieur net	<b>96</b>
<b>FIGURE 21</b>	▶ Évolution du PIP par secteur (en %)	<b>135</b>
<b>FIGURE 22</b>	▶ Évolution des indicateurs relatifs à la corruption	<b>136</b>
<b>FIGURE 23</b>	▶ Trajectoire pour un développement durable	<b>155</b>
<b>FIGURE 24</b>	▶ Problématique de développement et changements attendus du PND	<b>24 - 208</b>
<b>FIGURE 25</b>	▶ Profil de croissance simulé	<b>216</b>
<b>FIGURE 26</b>	▶ Incidence simulée en fonction des paramètres de croissance	<b>219</b>
<b>FIGURE 27</b>	▶ Incidence simulée en fonction des paramètres de transformation structurelle	<b>220</b>
<b>FIGURE 28</b>	▶ Dispositif de suivi et évaluation du PND 2018-2025	<b>31 - 242</b>



0

RÉSUMÉ

# Fondements et importance du PND

## 1

La nécessité de renforcer le système de planification du développement en vue de l'atteinte de la Vision Bénin-2025 Alafia, des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Afrique a conduit le Gouvernement à adopter en Conseil des Ministres, le 27 juillet 2016, une feuille de route pour l'élaboration du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021 et du Plan National de Développement (PND). Le PND est le premier niveau de déclinaison de la vision Bénin 2025 Alafia conformément au système de planification retenu par le Bénin lors des journées nationales de réflexion organisées à ce sujet les 5 et 6 décembre 1991 et adopté par le Gouvernement en Conseil des Ministres en 1992.

## 2

Le PND vise à préciser les repères stratégiques pour l'action de développement pour les huit (08) années qui séparent de 2025, échéance retenue pour la réalisation et concrétisation de la vision. Ainsi, il sera opérationnalisé en deux phases : la première de 2018 à 2021 à travers le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) et le Programme d'Action du Gouvernement dont il intègre les axes et la deuxième phase de 2022 à 2025. La mise en œuvre du PND 2018-2025 contribuera à conforter les réalisations du PAG 2016-2021 en assurant la continuité de l'action de développement d'un Gouvernement à l'autre et offre également l'opportunité d'assurer l'atteinte des cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Afrique à tous les niveaux du processus de gestion de développement (niveaux central, sectoriel et local).

## 3

Le PND se distingue par :

- › la prise en compte non seulement de la vision Bénin 2025 Alafia mais également des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Afrique à travers l'intégration quadruplement gagnante des thématiques : i) croissance économique et transformation structurelle, ii) réduction des inégalités et amélioration de l'inclusion sociale, iii) durabilité environnementale, et iv) gouvernance efficace et inclusive ;
- › son caractère d'instrument d'orientation à long terme et de pilotage des choix des objectifs stratégiques de développement, des investissements structurants et des grandes réformes économiques et sociales ;
- › son cadre de mise en œuvre et de suivi intégrant les outils de gestion axée sur les résultats et les indicateurs de mesure des performances des dynamiques de changements opérés.

## 4

L'élaboration du PND a été conduite selon un processus participatif. Toutes les composantes de la société béninoise ont été impliquées au plan national et au niveau des douze (12) départements lors de la phase de diagnostic stratégique et de la séquence du choix des orientations stratégiques à l'horizon 2025.

# Diagnostic stratégique

## CAPITAL HUMAIN

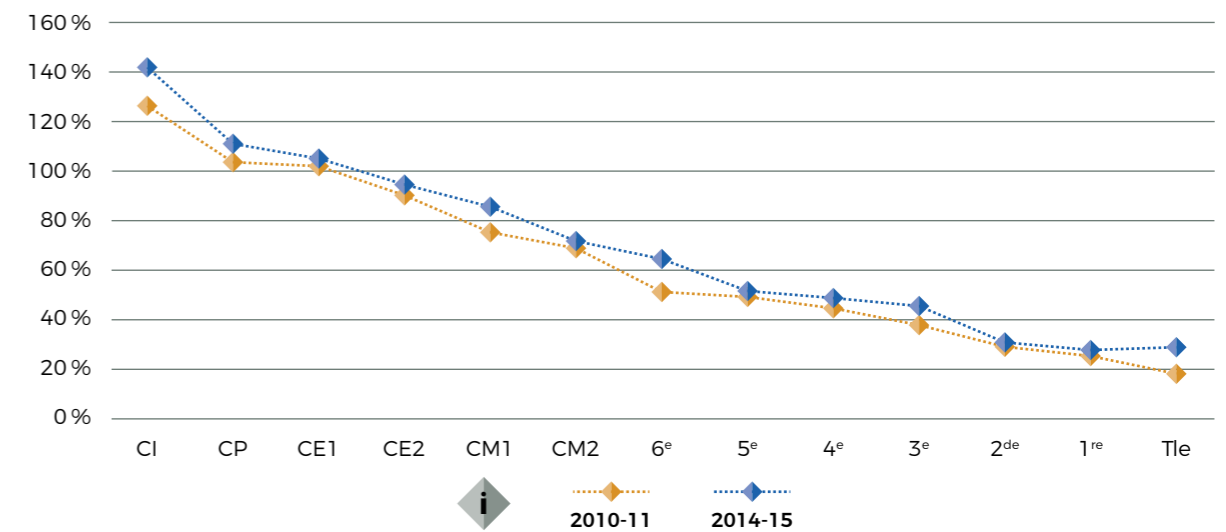
## 5

Les analyses de plusieurs secteurs sociaux concernant le niveau de développement humain montrent clairement le retard accusé par le Bénin dans ce domaine. Ce retard est lié à la faiblesse de la productivité, à la forte croissance démographique, à l'aggravation du taux de pauvreté et des inégalités ainsi qu'au manque d'opportunités d'emplois décent et à l'accroissement du niveau de privations touchant plusieurs couches de la population de certains moyens d'existence durable, en particulier le cadre de vie décent comme le logement, les services d'assainissement, l'eau et la santé.

## 6

Au niveau de l'accès aux services sociaux de base, les privations sont multiples et se traduisent par de faibles performances et progrès dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection sociale. Le diagnostic stratégique sectoriel fait ressortir clairement un mouvement massif de déscolarisation des enfants, (en 2015 à l'instar des années antérieures, le taux brut d'accès au CI était de 141 %, contre 66 % en 6<sup>e</sup> soit une déperdition de plus de 50 %).

Graphique : Profil de scolarisation transversal



Source : Note sectorielle de l'Éducation 2015, page 42

## 7

De même, l'analyse fait ressortir un taux d'alphabétisation faible (43,1 % en 2015 contre en moyenne 60 % dans les pays de la sous-région notamment le Togo, la Côte d'Ivoire et le Sénégal), de faibles rendements du système éducatif, une précarité et une vulnérabilité sanitaire de la population liée au faible accès des populations aux services de santé de qualité. Les taux de mortalité maternelle et infantile sont encore très élevés et certaines maladies chroniques comme le paludisme, la tuberculose et le VIH/Sida constituent toujours les premières causes d'hospitalisation. La malnutrition notamment chronique constitue une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics, compte tenu de ses effets négatifs sur

la santé de la mère et de l'enfant. En matière d'accès à l'eau potable, malgré des progrès notables enregistrés ces dernières années, certaines zones ont encore des difficultés à s'approvisionner en eau potable.

## 8

Les emplois créés par le secteur informel sont en général le fait des activités de subsistance peu rémunératrices qui n'exigent pas de qualifications, et n'ont pas suffisamment de rendement pour améliorer les conditions de vie des ménages de ceux qui les exercent. L'emploi décent reste une priorité nationale et l'exploitation des enfants et la violence envers les femmes sont deux défis majeurs à relever. La question du genre dans les domaines économique, politique, social et culturelle reste entière.

## 9

Le faible niveau du développement du capital humain au Bénin met en exergue plusieurs défis à relever en particulier :

- › **La promotion et la mise à niveau du capital humain au service du développement durable inclusif :** pour permettre à la majorité de la population active de mieux contribuer à la croissance économique et de mieux bénéficier des fruits de cette croissance, la quantité et la productivité de son travail devraient s'améliorer. Le maintien d'un capital humain sain et qualifié au service du développement constitue l'un des principaux piliers de la croissance économique inclusive dans la mesure où il est l'un des principaux facteurs de développement.
- › **Le renforcement de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population (PNP) 2013-2025 :** le Bénin ayant amorcé sa « transition démographique » (baisse simultanée de la mortalité et de la natalité), la mise en œuvre de la PNP permettra de capter le « dividende démographique » qui représente un fort potentiel de croissance économique nécessaire au financement du développement.
- › **La mise en place d'une stratégie efficace de réduction de la pauvreté :** l'analyse des composantes de la variation des déterminants de la pauvreté a révélé le rôle déterminant de la redistribution des revenus et de la croissance économique dans la réduction de la pauvreté. La taille élevée du ménage (08 personnes et plus) apparaît comme un facteur très limitant dans cette perspective. Ainsi, les stratégies de réduction de la pauvreté à opérationnaliser doivent, non seulement viser une croissance économique forte mais aussi et surtout améliorer la qualité de la croissance pour qu'elle soit inclusive et également mettre en place des politiques de redistribution des fruits de cette croissance en direction des plus pauvres, notamment les couches les plus défavorisées combinant l'élargissement de la couverture sociale dans le cadre du nouveau système d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH), le développement des activités génératrices de revenus dans la perspective du développement des territoires impliquant les communautés de base et les collectivités locales.
- › **La mise en place d'un dispositif cohérent et efficace pour la promotion de l'emploi des jeunes :** les jeunes constituent la couche de la population la plus vulnérable et la plus réceptive aux influences de la globalisation et de la mondialisation ; cette situation devient de plus en plus préoccupante. Malgré toutes les initiatives qui visent à faciliter l'accès des jeunes aux marchés de l'emploi, les résultats restent aujourd'hui mitigés surtout pour manque de cohérence et de synergie d'actions des différentes interventions en faveur de la jeunesse.

# CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET SYSTÈME PRODUCTIF

## 10

Le diagnostic des déterminants de la croissance économique, la faible diversification de l'économie nationale et le décalage entre la croissance effective (3,9%) et la croissance potentielle (8%), en moyenne sur 2005-2015, mettent en exergue les obstacles limitant l'accélération de la transformation structurelle de l'économie béninoise. Pourtant, le Bénin dispose de plusieurs potentialités insuffisamment valorisées surtout dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Les secteurs du commerce, du tourisme et du numérique constituent un gisement d'innovations et de création de richesses. Ainsi, le PND mettra l'accent sur un schéma de croissance fondée sur l'inclusivité et la durabilité intégrant les variables démographiques comme paramètres à maîtriser. Ce nouveau schéma de croissance inclusive, forte et durable devrait être accompagné par un ensemble de réformes visant la transformation structurelle de l'économie béninoise et le relèvement du niveau de développement du capital humain, la diversification et la modernisation de l'économie dans les secteurs à fort potentiel de développement que sont : l'agriculture, l'agro-industrie et les autres industries, les transports, les infrastructures, les services (logistiques, numériques, touristiques, et financiers). Ainsi, plusieurs défis restent à relever pour rendre la croissance plus inclusive et durable au nombre desquelles on a :

- › **La transformation structurelle :** la transformation structurelle de l'économie est un processus durable de transfert de la main d'œuvre des activités à faible productivité vers des activités plus dynamiques et à forte productivité. Elle constitue une condition préalable au développement économique et social durable en induisant une nouvelle spécialisation de l'économie pour qu'elle devienne plus compétitive, grâce à une forte productivité, capable de conquérir les marchés régionaux et mondiaux à l'exportation. Or, la structure de l'économie est restée quasiment stable depuis 2000, avec des secteurs primaire et secondaire représentant, en moyenne respectivement, 23,3 % et 24,7 % du PIB, et un secteur tertiaire prépondérant (52,0 %) du PIB<sup>1</sup>.
- › **L'amélioration de la compétitivité globale des facteurs :** l'économie béninoise a été confrontée durant plusieurs années à un déclin tendanciel de la productivité globale des facteurs, qui a affecté la productivité du travail aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie. Pour relever ce défi, le Bénin pourrait, dans les années à venir, promouvoir un transfert massif des biotechnologies agricole et industrielle dans l'agriculture et dans l'industrie pour améliorer la productivité des facteurs à hauteur de 3,0 % au moins entre 2018 et 2025.
- › **La diversification des sources de financement :** l'économie béninoise est caractérisée par un secteur bancaire en surliquidité. Bon nombre d'entreprises du pays peinent encore à trouver des crédits adaptés pour financer leurs activités.

## ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

### 11

L'analyse des acquis en matière de **développement des territoires** du pays met en relief les différentes problématiques d'aménagement du territoire, de décentralisation et de pression continue sur les ressources naturelles et d'effets des changements climatiques. Le Bénin est appelé à se doter de politiques sectorielles plus ciblées et à prendre des mesures d'accompagnement pour l'effectivité des instruments de gestion de l'espace et le développement des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de gestion participative des territoires.

### 12

**Le défi de la sécurisation du foncier pour l'habitat et pour l'investissement économique** constitue une préoccupation majeure pour le développement spatial, notamment la gestion des pollutions, des déchets, des eaux usées et pluviales et l'accessibilité aux logements décents et à moindre coût, etc.

### 13

**Le phénomène d'interaction entre l'homme et son milieu est un des deux principaux problèmes** qui ont engendré la nécessité de s'intéresser davantage à l'incidence de l'espace sur les activités des hommes et l'intensité des activités faites en différents points. Ainsi, face à l'accroissement démographique et aux mutations qui s'opèrent, l'assainissement conséquent du cadre de vie est incertain mais pas impossible.

### 14

La gestion rationnelle et efficace de l'espace suppose la réduction des disparités spatiales de développement, prenant en compte les pôles régionaux de développement, les infrastructures et les équipements socio-collectifs, de même que la valorisation des espaces frontaliers.

## GOVERNANCE, INSTITUTIONS, PAIX ET SÉCURITÉ

### 15

**Le processus démocratique au Bénin** est toujours en mouvement, malgré certaines difficultés liées au développement des bonnes pratiques respectueuses de la séparation des pouvoirs de chaque institution et de l'obligation de rendre compte de la gestion des affaires publiques à tous les niveaux dans toutes les sphères des institutions. La sécurité s'est améliorée et un climat de paix a été instauré grâce à la tenue de sessions de dialogue social même si les engagements des parties prenantes ne sont toujours pas respectés. Sur le plan de la participation citoyenne, le jeu multipartiste n'a pas encore bien développé l'esprit d'implication des populations dans la gestion des affaires publiques aux plans national et local. La société civile essaie d'occuper son espace pour améliorer la participation des populations et le développement de la culture de transparence.

### 16

Malgré ces avancées réelles, **la gouvernance au Bénin** reste encore caractérisée par une gouvernance politique mise à rude épreuve, un État de droit où les libertés individuelles et collectives sont parfois menacées, une administration publique peu performante, une justice faiblement efficace et peu transparente, une insuffisante qualité de l'allocation des ressources publiques, une corruption toujours présente dans plusieurs sphères pénalisant les activités économiques.

### 17

Ce contexte met en exergue la persistance de nombreux défis auxquels des réponses appropriées doivent être apportées :

- › **L'amélioration de la gouvernance politique** : le principe de séparation des pouvoirs est mis à rude épreuve par le fonctionnement des institutions, en raison du mode de désignation de leurs membres. En outre, après plus de 25 années d'expérience, il est toujours déploré la mauvaise organisation et la lenteur dans la gestion des contentieux électoraux (élections communales et locales) qui pourraient conduire à des conflits préjudiciables à la cohésion nationale, à la paix et au renforcement de la légalité constitutionnelle qui sont les déterminants mis en exergue par la Vision Bénin 2025 Alafia.
- › **Le renforcement de l'état de droit et des libertés** : le pays a fait de grands progrès en matière de respect et de jouissance des droits relatifs aux libertés individuelles et collectives, contribuant ainsi à la Vision Bénin 2025 Alafia, notamment dans son ambition de faire du Bénin un pays de paix.
- › **La transparence et l'efficacité des services judiciaires** : la justice qui est censée protéger les citoyens a un faible niveau d'opérationnalité, en raison de son efficacité et de sa performance qui se trouvent parfois limitées par : l'influence politique, la corruption, l'insuffisance et la qualité des ressources humaines ainsi que son incapacité à couvrir le territoire national.
- › **La modernisation et l'efficacité de l'administration publique** : l'administration publique, en dépit de plusieurs initiatives et programmes mis en œuvre, manque d'efficacité dans l'amélioration de la qualité des services publics et de la gouvernance. Une administration performante capable de gérer les ressources avec transparence et efficacité, et de formuler des politiques et stratégies efficaces est un des déterminants qui fondent les orientations du PND.
- › **Le renforcement de la lutte contre la corruption** : des progrès ont été enregistrés, mais le pays est encore loin dans le classement Doing Business. Les sphères dans lesquelles la corruption est souvent décriée sont les administrations domaniale, fiscale, douanière, la passation des marchés et la mise en œuvre des contrats de Partenariat Public Privé (PPP).
- › **L'amélioration de la qualité du système d'allocation et de gestion des ressources publiques** : l'absence de cohérence entre les décisions d'investissement et les projections de dépenses courantes à moyen terme, les écarts croissants entre prévisions et réalisations de dépenses d'une part et le peu de réalisme des Cadres des Dépenses à Moyen Terme au niveau sectoriel (CDMT), l'inefficacité du processus d'arbitrage budgétaire, la faible reddition des comptes impliquant fortement les OSC d'autre part sont l'expression de la nécessité de l'amélioration de la qualité de l'allocation des ressources publiques nécessaires au renforcement de l'alignement des stratégies sectorielles sur les Objectifs de Développement. Les réformes des finances publiques entreprises par le Bénin avec l'appui des partenaires dans le cadre des réformes des finances publiques de l'UEMOA, y compris celles relatives à la LOLF, doivent être renforcées pour garantir la dynamique d'une Gestion Axée sur les Résultats.

- › **L'approfondissement du processus de la décentralisation pour en faire un véritable outil de développement**: l'insuffisance et l'imprécision des textes sur la décentralisation ne favorisent pas un bon fonctionnement des différents niveaux d'articulation et une bonne planification des activités. Le partage des rôles et responsabilités entre les niveaux central, intermédiaire et local facilitera l'arrimage et la prise en compte efficace et cohérente des politiques et stratégies de développement.

## Défis et enjeux

### 18

Partant de ce diagnostic, l'enjeu pour le développement du Bénin est de réaliser à l'horizon 2025 une forte croissance économique inclusive, soutenue et durable grâce au relèvement des défis liés à la diversification des bases productives et aux innovations dans certains créneaux porteurs, accompagnées par des mesures incitatives en direction du secteur informel dans sa mutation vers le secteur formel et aux transformations structurelles touchant le capital humain et les modes de production et de consommation.

### 19

Ainsi, les transformations structurelles économiques et sociales, parties intégrantes du processus de développement au Bénin pour les prochaines années, seront fondées sur **i)** l'amélioration de la productivité du secteur primaire, **ii)** le développement des activités de transformation misant sur un secteur industriel diversifié et moderne ainsi que sur les services intégrant les TIC, **iii)** le relèvement du niveau du capital humain et **iv)** une bonne gouvernance (économique, administrative et locale). Plus spécifiquement, il s'agira de rendre effectif le changement dans la composition sectorielle actuelle du PIB, tout en prenant en compte les fondamentaux de l'économie verte, de l'économie bleue et du développement durable.

### 20

Le PAG jette déjà certaines bases de ce type de transformations à travers certains projets structurants. Le PND prolongera et amplifiera ce mouvement tout en veillant à ce que l'industrie manufacturière et les services (tourisme et TIC) jouent pleinement leur rôle comme leviers clés de la croissance endogène. Par leurs effets multiplicateurs sur les différents secteurs, l'agriculture hautement productive, l'industrie manufacturière et les services vont contribuer à générer plus de richesses et d'emplois avec de plus en plus d'emplois qualifiés.

## Choix et orientations stratégiques du PND

### 21

Se fondant sur les avantages comparatifs du Bénin en lien avec les aspirations inscrites dans la vision Bénin 2025 Alafia, l'évolution des tendances internationales et régionales, l'option stratégique retenue est de **faire de l'agro-industrie, du tourisme et des services, le moteur de la croissance économique inclusive et durable dans le cadre d'une gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures.**

### 22

Ainsi, dans l'espérance d'un Bénin phare, bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social, l'objectif Général visé par le PND est d' : « **atteindre une croissance soutenue, inclusive et durable d'au moins 10 % en 2025 axée sur le développement de l'agro-industrie, des services et du tourisme dans un cadre de gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures** ». L'atteinte de cet objectif devra être matérialisée à l'horizon 2025 par les changements majeurs ci-après :

- › un capital humain sain, compétent et compétitif ;
- › une économie compétitive et diversifiée prenant appui sur l'agro-industrie et les services ;
- › une maîtrise de la gestion de l'espace et du développement urbain et l'adaptation au changement climatique ;
- › une gouvernance nationale et locale efficace renforcée par une administration de développement soutenue.

### 23

Ces changements se manifesteront à travers : **i)** un relèvement significatif du niveau du développement humain, **ii)** une croissance forte, inclusive et durable, **iii)** une amélioration de la qualité de la gouvernance politique, administrative, locale et environnementale et **iv)** une contribution à des gains rapides pour l'atteinte des ODD. La réalisation des changements à moyen terme nécessite qu'à court terme les résultats issus de la mise en œuvre conjuguée du PAG 2016-2021 et du PC2D 2018-2021 soient très satisfaisants.

### 24

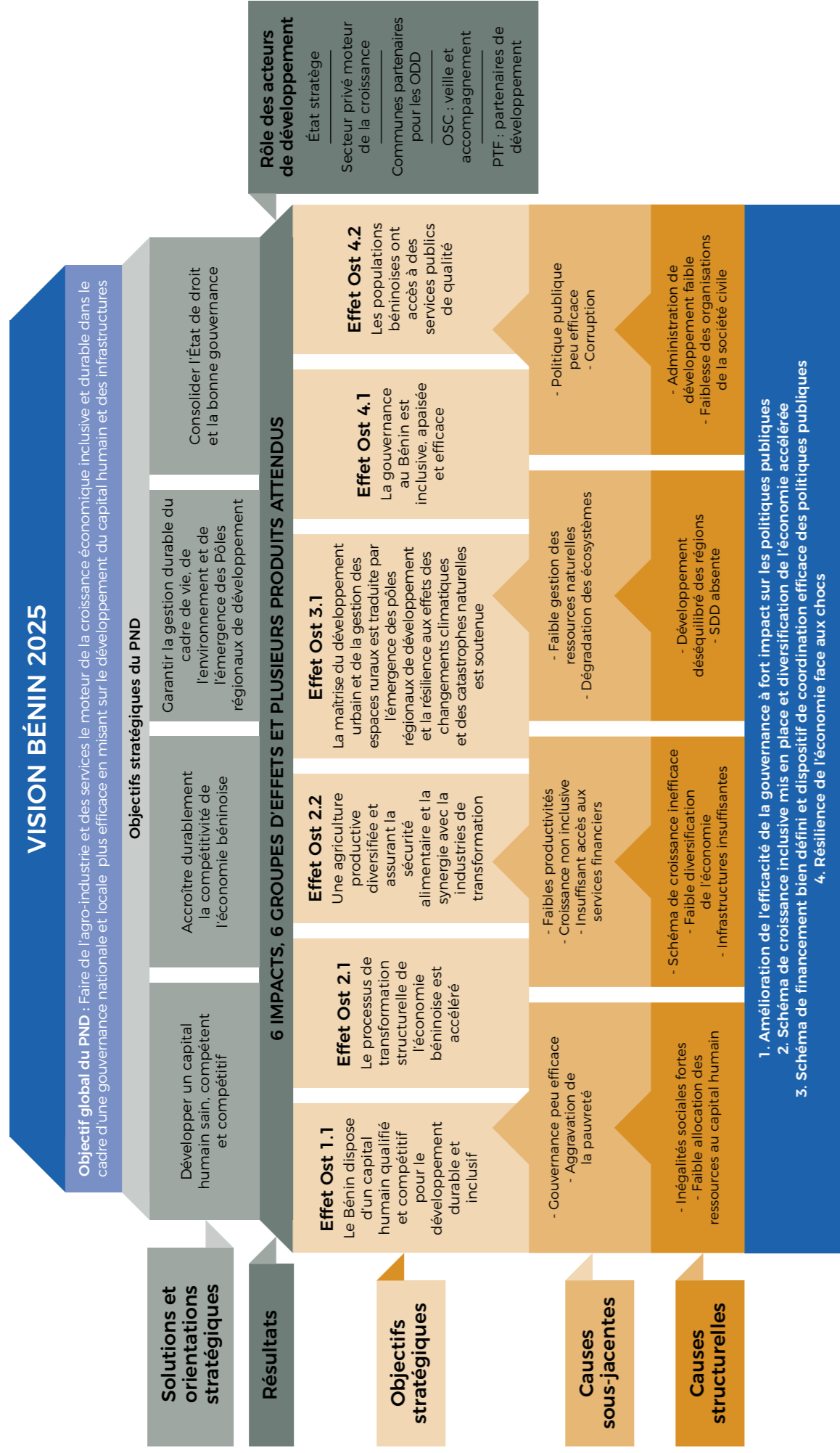
Pour ce faire, le PND a fixé quatre objectifs stratégiques que sont :

- › développer un capital humain sain, compétent et compétitif ;
- › accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise ;
- › assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement ;
- › consolider l'état de droit et la bonne gouvernance.

### 25

La figure ci-dessous présente les problématiques de développement et changements attendus du PND.

Figure 24 : Problématique de développement et changements attendus du PND

**26**

Ces objectifs stratégiques s'appuient sur trois piliers fondamentaux que sont **i)** la diversification de la production agricole avec en soutien le développement des services (infrastructures rurales, logistiques, innovations, biotechnologies, pôles régionaux); **ii)** la transformation agro-industrielle et le développement accru des services (zones économiques spéciales, environnement des affaires, tourisme, transport logistique, numérique, innovations) et **iii)** l'exportation des connaissances à travers les innovations et les biotechnologies.

**27**

Ainsi, la réalisation des impacts souhaités passe par l'obtention d'un groupe de six effets à savoir :

- › le Bénin dispose d'un capital humain, sain, qualifié et compétitif pour le développement durable et inclusif;
- › le processus de transformation structurelle de l'économie béninoise est accéléré;
- › une agriculture productive diversifiée et assurant la sécurité alimentaire et la synergie avec les industries de transformation est effective;
- › la maîtrise du développement urbain et de la gestion des espaces ruraux traduite par l'émergence des pôles régionaux de développement et la résilience aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles est soutenue;
- › la gouvernance au Bénin est inclusive, apaisée et efficace;
- › les populations béninoises ont accès à des services publics de qualité.

**28**

**Pour disposer d'un capital humain sain, qualifié et compétitif**, les interventions du Gouvernement devront induire les résultats ci-après :

- › les services de santé de qualité sont accessibles à tous et améliorés dans toutes les régions du pays;
- › les infrastructures sanitaires sont bien réparties et dotées d'équipements et de ressources humaines appropriées;
- › l'offre du secteur de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation des adultes est améliorée aux plans quantitatif et qualitatif et accessible à tous;
- › les populations bénéficient d'une meilleure qualité de cadre de vie surtout dans les domaines de l'assainissement et des services énergétiques;
- › les populations ont un accès facile à un système de couverture et de protection sociale adapté à la diversité des situations professionnelles et dans tous les secteurs (formel et informel);
- › le statut nutritionnel des populations, l'accès facile à l'alimentation et à l'eau potable sont renforcés;
- › les revenus des femmes et des hommes en particulier des jeunes ont augmenté;
- › les populations ont accès à des services financiers;
- › un environnement et des conditions propices au développement des activités sportives et culturelles des jeunes sont réunies;
- › les inégalités sociales et de genre sont réduites et le rôle socio-économique et politique de la femme est promu et soutenu.

## 29

L'observation des effets dépend, entre autres, de la sensibilisation des populations sur les bienfaits de l'éducation et de la santé, l'accessibilité financière à ces services, la prise en compte des facteurs socio culturels et l'adaptation des programmes d'éducation aux besoins du marché du travail.

## 30

**Pour accélérer le processus de transformation structurelle de l'économie béninoise** pour la création d'emplois décents et durables les interventions du Gouvernement devront induire les résultats ci-après :

- › la diversification et l'élargissement des bases productives de l'économie béninoise sont effectifs ;
- › la valeur ajoutée, générée par les secteurs porteurs de l'économie béninoise notamment ; l'industrie, le tourisme et les services, a augmenté significativement ;
- › la productivité des facteurs de production a augmenté ;
- › la compétitivité de l'économie s'est renforcée ;
- › l'agriculture et l'agro-industrie sont intégrées et les chaînes de valeurs effectives ;
- › des populations rurales bénéficient des infrastructures modernes et fiables pour les échanges économiques et l'accès au marché ;
- › l'agro-industrie, les services et les infrastructures bénéficient d'un financement plus ouvert et adapté aux exigences de transformation des bases productives ;
- › le secteur informel bénéficie d'un financement adapté à sa migration.

## 31

Pour ce faire, il s'avère indispensable d'assurer une synergie intersectorielle et une veille stratégique pour renforcer la résilience de l'économie face aux chocs.

## 32

La gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement suppose que l'État veille au respect et à l'application effectif de tous les textes législatifs et réglementaires adoptés en la matière. Dans ce cas, les interventions du Gouvernement devront induire les résultats ci-après :

- › les populations protègent et valorisent les ressources naturelles ;
- › la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat sont renforcées ;
- › les populations bénéficient d'une meilleure qualité de cadre de vie surtout à l'assainissement et aux services énergétiques
- › l'aménagement du territoire et le développement régional plus efficace et moins inégalitaire sont bien pris en compte par les politiques sectorielles et soutenus pour redynamiser les économies régionales et locales ;
- › les populations ont accès à des logements décents.

## 33

**Pour assurer une gouvernance inclusive, apaisée et efficace** aux niveaux national et local, les interventions du Gouvernement devront induire les résultats ci-après :

- › la sécurité juridique et physique des personnes ainsi que les droits d'expression démocratique sont améliorés ;

- › les services de qualité sont offerts par l'administration publique pour accompagner la dynamique de développement du pays ;
- › les communautés disposent de services sociaux de base et d'assainissement de qualité ;
- › la gouvernance locale est renforcée et dynamisée ;
- › les populations exercent leurs droits et devoirs dans un système judiciaire efficace, accessible et crédible ;
- › les ressources publiques sont mieux orientées, gérées et utilisées vers les besoins prioritaires de développement grâce à une administration plus efficace ;
- › la lutte contre la corruption est efficace ;
- › la protection des populations, des biens et le renforcement de la cohésion nationale sont assurés ;
- › l'efficacité des institutions est renforcée et la qualité des services publics est améliorée.

## 34

Des efforts devront également être consentis pour assurer la résilience de la gouvernance à l'instabilité socio-politique régionale.

# Cadrage macro-économique

## 35

Le PND a retenu trois scénarii. Le scénario **PND-ODD** repose sur une célérité satisfaisante dans la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement et de ses réformes économiques ainsi que des programmes quadriennaux, PC2D. Ce scénario est donc orienté vers un renforcement de l'investissement, notamment privé. À cet effet, il prend en considération le phasage actualisé des projets inscrits au PAG à fin 2017, suite aux études de faisabilité. Il suppose également une évolution favorable des cours des matières premières sur le marché international ainsi que des conditions climatiques avantageuses. Les hypothèses du modèle pour les huit (8) années à venir sont :

- › L'accélération du rythme de croissance en mettant en avant l'ambition de réaliser une croissance inclusive durable grâce à la dynamique du processus de transformation socio-économique structurelle et certains leviers d'action comme la création d'opportunités de revenus dans les sphères de pauvreté et du secteur informel ainsi que la mise en place d'instruments de financements inclusifs pour le secteur agro-pastoral et les industries de transformation et des réformes pour une administration plus efficace ;
- › Le développement de l'investissement privé pour atteindre 33 % du PIB à l'horizon 2025 en mettant l'accent sur le développement des PMI/PME, la promotion des PPP et l'accroissement des IDE ;
- › Une évolution stable de l'environnement économique mondial et régional ainsi que des facteurs d'évolution économique nationale. Il s'inscrit dans l'optimisme affiché dans la mise en œuvre diligente des dix-sept (17) cibles des

ODD priorités par le Bénin. Il s'inscrit également dans l'effort de renforcement des capacités d'accélération de la croissance par l'investissement retenu dans le PAG 2016-2021 ;

- › Ces hypothèses macro-économiques sont basées sur l'amélioration réelle du climat des affaires et les progrès dans la mise en œuvre des réformes majeures notamment la modernisation de l'administration publique, la lutte contre la corruption, la modernisation du système de protection sociale et l'efficacité du système de gestion des finances publiques et de l'accès inclusif aux services financiers.

### 36

Sur cette base, il est prévu que :

- › le taux de croissance économique atteindrait 10,2% en 2025, contre 5,6% en 2017 ;
- › le taux d'investissement passerait de 29,1 % en 2017 à 33,2 % pour la période 2022-2025 ;
- › les recettes hors dons représenteraient 22,3 % du PIB au cours de la période 2022-2025 contre 17,6 % en 2017.

**Tableau 17 : Grands objectifs chiffrés du PND 2018-2025**

INDICATEURS	2015	2025
Rang en matière de Développement Humain	167	150
PIB/habitant en dollars	789	950
Taux de croissance économique	2,1 %	10 %
Taux de pauvreté monétaire	40 %	23,2 %
Taux de pauvreté non monétaire	29,1 %	< 10 %
Taux d'investissement (en % PIB)	24,6 %	33 %
PIB tiré du tourisme en proportion du PIB total (2011)	2,6 %	8 %
Part de la valeur ajoutée du secteur industriel/PIB	12,5 %	20 %
PIB informel/PIB	62 %	< 50 %
Espérance de vie (2013)	62	65
Taux de croissance démographique	3,5 %	3 %
Taux d'alphabétisation	43,1 %	55 %
Taux d'achèvement du premier cycle secondaire	45 %	70 %
Taux d'achèvement du deuxième cycle secondaire	28 %	45 %
Taux de scolarisation secondaire	47 %	70 %
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances (2013 RGPH)	335,5	< 200
Taux de mortalité infantile-juvénile (2014 MICS)	115 ‰	< 100 ‰
Classification du Doing Business (Banque mondiale)	155	130
Rang dans l'Indice de perception de la corruption (2017 Transparency)	85	< 50
Indice d'état du réseau routier	73 %	80 %
Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières	9 %	7 %

INDICATEURS	2015	2025
Taux d'électrification nationale (%)	34,7 %	51,3 %
Proportion des ménages utilisant des foyers améliorés pour la cuisson (%)	17,64 %	52,97 %
Taux de couverture des services internet en haut débit des entreprises et des particuliers		80 %
Indice de développement du e-Gouvernement		0,5
Taux de bancarisation (2017)	19 %	> 25 %
Taux de pénétration d'internet	19,4 %	> 50 %
Taux des emplois précaires (2005-14)	87,7 %	< 60 %
Taux de couverture assurance maladie et protection sociale	8,4 %	> 40 %
Taux d'accès à l'électricité	38,8 %	> 60 %
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	41,4 %	100 %
Linéaire de pistes rurales aménagées (2017)	4 958 km	> 8 000 km

## Schéma de financement du PND

### 37

Pour atteindre les objectifs indiqués ci-dessus et observer les effets et impacts conséquents, le PND sera opérationnalisé à travers le PAG, les PC2D 2018-2021 et 2022-2025, les politiques sectorielles et les PDC en veillant à leur arrimage. La mise en œuvre efficace du PND requiert également une mobilisation plus accrue des recettes intérieures, le développement du Partenariat Public Privé (PPP), le recours au marché financier et aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF), aux ONG, aux Fondations, la participation active de la diaspora, l'exploitation des instruments de financement innovants, et l'instauration des guichets de financement spécialisés (environnement, santé, éducation...). Au-delà de la mobilisation des ressources financières, le Bénin doit disposer d'une masse critique de ressources humaines constituées principalement du personnel de l'Administration publique (État central et collectivités territoriales) sans occulter l'assistance technique des organismes internationaux. Le Bénin s'est inscrit dans l'initiative mise en place par les Nations Unies en vue de l'évaluation du financement du développement dans le cadre du Programme d'Actions d'Addis Abeba pour le financement du développement, et qui vise à explorer toutes les sources de financement potentiel accessibles au pays (ressources internes, externes, de la diaspora, des fonds souverains, des marchés financiers, des fondations, les financements innovants y compris ceux liés au climat, le PPP, etc.). L'étude permettra d'affiner les stratégies et plans d'actions pour le financement du PND.



# Dispositif de suivi et évaluation

## 38

Le dispositif de suivi et évaluation comprend :

### ◆ AU NIVEAU NATIONAL : ORIENTATION STRATÉGIQUE ET PILOTAGE TECHNIQUE

- › le Conseil National d'Orientation (CNO) : c'est la plus haute instance du dispositif de pilotage ;
- › le Comité Gouvernement-Partenaire au Développement (CGPAD) ;
- › le Comité Technique de Pilotage et de Suivi (CTPS).

### ◆ AU NIVEAU DU SUIVI STRATÉGIQUE

## 39

La **Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD)** assurera le secrétariat technique du Comité Technique de Pilotage et de Suivi du PND et appuiera le Cadre de Suivi des Progrès et des effets (CSPE) de mise en œuvre du PND à travers les quatre Groupes de Travail, les Comités Sectoriels (CS), et les Comités Départements de Développement (CDP).

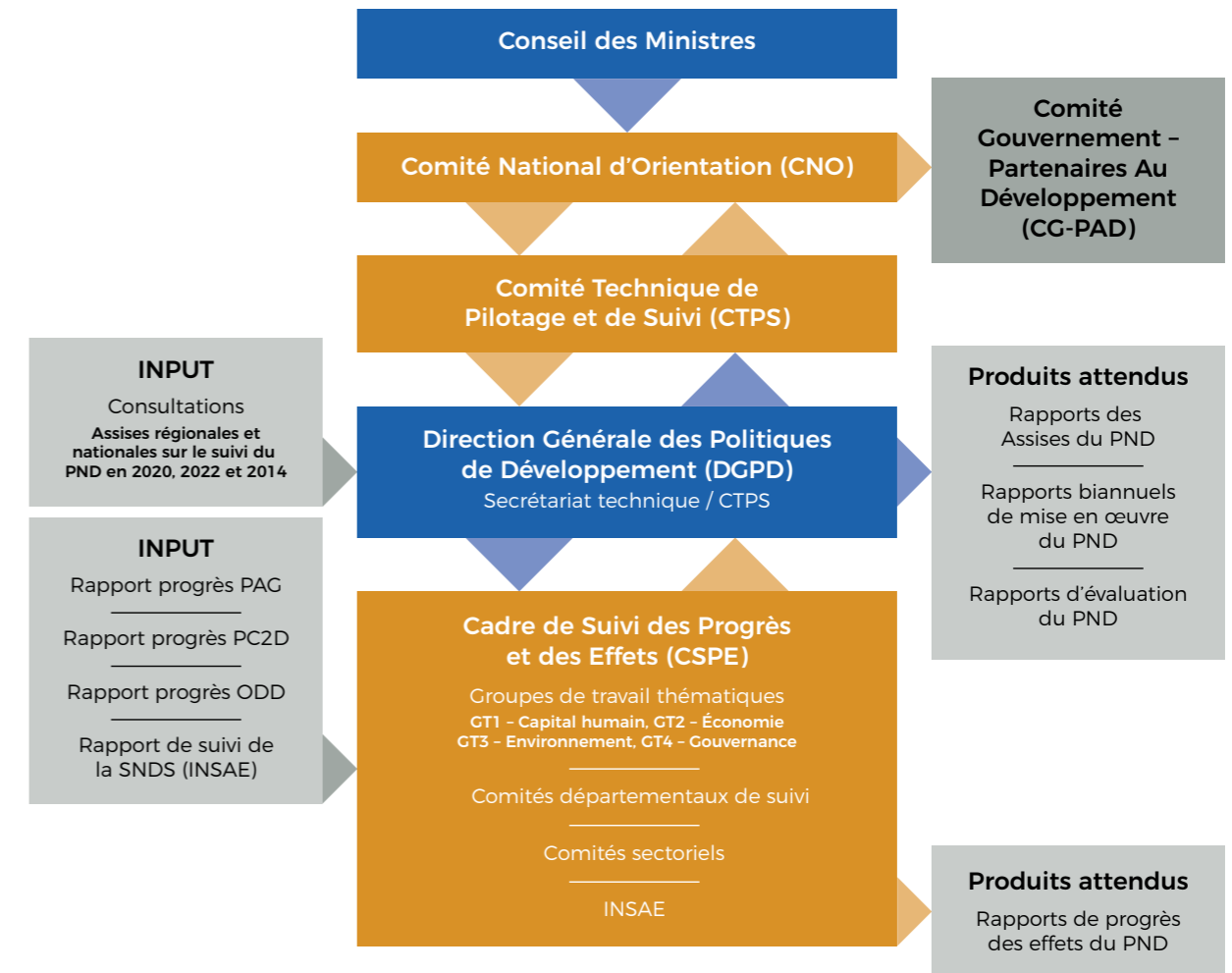
### ◆ AU NIVEAU DE SUIVI DES PERFORMANCES SECTORIELLES ET DES EFFETS ATTENDUS

## 40

Trois structures sont concernées :

- › **Quatre Groupes de Travail** qui se réuniront tous les deux ans seront mis en place pour analyser les rapports de performance pour chaque objectif stratégique du PND.
- › **Un Comité Sectoriel de Pilotage et de Suivi & Évaluation** dans chaque Ministère et Institution assurera le suivi des performances au niveau sectoriel selon les indicateurs définis par le cadre des résultats du PND.
- › **Des Comités Départementaux de Développement**, présidés par les préfets regroupant les services départementaux et les comités communaux de développement pour suivre les progrès de différents programmes et projets mis en œuvre.

Figure 28 : Dispositif de suivi et évaluation du PND 2018-2025



## 41

Le Bénin a initié plusieurs exercices de planification et a retenu, en décembre 1991, lors de la journée nationale sur le développement, un modèle du processus de planification du développement à trois niveaux articulés les uns aux autres : i) la prospective pour le long terme, ii) la planification à moyen terme et iii) les programmes d'investissement triennaux glissants. Dès l'an 2000, le pays s'est doté d'une vision prospective « Bénin 2025 Alafia » qui a prévu trois temps forts dans le processus de transformations structurelles socio-économiques à savoir : i) renforcement des bases institutionnelles et économiques (2000-2010), ii) croissance économique au service du développement (2011-2020) et iii) restauration des valeurs sociales et reconquête de l'environnement extérieur (2021-2025). Ces choix n'ont pas été malheureusement respectés en raison de l'absence d'un maillon entre la Prospective et la Planification opérationnelle.

## 42

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a affiché sa volonté de faire des réformes audacieuses pour relancer de manière durable le développement économique et social du pays, dont celles relatives au renforcement du système national de planification notamment le rétablissement du maillon « Planification stratégique » entre la Prospective et la Planification opérationnelle, en adoptant l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2018-2025 pour opérationnaliser Bénin 2025 Alafia, les objectifs de l'agenda 2030 et de l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

### 43 ▾

Depuis plusieurs décennies, à la faveur d'une succession de plusieurs politiques de développement dans le cadre d'un système de planification très faiblement articulé avec la vision Bénin 2025 Alafia, le Bénin a subi faiblement des mutations structurelles de ses bases productives identifiées par les orientations stratégiques de la vision. Les limites du modèle de croissance basée sur l'absence d'une stratégie de croissance inclusive, d'une stratégie de développement du capital humain intégrant la question des dividendes démographiques, la très faible valorisation des produits agricoles, le développement des activités d'import-export à très faibles valeurs ajoutées, le manque d'initiative des entreprises béninoises dans l'élargissement de leurs bases productives et les faibles performances enregistrées en matière de gouvernance, durant les vingt dernières années, n'ont pas opéré de grandes transformations structurelles qui auraient permis l'amélioration des revenus des populations, le développement d'un secteur privé performant et une réduction de la pauvreté selon un rythme plus accéléré.

### 44 ▾

Le PND 2018-2025 s'inscrit dans cette dynamique de renouveau du système de planification du Bénin en intégrant les principaux défis et enjeux des ODD et de l'agenda 2063 de l'Afrique qui mettent en avant les questions de la croissance inclusive, de l'industrialisation, du renforcement des capacités de résilience de l'économie, du développement du capital humain et du développement durable ainsi que de l'efficacité de la gouvernance dans ses multiples dimensions. Pour conduire le processus d'élaboration du PND, le Gouvernement a mis en place un cadre institutionnel à quatre niveaux à savoir un Comité National d'Orientation, un Comité Technique de Pilotage, un Secrétariat Technique et des Groupes Thématiques. Les organes opérationnels de ce cadre institutionnel ont fonctionné suivant une approche participative et inclusive, conformément aux exigences d'un tel processus.

### 45 ▾

Les travaux ont été organisés autour de quatre thématiques majeures à savoir : **i)** le capital humain et le bien-être des populations ; **ii)** la croissance économique : productivité et compétitivité ; **iii)** l'environnement, le changement climatique et le développement des territoires et **iv)** et la gouvernance. La définition de ces thématiques prend appui sur les concepts des ODD et de la Sécurité humaine, le tout en rapport avec la vision Bénin 2025 Alafia. Les résultats issus de ces travaux donnent une structuration du document présentée comme il suit : le diagnostic stratégique du développement économique et social assorti des défis et enjeux de développement, l'objectif général de développement fondé sur l'option stratégique retenue et décliné en objectifs stratégiques assortis d'orientations stratégiques, le cadrage macroéconomique et social et le cadre de mise en œuvre et de suivi évaluation.

### 46 ▾

Le PND servira de cadre de référence pour les orientations des objectifs et stratégies de développement pour les huit (8) prochaines années y compris les stratégies du PAC en intégrant plus amplement les interrelations quadruplement gagnantes entre :

- › Croissance économique et transformation structurelle ;
- › Réduction des inégalités et amélioration de l'inclusion sociale ;
- › Durabilité environnementale ;
- › Gouvernance efficace et inclusive.

1

CONTEXTE ET  
PROCESSUS  
D'ÉLABORATION  
DU PLAN  
NATIONAL DE  
DÉVELOPPEMENT  
2018-2025

## 47

Ce chapitre met l'accent sur la dynamique du processus de planification et de développement au Bénin, la méthodologie de rédaction et l'horizon temporel du Plan. Il décrit par conséquent le processus d'élaboration du PND 2018-2025 et donne la composition du cadre institutionnel chargé de son élaboration.

# 1.1 Fondement et importance du PND 2018-2025

## 48

Différents documents de planification du développement ont été élaborés et mis en œuvre depuis l'adoption en 2000 de la Vision Bénin 2025 Alafia. Au nombre de ceux-ci, les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) 2006-2011, les différentes générations de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR) 2003-2005, 2007-2009 et 2011-2015, l'Agenda Spatial du Bénin 2016, l'Agenda international des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) 2000-2015 et les documents de stratégies sectorielles.

## 49

L'Agenda Spatial du Bénin 2016 a servi de base pour la définition des options d'aménagement et de développement compatible avec les politiques de l'État au plan économique, social et environnemental. Il vise à faire du Bénin « un pays bien aménagé, doté d'infrastructures et de services au bénéfice de la société, et d'une économie compétitive, valorisante pour l'ensemble du pays, respectueuse de l'environnement et ouverte sur l'Afrique et le monde » à travers trois options à savoir : **i)** le renforcement des pôles de développement et l'amélioration des réseaux structurants, **ii)** le développement des espaces frontaliers du Bénin, de façon à maximiser les avantages économiques et sociaux pouvant être tirés de sa position géographique et **iii)** la promotion d'un développement économique durable qui protège et valorise à la fois l'environnement naturel, le patrimoine culturel ainsi que le capital humain.

## 50

Les évaluations de la Vision 2025 réalisées en 2011 et en 2017 révèlent que, d'une part, tous ces documents ont fait référence à la Vision et, d'autre part, ils sont crédités d'une bonne cohérence et une pertinence avec cette dernière. Toutefois, le niveau de leur opérationnalisation reste faible pour induire une évolution significative vers la réalisation de leurs visions respectives et de Bénin-2025 Alafia.

## 51

La nécessité de renforcer le système de planification du développement en vue de la concrétisation de la Vision Bénin-2025 Alafia, de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de la réalisation de l'agenda 2063 de l'Afrique a conduit le Gouvernement à adopter en Conseil des Ministres, le 27 juillet 2016, une feuille de route pour l'élaboration du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021 et du Plan National de Développement (PND).

## 52

Le PND est le premier niveau de déclinaison de la vision Bénin 2025 Alafia conformément au système de planification retenu par le Bénin lors des journées nationales de réflexion organisées à ce sujet les 5 et 6 décembre 1991 et adopté par le Gouvernement en Conseil des Ministres en 1992. Il vise à préciser les repères stratégiques pour l'action de développement pour les huit (08) années qui séparent de 2025, échéance retenue pour l'atteinte de la vision.

## 53

Le PND 2018-2025 sera opérationnalisé en deux phases : la première de 2018 à 2021 à travers le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) et le Programme d'Action du Gouvernement dont il intègre les axes et la deuxième phase de 2022 à 2025. La mise en œuvre du PND 2018-2025 contribuera à conforter les réalisations du PAG 2016-2021 en assurant la continuité de l'action de développement d'un Gouvernement à l'autre et offre également l'opportunité d'assurer l'atteinte des cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Afrique à tous les niveaux du processus de gestion de développement (niveaux central, sectoriel et local).

## 54

Ces choix s'inscrivent dans la dynamique actuelle de relance de l'économie béninoise permettant de conforter et de prolonger les actions de développement du PAG dans le cadre de la vision Bénin 2025 Alafia devant conduire à l'accélération du processus de transformations socio-économiques, politiques et culturelles de la société béninoise, intégrant certains vecteurs de changement comme l'inclusivité, l'équité et la durabilité.

## 55.

Ainsi, le PND se distingue par :

- › la prise non seulement de la vision Bénin 2025 Alafia mais également des ODD et de l'Agenda Africa 2063 à travers l'intégration quadruplement gagnante entre : **i)** réduction des inégalités et amélioration de l'inclusion sociale ; **ii)** croissance économique et transformation structurelle ; **iii)** durabilité environnementale et **iv)** gouvernance efficace et inclusive ;
- › son caractère d'instrument d'excellence pour l'orientation et le pilotage des choix des objectifs stratégiques de développement, des investissements structurants et des grandes réformes économiques et sociales ;
- › son cadre de mise en œuvre et de suivi souple et évolutif intégrant les outils de gestion axée sur les résultats et les indicateurs de mesure des performances des dynamiques de changements opérés ainsi que l'appréciation du niveau d'avancement des réformes clés et l'impact des investissements structurants socio-productifs sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

# 1.2

## Processus d'élaboration du PND 2018-2025

### 56

La décision du Gouvernement de doter le pays d'un Plan National de Développement s'est traduite par une série de travaux effectués en dix (10) étapes majeures suivant une approche participative et inclusive mobilisant toutes les composantes de la société béninoise. De façon chronologique, il s'agit de :

- › **l'adoption par le Conseil des Ministres, le 15 mars 2017, du cadre institutionnel d'élaboration du PND** avec pour mission d'orienter, de superviser, d'encadrer et de suivre la mise œuvre de toutes les actions afférentes au processus et d'assurer la mobilisation de toutes les parties prenantes ;
- › **le lancement officiel des travaux par le Gouvernement, le 28 avril 2017 au Palais des Congrès de Cotonou**, qui a permis d'informer et d'obtenir l'adhésion de toutes les composantes de la nation ;
- › **l'élaboration et la validation des notes conceptuelle et d'orientation du PND 2018-2025** qui ont permis d'obtenir un consensus sur l'approche méthodologique détaillée, les outils d'analyse et d'évaluation à utiliser au cours du processus ainsi que les ressources à mobiliser ;
- › **les ateliers techniques de rédaction, d'enrichissement et de consolidation du diagnostic stratégique, des objectifs et orientations stratégiques ainsi que du cadrage macroéconomique et social**. Ces travaux réalisés suivant une approche participative et inclusive, regroupant les acteurs clés de développement (Ministères sectoriels, Secteur Privé, Société Civile, Partenaires Sociaux,) du niveau central ont permis de disposer d'un premier draft du projet de PND ;
- › **les Concertations dans les douze (12) départements du pays et avec les autres institutions de la République** qui ont permis de recueillir les aspirations des acteurs de développement à la base et des autres composantes du pouvoir d'État pour l'enrichissement du draft précédent du projet de PND ;
- › **l'atelier technique national d'examen du deuxième draft du projet de PND, tenu les 14 et 15 novembre 2017 au Palais des Congrès de Cotonou**, ayant abouti à un avant-projet du document dont **le compte rendu d'étape a été approuvé par le Conseil des Ministres, le 13 décembre 2017 ;**
- › **le séminaire gouvernemental, tenu le 08 février 2018, à la Présidence de la République pour examiner les objectifs et grandes orientations de l'avant-projet du document ;**
- › **la concertation avec les Partenaires Techniques financiers, le 16 mars 2018, sur les objectifs et grandes orientations de l'avant-projet du document;**
- › **la validation technique nationale de l'avant-projet du document, le 03 mai 2018 à l'Infosec de Cotonou** pour la mise à disposition du projet PND devant être adopté par le Conseil des Ministres ;
- › **l'Adoption du PND par le Conseil des Ministres** en sa séance du 24 Octobre 2018.

# 2

DIAGNOSTIC  
STRATÉGIQUE DU  
DÉVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL

Pour fixer les objectifs et orientations stratégiques du développement économique, social, culturel et environnemental du Bénin, un état des lieux est nécessaire afin de cerner avec précision les différents défis et enjeux majeurs auxquels le pays fait face. Ce diagnostic stratégique qui fait une analyse rétrospective du processus de développement du Bénin est structuré autour d'une revue des leçons apprises de différents référentiels de développement mis en œuvre ces dernières années et de quatre thématiques que sont : **i)** le capital humain et le bien-être des populations ; **ii)** la croissance économique : productivité et compétitivité ; **iii)** l'environnement, le changement climatique et le développement des territoires ; et **iv)** la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité. Il s'agit des thématiques prenant appui sur les concepts des ODD, de la Sécurité humaine, le tout en rapport avec la vision Bénin 2025 Alafia.

## 2.1

# Leçons apprises des principaux référentiels de développement

Les principaux enseignements retenus de la mise en œuvre de la SCRP 2011-2015 sont :

- › L'analyse des performances socio-économiques du Bénin sur la période 2011-2015 montre : **i)** une croissance économique moyenne de 5,3 % sur la période 2001-2015 mais, elle reste insuffisante dans un contexte où la croissance démographique est de 3,5 % par an et a été très insuffisamment inclusive puisque la pauvreté s'est aggravée passant de 36,2 % en 2011 à 40,1 % en 2015 ; **ii)** une persistance voire une légère augmentation des inégalités dans la distribution de la consommation par tête des ménages, inégalités principalement induites par les déséquilibres entre les départements, les différences dans les niveaux d'éducation et les tailles des ménages ; **iii)** une augmentation de 16,5 % du coût des besoins essentiels qui constitue le seuil de pauvreté. La croissance économique ne semble pas avoir profité aux plus pauvres ; ce constat soulève plusieurs questions sur l'efficacité de la mise en œuvre des politiques publiques conçues pour être pro-pauvres mais qui au final impactent très peu la répartition équitable des fruits de la croissance et l'inclusion des populations vulnérables dans la création de richesse.
- › Dans le domaine de la consolidation du cadre macroéconomique, beaucoup de progrès sont enregistrés en termes de la maîtrise de l'inflation et du service de la dette et d'amélioration du taux d'investissement, contrairement au déficit budgétaire global qui s'est détérioré pour s'établir à -8,4 % en 2015 contre une prévision de -3,90 %. Cette tendance est également retrouvée au niveau du ratio masse salariale par rapport au PIB ; une détérioration de la situation en

2014 et 2015 après de très bons résultats obtenus de 2011 à 2013. Des efforts doivent être faits pour la maîtrise du déficit budgétaire global, le solde courant de la balance des paiements et de la masse salariale. Depuis 2016, les perspectives de stabilisation budgétaires sont palpables, en particulier, dans le cadre de la mise en place d'un programme avec le FMI dans le cadre d'un accord de Facilité Élargie de Crédit.

- › Pour la dynamisation du secteur privé et du développement de l'entreprise, en dépit de la dynamique positive notée au niveau des indicateurs de résultats, le niveau d'atteinte des cibles fixées reste encore globalement faible sur la période 2011-2015 surtout au niveau des différents paramètres du Doing Business (de 173<sup>e</sup> en 2011 à 151<sup>e</sup> en 2015), car la réduction du taux d'imposition, ainsi que la durée d'exécution des contrats sont encore à améliorer.
- › En ce qui concerne la diversification de l'économie, les valeurs cibles des indicateurs de mesure des performances ne sont pas atteintes en dépit des efforts déployés en matière de couverture des besoins alimentaires d'origine végétale et de la production cotonnière : le taux de couverture des besoins alimentaires d'origine animale est de 49,36 % en 2014 contre une cible de 82 % ; le taux de couverture des besoins alimentaires d'origine végétale est de 139,52 % en 2014 contre une cible de 168 % ; le taux de croissance du PIB agricole est de 6,5 % en 2014 contre une cible de 17 %.
- › Pour ce qui est des infrastructures énergétiques, 342 nouvelles localités ont été électrifiées sur 1467 nouvelles localités prévues sur la période. Quant aux infrastructures hydrauliques, des progrès notables sont bien enregistrés. Cependant, les défis demeurent importants pour l'accès des populations et du secteur privé à l'énergie fiable à faible coût.
- › Au niveau du renforcement du capital humain, le bilan est nuancé selon les secteurs. L'analyse des performances enregistrées au cours de la période 2011-2015 dans le secteur de la santé met en évidence que le niveau global d'atteinte des indicateurs sanitaires est faible, avec un niveau moyen d'atteinte de 69,4% ; le taux de fréquentation globale des services de santé par les populations est de 50,30% contre un objectif de 80% en 2015. Au niveau du secteur de l'éducation, le niveau global d'atteinte des indicateurs est faible en matière de qualité de l'éducation et de formation professionnelle bien que des progrès significatifs soient enregistrés pour certains indicateurs d'accès.
- › En matière de gouvernance : **i)** la qualité de la gestion des finances publiques a été renforcée avec l'institution des débats parlementaires et citoyens sur les orientations budgétaires, l'élaboration de la note analytique sur le programme de développement, du Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP), des maquettes disponibles des DPPD et leurs PAP dans le cadre de la mise en œuvre des réformes des finances publiques de l'UEMOA ; la réduction des délais moyens de passation des marchés publics de fournitures et de services sur financement du budget national (26 jours contre 55 jours pour le premier et 20 jours contre 65 jours pour le second). Par contre, le taux d'exécution des dépenses courantes hors salaires du BGE (base engagement) s'est détérioré et s'est établi à 70 % en 2015 contre une cible d'au moins 80%, ainsi que le taux d'exécution des dépenses d'investissements sur ressources propres du BGE ; **ii)** l'indice de redevabilité de Mo Ibrahim stagne à 36,1/100 (2017) l'Indice de Participation et Droits de l'Homme à 63,4/100 (2017), l'indice de Transparency International sur la corruption à 85/180 (2017) l'évaluation des politiques et des institutions en Afrique (CPIA) de la Banque mondiale à 3,5 points. En ce qui concerne, la promotion des droits humains et le renforcement des capacités juridiques des pauvres, les efforts entrepris

n'ont pas permis d'atteindre les cibles des indicateurs retenus pour apprécier les progrès dans ce domaine d'intervention : selon l'indice de satisfaction dans l'appareil judiciaire (sondage Gallup), 45 % des Béninois ne font pas confiance au système judiciaire et aux tribunaux (RDH 2016 ; la durée moyenne des détentions préventives des détenus des cabinets d'instruction demeure élevée et bien au-dessus de la cible de 8 jours à atteindre en 2014 ; le taux d'occupation des prisons s'est établi à 189 % en 2014 contre une cible de 125 %.

► Pour le développement équilibré et durable de l'espace national, les objectifs visés, à travers la décentralisation et l'aménagement du territoire, ont été atteints uniquement au niveau de trois cibles sur huit ; le taux d'exécution des transferts FADeC s'est établi à 101,8 % contre une prévision de 100 % ; en ce qui concerne l'environnement, sur trois indicateurs retenus, seul le niveau de réalisation de la superficie reboisée s'est rapproché de sa cible (3-4-6). Efficacité découlant de la mise en œuvre du Programme d'Actions Prioritaires de la SCRP (2011-2015) ; des pertes importantes d'actifs et dégradation du bien-être des populations causées par des catastrophes naturelles demeurent importantes, respectivement 0,26 % et 0,53 % du PIB au Bénin ; chaque année, 1 468 personnes pour 1 million d'habitants sont privées d'abri et la part faible des énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie a été de 3,4 %.

## 59

▲ Au niveau des OMD, sur les dix-sept cibles suivies et évaluées au Bénin, seulement deux cibles auront été atteintes : la cible visant la réduction de l'incidence du VIH/SIDA et celle concernant le service de la dette. Nonobstant ces résultats, la pratique et la mise en œuvre des OMD permettent d'indiquer quelques leçons à retenir. Les principales leçons apprises sont : **i)** l'appropriation des objectifs globaux de développement, **ii)** la conception d'instruments de mise en œuvre des objectifs de développement, **iii)** le financement des politiques sensibles aux objectifs sur les ressources internes suivant une programmation et une exécution budgétaires efficiente, **iv)** le suivi de la mise en œuvre des interventions au-delà des résultats, **v)** l'indépendance du système statistique, et **vi)** la redevabilité accrue avec un leadership renforcé (PNUD, 2016).

**Tableau 1 : Bilan des dix-sept (17) cibles OMD au Bénin**

CIBLES OMD	SITUATION
1.A ► Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à \$ 1/jour	Non
1.B ► Assurer le plein emploi productif et le travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes	Non
1.C ► Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Proche
2.A ► Donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Proche
3.A ► Éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement	En partie
4.A ► Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Non
5.A ► Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Non
5.B ► Assurer l'accès universel à la santé reproductive	Non
6.A ► Avoir enrayé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	Proche
6.B ► D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	En partie
6.C ► Avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle	Proche
7.C ► Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	En partie
7.D ► Améliorer sensiblement, D'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	Non
8.B ► Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés	Non
8.D ► Traiter largement des problèmes de dette des pays en voie de développement par des mesures nationales et internationales afin de rendre la dette soutenable à long terme	Atteinte
8.E ► En collaboration avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les PED	Non
8.F ► En collaboration avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	Non

Source : Rapport d'évaluation des OMD au Bénin, 2016

## 60

En ce qui concerne, l'aménagement du territoire, le programme d'investissement public n'a pas suffisamment pris en compte les préoccupations d'ordre spatial, ce qui a accentué les disparités entre les villes et les campagnes d'une part, et entre les différentes zones géographiques d'autre part. La faible valorisation des potentialités et atouts n'a pas permis de réduire le déséquilibre observé au niveau du développement territorial.



## 61 ▾

Par ailleurs, les premiers éléments de l'évaluation récente de la première décennie de mise en œuvre de la vision Bénin 2025 Alafia a permis de constater : **i)** l'inexistence d'un cadre formel de son opérationnalisation, **ii)** l'inexistence d'un système de suivi et d'évaluation des réalisations des cibles retenues, **iii)** l'imperfection de la gouvernance démocratique et son écart par rapport à l'évolution projetée, **iv)** l'inexistence de cadrage macroéconomique des stratégies et scénarii de croissance retenus et **v)** l'inexistence d'un système d'information formel de suivi et d'évaluation des programmes mis en œuvre.

## 62 ▾

Enfin, l'élaboration et la mise en œuvre des documents de politique et de stratégie n'ont pas suffisamment tenu compte des menaces à la sécurité humaine<sup>2</sup>. En effet, les mesures essentielles pour renforcer la sécurité humaine s'articulent autour de sept (07) composantes à savoir : **i)** la sécurité économique, **ii)** la sécurité alimentaire, **iii)** la sécurité environnementale, **iv)** la sécurité personnelle, **v)** la sécurité communautaire, **vi)** la sécurité sanitaire et la **vii)** la sécurité politique.

## 2.2

## Capital humain et bien-être des populations : progrès lents du développement humain et aggravation des inégalités

### 2.2.1 - PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS : AGGRAVATION DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET DES INÉGALITÉS

## 63 ▾

**Les contreperformances des politiques publiques du modèle de croissance** qui a prévalu pendant plusieurs années ont produit, d'une part, des effets limités sur la réduction de la pauvreté, des inégalités sociales, des progrès lents dans le développement du capital humain et la vulnérabilité socio-économique de certaines catégories de la population, avec des incidences sur le niveau de développement humain et, d'autre part, des disparités régionales. Influencé par un processus de transition démographique très lent et les difficultés d'un réel chan-

2 ▸ Cf. Rapport sur le Développement Humain 2010-2011

gement structurel de l'économie béninoise, le modèle de croissance du Bénin et ses politiques sectorielles ont eu des répercussions sur le rythme et le niveau du développement humain.

## 64 ▾

**L'Indice de Développement Humain (IDH)** qui prend en compte les indicateurs sensibles à la répartition de revenus pour mieux refléter les inégalités de revenus (IDHI), montre pour 2015 que l'IDH normal du Bénin est passé de 0,485 (165<sup>e</sup> rang sur 188 pays) à 0,304 (IDHI ajusté aux inégalités) soit une perte de valeur de 37,4 %. Cette perte est due surtout à l'inégalité de scolarisation (-44,8 %), l'inégalité de santé (-37,0%) et celle liée aux revenus (-29,4 %). Avec cette nouvelle méthode de calcul adoptée depuis 2010, l'IDHI devient l'indice de développement humain « potentiel » à atteindre en l'absence de toute inégalité ; cela ouvre, pour le Bénin, des perspectives pour le développement des programmes ciblés et des stratégies d'accélération de l'atteinte de certaines cibles des ODD visant l'amélioration des performances des systèmes éducatif, de santé et de réduction des inégalités sociales. La baisse de la valeur de l'IDH du Bénin est plus forte que celle enregistrée dans la moyenne mondiale (-22,1 %) et dans la moyenne des pays d'Afrique Subsaharienne (-32,2 %).

## 65 ▾

Sur la période 1990-2014, le taux de croissance annuel moyen de l'IDH au Bénin a été de 1,40 % contre 1,08 % pour l'Afrique Subsaharienne. Toutefois, le Bénin accuse depuis 2010 un mouvement de décrochage par rapport au reste des pays africains, avec un taux de croissance de l'IDH de 0,64 % entre 2010 et 2014 contre 1,08 % pour l'Afrique Subsaharienne. Les contreperformances du Bénin sont imputables principalement aux très faibles contributions du revenu monétaire, au faible niveau de développement du capital humain lié aux insuffisances du système éducatif et à la forte croissance démographique (3,5 %). Le revenu monétaire moyen par habitant a enregistré un rythme de croissance de 0,8 % résultant des inégalités de revenus et du fort taux de pauvreté. Les progrès en matière de croissance économique (une moyenne de 5 % sur la période de 2010-2015) sont annihilés, en grande partie, par le niveau élevé du taux de croissance démographique qui exerce une forte pression sur les services sociaux de base et l'emploi des jeunes.

**Tableau 2 : Comparaison des IDH, IDHI et des pertes dues aux inégalités en 2015**

PAYS	IDH	IDHI	% DES PERTES
Monde	0,717	0,557	-22,3 %
Afrique Subsaharienne	0,523	0,355	-32,2 %
<b>Bénin</b>	<b>0,485</b>	<b>0,304</b>	<b>-37,4 %</b>

Source : Rapport mondial sur le développement humain en 2016, PNUD

## 66 ▾

**L'incidence de la pauvreté monétaire (P0)** s'est accrue pour s'établir à 40,08 % en 2015 contre 36,19% en 2011 ; 35,21 % en 2009 et 33,26 % en 2007 ; entre 2011 et 2015, la pauvreté a augmenté de 3,9 points. **La profondeur de la pauvreté (P1)** a également connu une aggravation, passant respectivement de 0,098 en 2011 à 0,18 en 2015. Cette pauvreté est fondamentalement rurale, touchant 43,6 % des populations rurales.

## 67

**L'impact de la pauvreté monétaire** montre qu'elle est un facteur structurel de la vulnérabilité de l'enfant. En 2015, 43,3 % des enfants de 0 à 17 ans (en moyenne 2 millions) vivent dans des ménages pauvres.

## 68

**En 2015, la pauvreté non monétaire<sup>3</sup> est en recul, contrairement à la pauvreté monétaire, et en lien avec l'amélioration de l'accès aux infrastructures de base.** En effet, de 39,84 % en 2007, l'incidence de la pauvreté non monétaire s'est établie à 29,41 % en 2015 contre 29,57 % en 2011 et 30,84 % en 2009. En ce qui concerne l'écart de la pauvreté non monétaire, il a connu deux pics sur la période. Il est passé de 25,2 % du seuil de la pauvreté non monétaire en 2007 à 41,2 % en 2009 ; puis de 40,2 % en 2011 à 27,4 % en 2015. Cette évolution de l'écart de la pauvreté non monétaire sur la période 2007-2015 est couplée d'une baisse des inégalités parmi les pauvres. Cependant, sur la période 2011-2015, les ménages ruraux ont vu leurs conditions de vie se détériorer avec l'incidence de la pauvreté non monétaire qui est passée de 32,88 % à 35,86 %. Les disparités régionales de cette pauvreté non monétaire sont très contrastées : l'Atacora (45,2 %), le Couffo (43,7 %), le Mono (40,7 %), l'Alibori (37,7 %), le Zou (33,8 %) et le Plateau (30,8 %).

## 69

La pauvreté non monétaire met les enfants dans un contexte de privation préoccupante. Ainsi, près de 97,3 % souffrent d'au moins une privation (l'alimentation, l'eau potable, l'assainissement, les soins de santé de base, le logement, l'éducation et l'accès à l'information) et 64,5 % des enfants en subissent au moins 3 à la fois et seulement 2 % échappent à toutes les privations<sup>4</sup>.

## 70

Le noyau dur de la pauvreté au Bénin, constitué par les personnes cumulant la pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire touche 15,3 % de la population en 2015 contre 13,6 % en 2011, 11 % en 2009 et 12,48 % en 2007. Les personnes cumulant ces deux formes de pauvreté ont à la fois de faibles dépenses de consommation et des privations en termes d'actifs et de condition de vie. Il ressort qu'en moyenne, 12,9 % de la population présentent les deux formes de pauvreté sur la période 2007-2015 avec un élargissement du noyau dur de la pauvreté entre 2011 et 2015. Les ménages cumulant ces deux formes de pauvreté sont de 14,76 % en 2015 contre 13,36 % en 2011.

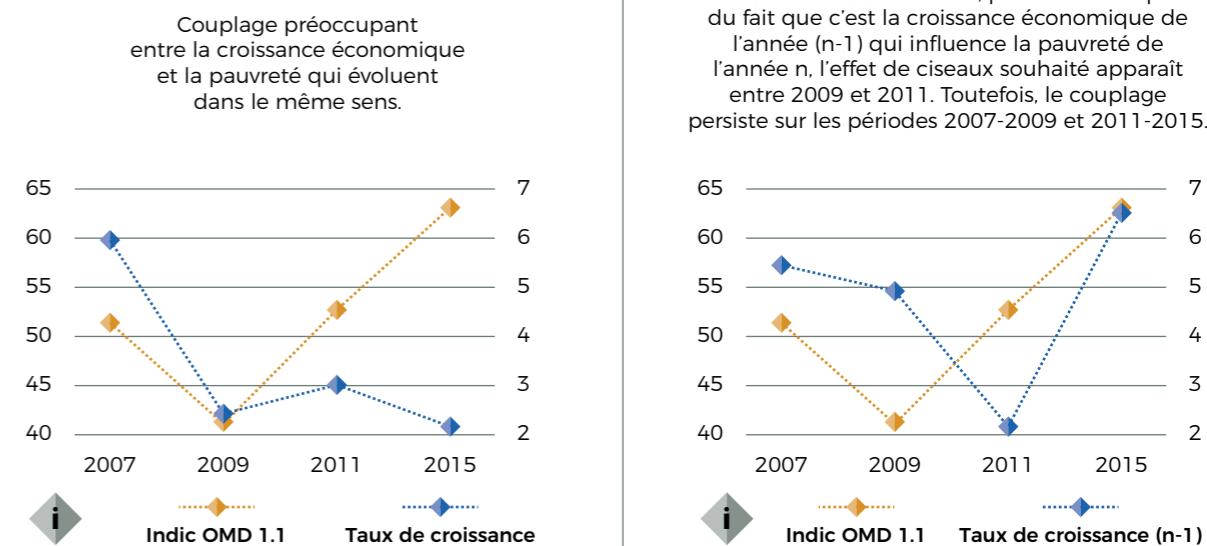
## 71

En 2015, plus de la moitié (59,9 %) de la population béninoise vit dans l'extrême pauvreté si on se réfère au seuil mondial d'un revenu annuel de 1,90 dollars par jour en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA). Au niveau spatial, tous les départements présentent une situation préoccupante avec une proportion de plus de 60 % d'extrêmes pauvres à l'exception des départements du Littoral, de l'Ouémé, de l'Atlantique et du Plateau.

## 72

L'aggravation de la pauvreté monétaire contraste avec les tendances observées au niveau du taux de croissance économique qui est passé d'une moyenne annuelle de 4,2 % entre 2000-2005 à 3,8 % entre 2006-2010 et à 4,6 % entre 2011-2015.

**Figure 1 : Évolution contrastée de la croissance économique et de la pauvreté (NG)**



Source : Document de travail pour l'élaboration de la nouvelle stratégie de développement, MPD, PNUD Août 2016

## 73

Les données issues des différentes enquêtes (EMICoV 2007, 2009, 2011 et 2015) montrent **une persistance, voire une hausse des inégalités dans la distribution des dépenses de consommation** par tête dans les ménages au cours de la période 2007-2015. En effet, l'indice de Gini demeure élevé sur la période et passe de 0,4715 en 2007 à 0,4996 en 2015 après une baisse en 2009 (0,4688) et en 2011 (0,4638). Une analyse différenciée selon le milieu de résidence permet de constater que l'augmentation de la concentration des richesses des plus riches au niveau national résulte de celle du milieu urbain où l'indice de Gini est passé de 0,4646 en 2007 à 0,4906 en 2015 après une baisse entre 2009 et 2011 (0,4679 à 0,4517). Toutefois, la tendance à la baisse des inégalités observée entre 2007 et 2011 est remarquable en milieu rural où l'indice de Gini est passé de 0,4162 en 2007 à 0,3733 en 2011.

## 74

**L'analyse de la répartition des inégalités spatiales intra régionales** révèle que, sur la période 2007-2015, les inégalités se sont accentuées dans l'ensemble des départements, à l'exception de l'Alibori, de l'Atlantique et du Mono où elles ont baissé sur la même période. Les inégalités de dépenses par tête sont plus fortes dans le Borgou (0,499), l'Ouémé (0,485), les Collines (0,460) et faibles dans les départements de l'Atlantique (0,345) et du Plateau (0,375). Par rapport à 2011, les inégalités se sont plus accentuées dans les départements du Zou (0,115 point), des Collines (0,082), du Couffo (0,058) et de l'Alibori (0,053).

## 75

Par ailleurs, **les inégalités au niveau national** résultent davantage des inégalités entre les départements que des inégalités à l'intérieur des départements. En effet, avec une contribution croissante de 22,2 points à l'inégalité nationale (contribution de 82,9 % en 2015 contre 60,7 % en 2007), les disparités départementales cristallisent la faiblesse de la mise en œuvre des différentes politiques et stratégies initiées depuis 2007, notamment celles des différentes stratégies de réduction de pauvreté, à assurer un développement équilibré entre les régions.

3 ► Cette forme de pauvreté est mesurée par un indice composite qui traduit l'ampleur des privations en termes de confort général du logement, de possession de biens durables, et d'accès aux services sociaux de base

4 ► Rapport sur la pauvreté et les privations de l'enfant au Bénin, MPD/UNICEF, octobre 2016

## 76

Enfin, **une hausse des inégalités** est observée aussi bien au sein des ménages dirigés par les femmes (de 0,4621 en 2007 à 0,4827 en 2015) qu'au sein des ménages dirigés par les hommes (0,4724 en 2007 à 0,5051 en 2015).

## 77

**L'analyse des déterminants de la croissance et de la pauvreté** montre que la croissance économique insuffisamment inclusive, traduite par l'aggravation des inégalités sociales et territoriales, contraint le développement humain à de lents progrès en raison de l'impact des inégalités relevant de multiples privations touchant les pauvres, surtout en matière d'accès aux services sociaux de base. Ces impacts touchent surtout les populations rurales dans toutes les dimensions de la pauvreté (monétaire et non monétaire) alors que, en milieu urbain, c'est la pauvreté monétaire qui est plus accentuée. Ensuite, le profil de pauvreté au Bénin met en exergue la forte corrélation de la pauvreté avec les principales caractéristiques des ménages que sont : la taille du ménage, le milieu de résidence, le niveau d'instruction, les secteurs d'activité et le sexe du chef de ménage. Ainsi, plusieurs facteurs sont à l'origine de l'augmentation de la pauvreté dans ses deux formes mesurables (monétaire et non monétaire) au Bénin. Parmi ces facteurs, il y a : **i)** la baisse des revenus par tête dans le monde rural liée à la faible productivité résultant de la monoculture du coton, au repli sur des modes de production de subsistance et la dégradation des sols ; **ii)** la faible pluriactivité du monde rural ; **iii)** la prédominance du secteur informel en milieu urbain et en milieu rural (près de 90 % de l'emploi total en 2015) et **iv)** le faible taux de couverture du système de protection sociale.

## 78

**Les déséquilibres spatiaux s'affichent aussi comme un véritable déterminant de la pauvreté, notamment dans les localités rurales, en lien avec les contraintes géographiques, climatiques différenciées.** Les défis de relance de la croissance et de réduction de la pauvreté impliquent donc la prise en compte, d'une part, de la question des disparités régionales en vue d'une plus grande équité territoriale dans la distribution des investissements sociaux et économiques et, d'autre part, de l'environnement pour garantir la pérennité des ressources.

## 79

**L'action de l'État a davantage porté sur la réduction de la pauvreté non monétaire avec d'importantes ressources consacrées aux politiques de gratuité.** En vue de poursuivre les efforts de réduction de la pauvreté, le Gouvernement a mis en œuvre une Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRIP) qui couvre la période 2011-2015. Le système national statistique produit régulièrement des rapports et tableaux statistiques qui permettent le suivi de l'exécution de la SCRIP. En particulier, le rapport annuel d'avancement sur la mise en œuvre de la SCRIP diffuse des informations actualisées sur les indicateurs de performance par secteur. Selon le Rapport de suivi des OMD, PNUD, 2014), la césarienne est toujours opérationnelle dans les 48 hôpitaux agréés. Les ressources consacrées à la gratuité de la césarienne, mises à la disposition de l'Agence Nationale de Gestion de la Gratuité de la Césarienne (ANGC), s'élèvent à près de 15 517 500 000 FCFA entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 30 septembre 2015. À ce jour 155 175 femmes ont déjà bénéficié de la mesure de gratuité de la césarienne. Concernant l'éducation, les subventions de l'État pour frais de fonctionnement des écoles publiques maternelle et primaire ont doublé en 7 ans, passant de 3 094 529 200 FCFA en 2006-2007 à 6 329 700 000 FCFA en 2013-2014. Et au premier cycle du secon-

daire, le financement public des frais de scolarité des filles (15 000 FCFA unitaire) a été multiplié par 1,7 en 5 ans, passant de 2 001 315 000 FCFA en 2007-2008 à 3 377 790 000 FCFA en 2012-2013 (mai 2014). Pour réduire la pauvreté monétaire, l'État consacre près de 1 milliard FCFA en 2015 (USD 1.61 millions) en dotation destinée aux indigents. De même, entre 2001 et 2010, les dépenses agricoles financées par l'État pour la réalisation de la cible de l'OMD 1.C sont en moyenne 14 849 milliards FCFA pour un total sur toute la période qui s'établit à 148 489 milliards FCFA à travers les ministères de l'Agriculture, de l'Élevage et de la pêche, étant donné que la majorité des employés pauvres sont les employés du secteur agricole. Cependant, les besoins pour aboutir à un impact plus effectif sont trois fois supérieurs aux montants alloués. La réduction de la pauvreté a été également abordée à travers les programmes de micro crédit. Ainsi, plus de 1 702 526 micro crédits ont été accordés au 31 décembre 2014.

## 80

**Malgré les mesures de politiques mises en œuvre pour accélérer la croissance, notamment l'appui aux activités génératrices de revenus grâce à la distribution des crédits aux populations les plus pauvres (programme de microcrédits aux plus pauvres), il apparaît que la croissance n'a pas été suffisamment inclusive pour permettre au Bénin réduire la pauvreté.** Des contraintes importantes sont liées à la nature et à la qualité des emplois occupés étant donné que la promotion des revenus de l'emploi est l'un des facteurs d'une croissance inclusive et que l'emploi est le premier déterminant de l'accumulation des revenus. Or, la promotion des emplois décentés est soumise à diverses contraintes. Au Bénin, c'est le secteur informel, dont les conditions de travail pour la plupart sont précaires qui mobilise 89 % des emplois, notamment dans l'agriculture et les services. Malgré les efforts en sa faveur, le secteur informel fait face à une faible productivité liée à l'insuffisance des investissements dans des technologies adéquates et au difficile accès aux services financiers avec des crédits distribués encore à des niveaux insignifiants face aux besoins. La faiblesse dans l'efficacité de l'Administration a aussi été un frein à la production de biens publics collectifs en quantité et en qualité. La promotion de la productivité à tous les niveaux par d'importants investissements dans les formations et les équipements, l'accès aux services financiers et de la fourniture de services publics d'éducation et de santé en quantité et qualité seront nécessaires pour lutter efficacement contre la pauvreté monétaire et non monétaire.

## 2.2.2 - POPULATION ET DÉVELOPPEMENT : FORTE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE SOUS CONTRAINTES

## 81

Le retard accusé en matière de développement du capital humain et l'absence d'une stratégie nationale de maîtrise de la croissance démographique ne permettent ni aux secteurs productifs de bénéficier d'une main d'œuvre qualifiée ni d'assurer le relèvement du bien-être des populations et l'insertion réelle des femmes dans les dynamiques sociales et politiques du pays.

**82** ▾

Selon le dernier recensement de la population, le Bénin comptait, en 2013, 10 008 749 habitants contre 6 769 914 en 2002, soit un taux annuel d'accroissement inter censitaire de 3,5 % entre 2002 et 2013 légèrement supérieur à celui obtenu entre 1992-2002 (3,25 %). Cet accroissement est lié à la forte natalité, à la baisse de la mortalité et à un solde migratoire international positif. Avec une espérance de vie estimée à 62 ans en 2010 (contre 41 ans en 1960) et une fécondité de près de 5 enfants par femme en 2013, la première phase de la transition démographique caractérisée par la baisse de la mortalité, est bien amorcée ; mais la seconde phase, la baisse de la fécondité, n'en est qu'à ses débuts. Cette forte croissance démographique est variable selon les régions. Les départements ayant connu de forts taux d'accroissement entre 2002 et 2013 sont l'Atlantique (5,05 %), le Borgou (4,68 %) et l'Alibori (4,61 %).

**83** ▾

Selon les résultats du RGPH4, 51,17 % des Béninois sont de sexe féminin ; 46,65 % sont âgés de moins de 15 ans, 65 % moins de 25 ans et 55,43 % vivent dans les milieux ruraux. La plus forte concentration est observée dans le département de l'Atlantique (14 %) et la plus faible, dans le département de la Donga (5,43 %). Cette répartition inégale pose d'importants problèmes de développement.

**84.**

En effet, selon les résultats du RGPH4, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est passé de 7,1 enfants par femme en 1982 à 5,7 enfants par femme en 2006, puis s'est établi à 4,8 enfants par femme en 2013, soit une baisse d'environ 2,3 enfants par femme en 31 ans. Il en est de même pour le taux brut de natalité qui est passé de 43,4 ‰ en 1960 à 40,1 ‰ en 2010, et 33,3 ‰ en 2012, soit une baisse de 10 points en 52 ans.

**85** ▾

S'agissant de la mortalité, les résultats de l'Enquête Démographique de Santé (EDS) au Bénin révèlent que le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 243,0 ‰ en 1982 à 70,0 ‰ en 2012, pendant que le taux de mortalité des adultes a baissé de 3,89 % et 19,9 % respectivement pour les hommes et les femmes de 15 à 49 ans. Ce résultat s'explique aisément par l'aboutissement de toutes les actions entreprises à travers les divers programmes en faveur de la santé des enfants et des femmes.

**86** ▾

Par ailleurs, l'âge de la mère a un impact sur les chances de survie des enfants qu'elle met au monde. En effet, l'analyse de la mortalité, selon le groupe d'âges des mères, révèle que les plus forts taux de mortalité sont enregistrés chez les mères de moins de 20 ans et que les mères de 20 à 29 ans sont celles qui enregistrent le minimum de décès d'enfants de moins de 5 ans. Le risque de mortalité infantile est très élevé au niveau des mères de moins de 20 ans (majoritairement des cas de grossesses précoces) et au-delà de 40 ans (essentiellement des cas de grossesses tardives). Il s'agit là de causes de décès pourtant évitables. Le risque de mortalité infantile varie en fonction de l'intervalle inter-général. Ainsi, lorsque cet intervalle est de moins de deux (02) ans, près d'un enfant sur sept (07) meurt avant le premier anniversaire. Ce risque est moins élevé lorsque l'intervalle est compris entre deux (02) et trois (03) ans, et l'est davantage pour 4 ans ou plus. Enfin, l'espérance de vie, au cours de cette dernière décennie, a évolué de façon linéaire.

**87** ▾

Concernant les migrations, et contrairement aux constats d'ordres interne ou interurbain observés dans le cadre des RGPH 1, 2 et 3, les résultats du RGPH4 révèlent un accroissement remarquable des migrations internationales (immigrations), avec une augmentation sensible de la proportion des immigrants non béninois. Le nombre total d'immigrants au Bénin, selon le RGPH4, est de 1 885 563 personnes, soit 1,9 % de la population béninoise. Le Niger reste le pays le plus représenté (35,6 %), et le reste de l'Europe (0,2 %) le moins représenté.

**88** ▾

L'ampleur des migrations internationales traduit un degré d'ouverture des frontières béninoises de plus en plus élevé depuis 1990. En effet, la Constitution béninoise, en son article 39, garantit aux étrangers les mêmes droits et libertés qu'aux citoyens béninois dans les conditions définies par les textes législatifs et réglementaires. De même, le Bénin a souscrit à des engagements internationaux et bilatéraux à travers des traités, conventions, accords et protocoles en vue d'assurer la libre circulation des personnes et des biens sur le territoire national.

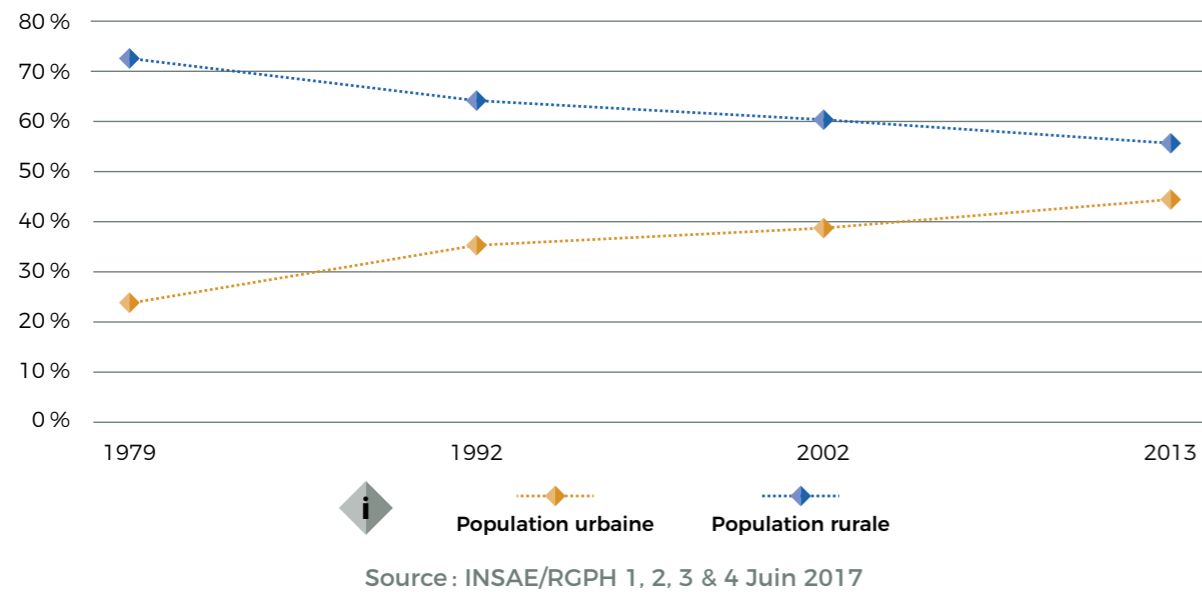
**89** ▾

En matière d'émigration et selon le rapport sur le profil national 2011 de la migration ainsi que l'étude sur la migration, plusieurs raisons sont évoquées par les émigrants béninois pour justifier leur émigration : **i)** recherche d'un mieux-être, **ii)** inégalité de chance devant l'emploi (politisation à outrance des secteurs socio-économiques, notamment), **iii)** non-reconnaissance du mérite, **iv)** blocages administratifs, **v)** faible application des lois et textes réglementaires, etc. À cela, il faut ajouter les conséquences du changement climatique qui affectent la production agricole, halieutique, etc., par exemple les inondations destructrices. Selon ces données, les pays de la CEDEAO abritent 98 % des Béninois de la diaspora. Les fonds envoyés par les émigrants béninois proviennent en grande partie de l'Afrique (88,71 % des montants transférés), suivie de l'Europe (10,13 %).

**90** ▾

Les migrations internes sont appréciées en grande partie par l'exode rural et par le fort taux de croissance urbaine. Les différents recensements généraux de la population et de l'habitat de 1979, 1992, 2002 et 2013 montrent que la population béninoise reste majoritairement rurale. Toutefois, la proportion de la population rurale a fortement décru entre 1979 et 2013, passant ainsi de 73,47 % à 55,43 %. Ces évolutions indiquent une urbanisation rapide et forte, confirmant l'importance du mouvement migratoire interne.

**Figure 2 : Évolution de la population (urbaine et rurale) de 1979 en 2013**



## 91

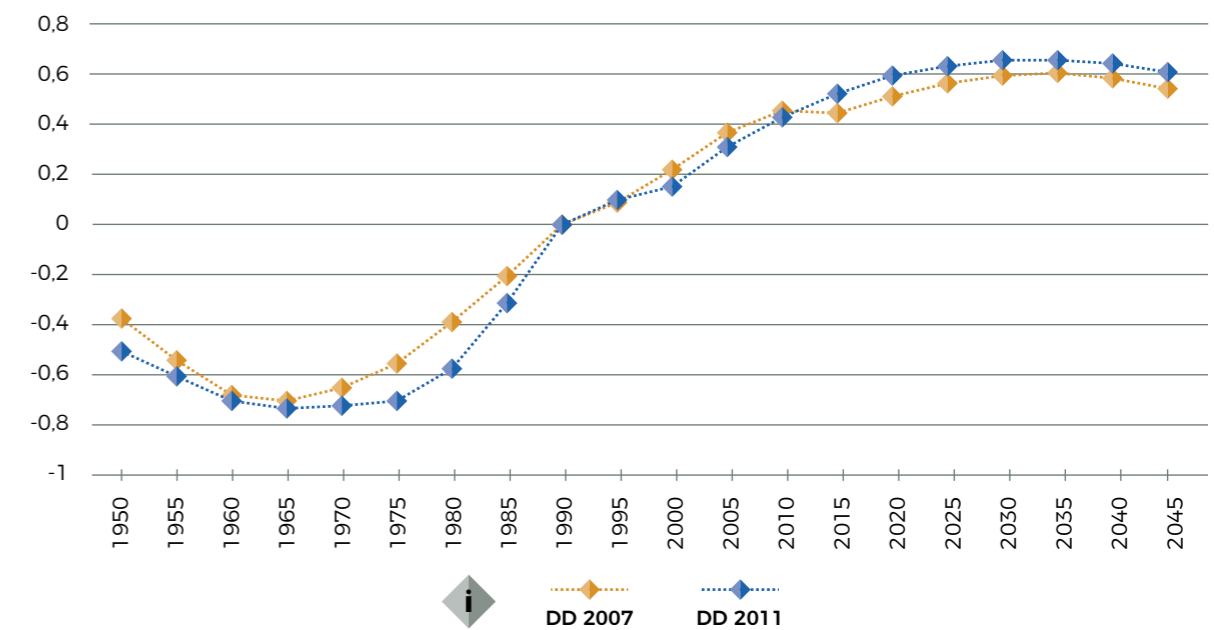
Les résultats du RGPH de 2013 révèlent l'ampleur des mouvements au niveau des douze départements du pays, à travers leur solde migratoire respectif. Quatre (04) des douze départements affichent un solde migratoire<sup>5</sup> positif en ce sens qu'ils ont enregistré un nombre plus important d'immigrants que d'émigrants. Il s'agit de l'Atlantique, de l'Ouémé, du Borgou, et des Collines. Les huit (08) autres départements affichent des soldes migratoires négatifs dont le plus important est celui du département du Littoral.

## 92

La population du Bénin reste une population très jeune avec un rapport de dépendance élevé. Ce rapport est de 1,3 en 1979 ; 1,2 en 1992 et 1,1 en 2002. Pour accroître l'éventualité d'un dividende démographique au Bénin, les progrès en matière de santé et d'éducation doivent être accélérés et des investissements importants doivent être réalisés dans les domaines de la planification familiale, de la santé de la reproduction, de l'éducation des jeunes filles et du renforcement du rôle économique et politique de la femme. Ainsi, la maîtrise progressive de la mortalité puis de la fécondité est l'un des points de repère de la nouvelle stratégie devant permettre d'accélérer le processus de transition démographique en vue de la diminution du pourcentage de jeunes à charge des actifs et de la maîtrise des dépenses de santé et d'éducation. Elle doit également s'accompagner d'une politique active de création d'emplois décents et durables en faveur des personnes en âge de travailler en vue de générer des revenus à forts effets multiplicateurs sur la croissance.

5 ► Le solde migratoire (ou accroissement migratoire) est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire (immigrants) et le nombre de personnes qui en sont sorties (émigrants), calculé le plus souvent au cours d'une année. (Source : Institut National d'Études Démographiques, 2017 <https://www.ined.fr/fr/lexique/solde-migratoire/>). Cette notion ne tient pas compte de la nationalité des migrants à l'interne du territoire

**Figure 3 : Évolution du dividende démographique de 1950 à 2045**



## 2.2.3 - CAPITAL HUMAIN : NIVEAU PEU ADAPTÉ AUX EXIGENCES DE L'ŒUVRE DE DÉVELOPPEMENT SOUHAITÉ PAR LE BÉNIN

◆ **ÉDUCATION ET FORMATION : MANQUE DE COORDINATION EFFICACE FACE À LA FRAGMENTATION DU SECTEUR, L'INSUFFISANCE DES MOYENS ET L'INÉGALITÉ D'ACCÈS SUIVANT LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT**

## 93

**Au Bénin, grâce aux efforts budgétaires de l'État, les effectifs d'élèves sont en constante augmentation, sauf dans la formation technique et professionnelle mais la qualité de l'enseignement est en baisse à cause des problèmes de gouvernance du secteur.** Le secteur de l'éducation s'est doté d'un Plan décennal de développement du secteur de l'éducation (PDDSE) sur la période 2006-2015. Sa mise en œuvre en 2015, dernière année du Plan, comme pour les années précédentes, a bénéficié des efforts financiers provenant du budget national et des partenaires techniques et financiers pour le financement des investissements et des subventions en faveur de l'éducation. Le taux brut de scolarisation (TBS) s'est situé à 124,82 % contre une cible de 103,9 %. Chez les filles, la même tendance est observée avec un TBS à 123,37 % contre une cible de 109,3 %. Le taux d'achèvement du primaire se situe en 2015 à 79,2 % pour une cible de 73 %. Des efforts du gouvernement pour la promotion des initiatives privées dans le domaine de l'éducation ont permis d'accroître le pourcentage d'élèves scolarisés dans le privé. Cet indicateur est passé de 18,48 % en 2014 à 22,1 % en 2015 pour une cible de 15,44 %. Dans l'enseignement secondaire en revanche, les avancées ont été moindres. Dans l'enseignement supérieur, le ratio étudiant/enseignant a connu une croissance continue entre 2011 et 2015, passant de 69 à 117, donc largement

au-dessus de la valeur cible de 65. Par ailleurs, il est noté une forte croissance des effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur dominé de plus en plus par les formations académiques et littéraires (les filières lettres, arts, sciences sociales, commerce et droit représentent 72 % en 2011 contre 68 % en 2009 alors que les filières sciences, ingénierie, industrie, agriculture et services ne représentent que 15 % en 2011 contre 20 % en 2009); ce qui ne correspond pas aux besoins de l'économie et accentue les besoins en compétences dans les secteurs porteurs comme l'agro-industrie, énergie, TIC, BTP, santé, etc

## 94 ▾

**Fragmentation du secteur et coordination insuffisamment efficace :** la structuration du secteur de l'éducation au Bénin a évolué au gré des changements politiques qui n'ont pas permis de préserver la stabilité dans l'organisation de l'éducation nationale. Géré par un seul Ministère de 1960 à 1975, puis, quatre ministères (1975 à 1990, 2001 à 2016), ensuite par deux ministères (1990 à 2001) dont l'alphabétisation, le secteur de l'éducation est géré et assuré depuis 2016 par trois ministères. Toutefois, d'autres ministères comme ceux en charge de la fonction publique, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche gèrent des initiatives éducatives, des centres et agences de formation, de reconversion et d'accompagnement vers l'emploi des jeunes. Cette organisation administrative et le mode de gouvernance du secteur supposent une action volontariste de coordination intra-sectorielle (entre les trois ministères qui composent le secteur) et intersectorielle efficace en vue d'assurer la synergie avec les actions menées par les autres ministères. L'éducation non formelle est très diversifiée et peut être appréhendée à travers les différentes activités qui la composent : **i)** l'apprentissage artisanal dans les ateliers de différents corps de métiers ; **ii)** des offres alternatives d'éducation qui visent en général le rattrapage scolaire ou l'orientation vers l'apprentissage d'un métier pour des enfants ayant dépassé l'âge d'entrée à l'école. La coordination sectorielle du système éducatif connaît toujours des dysfonctionnements malgré la mise en place de quatre instances de pilotage créées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation, pour contribuer à la cohérence et à l'efficacité des différentes actions des ministères, à savoir : **i)** le Comité de Pilotage du Secteur de l'Éducation (CPSE) ; **ii)** le Comité de Coordination du Secteur de l'Éducation (CCSE) ; **iii)** le Secrétariat Technique Permanent du PDDSE (STP-PDDSE) et **iv)** le Comité de Suivi des Décaissements et des Marchés (CSDM). En outre, il existe depuis 2009 le Conseil National de l'Éducation (CNE) auquel l'État a attribué la coordination de l'ensemble du système éducatif qui tarde à être effective.

## 95 ▾

**La décentralisation et la déconcentration du secteur** sont loin d'être effectives. En effet, il est aisé de constater que : **i)** le niveau central continue de piloter et d'exécuter des actions normalement dévolues aux collectivités locales comme la dotation des écoles en manuels scolaires, la distribution de prix aux meilleurs apprenants, la construction et l'équipement des infrastructures scolaires **ii)** les collectivités locales et les structures déconcentrées (circonscriptions scolaires et directions des écoles) ne fonctionnent pas de manière concertée ; **iii)** la plupart des communes n'arrivent pas à assumer pleinement leurs rôles et responsabilités en vue d'une gestion adéquate des ressources humaines et financières conformément à la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC).

## 96 ▾

**Accès différenciés selon les niveaux d'enseignement :** les effectifs d'élèves sont en augmentation, sauf dans la formation technique et professionnelle. Sur la période 2011-2015, les effectifs ont augmenté à la maternelle de 39 %, au secondaire général de 35 % et, à l'enseignement supérieur de 30 %, alors que dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, les effectifs ont diminué de 2,1 %, en lien avec la restructuration en cours au 1<sup>er</sup> cycle de la formation technique. En revanche, les effectifs des centres de métier et des centres de formation professionnelle ont évolué en dents de scie, passant de 4 167 en 2011 à 1 758 en 2014 et à 3 934 en 2015. La part du privé est de 32 % à la maternelle, 22 % au primaire, 33 % au secondaire général, 35 % au secondaire technique et 24 % au supérieur en 2015.

## 97 ▾

Dans la formation technique et professionnelle, l'offre publique est concentrée dans les filières industrielles (35 %) et agricoles (38 %), alors que ce sont les filières non scientifiques qui dominent la formation dans l'enseignement supérieur (52 % pour les sciences sociales, le commerce et le droit, 17 % pour les lettres et arts et 16 % pour les sciences). Toutefois, compte tenu de son étroitesse, la formation technique et professionnelle ne parvient toujours pas à mettre suffisamment de techniciens moyens sur le marché de l'emploi pour accompagner les objectifs de développement du pays. Le privé contribue à la dynamique du secteur de la formation technique et professionnelle (mais à des degrés divers) à hauteur de 33 %.

## 98 ▾

**En lien avec l'augmentation des effectifs, les taux bruts de scolarisation** ont augmenté à tous les niveaux d'enseignement entre 2011 et 2015. Cette augmentation témoigne de la capacité du système à accueillir de plus en plus d'apprenants. Par ailleurs, le nombre d'apprenants de l'EFTP, pour 100 élèves du secondaire général est passé de 4 à 2,8 sur la période. Étant donné le problème prégnant de l'emploi des jeunes dans le pays, la tendance de ces derniers à préférer le cursus général au cursus technique et professionnel pose de sérieuses questions quant à l'attractivité de ce cycle. Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a connu une hausse passant de 1 293 en 2011 à 1 350 en 2013 avant de redescendre à 1 220 en 2015. Somme toute, la valeur de cet indicateur traduit une demande élevée pour l'enseignement supérieur que l'État essaie de satisfaire avec la promotion du secteur privé.

## 99 ▾

**L'accès à l'école est bien corrélé avec les lieux de résidence et le statut de chaque ménage.** Une analyse selon le milieu de résidence montre que les enfants vivant en milieu urbain ont plus de chance d'accéder à l'école que ceux vivant en milieu rural, et que les disparités sont observées entre les départements (EMICoV 2015). Le taux d'accès est de 90 % en milieu urbain contre 75 % en milieu rural et il en résulte un taux d'achèvement du primaire de 67 % en milieu urbain contre 52 % en milieu rural. Par ailleurs, les enfants appartenant aux ménages du quintile élevé de richesse ont plus de chances d'accéder aux différents niveaux du primaire. Pour les quintiles extrêmes, le taux d'accès au primaire est de 68 % et le taux d'achèvement de 39 % pour les pauvres ; en revanche, chez les plus riches, ces indicateurs sont respectivement de 94 % et 79 %.

## 100

**Faiblesse de la performance et de l'efficacité du système :** le parcours scolaire des élèves dans le système formel révèle un problème de déperdition persistante. L'allure du profil de scolarisation montre que beaucoup d'enfants accèdent à l'école, mais une proportion importante quitte avant la fin du primaire. En effet, en 2015, le taux brut d'accès au CI était de 141 %, mais le même indicateur pour le CM2 n'était que seulement de 74 %. Le système souffre donc d'un problème de rétention. En conséquence, le niveau d'accès dans les cycles post-primaire est plutôt bas. Le taux brut d'accès au premier cycle du secondaire est de 66 % tandis que le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire est de 45 % ; celui du second cycle du secondaire est de 28 %.

## 101

L'architecture du système éducatif, telle qu'elle se présente, n'offre pas la possibilité de choix aux apprenants lorsqu'ils se trouvent en difficulté dans une filière, ce qui facilite leur éjection/abandon, ce que résumant les pourcentages suivants : sur 100 % à l'entrée (au cours primaire), à peu près 60 % d'apprenants accèdent au secondaire ; 17 % au supérieur et 3 % arrivent au terme de leur formation à l'université.

## 102

**Dans le domaine de l'alphabétisation,** les effectifs bien qu'en augmentation, n'ont pas suivi une croissance régulière, passant de 56 928 en 2011 à 32 352 en 2014 et à 65 613 en 2015 reflétant le fait que cet enseignement, pour se mettre en place, dépend à la fois des moyens dont dispose le ministère ainsi que de la volonté et de la disponibilité des adultes à se faire former.

## 103

Dans les conditions actuelles de scolarisation, le système éducatif béninois requiert en moyenne 9 et 6 années pour produire un diplômé respectivement au primaire et au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire contre une durée normale de 6 et 4 années. Le système éducatif béninois est caractérisé par un taux d'abandon d'environ 20 % par cohorte. En outre, à l'enseignement primaire, le redoublement moyen est resté quasiment stable entre 2011 et 2015 autour de 11 %. Au niveau de l'enseignement secondaire général, la proportion moyenne des redoublants est de 23 % dans les deux cycles en 2015, avec 31 % en classe de 3<sup>e</sup> et 38 % en classe de terminale.

## 104

**Le coefficient d'efficacité interne** qui permet de cerner l'impact des redoublements et des abandons est estimé à 0,65 au primaire et 0,66 dans le secondaire. C'est dire que près de 35 % des ressources investies dans ces deux cycles sont gaspillées par l'effet conjugué des redoublements et des abandons.

## 105

**La gestion du temps scolaire dans les enseignements maternel et primaire** est inefficace. Les résultats des études réalisées en 2012 par la GIZ, en 2014 par le PASEC et en 2015 par le LARES permettent de retenir que : **i)** en moyenne, seulement 50 % du temps scolaire réglementaire est effectivement consacré aux apprentissages dans la plupart des écoles ; **ii)** en moyenne, 41 % des élèves ont un enseignant qui s'absente au moins une fois dans le mois ; **iii)** en général, moins de la moitié du temps d'enseignement est véritablement destiné à l'apprentissage des matières fondamentales que sont le français (lecture, expression écrite

et écriture) et les mathématiques ; **iv)** les écoliers n'ont bénéficié que de 91 jours d'apprentissage sur les 174 jours prévus par le Ministère, soit 52,16 %, taux inférieur à ceux d'autres pays de la sous-région comme le Burkina Faso (60 %) et le Niger (63 %<sup>6</sup>). Cette situation est essentiellement due aux mouvements des grèves répétées.

## 106

**En termes d'acquisition des connaissances par les apprenants,** les niveaux de connaissance restent insuffisants. En effet, les résultats aux différents examens confirment qu'un pourcentage élevé d'enfants n'acquiert pas les connaissances requises pour le niveau d'étude qu'ils s'approprient à achever. Par exemple, dans les disciplines fondamentales au Certificat d'Études Primaire (CEP) de 2015, les taux de réussite sont bas : 32,5 % en lecture, 43,8 % en expression écrite et 36,7 % en mathématiques. Pour l'examen du Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) session de 2015, le pourcentage de réussite par discipline est faible (moins de 50 %) et extrêmement faible dans les disciplines scientifiques (Mathématiques et Sciences de la Vie et de la Terre) où les taux de réussite ne dépassent pas 10 %. Quant au Baccalauréat, les résultats aux examens évoluent en dents de scie, avec des variations comprises entre 15 % et 55 %.

## 107

**Ces faibles performances sont aussi liées aux insuffisances qualitative et quantitative d'enseignants.** Le ratio élèves/maître (REM) de 40, est loin d'être une réalité dans les villes et encore moins en milieu rural. Les chiffres de 2015 indiquent un REM de 52 ; mais en ne considérant que les agents permanents de l'État et les Agents Contractuels de l'État, le REM est de 65. Ces moyennes cachent d'importantes disparités ; par exemple, les départements de l'Alibori et du Plateau (REM respectivement de 72 et 63) sont les moins bien dotés en enseignants, tandis que les départements du Mono et du Zou sont les mieux dotés (REM respectivement de 44 et de 47). Ces chiffres, supérieurs à la valeur de référence, indique clairement les besoins de recrutement et de renforcement des ressources humaines enseignantes au profit du secteur.

**Tableau 3 : Évolution du taux brut de scolarisation dans les cycles formels d'enseignement**

NIVEAU DE SCOLARISATION	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
Maternel	11,5 %	11,4 %	11,9 %	12,6 %	14,3 %
Primaire	107,8 %	112,6 %	113,6 %	113,2 %	116,2 %
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	60,3 %	66,3 %	69,4 %	69,1 %	69,5 %
Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle	30,4 %	34,2 %	34,6 %	34,7 %	37,4 %
Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle	48,7 %	53,9 %	55,9 %	55,7 %	57,2 %
Supérieur (Étudiants/100 000 habitants)	1 293	1 213	1 350	1 314	1 432
Formation Technique/ Professionnelle					
- Apprenants pour 100 000 habitants	322	289	242	237	253
- Apprenants pour 100 élèves du secondaire général	4	3	3	3	3

Source : Note sectorielle de l'éducation, février 2017

6 ► Abadzi 2007 pour le Burkina Faso Ministère de l'Éducation de l'Alphabétisation et des Langues Nationales, 2010 pour le Niger

## 108

**Équité à réaliser entre filles et garçons :** Les chances d'accéder à chaque niveau d'études du primaire sont quasiment égales pour les filles et les garçons tandis que les écarts sont plus marqués dans le secondaire et dans le supérieur. En fin de primaire, les écarts de taux d'achèvement sont également faibles selon les données EMICoV 2015 (59,3 % pour les filles contre 59,9 % pour les garçons). En ce qui concerne le secondaire, le taux d'accès en 6ème est de 62 % chez les filles contre 70 % chez les garçons. En 3<sup>e</sup>, l'écart se creuse un peu plus : 39 % chez les filles contre 51 % chez les garçons. En terminale, le taux d'accès des filles n'est plus que de 18 % tandis que celui des garçons est de 37 %. Un des déterminants d'abandon des classes chez les filles est la survenue des grossesses en milieu scolaire<sup>7</sup>. Dans l'enseignement technique, les filles représentent 26 % des effectifs scolarisés dans le public et sont plus présentes dans les filières d'hôtellerie, de restauration et médico-sociale. Elles représentent environ 28 % des inscrits à l'enseignement supérieur. Cette déperdition scolaire des filles est en lien entre autres avec les grossesses précoces, le harcèlement en milieu scolaire, le manque de sanitaires adéquats, la discrimination et les préférences familiales.

## 109

**En termes d'équité territoriale** et en fonction de leur profil de scolarisation, les départements sont classés en quatre (04) groupes : **i)** Alibori avec un taux d'accès à 35% et un taux d'achèvement à 24% ; **ii)** l'Atacora et le Borgou avec un taux d'accès proche pour les deux de 68% et un taux d'achèvement de 56% pour le Borgou et 47% pour l'Atacora ; **iii)** l'Atlantique, les Collines, le Couffo, la Donga, le Plateau et le Zou qui ont chacun un taux d'accès compris entre 80% et 90% et un taux d'achèvement se situant entre 56% et 65% et **iv)** le Littoral, le Mono et l'Ouémé qui affiche chacun, un taux d'accès de l'ordre de 97% et taux d'achèvement de 73%<sup>8</sup>.

## 110

**Financement du secteur insuffisamment aligné sur certaines priorités :** les Gouvernements qui se sont succédés ont affiché une priorité pour le secteur de l'éducation et de la formation à en juger le niveau et l'évolution des dépenses de ce secteur. La part du budget national consacrée au secteur de l'éducation et de la formation, a augmenté de 34 % entre 2010 et 2015. Sur cette même période, l'ensemble des dépenses (courantes et investissement) du secteur a représenté en moyenne 28 % des dépenses totales publiques de l'État hors service de la dette<sup>9</sup>. Les dépenses courantes ont, quant à elles, représenté, en moyenne 32 % des dépenses courantes totales de l'État hors services de la dette. Cette priorité accordée à l'éducation est en conformité avec les engagements pris dans le cadre du PDDSE et est encore plus visible quand le Bénin est comparé aux autres pays de la CEDEAO qui consacrent en moyenne 25 % de leurs dépenses courantes, hors service de la dette, à l'éducation. Toutefois, il est noté l'inefficacité du système interne, une insuffisance d'allocations budgétaires en direction des enseignements techniques et de la formation professionnelle pourtant jugés secteur prioritaire pour la formation du capital humain en faveur de la transformation agroindustrielle, avec seulement 3,8 % de l'ensemble des dépenses courantes du financement public.

## ◆ SANTÉ : FAIBLE FRÉQUENTATION DES FORMATIONS SANITAIRES, MORBIDITÉ ET MORTALITÉ MATERNELLE ET INFANTILE ÉLEVÉES

## 111

Dans le secteur de la santé plusieurs documents de politiques ou stratégies ont été élaborés et mis en œuvre, notamment, le Plan National de Développement Sanitaire (2009-2018), qui intègre la mise en œuvre du programme de lutte contre le paludisme, via la gratuité de la prise en charge des enfants de moins de 5 ans. Il inclut également la lutte contre la mortalité infantile et juvénile dans le cadre d'un programme d'amélioration de la santé reproductive. De même, un Plan pluriannuel complet de vaccination (PPAC) a été déployé sur la période 2009-2013 afin de promouvoir une mise en œuvre décentralisée de la vaccination pour une meilleure participation des communautés. Une stratégie nationale spécifique consacrée à la réduction de la mortalité maternelle et néonatale (SMNI) a aussi été élaborée pour la période 2006-2015, afin d'accélérer l'atteinte de la cible. Les politiques de gratuité, notamment de la césarienne introduite en 2008 dans les hôpitaux publics, privés, confessionnels ou associatifs agréés par l'État ont contribué à améliorer les indicateurs. En ce qui concerne la lutte contre le VIH, le Bénin a développé un programme national de lutte contre le VIH en vue de l'éradication de la maladie.

## 112

Entre 2010 et 2015, le gap de financement pour l'ensemble du secteur de la santé a été plus ou moins important, selon les années. Ce gap a représenté jusqu'à 40% des ressources nécessaires, en 2012 et 2014. La mobilisation de ressources pour le financement du secteur reste donc un enjeu majeur. Les capacités humaines restent limitées avec un personnel de santé encore insuffisant en quantité et en qualité.

### *Vers des infrastructures de qualité plus accessibles*

## 113

En 2014, le système national de santé comptait un hôpital de référence (le Centre National Hospitalier et Universitaire HKM), 42 hôpitaux dont 27 Hôpitaux de Zone, 571 centres de santé complets, 2197 structures privées recensées en 2012 et des acteurs de la médecine traditionnelle.

## 114

Pour les structures hospitalières de premiers secours, 79% des hôpitaux de zone prévus sont fonctionnels. Les niveaux intermédiaire et central disposent également d'infrastructures socio-sanitaires qui répondent aux problèmes spécifiques de santé des populations. Toutefois, l'accessibilité géographique nécessite encore d'être améliorée. Par ailleurs, une bonne part de la population a recours à la médecine traditionnelle. L'importance de la fréquentation de cette source de soins a conduit le Ministère de la Santé à initier et mettre en œuvre le Programme de Promotion de la Médecine Traditionnelle dans le cadre duquel des appuis sont apportés. Ainsi, 63 jardins de plantes médicinales ont été mis en place à fin 2013 et des sessions de formation et de normalisation sont organisées en faveur des acteurs animant cette médecine. Cette médecine est de plus en plus développée dans les départements surtout dans l'Atlantique où il est observé une synergie d'actions avec la médecine moderne.

7 ► Rapport de l'Étude sur les grossesses précoces et non désirées et comportements chez les adolescents en milieu scolaire. UNFPA 2015

8 ► Les taux d'accès utilisés sont ceux issus de EMICoV 2015

9 ► Largement au-dessus des 20% conseillée par la communauté internationale comme étant la référence vers laquelle les pays en retard en matière d'éducation doivent tendre



## 115

Malgré une couverture en infrastructures sanitaires presque satisfaisante, estimée à 88,3 %, le faible niveau de revenu des populations et celui des plateaux techniques expliquent en partie le faible taux de fréquentation des formations sanitaires qui est de 45,2 % en 2016. L'indice de capacité opérationnelle générale des services est de 63 % en 2015 contre 59 % en 2013 (SARA<sup>10</sup>). Bien que les indicateurs du pays en matière de disponibilité de personnel soient relativement satisfaisants (1,6 médecins pour 10 000 habitants, 3,2 infirmières/sages-femmes pour 5 000 habitants en 2016), ils sont en deçà des normes mondiales. Le système de santé souffre de manque de ressources humaines en quantité et en qualité dans les hôpitaux et les centres de santé et d'une gestion peu performante de ces ressources.

## 116

La disponibilité en médicaments essentiels et produits vitaux est de 43 % (SARA 2015). Les prestations des services et des soins sont caractérisées par la fragmentation et la faible intégration qui diminuent l'efficacité et l'efficience du système des soins. En dépit des efforts faits avec la mise en place du logiciel de gestion de l'information sanitaire (DHIS2), le système d'information sanitaire reste confronté, entre autres, à la faible intégration des données du secteur privé, à l'inexistence de technologie de pointe, à la faible qualité des données sanitaires et de l'état civil et à l'insuffisance de la prise en compte des paramètres climatiques. Par ailleurs, la recherche en santé souffre de l'insuffisance de cadres outillés, de ressources financières, du problème de gestion optimale des ressources humaines, de coordination des interventions et d'exploitation des résultats.

### *Mortalité et maladies prioritaires encore préoccupantes*

## 117

**Mortalité maternelle :** Le RGPH4 de 2013 indique un niveau de la mortalité maternelle de 335,5 décès pour 100.000 naissances très loin de la cible ODD3 (70 pour 100 000 naissances vivantes D'ici 2030). Pour ce taux de mortalité, 52 % sont dus à des causes obstétricales directes (hémorragies, éclampsie, etc.) et 28 % relèvent de causes obstétricales indirectes : paludisme, HIV/SIDA, diabète. Les besoins satisfaits en soins obstétricaux néonataux d'urgence (SONU) sont encore très faibles (26 %). La prévalence contraceptive moderne est de 12,5 % (MICS 2014) pour une cible de 15 % et les besoins non satisfaits sont encore estimés à 33,1 %. Par ailleurs, selon l'EDS4, le nombre de grossesses non désirées ou précoces, chez les adolescentes de 15 à 19 ans et des jeunes, est (17 % ont eu une grossesse) enregistré surtout en milieu scolaire. En 2017, c'est le département de l'Atacora qui a enregistré le nombre le plus élevé (333 grossesses enregistrées, SOSP/DESC 2017). Les grossesses chez les adolescentes présentent un risque élevé de décès et de fistules obstétricales. Il faut mentionner la faible prévalence contraceptive dont le taux est de 4,2 % chez les femmes de (15-19 ans) contre 5,7 % pour celles de la tranche (20-24 ans). L'enquête SARA réalisée en 2015 a révélé une faible disponibilité des services de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent (SMNEA).

## 118

**Mortalité infantile :** le quotient de mortalité infanto-juvénile au niveau national reste élevé (106,3 ‰, RGPH4 2013 ; 115 ‰, MICS 2014) en dépit des efforts consentis ces dernières années, pour une cible de 65 ‰ en 2015. La mortalité néonatale s'est accrue de 32 ‰ en 2006 (EDS3) à 37,8 ‰ en 2014 (MICS) pour une cible de 21 ‰ attendue en 2015 et de 12 ‰ D'ici 2030 selon les ODD. Les affections néo-natales, la pneumonie, le paludisme et la diarrhée constituent les principales causes de décès chez les enfants de moins de 5 ans (respectivement 32 %, 13 %, 12 % et 11 %). Par ailleurs, seulement 41,6 % des enfants sont complètement vaccinés.

## 119

**Maladies prioritaires :** Parmi les trois (03) maladies prioritaires (Paludisme, Tuberculose et VIH SIDA), le paludisme demeure la première cause de consultation (42,8 % des cas) et d'hospitalisation (52,3 %) selon l'annuaire des statistiques sanitaires de 2016. Le paludisme est la première cause de morbidité et de mortalité dans les groupes les plus vulnérables, à savoir, les enfants de moins de cinq (05) ans et les femmes enceintes. L'incidence de cette maladie pourrait être exacerbée par des aléas climatiques (la température, les précipitations, l'humidité relative, sécheresse, inondations) et autres catastrophes naturelles. En 2015, selon l'enquête MIS (Malaria Indicator Survey), le taux d'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée (MIILD) est de 81 % chez les enfants de moins de cinq (05) ans et de 79,9 % chez les femmes enceintes, contre l'utilisation universelle visée.

## 120

**En ce qui concerne le VIH/SIDA,** la prévalence dans la population générale s'est stabilisée à 1,2 % depuis 2006 (EDS), avec des poches de concentration au niveau des populations clés telles que les travailleuses de sexe (15,7 %), les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (7,7 %), les utilisateurs de drogues injectables (4,7 %) selon les enquêtes de surveillance de deuxième génération (ESDG) réalisées en 2015. La prévalence chez les jeunes de 15 à 24 ans est de 0,2 % (EDS4) avec la persistance des comportements à risque au sein de ce groupe.

## 121

**Pour ce qui est de la tuberculose,** le Bénin met en œuvre la stratégie « Fin tuberculose » (END TB) de l'OMS, pour son contrôle. D'importants progrès ont été réalisés dans la lutte contre cette maladie. En effet, le taux d'incidence de la tuberculose dans la population diminue régulièrement, passant de 86 à 60 cas pour 100.000 habitants entre 2000 et 2016. Le nombre de cas notifiés augmente régulièrement depuis 20 ans, mais il tend à ralentir de 2011 à 2016, tandis que le taux de notification a diminué de 46,5 à 36,6 cas pour 100 000 habitants entre 2011-2016. La cible visée pour l'année 2030 est de 0 cas. L'impact du VIH est stable avec une séroprévalence chez les tuberculeux autour de 16 %. La prise en charge des co-infectés TB/VIH s'est améliorée depuis 2009 pour atteindre un niveau élevé en 2016 (94 % sous anti-retro-viraux (ARV)). La résistance aux antituberculeux est limitée avec une prévalence de multi-résistance estimée à 0,5 % chez les nouveaux cas et 13,3 % chez les retraitements.

## 122

**Enfin, pour ce qui concerne les maladies à potentiel épidémique**, la menace persistante de flambées épidémiques saisonnières, le choléra, la méningite et d'autres urgences, catastrophes ou changements climatiques oblige à maintenir la veille. Depuis 2014, des épisodes de Fièvre Hémorragique à virus Lassa (FHVL) viennent alourdir ce tableau.

## 123

**Maladies non transmissibles en aggravation** : Ces maladies, surtout celles dites de la civilisation, sont apparues dans le profil épidémiologique du Bénin depuis quelques décennies. Il s'agit surtout de l'hypertension artérielle et des maladies cardiovasculaires dont les taux de mortalité et de morbidité ne font que croître d'année en année. Cette situation pourrait s'aggraver avec les conséquences éventuelles du changement climatique. L'hypertension artérielle a une prévalence de 25,9 %, l'obésité 7,4 %, le diabète 12,4 %, l'alcoolisme chronique 2,4 % et le tabagisme 3,9 %. Ces maladies non transmissibles font de plus en plus de victimes dans la population (Enquête STEP 2015). Le coût de traitement de ces affections grève lourdement le budget de la santé des populations.

## 124

**Les accidents de circulation** engendrent trop souvent des cas de décès (670 en 2014 et 637 en 2015), des blessés graves (2460 en 2014 et 2216 en 2015) (CNSR, Ministère en charge des transports).

## 125

Eu égard à l'analyse de la situation sanitaire du pays, et tenant compte des déficits actuels pour l'atteinte de l'ODD3 en termes de réduction de la mortalité maternelle, néonatale, infanto-juvénile, de lutte contre les maladies prioritaires (paludisme, sida, tuberculose), de lutte contre l'hépatite, les maladies tropicales négligées, les maladies non transmissibles et la santé reproductive des adolescents et des jeunes D'ici 2030, la mise en place d'un dispositif de Couverture en Santé Universel (CSU) apparaît incontournable et urgente. La mise en place du projet ARCH du Programme d'Action du Gouvernement PAG adresse la question de la prise en charge de la protection sociale d'une manière holistique qui devrait aider à faire face à ce défi une fois le projet mis en œuvre.

### ◆ EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT : BILAN CONTRASTÉ SELON LE SECTEUR ET LES RÉGIONS

#### *Accès à l'eau en net progrès*

## 126

Globalement, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 39,7 % en 2002 à 48,4 % en 2007 puis à 70,1 % en 2015. L'accroissement de l'accès à l'eau a été plus rapide entre 2007 et 2015 en raison du renforcement des actions réalisées sur la période en faveur du sous-secteur. Comme résultat, le taux d'accès à l'eau potable a connu une augmentation de plus de 20 points entre 2007 et 2015 contre un accroissement de moins de 9 points sur la période 2002-2007 (39,7 % à 48,4 %).

## 127

D'importants investissements ont été réalisés au cours des dernières années, pour renforcer la capacité de production et de stockage, ou le réseau de distribution d'eau potable dans les grandes villes et leurs agglomérations, avec une attention particulière aux villes secondaires. En termes de capacité de production d'eau, le volume d'eau pompée a connu un accroissement de 42,3 % entre 2006 et 2014, entraînant ainsi une augmentation de 37,1 % du volume d'eau vendue. Ces efforts de production ont été accompagnés de densification et d'extension du réseau de distribution surtout dans les périphéries des grandes agglomérations (Cotonou, Parakou, Porto Novo, etc.). Ce faisant, la longueur du réseau de distribution s'est accrue de 29,7 % sur la période. En milieu rural, le sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable (AEP) en milieu rural a été marqué par une série de réformes structurelles (promotion du secteur privé, déconcentration, décentralisation), de réformes sectorielles (budgétaire, responsabilisation des communautés, implication de la société civile, etc.) et l'adoption de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). C'est dans cette optique qu'une nouvelle Stratégie Nationale de l'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural du Bénin (2005-2015) a été élaborée pour permettre au sous-secteur de s'adapter à l'environnement de la décentralisation. Aujourd'hui, les programmes d'approvisionnement en eau potable en milieu rural prennent en compte systématiquement tous les villages ou localités de 250 habitants ou plus contre 500 habitants dans les années 90. Toutefois, les villages isolés et ayant moins de 250 habitants sont considérés dans le cadre de la prise en compte de l'objectif social de l'eau potable. Avec la programmation communale, ces localités font l'objet d'une priorisation en vue de réduire les disparités dans l'accès.

## 128

Par rapport à l'accès à l'eau, les données disponibles laissent apparaître que deux indicateurs sur trois ont été atteints, voire dépassés en comparaison des valeurs cibles prévues dans le cadre de la SCRP 2011-2015. En revanche, le troisième (le taux de panne) a connu une évolution en dents de scie entre 2010 et 2013 (9,6 % en 2010, 10,1 % en 2011, 9,0 % en 2012 et 10,0 % en 2013) avant de s'établir à 6,63 % en 2015 pour une valeur cible de 9 % sur la période.

## 129

S'agissant du taux de desserte en eau potable en milieu rural, il est enregistré globalement une progression régulière de ce taux sur la période 2010-2014 passant de 57,2 % en 2010 à 68,1 % en 2014, pour une cible OMD fixée à 67,3 % en 2015. Il convient de noter que ce taux a connu une baisse en 2015 en s'établissant à 67,6 %. Ce recul, qui n'a pas permis de consolider les acquis de la contribution du secteur à l'atteinte des OMD, s'explique, entre autres, par la quasi non réalisation de points d'eau en 2015 et par l'accroissement annuel de la population. Toutefois, avec la réalisation d'un taux de desserte de 68,1 % en 2014, le défi de l'atteinte de la cible 2 de l'ODD 7 est réalisé un an plus tôt. En milieu urbain, le taux de desserte est passé de 58,5 % en 2014 à 84,80 % en 2015 pour une prévision de 75 %. Cette performance a été obtenue grâce à l'augmentation de la production de l'eau ainsi que l'extension et la densification du réseau dans les quartiers périphériques qui ont impacté considérablement l'effectif de la population desservie qui s'est établi à 3,2 millions habitants. Cependant, la qualité et la quantité de ces ressources en eau pourraient être affectées par les changements climatiques.

**Tableau 4 : Performance du secteur hydraulique**

INDICATEURS	RÉALISATION						CIBLE 2015
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Taux de desserte en eau potable en milieu urbain (en %)	58,5	62,1	63,4	67,9	72	84,80	75
Taux de desserte en eau potable en milieu rural (en %)	57,2	61	63,7	65,6	68,1	67,6	67,3
Taux de panne de points d'eau (en %)	9,6	10,1	9	10	7,6	6,63	9

Source : DG-Eau, SONEB ; juillet 2016

*Accès encore limité aux infrastructures d'assainissement de base*

**130** ▾

Les progrès dans le domaine de l'assainissement ont été moins importants. La proportion des individus qui utilisent une latrine familiale est passée de 30,2 % en 2002 à 33,8 % en 2007, puis à 68,9 % en 2015. Le taux d'accès à une latrine familiale a plus que doublé entre 2007 et 2015 alors qu'il a connu un accroissement de seulement 3 points entre 2002 et 2007.

**131** ▾

Seulement 830 000 individus disposaient au moins d'une latrine dans leur famille en 2007. Mais entre 2007 et 2015, 3 560 000 nouvelles personnes des milieux ruraux et semi-urbains y ont accès désormais, ce qui a porté le nombre total d'individus disposant de services d'assainissement de base à 4 390 000 individus en milieu rural et semi urbain alors qu'il est de 1 110 000 individus en milieu urbain. Malgré ces progrès, le taux d'utilisation des moyens d'assainissement adéquats reste faible. Selon le MICS 2014 environ 13 % de la population utilisait des installations d'assainissement améliorées non partagées.

**132** ▾

Les statistiques font apparaître des disparités régionales en matière d'accès aux infrastructures d'assainissement. En effet, les populations des milieux urbains (73,5 %) ont un plus grand accès aux infrastructures d'assainissement de base que celles des milieux ruraux et semi-urbains (66,04 %).

**Tableau 5 : Évolution de la couverture en eau et assainissement de base (2002-2015)**

BESOINS SOCIAUX	MILIEU	2002			2007			2015		
		Pop. (en millier)	Pop. couv. (en millier)	Taux (%)	Pop. (en millier)	Pop. couv. (en millier)	Taux (%)	Pop. (en millier)	Pop. couv. (en millier)	Taux (%)
Eau (en %)	Rural et semi-urbain	4,2	1,47	35	4,92	2,28	46,35	6,65	4,47	67,3
	Urbain	2,63	1,24	47,15	3,09	1,6	51,78	4,07	3,05	75
	<b>Total</b>	<b>6,83</b>	<b>2,71</b>	<b>39,7</b>	<b>8,01</b>	<b>3,88</b>	<b>48,4</b>	<b>10,72</b>	<b>7,52</b>	<b>70,1</b>
Assainissement (latrines familiales)	Rural et semi-urbain	4,2	0,51	12,13	4,92	0,83	16,83	6,65	4,39	66,04
	Urbain	2,63	1,55	58,99	3,09	1,88	61,02	4,07	2,99	73,5
	<b>Total</b>	<b>6,83</b>	<b>2,06</b>	<b>30,2</b>	<b>8,01</b>	<b>2,71</b>	<b>33,8</b>	<b>10,72</b>	<b>7,38</b>	<b>68,9</b>

Source : DG eau et MS/DHAB (Rapport d'exécution du BPO 2007 et 2015), mai 2017

**◆ ALIMENTATION ET NUTRITION : SITUATIONS PRÉOCCUPANTES**

**133** ▾

D'après le Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition, le Bénin perd 2 % à 3 % chaque année de son PIB à cause des problèmes nutritionnels<sup>11</sup>. La malnutrition représente la cause de 30 % à 50 % des décès de moins de 5 ans. Selon le premier plaidoyer effectué au Bénin en janvier 2004, investir dans la nutrition, c'est assurer au pays des ressources humaines en bonne santé, garant d'un développement humain durable. Un investissement soutenu peut améliorer l'état nutritionnel des groupes les plus vulnérables que représentent les femmes et les enfants et permettre d'éviter : **i)** des milliers de morts d'enfants et de mères ; **ii)** un affaiblissement dramatique du potentiel intellectuel et **iii)** d'énormes pertes de productivité économique.

**134** ▾

L'insécurité alimentaire constitue l'une des problématiques majeures du développement au Bénin. Environ 20,2 % des ménages sont en insécurité alimentaire (EMICoV, 2015). D'une manière générale, les résultats de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité à la Sécurité Alimentaire (AGVSA) menée en 2013 par le Gouvernement du Bénin, avec l'appui du PAM, indiquent qu'au niveau national, 1,1 millions de personnes sont en insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire est plus prononcée en milieu rural (15 %) qu'en milieu urbain (8 %). Il en est de même du risque d'insécurité alimentaire qui touche 43 % des populations en milieu rural et 25 % en milieu urbain, soit au total 34 % de la population au niveau national.

**135** ▾

En matière de situation nutritionnelle, le Bénin a enregistré des progrès notables mais des efforts sont encore à faire. De 5,2 % en 2011 (EMICoV, 2011), le taux d'émaciation modérée et sévère est tombé à 4,6 % en 2014 (MICS, 2014). Près de 45 % des décès des enfants de moins de cinq (5) ans sont dus à la malnutrition. Les enfants souffrant d'émaciation sévère ont un risque de mortalité d'environ 11,6 fois plus élevé par rapport aux enfants normaux. La malnutrition chronique ou retard de croissance est passée de 32 % en 2011 (EMICoV, 2011) à 34,4 % en 2014 (MICS, 2014) et elle est plus critique en milieu rural (35,2 %) qu'en milieu urbain (25,8 %). La couverture des besoins journaliers en énergie ne dépasse guère, pour plus du quart de la population béninoise, 1 300 kilocalories au lieu de 2400, minimum nécessaire à un adulte de poids moyen de 65 kg pour une vie active. Cette tendance de l'état nutritionnel pourrait s'aggraver avec une baisse de la production agricole liée à la variabilité climatique.

**136** ▾

La situation actuelle au plan alimentaire et nutritionnel nécessite des actions fortes en direction des groupes les plus vulnérables visant notamment la réduction de l'enclavement de certaines zones de production, l'éducation alimentaire, l'amélioration de la productivité du secteur rural, l'assainissement du foncier, l'amélioration des infrastructures post-récoltes et la mise en place de mécanismes de résilience et de protection sociale des populations des zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Conscient du fardeau que représente la malnutrition pour le développement économique et social, l'État béninois a élaboré, entre autres, le Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN) qui s'inscrit dans le partenariat mondial REACH (Renewed

Efforts Against Child Hunger – Effort Renouvelés contre la Malnutrition Infantile) appuyé activement par les organisations onusiennes telles que l'UNICEF, le PAM, l'OMS et la FAO.

## ◆ INÉGALITÉS LIÉES AU GENRE : GAPS À COMBLER DANS PLUSIEURS DOMAINES

### 137

Au Bénin, les inégalités entre les hommes et les femmes aux niveaux décisionnels dans les institutions, dans l'accès aux ressources (emploi, finance, foncier, etc.), à la justice, aux services sociaux de base sont persistantes. La faiblesse de l'instruction des femmes est l'une des causes majeures de leur position défavorable. Plus de 78 % des femmes sont analphabètes contre 44 % des hommes. La présence des femmes dans la fonction publique est passée de 26,6 % à 18,6 % entre 2006 et 2011. Le taux de représentation des femmes dans les instances de prise de décision reste très faible. Au premier semestre 2017, 8,4 % des membres de l'Assemblée nationale sont des femmes, 4,4 % au niveau des conseils communaux, et 14,2 % au niveau du Gouvernement.

### 138

Dans le domaine de la violence faite aux femmes et aux filles, la situation reste préoccupante malgré l'existence de lois spécifiques à la promotion de l'égalité des genres, notamment le Code des personnes et de la famille de 2004, qui fixe l'âge légal du mariage à 18 ans et donne les mêmes droits de succession aux filles et aux fils, ou encore la loi de 2012 sur les violences faites aux femmes. L'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'actions multisectoriels de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles a révélé qu'en 2016, près de 51,5 % de femmes contre 69 % en 2009, ont subi au moins une fois dans leur vie des différents types de violences (violences physiques, sexuelles, conjugales, morales et psychologiques, la traite et le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines, les spoliations, etc.). Par ailleurs, le taux de mariage des enfants filles de moins de 18 ans est de 31,7 % et de 8,8 % pour celles âgées de moins de 15 ans. La plupart des lois protégeant les femmes et les filles reste inappliquée faute de prise de décrets d'application. Sur près de 1 000 cas de violences, seulement 10 % sont soumis à la justice et seulement 10 % à peu près connaissent une décision de justice.

### 139

Au plan social, les femmes subissent encore de graves privations en matière de santé en raison de facteurs tels que le mariage précoce, la violence physique et sexuelle et les problèmes persistants de mortalité maternelle. Les femmes les plus exposées aux risques sont celles qui sont en âge de procréer. L'éventail des violences dont sont victimes les femmes inclut la violence domestique, la violence au sein du couple, le viol, les mutilations génitales, l'intimidation ainsi que les menaces supplémentaires à leur sécurité personnelle. À titre indicatif, on peut noter que sur un échantillon de 09 centres d'écoute répartis sur l'ensemble du territoire<sup>12</sup>, le nombre de cas de violence basée sur le genre (VBC) enregistrés est passé de 1.359 cas en 2014 à 1 554 cas en 2015 soit une augmentation de 14,3 %<sup>13</sup>. Cette situation engendre de sérieuses répercussions sur la scolarisation, la fréquentation et la poursuite d'études des filles et des femmes. Au secondaire, les écarts entre l'accès des filles et des garçons aux différentes classes sont plus remarquables. En effet, plus on évolue dans la pyramide éducative plus les écarts du taux d'accès

entre filles et garçons sont importants. De 62 % chez les filles contre 70 % chez les garçons en 6<sup>e</sup>, cet écart se creuse davantage avec 18 % chez les filles contre 35 % chez les garçons en Terminal<sup>14</sup>.

### 140

Au niveau local, entre 2003 et 2008, sur 1 287 conseillers communaux élus, on ne comptait que 45 femmes, soit 3,50 % ; sur 77 maires, 04 femmes ont été élues Maires soit 5,19 %. Entre 2008 et 2013, sur 1 440 conseillers communaux élus, on dénombrait 65 femmes, soit 4,51 % avec une seule femme qui soit élue Maire sur les 77. Au niveau de l'ensemble des Conseils Communaux, trois femmes ont été élues maires pour la mandature en cours depuis 2015. Le taux de représentativité des femmes est passé de 4,59 % en 2013 à 4,80 % en 2016.

### 141

La plupart des lois protégeant les femmes et les filles restent cependant inappliquées à cause de la non-adhésion de la communauté au principe de recours à la justice pour régler les questions de VBC. Malgré la connaissance par les femmes des lois existantes en la matière, elles n'exercent pas leurs droits de saisir la justice contre les auteurs et complices, renforçant l'impunité. Sur près de 1 000 cas de violences, seulement 10 % sont soumis à la justice et seulement 10 % à peu près connaissent une décision de justice.

### 142

Plusieurs facteurs, en particulier les pesanteurs socio-culturelles, jouent un rôle négatif dans les fortes inégalités entre hommes et femmes. Des actions de sensibilisation et de développement des capacités de veille sur les droits des femmes sont à mener, en vue de promouvoir leur autonomisation et la promotion de l'égalité entre les sexes. De même, il est important de renforcer les mesures d'accès aux ressources économiques et de développer des services de prévention et de protection contre les violences faites aux femmes, y compris le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines. Compte tenu de l'ampleur des situations, la part du budget consacré à la promotion du genre et à la réduction des inégalités femmes hommes demeure insuffisante (inférieure à 1 % du budget général de l'État).

## ◆ EMPLOI : SOUS-EMPLOI ET CHÔMAGE DES JEUNES

### 143

La question de l'emploi a été considérée, dans « Bénin 2025 Alafia », comme une préoccupation primordiale au niveau des déterminants sociaux du système « Bénin ». L'emploi est au cœur de la croissance inclusive non seulement du point de vue de ses caractéristiques socioéconomiques, de ses liens avec la pauvreté et l'inégalité, mais spécifiquement de l'enjeu de la transformation structurelle à long terme de l'économie qui a pour ancrage, la question clé de l'amélioration durable de la productivité agricole.

### 144

Le problème du sous-emploi affecte toutes les catégories de la population, mais principalement les jeunes, les femmes et les populations vivant en zone rurale. Selon les données des enquêtes EMICoV 2010 et 2015, la population active représentée en 2015, 68,0 % de la population totale contre 75,2 % en 2010. Elle est faiblement qualifiée, avec 56,0 % des actifs non scolarisés en 2015 en dépit du taux de scolarisation élevé chez les jeunes.

12 ► Données fournies à partir des centres d'écoute de neuf Centre de Promotion sociale (CPS)

13 ► Données fournies par le MTFPAS en juin 2017

14 ► Données de la note analytique sectorielle de l'éducation (2015)

## 145

De plus, la population active est caractérisée par des taux d'activité avoisinant 76,5 % en 2010 et 67,6 % en 2015. Les jeunes (15-34 ans) représentent 66 % de la population active béninoise et sont les plus touchés par le chômage, le sous-emploi et la précarité. En dépit du fait que 98,0 % des jeunes (15-34 ans) aient un emploi en 2010 (EMICoV, 2010), 30,4 % connaissent le sous-emploi visible et 63,2 % le sous-emploi invisible, puis 83,0 % sont des emplois vulnérables et informels (94,0 %). En 2015 la situation de l'emploi des jeunes ne s'est guère améliorée malgré les nombreuses mesures de promotion de l'emploi des jeunes.

## 146

Le taux de sous-emploi est passé de 74,8 % en 2010 à 67,2 % en 2015 et le taux de chômage a baissé de 2,6 % en 2011 à 2,3 % en 2015. En 2010, le taux de sous-emploi visible est de 29,1 % marqué par un léger accroissement allant à 35,0 % en 2015, dont 43,0 % observé dans l'agriculture. Par contre, l'ampleur du sous-emploi invisible que caractérise le revenu tiré de l'activité principale comparé au salaire minimum est de 57,1 % en 2010 et de 62,0 % en 2015. L'auto-emploi (81 %) des actifs en 2015 domine le salariat.

## 147

Le secteur formel occupe seulement 7,0 % de la population active et près de 93,0 % des emplois se retrouvent dans le secteur informel. La productivité agricole est particulièrement faible et la non diversification des revenus du travail est rendue impossible par le faible développement des activités non agricoles. En effet, l'agriculture occupe en 2010, 44,3 % des actifs, le commerce-logistique 27,6 %, le tourisme et les activités lucratives utilisent 7,7 %, le coton-textile 4,6 %. En 2015, les emplois agricoles ont fléchi à 42,0 % de l'emploi total suivi de l'emploi du commerce et logistique qui a régressé à 19,0 %, au profit des activités industrielles de fabrication qui a enregistré une croissance de l'emploi de près de 15,0 %. Cette baisse de l'emploi agricole n'est pas consécutive à une hausse de la productivité agricole, encore moins à celle des autres branches, mais traduit un déplacement des actifs vers des activités non agricoles moins contraignantes (activités industrielles et artisanales).

## 148

Les emplois créés sont des emplois précaires et vulnérables du fait de la prépondérance du secteur informel. En effet, en considérant les effectifs d'emploi de chaque branche en 2010, les poches d'actifs pauvres sont élevées: agriculture 38,9 %, agro-industrie 31,2 %, coton-textile 28,2 %, BTP informel 28,0 %, commerce-logistique informel 25,6 %, tourisme 26,6 %, industrie manufacturière et artisanat 24,4 %. La faible capacité d'absorption du secteur formel induit une prépondérance du secteur informel qui est une source d'accroissement du sous-emploi. La question du chômage et du sous-emploi devient alors préoccupante au regard de la réalisation de l'Objectif de Développement Durable (ODD 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous).

**Tableau 6 : Caractéristiques de l'emploi des jeunes au Bénin**

	MILIEU DE RÉSIDENCE		SEXE		ÂGE DU JEUNE		TOTAL
	URBAIN	RURAL	MASC.	FÉM.	20-24	25-34	
<b>Taux d'occupation</b>	97,3	99,1	98,4	98,2	96,9	98,6	<b>98,3</b>
<b>Taux de chômage élargi</b>	2,7	0,9	1,6	1,8	3,1	1,4	<b>1,7</b>
<b>Durée chômage (BIT)</b>	35,9	43,3	30,4	43,5	31,2	42,1	<b>37,9</b>
<b>Taux de sous-emploi visible</b>	24,8	34,6	24	35,2	32,2	29,7	<b>30,4</b>
<b>Taux de sous-emploi invisible</b>	52,6	71,2	48,2	74,7	74,7	55,7	<b>63,2</b>
<b>Emplois salariés non agricoles</b>	15	2,6	12 +7	4,4	6,9	9,2	<b>7,9</b>
<b>Taux d'auto-emploi</b>	60,1	63,9	58,6	65,1	49,3	75,1	<b>62,3</b>
<b>Proportion Jeunes dans les emplois précaires (en %)</b>	11	18,8	17,7	13,7	16,2	14,7	<b>15,4</b>
<b>Jeunes dans le secteur informel (en %)</b>	90,3	98,4	91,8	97,3	96,2	93,7	<b>94,9</b>
<b>Taux d'emplois vulnérables (en %)</b>	73,3	91,7	76	89,6	79	87,8	<b>83,8</b>

Source : INSAE, EMICoV 2010

## 149

Cette situation de l'emploi contraste avec les efforts consentis et les politiques de promotion de l'emploi mises en œuvre par les pouvoirs publics à savoir : la Politique Nationale de l'Emploi et son Plan d'Actions 2010-2014 ; la création depuis 1995 du Fonds de Solidarité Nationale pour l'Emploi (FSNE), transformé en 2003 en Agence Nationale pour l'Emplois (ANPE) pour faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active ; la création du Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ). L'ensemble de ces politiques ont permis d'axer les efforts sur la promotion de l'emploi décent autour des axes relatifs à la promotion de l'auto-emploi ; la promotion de l'emploi salarié ; le développement de la productivité du secteur informel et la promotion de l'information et de la communication sur l'emploi

### ◆ PROTECTION SOCIALE : SYSTÈME TRÈS FAIBLEMENT INCLUSIF ET FILETS SOCIAUX À RATIONALISER

## 150

Depuis 1956, la protection sociale est assurée par deux grands régimes de sécurité sociale à savoir : le régime général de sécurité sociale géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et le régime spécial des fonctionnaires civils et militaires géré par le Fonds National des Retraites du Bénin. En adoptant un code de sécurité sociale en 2003 avec ses deux modifications (en 2007 et 2010), le Gouvernement béninois prend la mesure de la nécessité d'assurer une protection sociale aux populations en procédant à l'application des accords internationaux suivant les fondamentaux des socles de la protection sociale définis par l'OIT. Les deux régimes en vigueur sont destinés aux salariés du secteur formel, laissant pour compte les travailleurs du secteur informel.

## 151

Depuis plusieurs décennies, les mécanismes traditionnels de protection sociale au Bénin ne parviennent pas à assurer une protection adéquate et efficace dans un contexte où 90 % des populations exercent leurs activités dans le secteur informel. Le mécanisme moderne de protection développé par l'État reste encore très limité ; la sécurité sociale ne touche que 6,4% de la population économiquement active à travers les deux régimes de sécurité sociale (Fonds National de Retraites du Bénin – FNRB et Caisse Nationale de Sécurité Sociale – CNSS). Au niveau du secteur informel, le Gouvernement a mis en place la mutuelle de sécurité sociale remplacée par la Caisse Mutuelle de Prévoyance Sociale (CMPS) par décret 2013-135 du 20 mars 2013 qui offre des prestations (Assurance maladie et assurance retraite) aux travailleurs de l'économie informelle sur toute l'étendue du territoire. Dans l'ensemble, seulement 8,4% de la population est couverte actuellement par l'assurance maladie : 5,6 % par le FNRB, 1,9 % par les mutuelles de santé et 0,9 % par l'assurance privée. En matière de couverture des filets de sécurité sociale, il n'existe pas un système permanent de filets sociaux s'adressant à la pauvreté chronique, combinant l'assistance sociale et le renforcement de la résilience et des moyens d'existence des couches les plus vulnérables. En matière de service d'action sociale, branche « non monétaire » de la protection sociale, malgré les efforts déployés par le Gouvernement et les partenaires au développement, beaucoup de groupes vulnérables, notamment les enfants, continuent d'être victimes de violence, d'exploitation, d'abus et de négligence.

## 152

Pour pallier ces insuffisances, plusieurs actions ont été prises par le gouvernement ces dernières années en faveur de la protection sociale et la réduction de la vulnérabilité socio-économique des populations les plus vulnérables. Le Bénin a élaboré et adopté en 2014 une Politique Holistique de Protection Sociale, et a défini son socle national de protection sociale (accès universel aux soins de santé, prise en charge des enfants, amélioration de la consommation des ménages ; et prise en charge et la promotion de groupes spécifiques). Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique un Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) a commencé à être opérationnel dès 2015. Mais, pour une approche plus intégrée, le nouveau gouvernement en place à la suite des élections présidentielles de 2016, a adopté un projet phare dans le cadre du PAG « Assurance pour le Renforcement du capital humain (ARCH) ». Ce projet a pour but d'offrir un paquet de quatre services comprenant l'assurance maladie, la formation, l'accès au crédit et l'assurance retraite. Ces services sont destinés en priorité aux plus démunis du secteur informel (agriculteurs, commerçants, transporteurs, artisans et artistes).

## 153

En dépit de ces efforts, la question du financement des programmes de protection sociale demeure l'un des défis majeurs pour le Bénin constituant un des piliers fondamentaux de la croissance inclusive que le PND souhaite promouvoir en vue de créer les meilleures conditions d'inclusion sociale. Les dépenses publiques consacrées aux filets sociaux de sécurité (excluant les subventions générales) qui ne représentaient que 0,3% du PIB et 1,1 % des dépenses totales en 2011, dont les deux tiers étaient financés par les bailleurs internationaux devraient être augmentées et sécurisées en vue de mieux cibler les populations les plus vulnérables.

## 154

Par ailleurs, malgré, les efforts fournis pour cibler les groupes vulnérables (surtout les handicapés) à besoins spécifiques sont très faiblement pris en charge.

## 155

Malgré les efforts faits par le Gouvernement, il existe très peu de structures étatiques spécifiquement dédiées à cette couche de la population. Lorsqu'elles existent, elles ne sont pas adaptées, ne répondent aux besoins et ne couvrent pas tout le territoire national. La situation des personnes aux besoins spécifiques est préoccupante sur le plan économique.

### ◆ JEUNESSE : MANQUE D'ACTIVITÉS CULTURELLES, DE LOISIRS ET DE SPORTS

## 156

De par son poids démographique (plus de 32,4 % de la population) et son dynamisme, la jeunesse a un rôle de premier plan à jouer dans l'œuvre de construction nationale. Mais, cette jeunesse est confrontée à de nombreux problèmes qui tendent à inhiber sa participation au développement du pays. C'est pourquoi, le Gouvernement accorde une attention particulière à ses aspirations et préoccupations. En effet, la jeunesse, qu'elle soit rurale ou urbaine, scolarisée ou non, féminine ou masculine, handicapée ou de la rue, a des problèmes spécifiques d'éducation, de formation, de santé, de chômage, de sous-emploi, d'oisiveté, de délinquance et de conflits divers avec la communauté.

## 157

Sport : Le sport est un puissant facteur de mobilisation qui facilite l'émergence du sentiment de patriotisme dans une atmosphère de détente et de compréhension mutuelle. Les activités sportives contribuent non seulement au bien-être physique de l'homme et à son équilibre psychologique et social, mais aussi à la cohésion sociale, à l'unité nationale et au développement économique du pays et à la coopération avec les autres pays. La Charte des sports considère le sport comme un droit fondamental de tout être humain.

## 158

La compétitivité du sport béninois reste à être impulsée parce que la performance des différentes disciplines sportives demeure assez faible, malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics. La problématique de développement des sports fait ressortir plusieurs insuffisances, en particulier :

- › un cadre institutionnel, juridique et organisationnel répondant très peu aux exigences de développement du secteur sportif en raison, entre autres, de l'insuffisance et/ou de la caducité des textes juridiques et réglementaires ;
- › une promotion insuffisante des infrastructures et activités sportives qui se ressent au niveau du bien-être physique des populations et des performances du Bénin lors des compétitions nationales et internationales ;
- › une faible capacité de mobilisation et de gestion de ressources financières nécessaires pour le développement du secteur sportif ;
- › un faible niveau d'encadrement et de motivation des sportifs et des cadres exerçant dans le secteur ;
- › une attention insuffisante accordée à la promotion de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les écoles et collèges.

## 159

**Loisirs:** Le loisir est un facteur de valorisation du capital humain pour un développement durable. Le loisir se rapporte au temps libre et aux activités préférées pour développer toutes les vocations culturelles et artistiques. Il existe plusieurs sortes de loisirs : culturels, sportifs et de plein air, socio-éducatifs, touristiques, médiatiques, etc.

## 160

La problématique de la promotion du sous-secteur révèle des faiblesses telles que :

- › l'inexistence d'une Politique Nationale des Loisirs ;
- › l'inefficacité managériale du sous-secteur des loisirs ;
- › l'inadaptation des textes législatifs et règlementaires régissant le sous-secteur des loisirs et la méconnaissance du peu qui existe ;
- › la gestion empirique des associations de loisirs ;
- › l'insuffisance de personnel qualifié d'encadrement et de gestion ;
- › la faible implication des collectivités locales dans l'animation et la gestion des infrastructures de loisirs.

## 2.2.4 - PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVER

### 161

De l'analyse du diagnostic, il ressort que **le niveau de développement humain, encore faible**, est lié à la forte croissance démographique, la faiblesse de la productivité du travail, l'aggravation du taux de pauvreté et des inégalités ainsi que le manque d'opportunités d'emplois décents et l'accroissement du niveau de privations de plusieurs couches de la population de certains moyens d'existence durable en particulier le cadre de vie décent comme le logement, les services d'assainissement, l'eau et la santé.

### 162

Au niveau de l'accès aux services sociaux de base, les privations sont multiples et se traduisent par de faibles performances et progrès dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection sociale. Le diagnostic stratégique sectoriel fait ressortir clairement un mouvement massif de déscolarisation des enfants, de très faibles taux d'alphabétisation, de faibles rendements du système éducatif, une marginalisation de certaines catégories de la population à besoins spécifiques (handicapés surtout), une précarité et une vulnérabilité sanitaire de la population liée au faible accès des populations aux services de santé de qualité. Malgré les progrès, les taux de mortalité maternelle et infantile sont encore très élevés et certaines maladies chroniques, comme le paludisme, la tuberculose et le VIH/Sida constituent toujours les premières causes d'hospitalisation. La malnutrition notamment chronique constitue une préoccupation majeure des pouvoirs publics, compte tenu de ses effets négatifs sur la santé de la mère et de l'enfant. En matière d'accès à l'eau potable, malgré les progrès notables enregistrés ces dernières années, certaines zones ont encore des difficultés à s'approvisionner en eau potable.

## 163

Les emplois créés par le secteur informel sont en général le fait des activités de subsistance peu rémunératrices qui n'exigent pas de qualifications, et n'ont pas suffisamment de rendement pour améliorer les conditions de vie des ménages de ceux qui y exercent. L'emploi décent reste une priorité nationale et l'exploitation des enfants et la violence envers les femmes sont deux défis majeurs à relever. La question du genre dans les domaines économique, politique, social et culturel reste entière. La faible extension de la protection sociale accentue la vulnérabilité des populations et les risques de maintien ou de hausse du nombre de la population pauvre.

## 164

Le faible niveau du développement du capital humain au Bénin tel que décrit ci-dessus renvoie à plusieurs défis à relever.

## 165

**Promotion et mise à niveau du capital humain au service du développement durable et inclusif:** Pour permettre à la majorité de la population active de mieux contribuer à la croissance économique et de mieux bénéficier des fruits de cette croissance, la quantité et la productivité de son travail devraient augmenter et s'améliorer. La formation et le maintien d'un **capital humain sain et qualifié au service du développement** constitue l'un des principaux piliers de la croissance économique inclusive dans la mesure où il est l'un des principaux facteurs de développement. Cela suppose qu'il faut disposer des services publics de qualité aux populations, des services sanitaires, de protection sociale et d'éducation de qualité pour tous dans un environnement sain. Il s'agit aussi de saisir des opportunités pour la capitalisation du savoir-faire et des expériences des individus en adéquation avec la formation et les besoins du développement et surtout la mise en place d'un mécanisme d'accélération de l'atteinte des Objectifs Durables pour le Développement (ODD). Ce défi reste celui par lequel le pays pourra véritablement s'engager dans la transformation structurelle de son économie.

## 166

Par ailleurs, les compétences actuelles, liées à la faiblesse du niveau d'instruction des travailleurs sont insuffisantes pour assurer la productivité adéquate du travail et l'inclusivité économique de long terme. Ainsi, la progression vers une nation moderne et prospère nécessite une meilleure gestion et un développement équitable et durable du capital humain d'où la nécessité de disposer d'un capital humain sain et qualifié au service du développement.

## 167

**Renforcement de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population (PNP) 2013-2025:** Le Bénin ayant amorcé sa « transition démographique » (baisse simultanée de la mortalité et de la natalité), la mise en œuvre de la PNP permettra de capter le « dividende démographique » qui représente un fort potentiel de croissance économique nécessaire au financement du développement.

## 168

Par ailleurs, le fort taux d'accroissement démographique (3,5 % sur la période 2002-2013) induirait une demande sociale élevée dans les années à venir si la tendance actuelle est maintenue. Ainsi, le maintien de ce taux annuel de croissance démographique, dans les conditions actuelles de la création de richesses, risque d'inhiber les efforts de développement. La transition démographique sou-

haitée pour le Bénin passe nécessairement, d'une part, par la baisse soutenue de la fécondité et le relèvement du niveau d'éducation des femmes et, d'autre part, par la création d'opportunités d'emplois décents et durables pour les actifs potentiels. Cela impliquera l'engagement de nouveaux investissements dans les secteurs sociaux et productifs ainsi que l'engagement de façon concomitante des actions de renforcement des services liés au planning familial et à l'autonomisation économique et sociale des femmes.

### 169

**Réduction sensible de la pauvreté :** L'analyse des composantes de la variation des déterminants de la pauvreté a révélé le rôle déterminant de la redistribution des revenus et de la croissance économique dans la réduction de la pauvreté. La taille élevée du ménage (08 personnes et plus) apparaît comme un facteur très limitant dans cette perspective. Par ailleurs, l'analyse des déterminants de la croissance inclusive met également l'accent sur des emplois rémunérateurs. Ainsi, les stratégies de réduction de la pauvreté à opérationnaliser doivent, non seulement viser une croissance économique forte mais aussi et surtout améliorer la qualité de la croissance pour qu'elle soit inclusive, induite par une hausse de la productivité répartie au sein de l'ensemble de la population active et mettre en place des politiques de redistribution des fruits de cette croissance en direction des plus pauvres, notamment les couches les plus défavorisées combinant l'élargissement de la couverture sociale dans le cadre du nouveau projet ARCH, le développement des activités génératrices de revenus dans la perspective du développement des territoires impliquant les communautés de base et les collectivités locales.

### 170

**Mise en place d'un dispositif cohérent et efficace pour la promotion de l'emploi, et en particulier de l'emploi des jeunes :** Les jeunes constituent la couche de la population la plus vulnérable et la plus réceptive aux influences de la globalisation et de la mondialisation, cette situation devient de plus en plus préoccupante. Malgré toutes les initiatives qui visent à faciliter l'accès des jeunes aux marchés de l'emploi, les résultats restent aujourd'hui mitigés surtout par manque de cohérence et de synergie d'actions des différentes interventions en faveur de la jeunesse.

### 171

Par ailleurs, le huitième Objectif de Développement Durable (ODD 8) invite les États à mettre en œuvre des politiques vigoureuses et cohérentes qui favorisent une croissance économique soutenue, inclusive et durable, porteuse d'effets sur la création d'emplois décents dans toutes les sphères productives. À cet effet, il apparaît important de mettre en place un dispositif cohérent et efficace dans le cadre du développement des formations professionnelles qualifiantes et de l'auto-emploi des jeunes et des personnes en situation de sous-emploi.

## 2.3

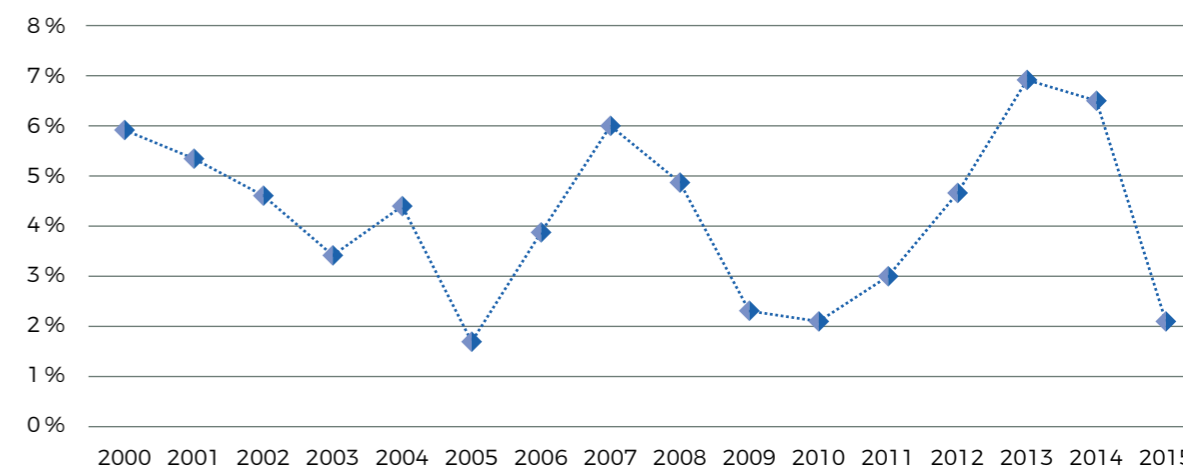
# Croissance économique et système productif national : les défis de la productivité et de la compétitivité au service du développement durable et inclusif

### 2.3.1 - CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET INTÉGRATION SECTORIELLE : UNE STRUCTURE ÉCONOMIQUE QUASI-STABLE AVEC UNE PRÉDOMINANCE DU SECTEUR INFORMEL

### 172

Au cours de la période 2000 à 2015, l'économie béninoise a enregistré une croissance annuelle moyenne de 4,3 % avec des niveaux élevés de 6 % en 2007 et 6,9 % en 2013. Cette croissance a fléchi en 2009 (1,7 %) puis en 2015 (2,1 %) suite aux contreperformances de la production agricole. Les différents projets et programmes mis en œuvre au cours de la période, susceptibles d'induire une hausse de la croissance n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés.

Figure 4 : Taux de croissance réel



Source : INSAE/DSEE, 2017



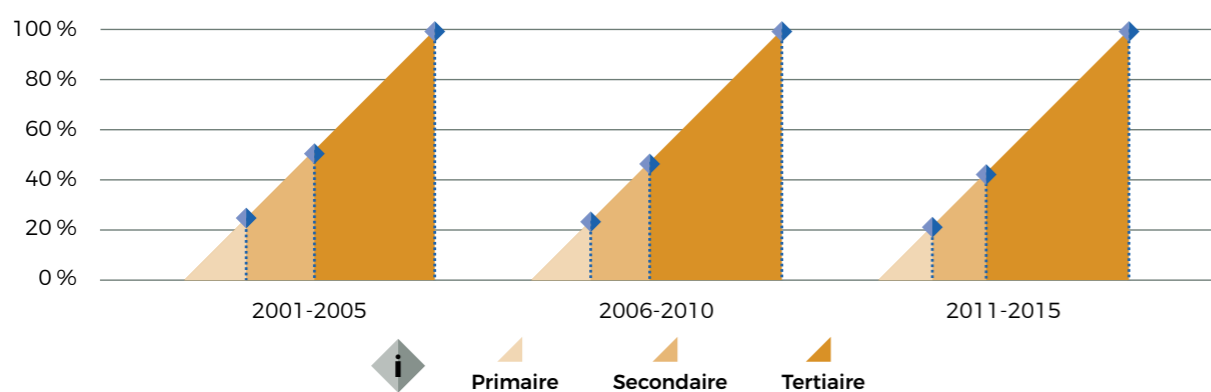
## 173

Bien que ces taux soient supérieurs à la croissance moyenne de l'économie mondiale exception faite de quelques années, l'économie du Bénin n'a pu atteindre les 7,0 % de croissance retenus pour la période 2000 à 2010 dans Bénin 2025 Alafia. La croissance du PIB par habitant demeure faible, en raison de la pression démographique soutenue (3,5 % par an entre 2002-2013), de la faible performance des politiques mises en œuvre, laissant ainsi peu de marge pour : **i)** réduire la pauvreté, **ii)** créer des emplois décents, **iii)** réduire les inégalités et **iv)** permettre l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. L'instabilité et le niveau modéré de la croissance s'expliquent principalement par la faible productivité, la faible diversification des bases productives et la faible compétitivité de l'économie béninoise. Cette situation ne permet pas au pays de se mettre sur la trajectoire d'une croissance économique forte et durable.

## 174

Depuis les années 2000, la structure de l'économie est restée quasiment stable, avec des secteurs primaire et secondaire représentant, en moyenne respectivement, 23,3 % et 24,7 % du PIB, et un secteur tertiaire prépondérant (52,0 %) du PIB<sup>15</sup>.

Figure 5 : Structure de l'économie



Source : INSAE, 2017

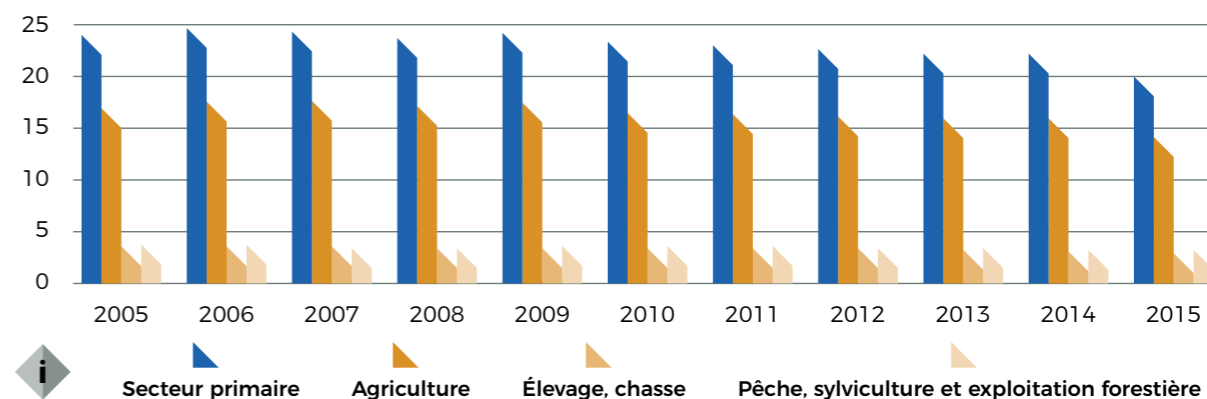
## 175

La valeur ajoutée du secteur secondaire demeure encore loin des performances des pays candidats à l'émergence tels que le Maroc (28,5 %), le Ghana (30 %) et la Malaisie (40 %). Dans ces pays, la part du secteur agricole a progressivement diminué au profit du secteur industriel, ce qui témoigne de l'amorce de la transformation structurelle de l'économie de ces pays, gage d'amélioration de la productivité et de la croissance économique.

## 176

Le secteur primaire présente une structure presque invariante. Il est dominé par l'agriculture qui est une branche d'offre pour l'agro-industrie. Sa part dans la valeur ajoutée a baissé de 16,9 % en 2005 à 13,9 % en 2015. L'élevage et la chasse ainsi que la pêche, la sylviculture et l'exploitation forestière ont des parts qui n'atteignent pas 4,0 % en moyenne annuelle sur la période (figure 6).

Figure 6 : Structure du secteur primaire



Source : INSAE, 2017

## 177

Avec une structure également quasi-stable sur près d'une décennie, le secteur industriel repose sur trois importantes industries : **i)** les industries agro-alimentaires ; **ii)** les autres industries manufacturières et **iii)** les BTP. L'agro-industrie est une branche de demande pour l'agriculture dont elle est tributaire en intrants.

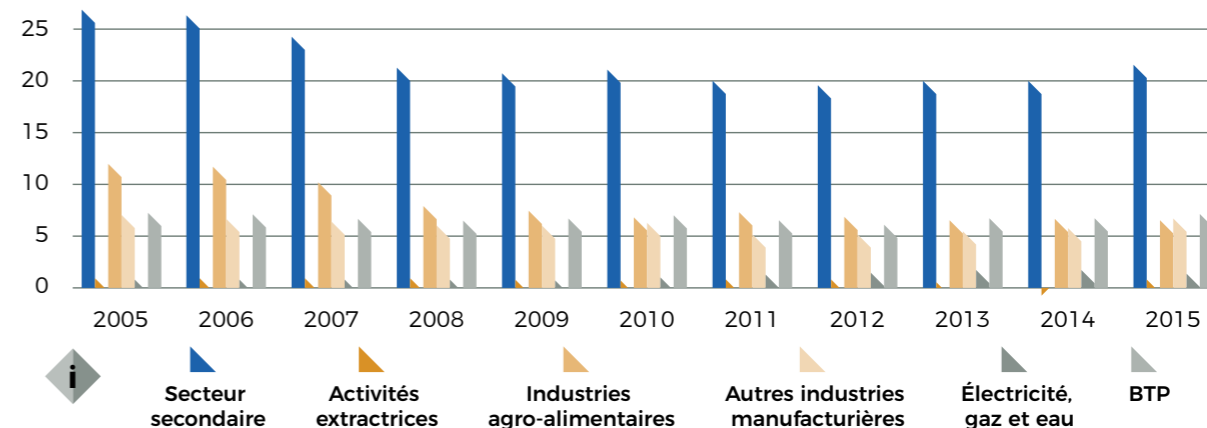
## 178

Les industries agro-alimentaires ont enregistré au cours de la décennie des parts contributives fluctuantes qui accusent une baisse tendancielle ; la part de la valeur ajoutée de cette branche a baissé de 11,8 % en 2005 à 6,5 % en 2015. La deuxième composante du paquet industriel est représentée par les BTP dont les contributions n'ont guère franchi plus de 7,0 % du PIB en moyenne annuelle au cours de la décennie. Les autres industries manufacturières affichent également des parts quasi-stagnantes durant près d'une décennie (figure 7).

## 179

Sur la période 2005-2015, la structure industrielle est restée quasi-stationnaire n'augurant d'aucune perspective de changement structurel devant favoriser la croissance et la création d'emplois par l'industrie.

Figure 7 : Structure du secteur industriel



Source : INSAE, 2017

## 180

La valeur ajoutée du secteur tertiaire dans la formation du PIB est très importante. Sa part s'est accrue de 38,9 % du PIB en 2005 à 44,7 % en 2015.

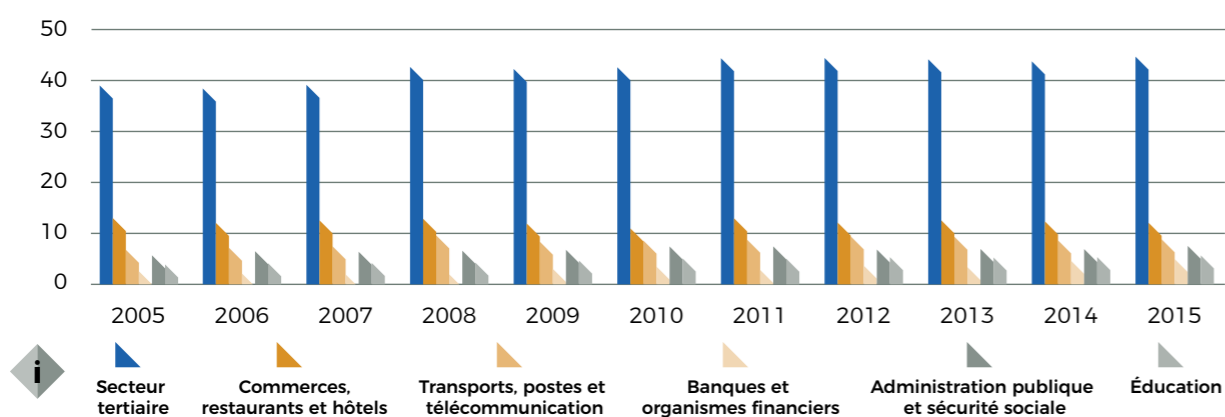
## 181

Cette structure est dominée par les activités avec de faibles productivités comme la branche commerce, restauration et hôtellerie dont les contributions sont restées invariables au cours de la décennie affichant une valeur moyenne de 12,3 %, puis de la branche transport, postes et télécommunication plus dynamique du fait de la vitalité des services du numérique qui ont permis de porter les parts à la formation du PIB de 6,7 % en 2005 à 8,9 % en 2015, au moment où les parts des autres services ont régressé de 8,2 % en 2005 à 7,2 % en 2015. Nonobstant le profil moyen des parts de l'administration publique qui n'atteignent pas 8 %, les parts des services financiers émergents ont affiché un bon profil à la hausse au cours de la décennie (figure 8).

## 182

Les services numériques et les services financiers émergents constituent des pôles qui sont de nature à améliorer la structure quasi stable du secteur tertiaire tout en permettant le passage à des activités à plus forte productivité et valeur ajoutée.

Figure 8 : Structure du secteur tertiaire



Source : INSAE, 2017

## 183

Cette situation s'explique essentiellement par : **i)** une faible intégration des secteurs ; **ii)** la prédominance de l'économie informelle ; **iii)** la vulnérabilité du cadre macro-économique ; **iv)** la faible valorisation des secteurs stratégiques malgré l'importance de leurs potentialités ; **v)** l'insuffisance des infrastructures de soutien à la production ; **vi)** la faible valorisation du capital humain et **vii)** la faiblesse de la productivité des secteurs et branches vecteurs de la croissance économique.

## 184

Toutefois, le potentiel élevé de l'agro-industrie du pays et les mesures d'amélioration de l'environnement des affaires augurent de bonnes perspectives de croissance pour le secteur industriel béninois.

## 185

Il faut noter en effet, la faible diversification du secteur industriel cantonné dans l'égrenage du coton et la transformation de quelques produits agricoles et la faible productivité du secteur tertiaire. Malgré le fait que la part du secteur secondaire dans le PIB ait dépassé celle du primaire, suite à la révision du Système de Comptabilité des Nations Unies (SCN) en 2008, elle s'est contractée au cours de la période. La valeur ajoutée du secteur secondaire demeure encore loin des performances des pays candidats à l'émergence tels que le Maroc (28,5 %), le Ghana

(30 %) et la Malaisie (40 %). La part du secteur agricole a progressivement diminué au profit du secteur industriel, témoignant ainsi de l'amorce de la transformation structurelle de l'économie.

## 186

**Prépondérance du secteur informel :** le secteur informel est dominant, malgré son recul entre 2000-2015. En effet, sa contribution à la création de la valeur ajoutée se situe à 57 % ; cette situation influe négativement sur la productivité générale de l'économie

## 187

La composition sectorielle de la croissance met en présence plusieurs formes de transition vers l'émergence, la croissance inclusive ; la première fondée sur l'agriculture et ses liaisons en amont comme en aval avec l'agro-industrie et la seconde qui découlerait des services.

## 188

La contribution du secteur informel au développement dépend de sa contribution à la croissance et de sa capacité à induire un processus de transformation visant à réduire la pauvreté. Sa contribution à la réduction de la pauvreté serait d'autant plus efficace que c'est le secteur qui abrite le plus grand nombre de ménages pauvres. La pauvreté étant liée à la dynamique structurelle de l'économie, avec pour corollaire le secteur informel qui en est le principal gisement d'emplois précaires et de ménages pauvres, l'action d'intégration et de transformation structurelle aura pour ancrage, l'agriculture (entièrement informelle) et les services.

## 189

La structure stagnante de l'économie renvoie à l'enjeu majeur de modernisation de l'économie béninoise mettant ainsi à l'ordre du jour la problématique de sa transformation structurelle étant donné que le modèle de croissance de l'économie repose fondamentalement sur la dualité entre un secteur informel prépondérant et un secteur formel modeste avec un noyau faiblement structurant. Un sentier de croissance forte, inclusive et durable dépendra du changement à opérer dans la composition sectorielle de la croissance pour inverser la tendance actuelle.

## 190

En somme les problèmes majeurs liés à la structure économique du Bénin s'expliquent essentiellement par : **i)** une intégration insuffisante des secteurs, en dépit de l'amorce d'une croissance portée par des niveaux de productivité de travail encore faibles dans l'agriculture et dans l'industrie ; **ii)** une productivité globale des facteurs peu compétitive et fortement corrélée avec l'évolution économique au Nigéria ; **iii)** la faible diversification des bases productives ; **iv)** la prédominance de l'économie informelle ; **v)** la vulnérabilité du cadre macro-économique ; **vi)** la faible valorisation des secteurs stratégiques, malgré l'importance de leurs potentialités, et l'existence de secteurs clés devant favoriser l'essor industriel par des niches d'agro-industries de transformation et d'intégration de l'ensemble du système agro-alimentaire et **vii)** l'insuffisance des infrastructures de soutien à la production.

## 2.3.2 - INTÉGRATION DES SECTEURS ET CROISSANCE INCLUSIVE : FAIBLES PRODUCTIVITÉS ET CIBLAGE INSUFFISANT DES PRINCIPAUX PILIERS DE LA CROISSANCE INCLUSIVE

### 191

Les interdépendances entre l'agriculture et l'agro-industrie sont encore faibles au Bénin malgré la forte demande de produits alimentaires induits par la croissance démographique, l'urbanisation galopante, l'existence d'importants déficits alimentaires et nutritionnels dans le pays. Le premier défi de l'économie béninoise est de préparer dès à présent les conditions idoines pour être capable de nourrir D'ici à 2050, environ 32 millions d'habitants, dans un contexte où ses pays environnants vont abriter plus d'un milliard d'habitants.

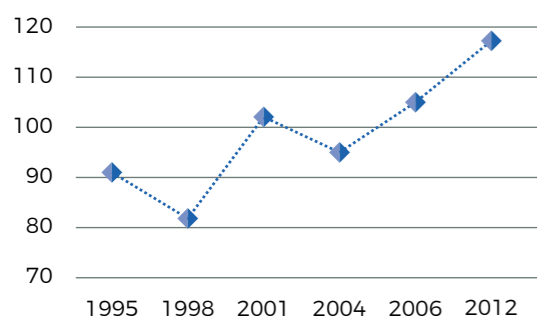
### 192

Pour l'atteinte des ODD le Bénin devra renouer avec un sentier de croissance, inclusive, durable et résiliente. La relation entre la croissance et la pauvreté n'est pas absolue, elle dépend de facteurs spécifiques autres que l'inégalité socioéconomique. Les facteurs qui entravent la linéarité de la relation croissance et pauvreté sont : **i)** les relations sociales ; **ii)** la sécurité humaine ; **iii)** les inégalités sociales et territoriales ; **iv)** la composition sectorielle de la croissance ; **v)** la qualité de la gouvernance et **vi)** le changement climatique.

### 193

Le diagnostic sur les déterminants de l'inclusivité de la croissance au Bénin met l'emphase sur une hausse de 28,6 % de l'indice d'inclusivité au Bénin entre 1995 et 2012, consécutive à l'amélioration « santé et démographie » qui y contribue à hauteur de 63,6 %, les structures productives, 21,2 %, l'accès aux TIC 11,3 % et la gouvernance 10,3 %<sup>16/17</sup>. Par contre le bloc « éducation et genre » en l'état actuel (-9,4 %) compromet l'inclusivité de la croissance économique. La croissance inclusive amorcée entre 1995 et 2012 repose alors sur deux piliers que sont le capital humain volet santé et démographie et la diversification de l'économie. Or ces deux piliers accusent de faibles performances pouvant contribuer de façon significative à rendre la croissance économique plus inclusive si on tient compte du fort taux de croissance démographique.

Figure 9 : Évolution de l'ISCI



Source : Étude sur la croissance inclusive au Bénin, PNUD septembre 2017

Tableau 7 : Contribution à l'ISCI

CATÉGORIES	CONTRIBUTIONS
Santé et démographie	63,6
Croissance et structure de l'économie	21,2
Téléphonie et internet	11,3
Gouvernance	10,3
Accès à l'eau et l'assainissement	2,3
Chômage	0,6
Éducation et genre	-9,4
<b>Total</b>	<b>100</b>

### 194

Le diagnostic souligne que l'économie béninoise caractérisée par la faiblesse de sa productivité du travail ne peut guère profiter de son dividende démographique que si les réformes concourent à son amélioration. Cette faiblesse de la productivité du travail est plus prononcée dans l'agriculture qui occupe près 1 372 757 d'actifs en 2013. Les banques et assurances ont les productivités de travail les plus élevées mais ne constituent pas d'importants bassins d'emplois au Bénin.

### 195

En termes de contribution à la croissance inclusive, les productivités du travail des branches comme l'agriculture, la pêche et chasse, le commerce et restauration, les transports et communication détiennent les parts contributives les plus élevées ; pour les autres branches (industrie manufacturière, BTP, Banques et assurances), elles sont en déclin.

### 196

Le second pilier de la croissance inclusive au Bénin est l'emploi décent sans lequel il n'y a pas de revenu stable pour réduire la pauvreté et s'affranchir de la vulnérabilité à l'insécurité économique. En l'absence de toute croissance des autres facteurs de production, la productivité globale des facteurs est celle qui permet de soutenir la croissance à long terme. Au Bénin, la productivité globale des facteurs de l'économie quoique faible, a été positive, en moyenne annuelle, entre 2001 et 2015 soit 0,4 %. Les épisodes de son déclin correspondent souvent aux périodes de crises ou de basse conjoncture de l'économie nigériane, comme ce fut le cas de 2002 à 2005, de 2009 à 2012, puis de 2013 à 2015. Les productivités dans les années d'avant l'émergence dans les pays asiatiques affichaient des valeurs fortes et positives : 1,3 % en Chine entre 1960 et 1970, 0,8 % en Indonésie, 0,6 % en Corée du Sud, 1,2 % en Thaïlande, et 1,4 % à Taïwan.

Tableau 8 : Contribution des facteurs à la croissance de l'économie béninoise 2000-2015 (en %)

INDICATEURS	
Taux de croissance effective moyenne	3,9
Emploi effectif augmenté du capital humain	2,2
Capital privé effectif	1,3
Productivité totale effective des facteurs	0,4

Source : ST/PND, 2017

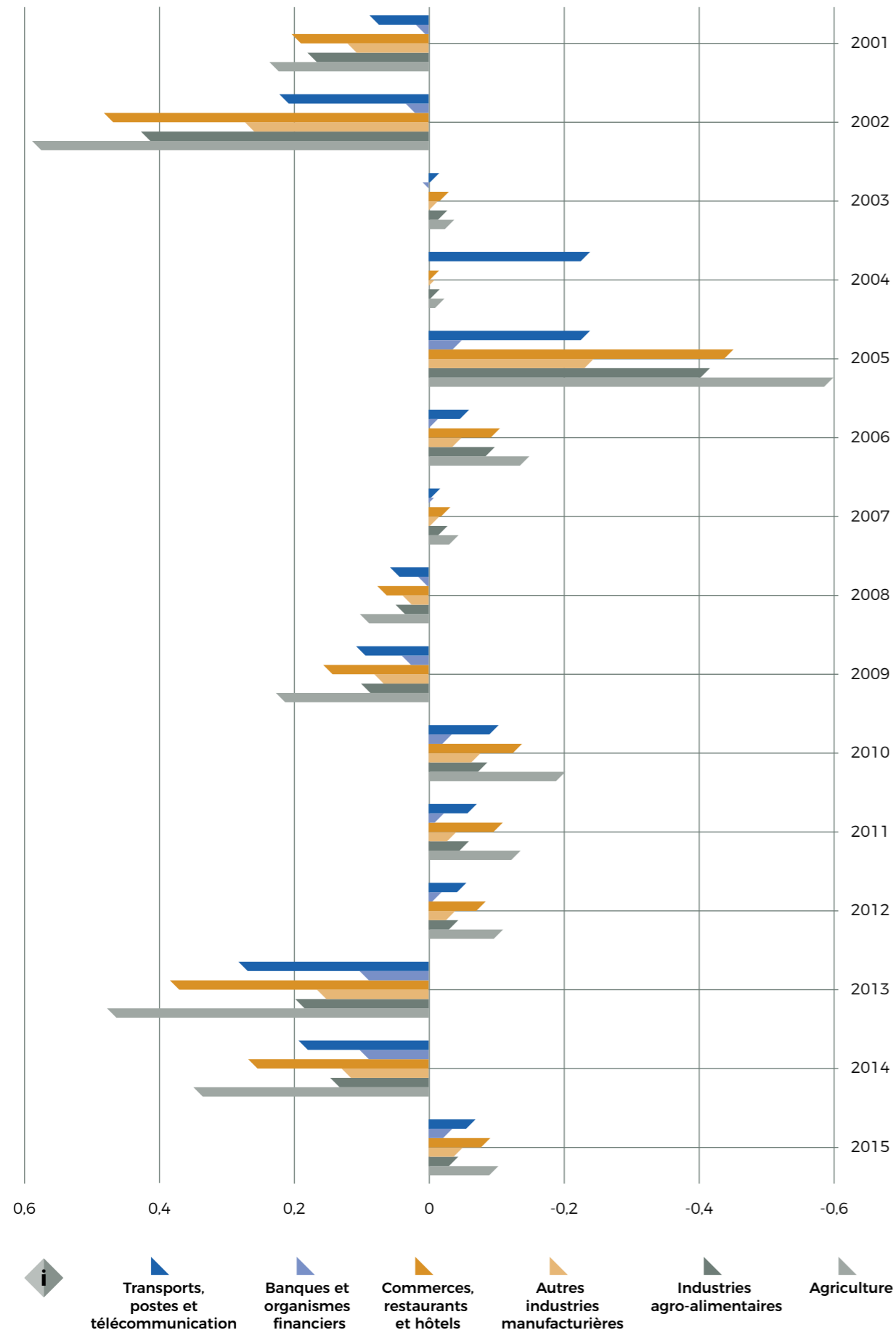
### 197

Au niveau sectoriel, les secteurs clés de l'économie béninoise ont eu une évolution qui reste étroitement marquée par les phases d'instabilité de l'économie nigériane, illustrant ainsi le caractère particulier de sa spécialisation en « économie entrepôt » du Nigéria.

16 PNUD (2017), Étude sur la croissance inclusive au Bénin

17 Anago & Houngbeme (2015), *Construction d'un indicateur synthétique de croissance inclusive*, Revue d'Analyse des politiques économiques et financières de la DGAE, Vol. 1, No. 1 (Août 2015), pp 69-105

**Figure 10 : Évolution des productivités globales des facteurs des secteurs clés de l'économie**



Source : ST/PND, 2017

**198**

La croissance potentielle du PIB représente la croissance que l'économie peut maintenir à long terme, sans l'influence des déséquilibres à court et moyen termes entre la demande et le niveau potentiel de l'offre. L'écart de production, qui traduit l'écart entre le PIB effectif et le PIB potentiel, décrit l'excès ou le déficit de demande par rapport à l'offre potentielle.

**Tableau 9 : Croissance effective, potentielle et les contributions des facteurs au Bénin (%)**

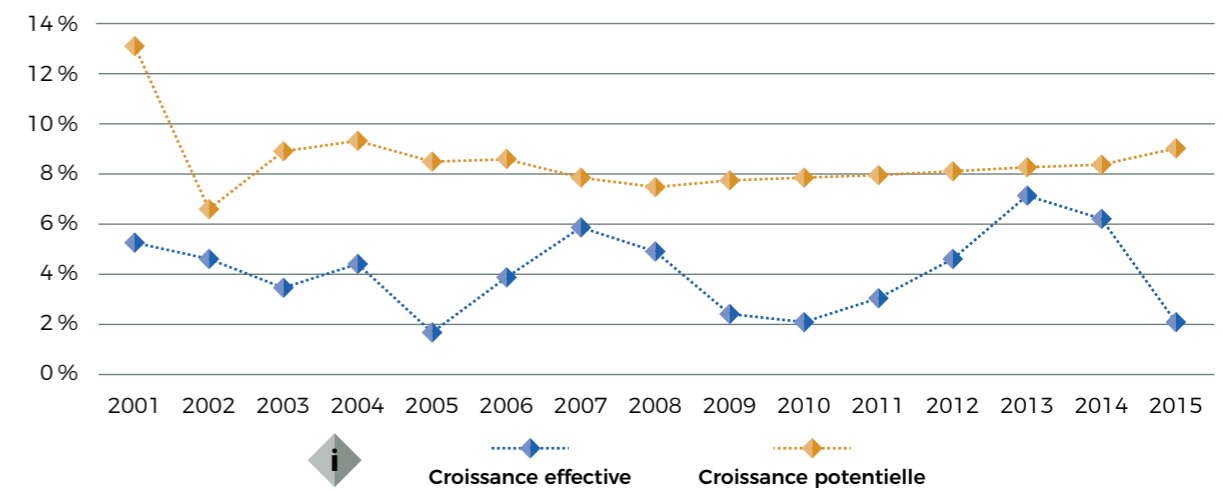
	2005	2015	MOYENNE	VALEUR CIBLE <sup>18</sup>
<b>Croissance effective</b>	<b>1,7</b>	<b>2,1</b>	<b>3,9</b>	<b>7</b>
- Travail effectif augmenté du capital humain	3	2,1	2,2	
- Capital privé effectif	1,3	0,1	1,3	
- Productivité totale effective des facteurs	-2,7	-0,1	0,4	
<b>Capital privé effectif</b>	<b>8,2</b>	<b>8,5</b>	<b>8</b>	
- Travail effectif augmenté du capital humain	3,4	2	2,6	
- Capital privé effectif	1,3	1,4	1,5	
- Productivité totale effective des facteurs	3,5	5,1	3,9	

Source : ST/PND, 2017

**199**

L'économie béninoise a enregistré une croissance effective moyenne de 3,9 % entre 2001 et 2015, pour une croissance potentielle moyenne de 8,0 %, affichant un écart important de croissance de 4,1 %. Par rapport au sentier de croissance de Bénin 2025 Alafia, cet écart est de 3,1 % (tableau 9). L'écart important de croissance justifie l'existence d'importants déséquilibres structurels de l'économie ne permettant pas à la croissance d'atteindre son niveau optimal (potentiel).

**Figure 11 : Taux de croissance effective et potentielle**



Source : ST/PND, 2017

## 200

Le diagnostic des sources de la croissance effective de l'économie béninoise, met en relief, la prédominance de l'emploi effectif et du capital humain sur le capital privé. La croissance effective est davantage portée par ces facteurs que par l'investissement privé. Ce profil s'inverse au niveau de la croissance potentielle, qui est tirée à long terme par la productivité totale des facteurs (3,9 % en moyenne sur la période, contre 3,5 % en 2005 et 5,1 % en 2015). Le travail potentiel ajusté du capital humain (les compétences) vient au second plan avec une contribution moyenne de 2,6 % contre 3,4 % en 2005 et 2,0 % en 2015. Le capital privé potentiel ne contribue en moyenne qu'à hauteur de 1,5 % contre 1,3 % en 2005 et 1,4 % en 2015.

## 201

Au cœur de ce paradoxe, on retrouve la faible productivité du capital public, qui ne permet pas de créer des seuils critiques d'infrastructures de base, de nature à assurer une forte productivité du capital privé, pour garantir une contribution accrue à la croissance qu'elle soit effective ou potentielle. Les distorsions liées aux déficits de gouvernance et la prédominance de l'informel renforcent les déséquilibres structurels et creusent davantage l'écart entre la croissance effective et la croissance potentielle, rendant ainsi inopérantes toutes formes de politiques à long terme qui visent à faire converger la croissance effective vers son niveau optimal (potentiel).

**Tableau 10 : Niveau moyen de l'investissement de 1999 à 2015 (% du PIB)**

TYPE D'INVESTISSEMENT	TAUX
Taux d'investissement total	25
Taux d'investissement privé	19
Taux d'investissement public	6

Source : ST/PND, INSAE

**Tableau 11 : Part des investissements dans le PIB de certains pays émergents d'Asie (en %)**

PAYS	1960-1970	1970-1980	1980-1990	1990-2000
Chine	19,8	27	28,9	35
Corée	17,6	26,9	29,6	34
Indonésie	ND	ND	24,4	26,7
Thaïlande	18,8	23,8	28,6	32,3
Moyenne pays émergents	17,2	22,2	24	26,4
Afrique Sub-saharienne	ND	24,2	19,6	17,6

Source : WDI, Banque Mondiale

## 2.3.3 - ÉCONOMIE INFORMELLE : HANDICAP MAIS ÉGALEMENT VIVIER DE MÉTIERS PORTEURS D'EFFETS DE TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES

### 202

L'économie informelle occupe 95 % de la main d'œuvre et représente environ 60 % du PIB et pratiquement 100 % du secteur primaire (RGPH4). Toutes les catégories d'agents économiques de toutes les couches sociales du Bénin y trouvent place. Les femmes y sont majoritaires, principalement dans les branches de transformation agro-alimentaire et dans les branches commerciales.

### 203

Le secteur informel contribue à l'économie béninoise aussi bien en termes de : **i)** création de valeur ajoutée, **ii)** création d'emplois et distribution des revenus. Entre 2000 et 2015, le secteur informel a contribué à la formation du PIB réel à hauteur de 60 %; de 62,6 % en 2000 et son poids a baissé à 57 % en 2015 (Tableau 12). Le secteur primaire (23,2 %), l'agriculture vivrière (16,5 %), l'industrie (16,7 %), les services (19,6 %), le commerce-hôtellerie-restauration (10,5 %) sont les branches détenant des parts moyennes les plus importantes. Sa contribution à la croissance a régressé de 10,1 % en 2000 à -7,8 % en 2015.

**Tableau 12 : Contribution des secteurs au PIB**

	2000	2015	MOYENNE PÉRIODE
PIB informel	62,6	57	60
Secteur primaire	23,3	19,9	23,2
Agriculture vivrière	16,4	14	16,5
Secteur secondaire	20,7	14,4	16,7
Agro-industrie	9,8	6,2	8,3
BTP	4,2	5	4,2
Secteur tertiaire	18,6	22,5	19,6
Commerce, hôtellerie, restauration	8,5	14	10,5
Transport, postes et télécommunications	2,1	2	2

Source : ST/PND/MPD, 2017

### 204

Les parts du secteur informel dans le PIB ont régressé de 2000 à 2015 pour les secteurs primaire (19,9 % en 2015), secondaire (14,4 % en 2015), agriculture vivrière (14,0 % en 2015), agro-industrie (6,2 % en 2015), des services (22,5 % en 2015), commerce, hôtellerie et restauration (14,0 %) dont les parts se sont accrues, sans que cet accroissement ne soit justifié par une croissance de la productivité du secteur des services concentré sur le commerce informel et le transport avec une faible productivité. Cette migration atypique des actifs vers le secteur informel des services montre la complexité de l'intégration et de la transformation du secteur informel et celle de la modernisation de l'ensemble de l'économie.

## 205

L'importance de l'économie informelle tient de plusieurs facteurs : **i)** la crise économique des années 80 qui a conduit à la fermeture des entreprises publiques, **ii)** la fiscalité comme principale ressource publique, le harcèlement fiscal sur les contribuables, en l'occurrence les entreprises **iii)** l'inefficacité des politiques publiques et **iv)** la faiblesse du niveau d'éducation et de formation professionnelle d'une partie importante des travailleurs du secteur informel. Cette prédominance de l'économie informelle rend complexe la structuration de l'économie et l'amélioration de la productivité.

### 2.3.4 - COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE DU BÉNIN : ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES FAIBLEMENT COMPÉTITIF ET COÛTS PROHIBITIFS DES FACTEURS

## 206

Environnement des affaires : Sur les quatre (4) dernières années, le Bénin a engagé des réformes qui ont porté notamment sur : **i)** l'opérationnalisation de l'Agence de promotion des investissements et des exportations **ii)** la règlementation du délai de formalisation des entreprises à huit (08) heures ouvrables au GUFÉ sauf cas de force majeure ; **iii)** la publication gratuite des extraits du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) en ligne sur le site web du GUFÉ ; **iv)** la suppression de l'obligation de constitution du capital social minimum pour la création des SARL au Bénin. En ce qui concerne le règlement des différends, le pays a fait un pas dans la mise en place des tribunaux du commerce avec l'adoption en juillet 2016 par le parlement de la loi modifiant et complétant la loi N°2001-37 du 10 juin 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin. La loi organisant la concurrence en République du Bénin a été adoptée par le Parlement le 13 octobre 2016. Selon le rapport 2016-2017 sur la compétitivité mondiale, le score du Bénin au titre de l'indicateur de l'efficacité du marché du travail se situe à 4,4 sur une échelle de 1 à 7. La loi béninoise garantit le droit de propriété et de transfert de la propriété privée, Selon le rapport 2017 de doing business, le Bénin se classe au 173<sup>e</sup> rang sur 190 avec une durée de 120 jours pour 4 procédures nécessaires pour le transfert de propriété.

## 207

Toutefois, les progrès sont insuffisants et le climat des affaires demeure peu attractif dans un contexte marqué par une compétition mondiale entre pays pour attirer plus d'investissements. Le paysage entrepreneurial du Bénin est très exigu. Les quelques rares entreprises (industrielles) qui existent doivent plutôt faire face à de nombreuses contraintes internes et externes qui entravent le décollage économique du pays. Le marché de l'emploi reste peu flexible avec un Code du travail présentant des faiblesses liées notamment à la rigidité des horaires de travail, aux difficultés de recrutement et de licenciement. Le système judiciaire du Bénin fait respecter les contrats, mais le processus légal est lent. Peu de progrès ont été enregistrés en ce qui concerne l'accès au foncier.

## 208

Les contreperformances constatées malgré les réformes réalisées sont dues, entre autres :

- › à l'insécurité foncière ;
- › aux dysfonctionnements du système judiciaire et au non-respect des obligations contractuelles (les Tribunaux de commerce non opérationnels, la loi sur la concurrence pas encore en vigueur, et la non mise en place d'un véritable cadre de dialogue Public-Privé) ;
- › aux difficultés d'accès au financement adapté aux entreprises ;
- › aux dysfonctionnements du système fiscal ;
- › aux difficultés d'accès à l'eau et à l'électricité ;
- › aux lourdeurs administratives et à la corruption.
- › à l'insuffisance de compétences et d'expertises.

## 209

**Les coûts prohibitifs des facteurs** : l'attractivité de l'économie béninoise est limitée en particulier par le coût de la main-d'œuvre, l'énergie et le taux de change.

## 210

**Main-d'œuvre** : le rapport sur la compétitivité dans les pays de l'UEMOA réalisé par la BCEAO en 2012<sup>19</sup> a retracé pour l'ensemble des pays de l'UEMOA, l'évolution du SMIG qui représente le coût salarial minimum légal. Le niveau du SMIG a connu une amélioration au Bénin, passant de 31 625 FCFA en 2011 à 40 000 F CFA en 2015, un niveau jugé insupportable par les petites et moyennes industries, ce qui compromet du coup leur compétitivité.

**Tableau 13 : Part des investissements dans le PIB de certains pays d'Afrique (en %)**

ANNÉE	BÉNIN	BURKINA	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE-BISSAU	MALI	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO
2011	31 625	32 572	36 607	30 000	28 460	28 353	36 174	28 000
2015	40 000	48 255	60 000	31 625	35 000	30 047	47 700	35 000

Source : BCEAO et DDP/MFPAS

## 211

**Énergie** : La mauvaise qualité de l'énergie fournie aux consommateurs résulte des difficultés de production, d'approvisionnement et de distribution. La faible capacité de production interne du Bénin (1 % de l'offre disponible) en lien avec les échecs enregistrés dans la mise en œuvre des politiques dans le secteur de l'énergie (Adjarala, centrale de Mariagléta, Dogo bis, Beterou, Vossa, électrification rurale) met le pays dans une dépendance absolue. Ces défaillances dans le secteur de l'électricité conduisent à la fourniture d'énergie électrique à la fois coûteuse et peu fiable. Le secteur a également souffert de l'absence d'une stratégie claire de développement et de changements fréquents dans les actions mises en œuvre pour redresser le secteur. Les réformes du cadre légal et institutionnel en cours visent la révision du Code Bénino-Togolais de l'électricité sur ses clauses relatives à la production de l'énergie électrique pour favoriser notamment l'implantation des producteurs privés ; la révision du code national d'électricité, l'élaboration d'un plan tarifaire qui reflète les coûts réels de l'énergie électrique et

déterminent une tranche sociale pour les ménages à faible revenu. Le renforcement de la gestion du secteur passe aussi par la révision des statuts de la SBEE.

## 212

Taux de change effectif: le rapport de la BCEAO indique que le change effectif nominal est bas en raison fondamentalement de l'ancrage du CFA à la monnaie européenne (l'Euro). La surévaluation structurelle du franc CFA par son arrimage à l'Euro demeure une cause permanente de l'érosion des performances à l'exportation des pays africains de la zone franc dont le Bénin. Ainsi, cette surévaluation renchérit les relations économiques du Bénin avec les partenaires tels que le Nigéria, la Chine, les USA et le Japon, etc.

## 2.3.5 - CADRE MACRO-ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE : DES PROGRÈS MAIS FRAGILITÉ ET VULNÉRABILITÉ PERSISTANTES

### 213

Les performances macroéconomiques du Bénin ont été mitigées au cours des dernières années. On a assisté à une hausse soutenue de la croissance mais avec une certaine instabilité dans la maîtrise du déficit public, des comptes courants et de la dette. L'inflation a été maîtrisée dans la limite du seuil de 3,0 % requis par les critères de convergence de l'UEMOA entre 2012 et 2016, en contraste avec son envolée au cours des années 2005, 2008 et 2012 dues aux crises liées à la hausse des cours internationaux du pétrole, aux prix des denrées alimentaires, à la pénurie et à la levée par le Nigéria des subventions accordées aux prix des carburants à la pompe.

Tableau 14 : Indicateurs macroéconomiques du Bénin de 2010 à 2016

INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Croissance économique</b> (en %)	2,1	3	4,8	7,2	6,4	2,1	4
<b>Inflation</b> (fin de période, en %)	4	1,8	6,8	-1,8	-0,8	2,3	-2,7
<b>Investissement</b> (% PIB)	23,1	24,1	22,6	27,8	28,6	25,6	24,6
<b>Épargne brute nationale</b> (% PIB)	<b>14,9</b>	<b>16,8</b>	<b>15,1</b>	<b>20,4</b>	<b>20</b>	<b>16,6</b>	<b>15,2</b>
<b>Solde budgétaire global, dons inclus</b> (% PIB)	-0,4	-1,3	-0,3	-1,9	-2,3	-7,6	-5,9
- Recettes publiques, dons exclus (% PIB)	17,5	16,4	17,4	17,6	16,3	16,7	14,7
- Dépenses publiques (% PIB)	19,2	20,1	19,5	20,4	19,4	24,9	21,3
<b>Comptes courants extérieurs</b> (% PIB)	<b>-8,2</b>	<b>-7,3</b>	<b>-7,4</b>	<b>-7,4</b>	<b>-8,6</b>	<b>-9</b>	<b>-9,4</b>
- Exportation de biens et de services (% PIB)	17,9	16	13,2	15,5	15,8	17,5	16,3
- Importations de biens et de services (% PIB)	29,2	26,2	25,2	28,3	31	29,7	29,2
<b>Investissement direct étranger net</b> (% PIB)	2,8	1,3	2,6	3,3	4	1,4	1,4
<b>Dette publique</b> (% PIB)	<b>28,7</b>	<b>29,9</b>	<b>26,7</b>	<b>25,3</b>	<b>30,5</b>	<b>42,4</b>	<b>49,7</b>
- Dette extérieure officielle (% PIB)	17	15,8	15,7	17,3	18,4	20,9	21,4
- Dette intérieure						21,1	27
<b>PIB</b> (milliards de FCFA)						<b>8 295</b>	<b>8 576</b>

Source : ST/PND/MPD

## 214

Les finances publiques ont été consolidées sur la période 2011-2016 par une maîtrise du déficit budgétaire dons compris (2,2 % du PIB en moyenne) en dessous de 3,0 % respectant globalement le critère de convergence de l'UEMOA. Cependant, les années 2015 et 2016 ont enregistré des niveaux de déficits respectifs de 8,0 % et 6,2 % au-dessus de la norme communautaire. Cette stabilité globale du déficit budgétaire résulte des différentes mesures d'assainissement des finances publiques engagées par le Gouvernement et qui méritent d'être maintenues et confortées pour contenir l'envolée observée en 2015 et 2016, en particulier, dans le cadre de la mise en œuvre des directives des finances publiques de l'UEMOA.

## 215

Les recettes propres de l'État ont connu une amélioration notable en passant de 266,2 milliards de FCFA en 2000 à 745,7 milliards de FCFA en 2016, soit un rythme annuel de croissance d'environ 7,0 % et tirée par les réformes en vue d'améliorer le taux de recouvrement et d'élargir l'assiette fiscale. Cette progression cache cependant des baisses légères observées notamment de 2014 à 2016. Cependant, le taux de pression fiscale (en moyenne, à 14,1 %) demeure largement en dessous de la norme de 20,0 % fixée au niveau communautaire.

## 216

Les dépenses publiques ont connu une tendance globale à la hausse, marquée par un taux de croissance de l'ordre de 8,0 % en moyenne annuelle. Cette tendance s'explique en grande partie par la hausse des dépenses courantes, notamment celles de transfert (gratuité de la césarienne, du paludisme, de la scolarisation des filles, etc.) et de personnel (revalorisation de point indiciaire de 26,5 points entre 2006 et 2011 et reversement des agents contractuels). En conséquence, le ratio masse salariale sur les recettes fiscales est ressorti en moyenne à 40,5 % dépassant ainsi la norme communautaire fixée à 35 %.

## 217

Les dépenses en capital ont également connu une hausse notable liée aux investissements importants dans les secteurs sociaux et dans les infrastructures de transport. Elles sont passées de 116,5 milliards en 2000 à 299 milliards en 2016 après avoir atteint 376,9 milliards en 2015.

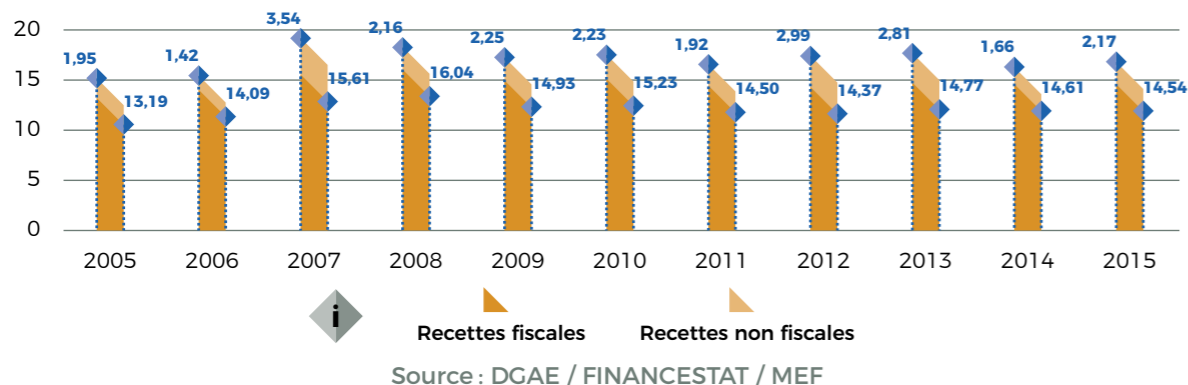
## 218

La pression fiscale moyenne avoisinant 13,0 % demeure en dessous de la moyenne communautaire qui est de 20,0 % enregistrée au sein de l'UEMOA.

## 219

Cette évolution met une emphase particulière sur le principal défi d'amélioration des capacités de mobilisation des recettes fiscales, d'élargissement de l'espace fiscal qui demeure une contrainte structurelle à l'amélioration des performances fiscales.

**Figure 12 : Recettes Budgétaires**



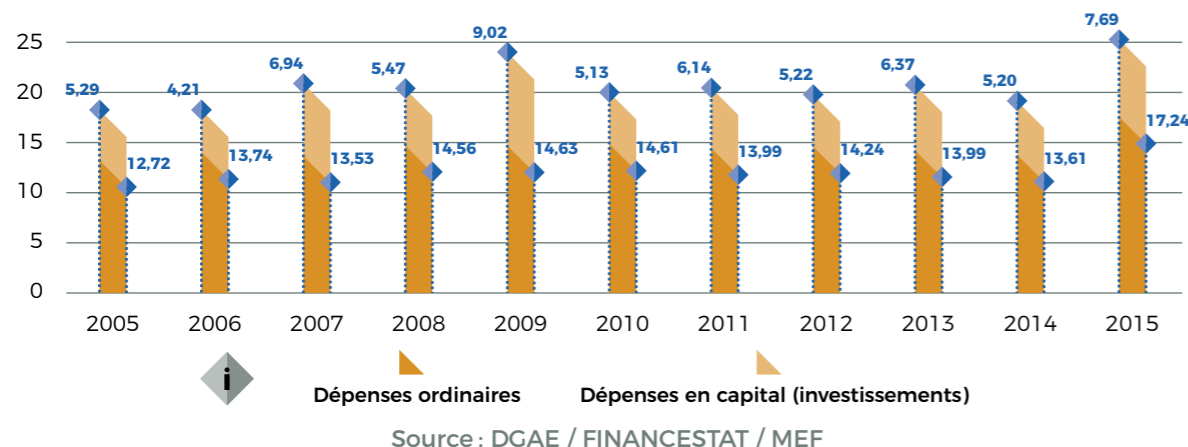
**220**

L'évolution des dépenses publiques est en hausse entre 2005 et 2015 ; les dépenses totales s'élèvent à 25,3 % du PIB en 2015 contre 17,9 % en 2005. Cette évolution est tirée par l'accroissement des dépenses ordinaires 17,2 % en 2015 contre 12,7 % en 2005. Les dépenses d'investissement public affichent par contre une tendance modérée à la hausse 7,6 % du PIB en 2015 contre 5,3 % en 2005 (figure 13).

**221**

Les réformes en faveur de la rationalisation des dépenses courantes pour une meilleure efficacité dans l'allocation constituent le principal défi à relever pour améliorer la part de l'investissement financée sur ressources propres.

**Figure 13 : Dépenses budgétaires**



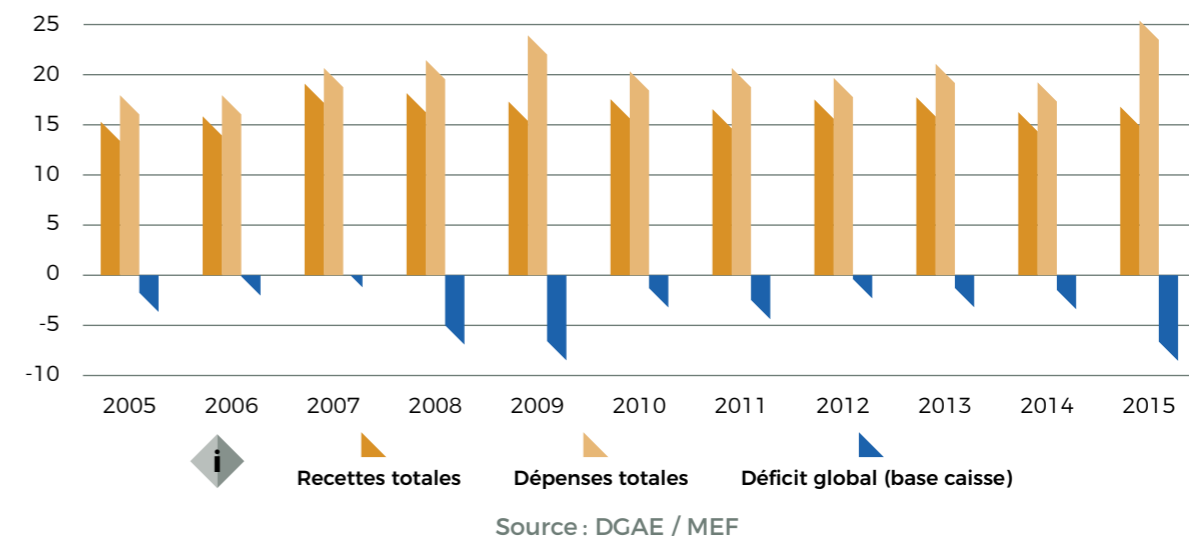
**222**

Le déficit budgétaire s'est creusé à 8,6 % du PIB en 2015 contre 3,5 % en 2005 (figure 14). Ce déficit est financé par les prêts, les dons projets, les appuis budgétaires et les émissions de titres publics sur le marché financier régional.

**223**

Ce niveau de déficit budgétaire élevé constitue un risque de vulnérabilité des finances publiques, qui présage des perspectives en matière de réformes profondes visant la transformation structurelle de l'économie, pour un espace fiscal élargi, la diversification des sources de la croissance, la modernisation de l'agriculture et l'accroissement soutenu de sa productivité.

**Figure 14 : Déficit budgétaire**



**224**

L'existence depuis 1998, du marché financier régional de l'UEMOA offre aux pays membres, notamment le Bénin, la possibilité de mobiliser des ressources en complément de celles obtenues auprès des partenaires techniques et financiers. L'encours de la dette en 2016 est de 2513,05 milliards de FCFA soit 49,4 % du PIB. Globalement, la dette publique est restée viable sur toute la période (en-dessous de la norme de 70 % fixée par l'UEMOA)

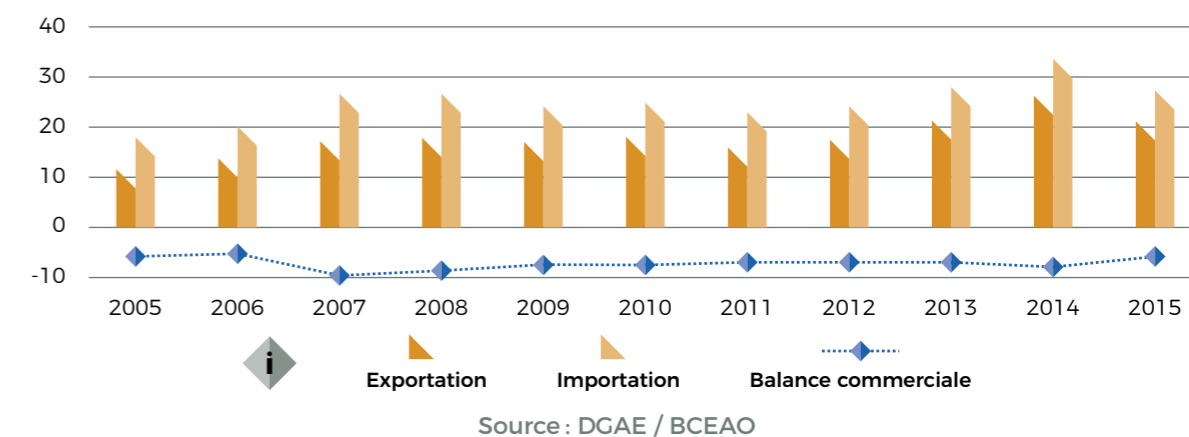
**225**

Au niveau des comptes extérieurs, le compte courant est également resté déficitaire à 6,7 % du PIB en moyenne sur la période atteignant parfois 9,0 %. La balance des paiements est restée déficitaire avec en moyenne 3,4 % du PIB en dépit de l'amélioration des flux d'Investissements Directs Étrangers (IDE) liés aux explorations pétrolières, à l'aide publique et aux investissements privés.

**226**

La balance commerciale du Bénin est demeurée structurellement déficitaire sur toute la période avec une moyenne de 6,9 % du PIB. Le taux de couverture des importations par les exportations est inférieur à 80 %.

**Figure 15 : Évolution de la balance commerciale de 2005 à 2015**

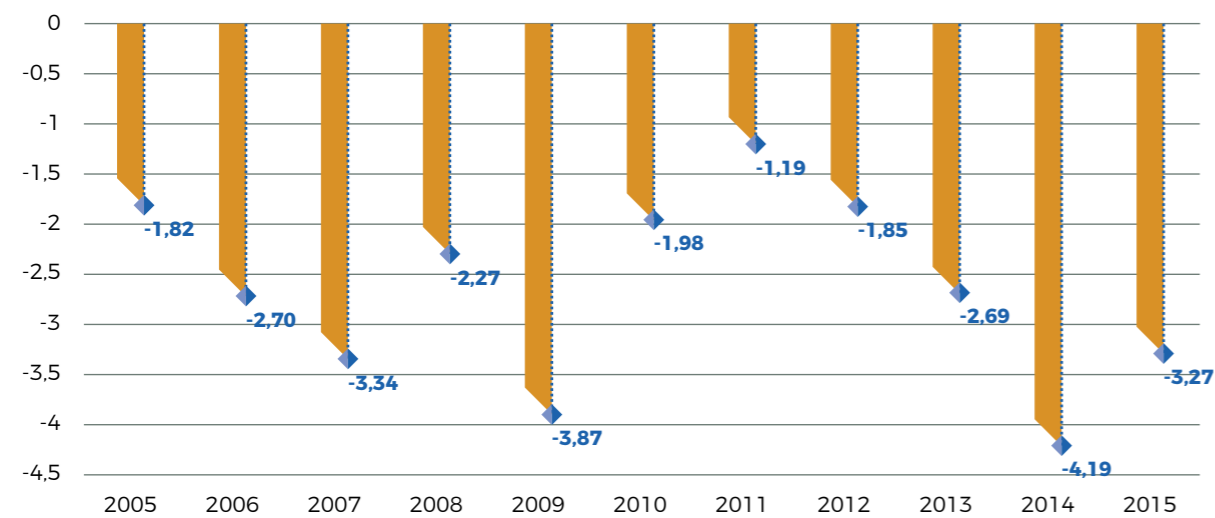




## 227

La balance des services est également déficitaire au cours de la décennie avec des niveaux de déficit avoisinant 1,8 % du PIB en 2005 et 3,3 % en 2015 (figure 16).

Figure 16 : Déficit de la balance des services de 2005 à 2015

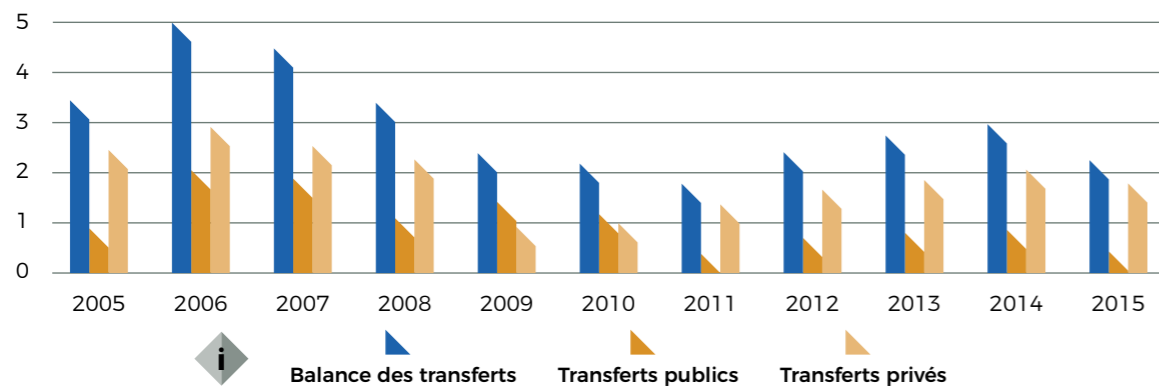


Source : DGAE / BCEAO

## 228

Les transferts ont connu une évolution favorable entre 2005 et 2015, notamment les transferts privés qui alternent des hauts et des bas, 2,5 % du PIB en 2005 et 1,8 % en 2015. Les transferts publics quoique modestes sont tendanciellement à la baisse. La balance des transferts est excédentaire sur la période, 3,4 % du PIB en 2005 et 2,3 % en 2015 (figure 17).

Figure 17 : Évolution de la balance des transferts de 2005 à 2015

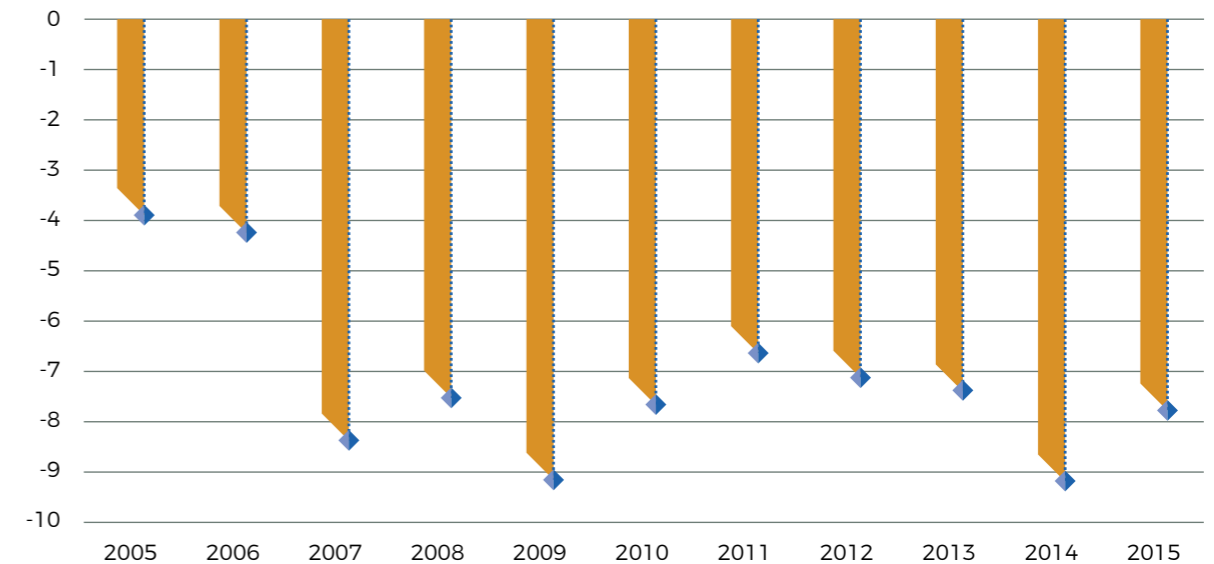


Source : DGAE / BCEAO

## 229

Le solde de la balance courante est déficitaire entre 2005 et 2015 avec des niveaux qui avoisinent 3,9 % en 2005 et 7,7 % en 2015. Ce déficit découle du déficit commercial et de celui des services que l'évolution favorable des transferts n'a pu compenser (figure 18).

Figure 18 : Déficit de la balance courante

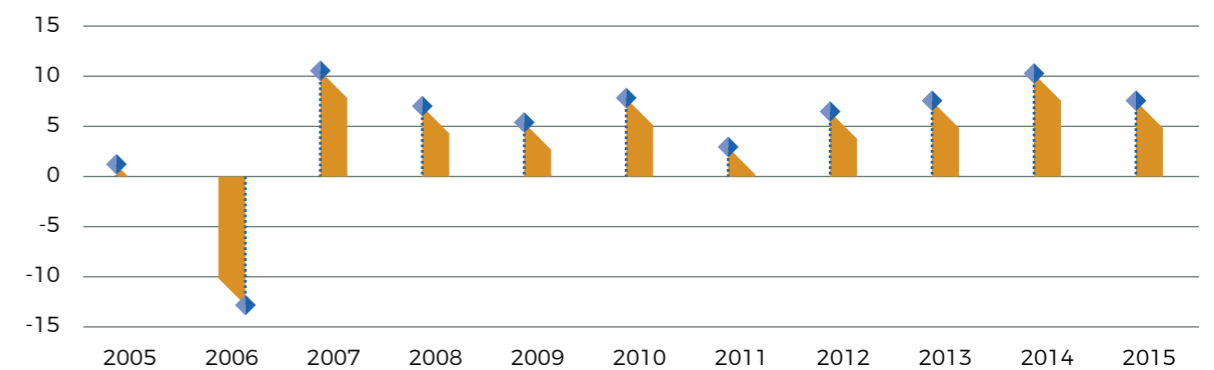


Source : DGAE / BCEAO

## 230

Les mouvements de capitaux monétaires et non monétaires ont été favorables sur la période, permettant ainsi à la balance des capitaux d'être excédentaire, soit 2,5 % du PIB en 2005 et 1,3 % en 2015. La balance des capitaux non monétaires affiche également un excédent exception faite de l'année 2006 (figure 19).

Figure 19 : Solde de la balance des capitaux non monétaires



Source : DGAE / BCEAO

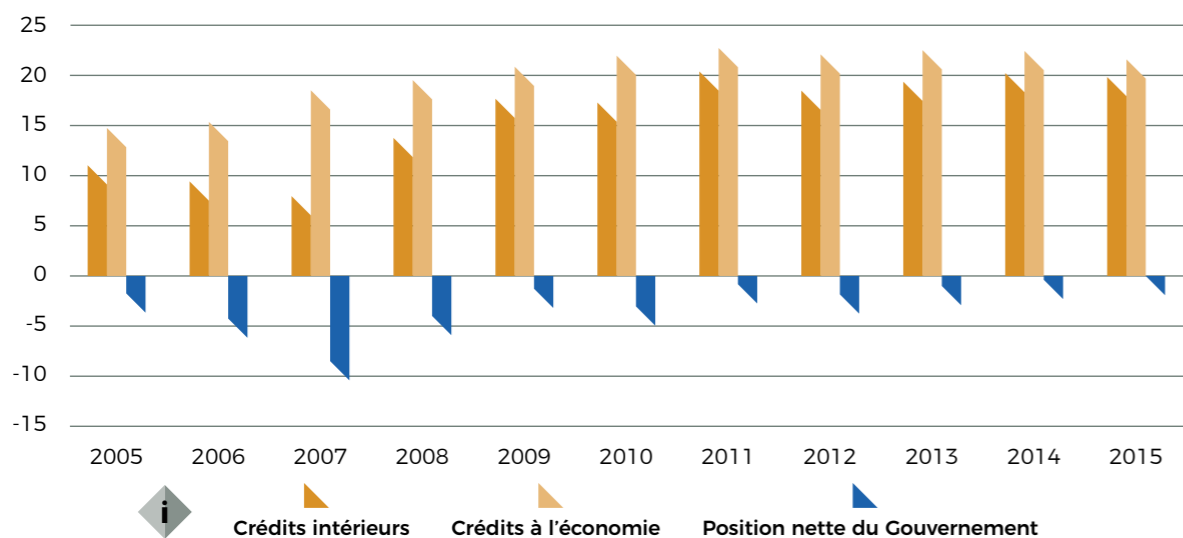
## 2.3.6 - FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE : ACCÈS ONÉREUX ET OUTILS DE FINANCEMENT PEU ADAPTÉS AUX BESOINS DES ENTREPRISES

### 231

L'accès aux services financiers s'est progressivement amélioré mais le niveau de crédit à l'économie reste insuffisant et stagne depuis 2011. En effet, le ratio entre les crédits à l'économie et le PIB est en progression constante. Ce ratio avoisinerait 25 % en 2011 contre 23 % en 2010 et 22 % en 2009. Mais, il demeure encore

inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (40 %). Les taux d'intérêt offerts par les banques béninoises sur les crédits accordés aux entreprises et aux ménages demeurent les plus élevés de l'UEMOA (11,3 % contre 8,5 % sur la période 2009-2011). La part des crédits à long terme reste également faible, à l'instar de l'ensemble des pays de l'UEMOA, en se situant à moins de 5 % en moyenne. Il est donc important que des efforts soient fournis pour alléger le coût du crédit et favoriser un accès plus facile des entreprises et des ménages aux services financiers et aux ressources longues.

**Figure 20 : Évolution du crédit intérieur net**



Source : DGAE / BCEAO

### 232

Dans le secteur de la microfinance, la supervision et le suivi ont été renforcés à la suite de la défaillance de certaines institutions en 2010, en liaison avec le phénomène de la pyramide de Ponzi qui a conduit à dépouiller les populations de plus de 300 milliards de FCFA entre 2006 et 2011. L'Assemblée nationale a voté, en janvier 2012, la loi habilitant la BCEAO à superviser et à intervenir dans les systèmes financiers décentralisés qui collectent des dépôts ou détiennent un portefeuille de prêts supérieur à 2 milliards FCFA.

### 233

Par ailleurs, la situation monétaire, sur la période 2013-2015, est marquée par : **i)** une hausse de 29,2 % des Avoirs Extérieurs Nets (AEN) qui sont passés de 885,0 milliards de FCFA en 2013 à 1 143,7 milliards de FCFA en 2015 ; **ii)** une augmentation de 4,1 % du crédit à l'économie compte tenu des efforts de financement des ménages et des entreprises par le système bancaire et **iii)** une situation débitrice de la Position Nette du Gouvernement (PNG) de -80,9 milliards de FCFA en 2015 et de -140,4 milliards en 2013, reflétant la progression des engagements de l'État vis-à-vis du système bancaire et l'effet d'éviction du secteur privé.

## 2.3.7 - LES SECTEURS STRATÉGIQUES À FORTE POTENTIALITÉ : AGRO-INDUSTRIE ET SERVICES

### ◆ AGRICULTURE : FAIBLE PRODUCTIVITÉ ET PEU DE FILIÈRES ORGANISÉES

#### 234

Malgré les conditions climatiques et édaphiques favorables à la diversification de la production agricole, le Bénin continue d'importer massivement certains produits notamment **i)** le riz de l'Asie, **ii)** des produits maraîchers de contre saison des pays voisins tels que le Nigéria, le Burkina Faso et le Togo et **iii)** des produits congelés (volailles et produits halieutiques) et **iv)** des œufs de table et du lait pour couvrir les besoins alimentaires de la population.

#### 235

Le secteur agricole occupe environ 70 % de la population active et contribue pour près de 23,3 % au PIB, fournit environ 75 % des recettes d'exportation et 15 % des recettes de l'État (INSAE, 2015). De façon générale, il est caractérisé par : **i)** une faible productivité liée à sa forte dépendance vis-à-vis de la pluviométrie, à l'utilisation des outils rudimentaires, à l'inexistence de Coopératives d'Utilisation des Matériels Agricoles (CUMA) et au faible taux d'utilisation des technologies climato sensibles (technologies d'irrigation, variétés résistantes, etc.), à l'adoption de semences améliorées du fait, entre autres, du non-respect des normes et standards de production agricole ; **ii)** une maîtrise insuffisante de l'eau ; **iii)** une faible organisation des filières ; **iv)** une faible valorisation des vallées, **v)** un faible taux d'encadrement technique, **vi)** un déficit important d'infrastructures hydroagricoles, de stockage et de pistes de desserte rurale, etc et **vii)** un faible financement des activités de production. Par ailleurs, les revenus issus de la production sont faibles et les coûts y afférents sont élevés, ce qui rend très peu compétitifs les produits agricoles. À tout cela s'ajoutent des problèmes relatifs à l'insécurité foncière et à l'indisponibilité des terres cultivables.

#### 236

Le classement effectué dans le cadre de l'évaluation du PSRSA a permis de dégager trois grands groupes de filières à savoir : **i)** filières anacarde et cultures maraîchères ; **ii)** filières ananas, riz, igname, maïs et coton et **iii)** filières manioc et palmier à huile.

#### 237

Le coton est le principal produit d'exportation mais son rendement ainsi que sa production ont évolué en dents de scies. Le rendement du coton qui était de 1 046 kg/ha en 2008 a baissé à 859 kg/ha en 2011 avant de remonter à 970 kg/ha en 2014. C'est au niveau du coton, que la chute des rendements s'est le plus observé, ceci malgré les multiples mesures prises par le gouvernement sur la période de mise en œuvre du PSRSA. Pour sa contribution au commerce extérieur, les exportations de coton avoisinaient 101,6 milliards de francs CFA ; elles ont fléchi à 49,69 milliards en 2006 à la faveur de la crise avant de remonter à 75,0 milliards en 2008, pour fléchir de nouveau à 54,8 milliards en 2011. Il amorce son ascension en 2012 avec 82,79 milliards, atteint 124,73 milliards en 2013, puis 151,63 milliards en 2014 avant de se stabiliser à 150,1 milliards en 2015.

## 238 ▾

La noix d'anacarde est la deuxième culture d'exportation au Bénin. Cette culture procure à l'État et aux populations d'importants revenus. Partant d'un niveau de 12,37 milliards en 2000, les exportations de noix d'anacarde se sont accrues à hauteur de 71,64 milliards en 2014 avant de chuter à 42,12 milliards en 2015 (figure en annexe). Cette filière bénéficie d'importants gains de compétitivité structurelle qu'il convient de promouvoir à travers des efforts soutenus d'investissement.

## 239 ▾

Au niveau des filières animales, les cibles de 2015 n'ont été également atteintes pour aucune des filières. Cependant, il faut noter que beaucoup d'efforts ont été faits pendant les cinq années de mise en œuvre du PSRSA pour l'augmentation de la production d'œufs de table qui est passée de 9 072 tonnes en 2008 à 14 746 tonnes en 2015, soit un taux d'accroissement de près de 63 %. Pour les filières lait et viande, le niveau d'accroissement des productions est resté dans l'ordre de 20 % entre 2008 et 2015.

## 240 ▾

La production nationale annuelle de poissons (pêche et aquaculture confondues) est estimée en 2015 à 39 500 tonnes alors que la consommation en produits halieutiques a dépassé les 113 000 tonnes en 2014, soit un déficit de plus 73 000 tonnes comblé par l'importation de poissons congelés. Les performances du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture restent limitées par une conjugaison de facteurs, notamment : **i)** l'exploitation peu rationnelle des pêcheries et autres zones humides associées ; **ii)** les fluctuations climatiques ; **iii)** le comblement des plans et cours d'eau ; **iv)** la pression liée à l'augmentation du nombre de pêcheurs, **v)** les difficultés d'accès au matériel et aux équipements spécifiques à la pêche et à l'aquaculture ; **vi)** le coût de plus en plus prohibitif des équipements et aliments aquacoles et **vii)** la faible adoption des innovations technologiques par les pêcheurs et pisciculteurs. En dépit de l'amélioration du niveau de production des différentes spéculations, la balance commerciale agricole reste déficitaire.

## 241 ▾

Au regard des projections climatiques, l'agriculture pourrait être exposée à de sérieux risques qui aggraveraient la vulnérabilité des populations en réduisant la productivité agricole, et en menaçant la sécurité alimentaire.

### ◆ ARTISANAT : MODERNISATION ET DIVERSIFICATION DES MÉTIERS EN LIAISON AVEC L'AGRO-INDUSTRIE ET LES SERVICES

## 242 ▾

L'artisanat comprend 8 branches d'activités, 40 corps de métiers et 311 métiers. Grâce à sa capacité de valorisation des matières premières (céréales et tubercules pour la fabrication de la farine, produits de pêche et d'élevage), il est par excellence un secteur de transformation des produits agroalimentaires, de production utilitaire (sable, terre de barre, pierres, coton), d'art et de décoration (bambou, rotin, roseau, lianes, tiges, etc.). Il contribue pour environ 12 % au PIB et emploie 12,7 % de la population active béninoise, occupant la 3<sup>e</sup> place en termes de création d'emplois derrière l'agriculture et le commerce.

## 243 ▾

En dépit des efforts consentis par l'État dans le secteur<sup>20</sup>, les entreprises du secteur de l'artisanat continuent de faire face à des contraintes de productivité et de débouchés qui amenuisent ses performances. Il reste encore sujet à plusieurs obstacles ou embûches dont les principaux sont : **i)** la technologie artisanale peu modernisée, **ii)** l'insuffisance de capital et les difficultés d'accès aux crédits pour l'équipement et le petit outillage, **iii)** les difficultés d'approvisionnement en matières premières, **iv)** le faible niveau d'instruction et de formation des artisans, **v)** le faible niveau de compétitivité des produits artisanaux locaux et **vi)** la mauvaise gouvernance des organisations professionnelles entraînant des difficultés de gestion mutualisée d'équipements collectifs pouvant permettre d'améliorer la production. À ces principaux obstacles, s'ajoutent les risques climatiques liés à l'agriculture qui est le principal pourvoyeur de matières premières.

### ◆ INDUSTRIE : SECTEUR PEU DÉVELOPPÉ SURTOUT L'AGRO-INDUSTRIE

## 244 ▾

L'économie béninoise dispose d'un important gisement de ressources agricoles et de potentiel de développement des industries agro-alimentaires devant servir de base à l'industrialisation du pays. Les potentialités agro-industrielles sont entre autres, le coton, le palmier à huile, l'ananas, l'anacarde, le karité, le soja, les mangues et agrumes, les cultures maraîchères (tomate, oignon, piment). Des possibilités en matière de bioénergie reposent sur la canne à sucre, la pomme d'anacarde, le ricin, le pourghère. Enfin, certaines plantes médicinales sont potentiellement exploitables : Aloès, Quinquelibia, etc. Le Bénin dispose aussi de potentialités minières : fer, or, phosphates, tourbe, calcaire, marbre, argile, kaolin, gravier, sable de verrerie, sable de construction, granite.

## 245 ▾

Le secteur de l'industrie est dominé par les établissements de transformation du bois et de l'ameublement (54 %), d'industrie alimentaire (16 %), d'égrenage de coton (2 %), d'imprimerie, d'industrie chimique, extractive, d'industrie lourde et ouvrage en métaux, d'industrie textile, d'industrie de fabrication de verre et matériaux de construction (1 %).

## 246 ▾

L'industrie manufacturière contribue à moins de 10 % à la formation du PIB et est constituée principalement du travail des grains, de fumage, séchage, huileries, brasseries, textile, égrenage de coton, d'industries chimiques, mécaniques, de matériaux de construction.

## 247 ▾

Cependant, le secteur industriel contribue faiblement à la formation du PIB. Les goulots d'étranglement les plus importantes en référence aux résultats de l'enquête effectuée auprès des chefs d'entreprises sont : l'insuffisance de fonds (capital, fonds de roulement, accès au crédit), le coût élevé des facteurs de production technologique, (coût et qualité des facteurs, notamment la main d'œuvre qui nécessite une formation, etc.), l'accès difficile aux marchés et les difficultés d'approvisionnement en matière première, la faible qualification des ressources humaines, l'accès difficile au financement de l'investissement industriel, les tracasseries administratives et l'insuffisance des infrastructures de soutien et de l'environnement (eau, électricité, TIC, ...).

## 248

Les facteurs favorables qui prédisposent le Bénin au développement de l'industrie sont :

- › la croissance démographique et la forte demande de produits alimentaires transformés en milieu urbain que rural et les besoins de sécurité alimentaire ;
- › l'existence de ressources et de main d'œuvre agricoles bon marché ;
- › l'existence d'un potentiel important d'agro-industries en amont et en aval à valoriser ;
- › l'exigence d'une meilleure intégration et de possibilité de valorisation de l'artisanat ;
- › les challenges qui découlent de la montée en puissance des multinationales de l'agro-alimentaire face aux petits producteurs nationaux ;
- › l'exigence de transition de l'économie vers des systèmes alimentaires durables et inclusifs.

## 249

En somme, le Bénin dispose de potentialités lui permettant de faire de l'agro-industrie la première échelle de l'industrialisation, le moteur de la transformation structurelle de l'économie au Bénin, ce qui répond clairement aux objectifs de la vision Africa 2063, et est en adéquation avec la perspective du développement inclusif durable de la communauté internationale et de l'accord de Paris sur le climat.

## 250

Bien que le Bénin ne soit pas encore un pays industrialisé, il dispose de quelques usines comme les cimenteries, les brasseries, les usines cotonnières et textiles, de peintures, les huileries. En dehors des industries cotonnières et textiles, la majorité des industries se situe dans la zone côtière. Le secteur industriel est très modeste avec ses performances érodées par l'insuffisance d'infrastructures, le déficit énergétique, l'insuffisance et la vétusté de capacités installées, l'absence de compétences pour les filières émergentes, le retard technologique, l'innovation peu suffisante pour déclencher des effets de seuil de diffusion nécessaires pour enclencher le processus d'industrialisation. Elle laisse, toutefois, entrevoir les possibilités de sa diversification et de sa modernisation. Il existe un cluster de filières prometteuses que sont : **i)** la filière coton-textile, **ii)** la filière agro-alimentaire, **iii)** les BTP et les matériaux de construction, **iv)** les industries de transport et des services logistiques, **v)** l'énergie, **vi)** les industries émergentes du numérique et **vii)** les industries culturelles. La transition vers l'industrie, notamment manufacturière, est une des solutions pour la création d'emplois décents en quantité.

### ◆ TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (TIC) : INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉES ET PEU DISPONIBLES

## 251

La maturité du secteur des TIC est relativement faible mais en progression à l'image du classement NRI 2016 positionnant le Bénin à la 128<sup>e</sup> position au niveau mondial (sur 139 pays, +7 vs 2014). Le marché béninois des TIC est à plus de 95 % constitué par le segment mobile, lui-même largement dominé par les opérateurs MTN et Moov. La téléphonie et l'internet fixes sont fournis par Bénin Télécom Service et restent donc à être développés.

## 252

Le marché de la téléphonie mobile est caractérisé par : **i)** un taux de pénétration de l'internet mobile de 20 % (5 % sur le HD mobile) ; **ii)** quatre opérateurs mobiles, avec un marché dominé par le duopole MTN/Moov qui capte 91 % du marché ; **iii)** des investissements atteignant 38 milliards FCFA en moyenne par an et **iv)** une large ressource en fréquences pour les opérateurs MTN, Moov et Libercom.

## 253

En ce qui concerne le marché de la téléphonie fixe, il est caractérisé par : **i)** une taille marginale (< 4 % du marché TIC) et un nombre important d'opérateurs inactifs et **ii)** une bonne situation en capacité (2 câbles sous-marins ACE et SAT3) mais des infrastructures fibres insuffisantes pour un maillage intégral du territoire. L'opérateur historique, Bénin Télécom SA, a été restructuré sur 3 activités : BTI sur les infrastructures, BTS sur les services fixes, Libercom sur les services mobiles et dont la viabilité est en question.

## 254

Au regard de l'insuffisance en quantité et en qualité des infrastructures d'internet et de téléphonie, il est aisé de constater la faible utilisation des TIC dans l'administration, l'éducation, la santé, le commerce et dans divers secteurs socio-économiques ainsi que la quasi-inexistence des industries TIC. Cette situation fait que le Bénin ne profite pas des opportunités de création de valeurs ajoutées liées aux TIC.

### ◆ TOURISME : POTENTIALITÉS INSUFFISAMMENT VALORISÉES

## 255

Selon les statistiques fournies par le Conseil Mondial des Voyages et du Tourisme (World Travel and Tourism Council [WTTC, 2011]), au plan national, la contribution directe<sup>21</sup> du tourisme au PIB s'est élevée à 91,9 milliards de francs CFA, soit 2,6 % du PIB<sup>22</sup> contre 5,2 % au plan mondial. Malgré, les différentes formes de terrorisme qui ont conduit à déclarer la zone ouest africaine comme une zone rouge pour le tourisme ces quatre dernières années, la performance en termes monétaires de ce secteur a été améliorée. Bien qu'en 2016 sa contribution directe au PIB se soit accrue en valeur absolue (126,6 milliards de francs CFA), sa part dans le PIB a chuté à 2,4 % contre 3,1 % au plan mondial. Toutefois, il reste le secteur d'activités qui contribue le plus à l'intégration de l'économie nationale, puisque 71 % de ses consommations intermédiaires sont d'origine locale (Bénin 2025 Alafia) et favorise ainsi le développement des secteurs tels que l'agriculture, le commerce, le transport, la culture, l'artisanat, la banque, etc.

## 256

Le tourisme est l'une des principales sources de recettes liées à l'exportation des services en dehors du coton. En termes d'emploi, le secteur du tourisme est l'un des secteurs importants de création d'emplois. En 2011, le tourisme a généré directement 42 500 emplois, soit 2,2 % des effectifs employés et globalement 1 111 000 emplois (y compris les emplois indirects et induits), soit 5,8 % des effectifs employés selon les statistiques fournies par le Conseil Mondial des Voyages et du Tourisme (World Travel and Tourism Council [WTTC]). Ainsi, le tourisme est le 3<sup>e</sup> secteur utilisateur de main-

**21** ▶ La contribution directe mesure les effets primaires du tourisme, notamment l'activité économique générée par les hôtels, les agences de voyage, les compagnies aériennes et les autres services de transport des touristes. Sont également inclus, les services des restaurants et de loisirs directement consommés par les touristes.

**22** ▶ La contribution du tourisme au PIB habituellement retenu au Bénin est de 0,7%. Cependant étant donné qu'il est habituellement admis que le tourisme est la deuxième source de ressources budgétaires après le coton, il est plausible que ce niveau de 0,7% soit fortement minoré, faute de disponibilité de données statistiques professionnelles et nationales fiables.

d'œuvre après l'agriculture et le commerce. Bien que le Bénin dispose de certains avantages comparatifs au plan des ressources naturelles par rapport à d'autres pays de l'Afrique de l'ouest (Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Burkina Faso), le taux de fréquentation des touristes paraît faible. Pour ces pays, les arrivées touristiques ont augmenté entre 1998 et 2005 à un taux moyen de 10 % par an contre 2 % pour le Bénin. Le Bénin attire essentiellement des visiteurs en majorité des Européens. Ce chiffre ne représente que les touristes déclarés par les établissements hôteliers et manque parfois de fiabilité.

### 257

Bien que le Bénin dispose de nombreuses potentialités touristiques, les populations béninoises ont très peu conscience des opportunités qu'elles offrent. Elles participent en effet très peu aux activités du tourisme de loisir et de vision tandis que le tourisme culturel, religieux etc. mobilise et draine du monde.

### 258

De 2006 à 2011, pour une mobilisation financière de 7.287 millions FCFA de Programmes des Investissements Publics, 29,73 % seulement ont été engagés. Cette faiblesse du taux de réalisation a perturbé la mise en place effective des infrastructures de soutien et l'aménagement des sites touristiques au Bénin. De nombreux organismes et partenaires techniques et privés sont disposés à participer aux financements de projets privés. La contribution du secteur privé au financement du développement du tourisme a été pendant longtemps consacrée aux rénovations des hôtels. Au cours de ces dernières années, un effort sensible est observé dans la construction des infrastructures hôtelières et touristiques, dont le nombre est passé de 10 en 1987 à 891 en 2012. Cette contribution financière provient aussi bien du financement par les Banques et les Institutions de Microfinance que de l'autofinancement.

### 259

En matière de potentiel culturel d'intérêt touristique, le Bénin est compétitif vis-à-vis de ses concurrents pour tout ce qui concerne le patrimoine matériel et immatériel. Il a inscrit le site des palais royaux d'Abomey sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (1985), et le genre oral Gèlèdè sur la liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité (2001).

### 260

Malgré ce profil favorable, le secteur du tourisme au Bénin exploite actuellement seulement 2 à 5 %<sup>23</sup> de son potentiel économique et social. Ce faible taux combiné avec la faible attractivité touristique du Bénin pour les nationaux et les étrangers s'explique par plusieurs facteurs parmi lesquels, il faut citer : **i)** la dégradation des sites touristiques, **ii)** la faible valorisation du patrimoine culturel et culturel, **iii)** la faible qualité des services touristiques due à l'insuffisance de qualification professionnelle du personnel de la chaîne du tourisme, **iv)** la faible capacité de promotion touristique, **v)** la mauvaise qualité des infrastructures et équipements touristiques et des infrastructures routières rendant l'accès difficile aux sites, **vi)** la faible desserte aérienne du pays, **vii)** l'absence de mesures incitatives spécifiques à l'investissement dans l'industrie touristique et **viii)** l'absence d'un système d'information et de production des statistiques touristiques ; **ix)** l'insuffisance dans la planification, la budgétisation et le suivi évaluation des principaux projets. Par ailleurs, le secteur touristique pourrait être affecté par les changements climatiques compte tenu des dommages que peuvent subir les infrastructures (routes, hôtels, sites touristiques, ...) et les écosystèmes touristiques.

### 261

Les défis majeurs à relever sont : **i)** l'aménagement des sites touristiques, **ii)** l'amélioration du cadre institutionnel, législatif et réglementaire, **iii)** l'amélioration de la qualité du produit touristique et **iv)** le financement du secteur.

#### ◆ ACTIVITÉS COMMERCIALES : PRÉDOMINANCE DU TRANSIT

### 262

Le commerce constitue une branche très importante du secteur tertiaire. Il contribue en moyenne pour 18 % à la formation du PIB<sup>24</sup>. Il est peu intégré au commerce international avec un taux d'ouverture compris entre 30 % et 55 %.

### 263

Les réformes mises en œuvre dans le secteur du commerce sont :

- › la mise en place d'un Bordereau de Frais Unique et d'un Bordereau de Suivi Électronique des Cargaisons des Marchandises ;
- › la création du Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur, une plateforme électronique de délivrance de tous les documents de pré-dédouanement des marchandises (certificats, Licence, permis et autorisation) ;
- › la mise en place d'un Centre de Contrôle Informatisé de la gestion des camions gros porteurs par la STTB ;
- › la limitation des postes de contrôle sur le corridor pour réduire le temps de contrôle des véhicules ;
- › la dématérialisation des procédures de pré-dédouanement (délivrance de licences, d'agrément, d'autorisations ou encore de certificats) ;
- › la promulgation par le Gouvernement du Bénin de la loi 2017-21 portant protocole d'amendement relatif à l'insertion de l'Accord sur la Facilitation des Échanges (AFE) dans l'annexe 1 de l'accord instituant l'OMC.

### 264

Malgré ces réformes, le commerce béninois se trouve toujours confronté à des contre-performances telles que :

- › la contrebande et la fraude douanière surtout pour les marchandises en transit ;
- › la faiblesse des infrastructures de base liée au commerce, notamment le système de contrôle de la qualité, la capacité de stockage et les infrastructures judiciaires ;
- › l'insuffisance du suivi et de régulation de la concurrence ;
- › l'insuffisance des magistrats et auxiliaires de justice dans le domaine du commerce ;
- › le non-respect par les entreprises des exigences en matière de normes et de qualité.

#### ◆ INFRASTRUCTURES : RETARD DANS LA MISE À NIVEAU ET LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES

### 265

Les infrastructures jouent un rôle stratégique dans le processus de développement économique. Elles contribuent à relier les opérateurs économiques aux marchés, à réduire les coûts des facteurs, à renforcer et à consolider la compétitivité et la croissance de l'économie ainsi qu'à améliorer le cadre de vie des populations.

## 266

L'état global des infrastructures au Bénin suivant les dimensions de la fiabilité du réseau électrique, du réseau téléphonique et de la couverture numérique, de la qualité du réseau routier, ferroviaire, aérien et hydrographique est peu reluisant.

## 267

De plus, l'insuffisance d'infrastructures propres aux activités industrielles telles que les zones industrielles ne facilite pas l'installation des investisseurs. La Zone Franche Industrielle démarrée depuis 2002 n'offre pas encore toutes les commodités nécessaires au développement harmonieux du tissu industriel. La faible densité et le mauvais état des routes et chemins de fer limitent l'accès aux matières premières et le transport des produits finis. Le port et l'aéroport, malgré les dernières extensions, demeurent peu performants au regard des besoins du secteur privé.

## 268

Les infrastructures au Bénin reposent sur six piliers que sont : **i)** les infrastructures logistiques : les routes, le chemin de fer, les ports et les aéroports ; **ii)** les infrastructures énergétiques : équipements de production et de distribution d'énergie électrique ; **iii)** les infrastructures de communication : les réseaux de télécommunication et TIC ; **iv)** les infrastructures administratives : réglementation, climat des affaires, fiscalité etc. ; **v)** les infrastructures du marché financier : services financiers, bancarisation, instruments de financement de l'économie et **vi)** l'infrastructure d'innovation (produits technologiques de pointe, promotion de l'ICT, réglementation environnementale).

### ◆ ÉNERGIE : DÉPENDANCE TOTALE ET DÉFICIT CHRONIQUE

## 269

La situation actuelle est caractérisée par un déficit chronique qui ne laisse pas assez de perspectives d'industrialisation à court et moyen termes au pays. Ce déficit se conjugue avec une vulnérabilité accrue du fait de la dépendance du Bénin de ses voisins (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria) pour son approvisionnement. La consommation spécifique d'énergie en 2012 est de 0,435 tonnes équivalent-pétrole par habitant (tep/hbt), contre 0,50 tep/hbt pour la Côte d'Ivoire, 0,41 tep/hbt pour le Ghana et 0,73 tep/hbt pour le Nigéria qui tous possèdent un tissu industriel plus important que celui du Bénin. Cette consommation représente environ 3 fois moins celle du Brésil en 2012 et un peu moins de 12 fois celle de la Corée du Sud.

## 270

La demande énergétique est en pleine croissance avec un taux d'électrification nationale encore faible, mais qui est passé de 13,10 % en 1996 à 33,18 % en 2015 avec un accroissement moyen annuel de 7,7 %. En milieu urbain, ce taux est passé de 28,78 % en 1996 à 61,19 % en 2015 tandis qu'en milieu rural, il est passé de 0,64 % à 8,15 %. La demande d'énergie électrique s'est accrue de 10,4 % annuellement, passant de 105 MW en 2006 à 192 MW en 2014. En termes de couverture, peu de localités du pays sont électrifiées. Les récentes statistiques du sous-secteur de l'électricité indiquent qu'en 2015, 1 654 localités sont électrifiées sur les 3755 localités que compte le Bénin soit un taux de couverture de 45 %.

## 271

Plusieurs projets et programmes en cours ou en préparation pour : **i)** accroître l'offre d'électricité (Projet BID de construction d'une centrale thermique de 120 MW à Mariagleta) ; **ii)** pour diversifier les sources de production grâce aux énergies renouvelables (Programme MCA-Bénin II de construction de 4 centrales solaires de 45 MW, Projet Defisol financé par l'AFD pour la construction d'une centrale solaire de 20 MW) ; **iii)** moderniser le réseau de distribution et **iv)** mettre en place des réformes pour renforcer les capacités de l'ARE, mettre en œuvre une politique tarifaire et attirer les investisseurs privés dans la production.

## 272

Pourtant, le Bénin dispose d'un potentiel hydroélectrique relativement important et pouvant permettre de mettre en place une capacité d'au moins 400 MW, pour les principaux sites identifiés et évalués à savoir Adjarala 147 MW sur le fleuve Mono, Kétou Dogo 108 MW, Vossa 79,2 MW, Bethel 42,4 MW, Bétérou 30 MW et Olougbe 29,4 MW sur le fleuve Ouémé. Dans un contexte de changements climatiques où les prévisions font cas de probable augmentation et ou de diminution de la ressource en eau renouvelable, la production hydroélectrique pourrait en être affectée.

### ◆ SERVICES LOGISTIQUES MARITIMES : SERVICES FAIBLEMENT COMPÉTITIFS

## 273

Le port de Cotonou dispose d'une capacité d'opérations d'environ 2,3 millions de tonnes par an qui représente près de 90 % des échanges avec l'étranger et plus de 50 % de la richesse nationale du Bénin. Il dessert les pays enclavés de l'hinterland (le Niger, le Mali et le Burkina-Faso,) dont il est le premier port de transit, mais également le port-relais de l'économie nigérienne. Malgré l'augmentation du trafic marchandises, les dernières actions d'extension et de modernisation grâce au Programme MCA-Bénin I, aux réformes engagées ces dernières années, le port de Cotonou demeure peu performant au regard des besoins des investisseurs et au regard de la concurrence des autres ports de la côte ouest africaine (ports d'Abidjan, de Téma, de Lomé, etc.).

## 2.3.8 - PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVER

## 274

Le diagnostic des déterminants de la croissance économique, la faible diversification de l'économie nationale et le décalage entre la croissance effective et la croissance potentielle mettent en exergue les obstacles limitant l'accélération de la transformation structurelle de l'économie béninoise. Pourtant, le Bénin dispose de plusieurs potentialités insuffisamment valorisées surtout dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Les secteurs du commerce, du tourisme et du numérique constituent un gisement d'innovations et de création de richesses. Ainsi, le PND devra inscrire le nouveau schéma de croissance fondée sur l'inclusivité et la durabilité intégrant les variables démographiques comme paramètres à maîtriser. Ce nouveau schéma de croissance inclusive, forte et durable devrait être accompagné par un ensemble de réformes visant la transformation structurelle de l'économie béninoise et le relèvement du niveau de développement du capital humain, la diversification et

la modernisation de l'économie dans les secteurs à fort potentiel de développement que sont : l'agriculture, l'agro-industrie et les autres industries, les transports, les infrastructures, les services (logistiques, numériques, touristiques, et financiers). Ainsi, plusieurs défis restent à relever pour rendre la croissance plus inclusive et durable au nombre desquelles on a :

### 275 ▾

**Transformation structurelle :** La transformation structurelle de l'économie est un processus durable de transfert de la main d'œuvre des activités à faible productivité vers des activités plus dynamiques à forte productivité. Elle constitue une condition préalable du développement économique et social durable en induisant une nouvelle spécialisation de l'économie pour qu'elle devienne plus compétitive, grâce à une forte productivité, capable de conquérir les marchés régionaux et mondiaux à l'exportation. À cet effet, le Bénin pourrait mettre l'accent sur les secteurs à fortes valeurs ajoutées tels que l'agro-industrie.

### 276 ▾

**Amélioration de la compétitivité globale des facteurs :** L'économie béninoise a été confrontée durant plusieurs années à un déclin tendanciel de sa productivité globale des facteurs, qui a affecté la productivité du travail aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie. Pour relever ce défi, le Bénin pourrait dans les années à venir promouvoir un transfert massif des biotechnologies appropriées dans l'agriculture et dans l'industrie pour relever la croissance de la productivité des facteurs à hauteur de 3,0 % au moins entre 2018 et 2025. Cette amélioration devra avoir pour appui :

- la recherche et développement ;
- l'innovation, l'appropriation et l'adoption des nouvelles technologies de rupture (biotechnologie, TIC) ;
- la mise en œuvre de réformes institutionnelles (promotion du secteur privé, environnement des affaires etc.).

### 277 ▾

**Diversification des sources de financement :** L'économie béninoise est caractérisée par un secteur bancaire en surliquidité. Bon nombre d'entreprises du pays peinent encore à trouver de crédits adaptés pour financer leurs activités. Malgré les efforts de couverture du territoire, par les banques, l'économie béninoise est sous-financée. Les crédits à l'économie demeurent faibles en dépit de leur amélioration au cours des dix dernières années (25 % en 2011 contre 23 % en 2010 et 22 % en 2009). Le système bancaire est composé essentiellement de banques à vocation commerciale qui concentrent leurs concours au financement des activités à court terme, notamment le commerce. Ainsi, les crédits à moyen et long termes, représentent moins du tiers des crédits.

### 278 ▾

**Le financement de l'agriculture au Bénin provient de plusieurs sources à savoir :** i) le financement public ; ii) le financement privé et iii) le financement des PTF. L'investissement public dans l'agriculture au cours des récentes années est passé de 7,05 % des dépenses en capital en 2008, respectivement à 8,39 % et 6,61 % en 2009 et 2010 pour atteindre 6,33 % en 2013. Les investissements privés se sont accrus de 338,10 milliards de FCFA en 2009 à 722,1 milliards en 2013. Le Financement des PTF est un apport non négligeable dans la couverture des besoins de l'agriculture béninoise. La microfinance ne couvre que 50 % des besoins des exploitants.

### 279 ▾

En dépit de ses efforts, les ressources investies sont limitées pour assurer une transformation structurelle de l'agriculture. L'agriculture béninoise est sous-financée. Les besoins d'investissements productifs en agriculture requièrent des ressources à moyen et long terme que le marché financier local ne peut satisfaire. Le sous-financement de l'agriculture explique la faiblesse du taux de croissance agricole et la difficulté de sa transformation.

### 280 ▾

**Le défi majeur est le financement de l'agriculture** par des sources alternatives autres que conventionnelles dans les prochaines années par : i) une meilleure attractivité du secteur aux IDE ; ii) la promotion du partenariat-public-privé pour les grands projets structurants ; iii) la création d'une banque agricole pour la mobilisation des ressources de long terme et iv) le renforcement et la consolidation de la microfinance.

### 281 ▾

**Consolidation et amplification de l'intégration de l'agriculture à l'agro-industrie :** Le diagnostic stratégique de la structure de la demande de consommation des ménages béninois permet d'appréhender ces filières agricoles et agro-industrielles qui sont les vecteurs de la croissance et de la création d'emplois, de nature à soutenir un processus d'industrialisation et de développement qui s'inscrit dans la durabilité.

### 282 ▾

Dans un contexte où les importations sont dominées par les produits alimentaires, l'amélioration des techniques artisanales de production par l'adoption de nouvelles technologies (biotechnologie, équipements de production modernes et TIC), permettra d'accroître la production et de créer des débouchés en matière d'emploi et d'exportation. Ainsi, il s'agira pour le Bénin, de relever à l'horizon 2025, le défi de l'intégration et de l'articulation de l'agriculture à l'agro-industrie et le développement plus important des chaînes de valeur.

### 283 ▾

**Développement des infrastructures rurales :** Le Bénin a consenti beaucoup d'efforts dans l'amélioration des infrastructures rurales par la mise en œuvre de plusieurs programmes de développement des infrastructures rurales dont les plus importants sont : i) le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole, (PSRSA 2011-2015) et ii) le plan d'Investissement Agricole (PIA) 2010-2015. Le PRSA s'est appuyé sur un financement de près de 1.808,9 milliards de FCFA avec un besoin annuel moyen de 258,4 milliards de FCFA. Le PIA avait mis ses priorités sur les infrastructures de transport et de communication et les infrastructures de stockage, de conservation et de commercialisation.

### 284 ▾

En dépit des investissements réalisés dans les infrastructures rurales, les besoins des populations ne sont pas couverts, notamment en matière de pistes de dessertes rurales, d'aménagements hydro-agricoles de mécanisation agricole, d'infrastructures de stockage et de conservation des produits.

## 285

Le principal défi est de développer les infrastructures rurales grâce aux investissements structurants en matière : i) d'aménagements hydro-agricoles ; ii) d'infrastructures de transport et iii) d'infrastructures de stockage/conservation des produits, d'ouvrages pastoraux, et d'énergie.

# 2.4

## Environnement, changement climatique et développement des territoires : développement durable faiblement inscrits dans une vision prospective des pôles régionaux de développement

### 2.4.1 - URBANISATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : GESTION DE L'ESPACE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN TRÈS FAIBLEMENT ENCADRÉS ET APPUYÉS

## 286

**Développement des infrastructures sociocommunautaires :** la population urbaine, qui représentait 38,9 % de la population nationale en 2002, est passée à 44,6 % en 2013 et devrait dépasser 50 % en 2018, pour atteindre 57 % en 2025. Cette évolution démographique requiert l'accroissement et l'amélioration de l'offre de services dans les villes du pays. La concentration démographique n'a pas toujours résulté d'une croissance économique urbaine. Au contraire, la plupart des migrants fuient les difficultés du milieu rural (faible productivité agricole, chômage, sous-équipement, accessibilité à la terre, insuffisance d'infrastructures, etc.) et préfèrent vivre dans des villes réputées mieux équipées et offrant plus d'opportunités d'emplois. La croissance démographique des villes béninoises n'a

pas entraîné, comme on aurait pu s'y attendre, une croissance économique basée sur les secteurs secondaire et tertiaire. En réalité, les villes ont été des bassins de peuplement sans être de véritables bassins d'emplois. L'industrialisation n'a ni devancé, ni suivi l'urbanisation. Cette situation est encore aggravée par la prépondérance des activités informelles en milieu urbain.

## 287

Une telle urbanisation qui continue à se concentrer sur la zone côtière, engendre une pression importante sur les services sociaux et les infrastructures de base et sur les marchés d'emplois urbains. À cela s'ajoutent la spéculation foncière, la dégradation de l'environnement, l'aggravation de la pauvreté et les violences ainsi que l'insuffisance de logements décents, l'accroissement des problèmes de santé dus à la pollution et à la production massive de déchets et un insuffisant investissement en structures socio-économiques dans les zones rurales.

## 288

Les différents programmes et projets initiés et exécutés n'ont pas permis la mise en œuvre efficace de la politique de l'Habitat adoptée en 2005, malgré la forte demande en logements, estimée à 320 000 logements entre 2010 à 2020 (Agence Foncière de l'Habitat). Il en résulte qu'une bonne partie de la population reste privée de l'accès à un logement décent.

## 289

La fourniture en logement locatif est principalement assurée par des ménages qui exercent dans l'informel avec des loyers dont le coût varie de 200 à 10 000 FCFA/m<sup>2</sup> selon le standing des quartiers des villes. Les mesures récentes prises par le Gouvernement dans le secteur urbain à savoir : la libération des domaines publics, le vote du code foncier et domanial, le repositionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable par rapport à tous travaux publics en matière d'habitat augurent d'un bon lendemain dans le secteur. La demande énergétique est en pleine croissance, passant de 13,10 % en 1996 à 33,18 % en 2015 avec un accroissement moyen annuel de 7,7 %. En milieu urbain, ce taux est passé de 28,78 % en 1996, à 61,19 % en 2015 tandis qu'en milieu rural, il est passé de 0,64 % à 8,15 %. Bien que le Bénin dispose d'énormes potentialités en matière d'énergies renouvelables qui demeurent sous-exploitées, la situation actuelle de l'offre est caractérisée par un faible développement des capacités de production d'énergies modernes, engendrant ainsi une dépendance de plus de 90 % des pays de la sous-région ouest africaine (Nigeria, Ghana et Côte d'Ivoire) pour les approvisionnements en énergie électrique.

## 290

**Gestion foncière :** Depuis quelques années, la situation foncière est caractérisée par une insécurité grandissante et le développement d'un marché foncier peu ou pas réglementé découlant de l'inexistence de politique foncière, d'une multiplicité d'acteurs, et d'un cadre juridique et institutionnel cohérent. Pour corriger ces insuffisances, le livre blanc de politique foncière s'est avéré nécessaire en vue de clarifier les droits sur les terres et de mettre en place les outils appropriés de régulation foncière, notamment la loi n°2013-01 portant Code foncier et domanial et ses textes d'application.



## 291

**Pôles régionaux de développement :** Les disparités entre le milieu rural et le milieu urbain se sont accentuées, entraînant une faible participation de certaines régions à la production de la richesse nationale et, dans le même temps, une répartition inéquitable des fruits de la croissance. Pour améliorer cette situation, l'agenda spatial 2016-2030 épouse une approche de développement des territoires qui rompt avec la logique essentiellement sectorielle et économique mise en œuvre jusqu'à présent. L'agenda spatial prévoit une dizaine de centres urbains comme villes-motrices devant structurer les pôles régionaux de développement. Il s'agit de : Abomey, Cotonou, Bohicon, Djougou, Kandi, Lokossa, Malanville, Natitingou, Parakou et Porto-Novo. Six pôles régionaux ont été identifiés par le Bénin pour contribuer de façon significative au développement équilibré du territoire national, à l'amélioration du niveau d'attractivité et de compétitivité des différents territoires. Il s'agit du : **i)** pôle régional de développement du Sud, entraîné par la ville de Cotonou, **ii)** pôle régional de développement du Sud-Est, entraîné par la ville de Porto-Novo ; **iii)** pôle régional de développement du Sud-Ouest, entraîné par la ville de Lokossa ; **iv)** pôle régional de développement du centre, entraîné par le bipôle Abomey-Bohicon ; **v)** pôle régional de développement du Nord-Est, entraîné par Parakou et le bipôle Kandi-Malanville et **vi)** pôle régional de développement du Nord-Ouest, entraîné par le bipôle Djougou-Natitingou.

## 292

Le Gouvernement a retenu dans son plan d'actions 2016-2021, sept (7) pôles de développement agricole et la promotion de six (6) filières agricoles phares : le coton, le maïs, le riz, l'ananas, le manioc et l'anacarde dans le but d'assurer l'équilibre régional, limiter l'exode massif des populations rurales vers les grands centres urbains et offrir des opportunités de création d'emplois à la base. Toutefois, cette orientation a besoin d'être précisée dans ses axes stratégiques et moyens de mise en œuvre en lien avec le développement des pôles régionaux de l'agenda spatial du Bénin.

## 293

**Espaces frontaliers :** la prise de conscience du déficit de capacité organisationnelle et technique de sécurisation des espaces frontaliers a conduit à la création de l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces, Frontaliers (ABeGIEF) avec pour principale mission de mettre en œuvre la politique nationale en matière de gestion intégrée des espaces frontaliers. Ainsi, depuis 2007, l'approche de gestion des espaces frontaliers adoptée par le gouvernement, vise à faire des zones frontalières, de véritables espaces de développement, de bon voisinage avec les pays limitrophes, espaces où les conditions de vie des populations sont nettement améliorées.

## 294

**Gestion de la transhumance transfrontalière :** encore sous exploité par les éleveurs béninois, le Bénin, grâce à ses grands espaces pastoraux et à son climat, reste une zone d'accueil attirante pour les éleveurs étrangers. La transhumance transfrontalière est vécue comme un véritable pillage des ressources naturelles alors qu'elle peut contribuer à intensifier le fonctionnement du marché béninois des produits de cette exploitation (cuirs, lait, viandes) et à la consommation des produits béninois. L'avenir de cette transhumance semble passer par une renégociation des conditions d'accès aux ressources naturelles, une mise en application des règles définies et de sanctions équitables. Dans l'ensemble, les éleveurs sont très faiblement représentés dans les instances de décisions et dans les débats pu-

blics. Au Bénin, au sud des parcs, les récriminations et les déclarations de conflits viennent de toutes parts. Ils se traduisent sur le terrain par une multitude de « petits conflits ». Les agriculteurs reprochent essentiellement aux éleveurs les dégâts dans les champs, causés lors des pratiques de la conduite des troupeaux et qui sont jugées inhabituelles ou inadaptées à la région, telles que le gardiennage des troupeaux par des enfants et le pâturage nocturne.

## 2.4.2 - ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE : GOUVERNANCE PEU SATISFAISANTE

### 295

Le Bénin est confronté à la dégradation de son environnement qui reste un problème récurrent. Cette situation est caractéristique du non-respect des lois, normes et standards auxquels il faut apporter une réponse adaptée. Cette dégradation s'accroît dans un contexte où les changements climatiques deviennent un phénomène global qui affecte sans doute les modes de vie des sociétés à des niveaux et formes divers.

### 296

Les travaux réalisés dans le cadre de l'évaluation concertée de la vulnérabilité aux changements climatiques dans les zones géographiques les plus vulnérables du Bénin (PANA, 2008) ont permis d'établir les résultats suivants :

- › la sécheresse, les inondations et les pluies tardives et violentes constituent trois risques climatiques majeurs au Bénin ;
- › les vents violents et la chaleur excessive sont aussi deux risques climatiques pouvant prendre une grande importance dans certaines localités ;
- › l'élévation du niveau de la mer qui a une faible emprise géographique, mais capable de grands impacts économiques et sociaux.

### 297

Quant aux impacts futurs (DCN, 2011), les projections indiquent, entre autres,

- › une élévation continue du niveau de la mer pouvant atteindre environ 0,81 m à l'horizon 2100 avec pour effets directs des inondations côtières et l'intrusion d'eaux salines dans les cours et nappes d'eau. Ce qui pourrait affecter les établissements humains, la santé, les activités de pêche ;
- › une diminution probable des écoulements des eaux de surface à l'horizon 2050 sur l'ensemble du bassin du fleuve Ouémé dans un scénario de diminution de pluies dans le nord du pays ;
- › un décalage des périodes de crue dans la portion béninoise du bassin du Niger, consécutive à une baisse sensible du régime pluviométrique à l'échelle saisonnière ;
- › une baisse des rendements du maïs dans certaines zones agro-écologiques ;
- › une baisse de la productivité des ressources halieutiques pouvant induire une baisse des prises et une raréfaction des denrées halieutiques au plan national.

## 298

Le Bénin, à l'instar d'autres pays de l'Afrique, n'échappe pas aux effets des changements climatiques. En effet, il a été observé (McSweeney et al., 2008) une augmentation de la température moyenne annuelle de 1,1°C depuis 1960, avec un taux d'augmentation de 0,24°C par décennie. Il faut noter que cette moyenne nationale cache bien des disparités zonales dans le pays. En outre, de récentes études (McSweeney et al, 2008, et Lawin et al., 2013) prédisent qu'à l'horizon 2050, les modèles prévoient une augmentation de l'ordre de 0,5°C pour le scénario le moins pessimiste, à 3°C pour le scénario le plus pessimiste. Si la pluviométrie annuelle reste stable au Sud, le Nord pourrait bénéficier d'un accroissement des pluies périodiques compris entre 3,3 et 3,8 %. Une concentration des pluies est également à envisager. À l'échelle saisonnière, une diminution des précipitations de mars à mai est à prévoir, ce qui est synonyme d'accroissement de la durée de la saison sèche.

## 299

**Dégradation des terres :** L'évaluation de l'état de dégradation des terres présente une situation très préoccupante au niveau national. En effet, il est estimé qu'environ 2,2 millions d'hectares de terres, soit 19% du territoire national, se sont dégradés (Note Politique NDT, 2017). Cela correspond à un taux de dégradation de 220 000 hectares par an, résultant de :

## 300

L'érosion qui représentait en 2005 une perte annuelle de plus de 49 millions de tonnes de sols, tous les départements étant touchés, soit 13,7 millions de tonnes pour le Zou et les Collines ; 10 millions de tonnes pour le Mono et le Couffo ; 9,4 millions de tonnes pour l'Ouémé et le Plateau ; 6,7 millions de tonnes pour le Borgou et l'Alibori ; 5,4 millions de tonnes pour l'Atlantique et 4 millions de tonnes pour le Littoral (Stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques du Bénin, 2016 -2025) ;

## 301

Une dynamique négative de changement d'occupation des terres qui se traduit par la conversion massive des forêts, des savanes naturelles et des zones humides en terres de culture et en zones urbaines. Les superficies des forêts et des savanes au Bénin ont régressé respectivement de 21 % et de 15 %, correspondant à une perte totale d'environ 1,5 millions ha des superficies de ces deux formations végétales, notamment au profit des terres agricoles et des habitations.

## 302

La dégradation continue du couvert végétal, la baisse drastique de la productivité des écosystèmes, l'érosion des sols, le comblement des cours d'eau, et la déforestation constituent les conséquences de l'exploitation des ressources naturelles. Les chiffres existants feraient état d'un recul de la forêt et du couvert végétal au rythme annuel moyen de 1 000 km<sup>2</sup> et de la dégradation des terres dans les huit zones agro-écologiques du Bénin (PSI/GDT, 2012).

## 303

**Effets sur le secteur agricole et les ressources en eau :** Le secteur productif agricole est caractérisé par la prédominance de petites exploitations agricoles et fait état de sa vulnérabilité au changement et à la variabilité climatiques (PSRSA/PNIA, 2010-2015). La relative petite taille des exploitations, leur grande dépendance quasi complète à la pluviométrie, ainsi que les modes encore rudimentaires d'ex-

ploitation, rendent l'agriculture béninoise particulièrement vulnérable aux changements et à la variabilité climatique. Selon les conclusions de la Conférence sur le climat avec des représentants de la société civile, des médias et de la sphère politique tenue à Cotonou (Bénin) en février 2012, avec une augmentation de température allant jusqu'à 2,5°C combinée avec moins de pluies, près de 60 % des populations pourraient souffrir de faim dans la partie septentrionale, et 25 à 30 %, dans la partie centrale du Bénin.

## 304

Dans les zones agro-écologiques du centre et du nord, **i)** les bassins versants, l'agriculture vivrière et les ressources en eau et **ii)** les petits exploitants agricoles, les maraîchers et exploitants agricoles émergents, et les pêcheurs sont fortement exposés aux risques climatiques. Au niveau des zones agro-écologiques du sud **i)**, l'agriculture vivrière, les terres, les ressources en eau, la santé humaine, la biodiversité, et **ii)** les petits exploitants agricoles, les pêcheurs et les éleveurs sont plus exposés aux risques climatiques.

## 305

L'agriculture au Bénin étant essentiellement pluviale et extensive, dépend donc de la variabilité climatique et par extension des changements climatiques. Une analyse des rendements agricoles montre une baisse de la récolte de l'ordre de 3 à 18 % à l'horizon 2025 par rapport à la période actuelle, toutes cultures confondues (CNIB-CC, 2001). Une baisse de la productivité des ressources halieutiques induit une baisse des prises et une raréfaction des denrées halieutiques au plan national.

## 306

Les apports intérieurs et extérieurs d'eau s'élèvent à environ 13,106 milliards de mètres cubes par an non compris les apports du fleuve Niger. Ces ressources en eau sont influencées par plusieurs facteurs : **i)** le comblement des cours d'eau, des lacs et lagunes ; **ii)** la dégradation anthropique de la qualité de l'eau ; **iii)** la modification du couvert végétal et **iv)** la modification de l'occupation du sol, y compris l'effet du ruissellement.

## 307

Les projections indiquent une diminution probable des écoulements de surface à l'horizon 2050-2100 sur l'ensemble du bassin du fleuve Ouémé dans un scénario de diminution des pluies dans le Nord Bénin. L'augmentation probable des précipitations prévue au Nord et au Centre du pays pourrait être à l'origine de l'occurrence des hautes eaux dans le bassin de l'Ouémé. (Ahamidé et al, 2013).

## 308

**L'élévation du niveau de la mer** a un effet néfaste sur les établissements humains côtiers et a déjà détruit des hôtels, des habitations, des routes et des récoltes. D'après une étude publiée en 2007 par un organisme britannique à but non-lucratif, l'International Institute for Environment and Development (IIED), l'érosion du littoral pourrait rayer de la carte les zones de Donatin, Tokplégbé, Finagnon, Akpakpa-Dodomey et JAK, au Sud-Est du Bénin, si rien n'est fait pour freiner l'avancée des eaux. À cela, s'ajoute la disparition des écosystèmes naturels (mangrove) et des plantations (cocotiers). Ainsi, à Cotonou, plus de 400 mètres de terre ont déjà été englouties, par endroits, par la mer (Stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques du Bénin, 2016-2025).

### 309

Cette élévation du niveau de la mer pourrait, entre autres, avoir comme effets directs, des inondations côtières et l'intrusion d'eaux salines dans les cours et nappes d'eau. Ces effets peuvent affecter les établissements humains, les infrastructures publiques, les activités de pêche et autres activités économiques le long de la côte, les caractéristiques physico-chimiques des eaux intérieures (fleuves Ouémé et Mono, lac Nokoué, etc.) et la biodiversité des écosystèmes du littoral.

## 2.4.3 - ADAPTATION/ATTÉNUATION DES TERRITOIRES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : ACQUIS ET PROGRÈS À CONSOLIDER

### 310

L'état des lieux de la mise en œuvre des actions de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques montre que le Bénin a un engagement politique manifeste. En effet, le Bénin a signé et ratifié la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, le protocole de Kyoto, la Convention de lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique, l'Accord de Paris. Le Bénin dispose d'un Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC), qui subit actuellement une réforme pour de meilleures performances, mais aussi d'une Autorité Nationale désignée du Mécanisme pour un Développement Propre (AND-MDP). Sur le plan de la finance climatique, le Bénin a créé le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) accrédité pour le Fonds d'adaptation au changement climatique ; son accréditation pour le Fonds Vert pour le Climat est en cours. Par ailleurs, une Commission de Modélisation des Impacts Économiques du Climat et de l'Intégration des Changements Climatiques dans le Budget Général de l'État (CMEICB) est créée et est opérationnelle. Adaptation : En tant que Pays Moins Avancé, le Bénin a élaboré depuis 2008, son Programme d'Action National aux fins de l'Adaptation aux changements qui comporte cinq mesures prioritaires : **i)** agriculture et sécurité alimentaire ; **ii)** énergie biomasse ; **iii)** mobilisation des ressources en eau ; **iv)** protection des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes contre le paludisme et **v)** protection de la zone côtière face à l'élévation du niveau de la mer. Malgré l'urgence de ces mesures, seules les deux premières ont pu avoir de financement de la part du Fonds pour l'Environnement Mondial et du Programme des Nations Unies pour le Développement. Actuellement, le Bénin est dans la phase de l'élaboration de son Plan National d'Adaptation aux changements climatiques qui vise des actions à moyen et long termes.

### 311

Plusieurs stratégies, programmes et projets sont initiés. Le Bénin a élaboré sa première et sa deuxième communication nationale sur les changements climatiques ; la troisième est en cours d'élaboration. De même, le Bénin a élaboré **i)** sa stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ; **ii)** sa stratégie nationale de renforcement des ressources humaines, de l'apprentissage et du développement des compétences pour favoriser un développement vert, faible en émissions et résilient aux changements climatiques (en cours d'adoption).

### 312

Le Bénin a mis en œuvre au niveau décentralisé, l'initiative Local Climate Adaptive Living facility et sur le plan national, le Projet « Renforcement de l'Information sur le climat et le système d'alerte précoce en Afrique pour un développement résilient au climat et adaptation aux changements climatiques » dénommé SAP-Bénin. De même, une stratégie de développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques a été conçue et mise en œuvre ; il en est de même de son programme de préparation à l'opérationnalisation du Fonds Vert pour le Climat. En outre, le Bénin transforme ses « Contributions Prévues et Déterminées au Niveau National (CPDN) » présentées à la COP21 en « Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) » comme l'a recommandé l'Accord de Paris de 2015.

### 313

Atténuation : Le Bénin a pris des engagements au titre de l'Accord de Paris pour contribuer à la réduction des émissions des gaz à effet de serre de l'ordre de 16,17 % d'ici 2030.

### 314

En effet, les émissions totales des GES du Bénin s'établissent à environ 14,1 Méga tonne Equivalent-CO<sub>2</sub> (Mt E-CO<sub>2</sub>), soit environ 1,5 tonne E-CO<sub>2</sub> par habitant en 2012, secteur Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) exclu. Ces émissions proviennent des secteurs de l'énergie (47,4 %), de l'agriculture (45,9 %), des déchets (5,0 %) et des procédés industriels (1,6 %).

### 315

En tenant compte du secteur UTCATF, le bilan des émissions (14,9 Mt E-CO<sub>2</sub>) et des absorptions (50,3 Mt CO<sub>2</sub>) de GES montre que le Bénin est globalement un puits de GES avec une capacité d'absorption nette de 35,4 Mt CO<sub>2</sub> en 2012, c'est-à-dire que ses émissions de GES sont largement compensées par l'absorption du CO<sub>2</sub> au niveau de son couvert forestier. Quoique le Bénin demeure un puits, sa capacité de séquestration du carbone est en régression, passant de (52,0) Mt E-CO<sub>2</sub> en 1995 à (41,3) Mt E-CO<sub>2</sub> en 2005, soit une diminution de 20,6 %, et à (35,4) Mt E-CO<sub>2</sub> en 2012, soit une diminution de 32,0 %.

### 316

**Gestion des risques et catastrophes :** Au cours des deux dernières décennies, le Bénin a été marqué par la survenance plus fréquente de catastrophes hydro-climatiques. Les catastrophes se manifestent par des cycles de sécheresse et/ou d'inondation affectant la production et la vie des communautés. On peut aussi compter les catastrophes provenant des activités des hommes (production, exploitation des ressources, industries, ...) et des calamités.

### 317

Dans le domaine de la gestion des crises et catastrophes naturelles, le Bénin dispose : au niveau stratégique, d'une Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (DEPONAT), et au niveau opérationnel, d'une Plateforme Nationale de Gestion de Catastrophes, d'un Plan d'Actions Environnemental (PAE), d'un Plan National de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD), d'un Plan de Contingence National (PCN) et de 36 plans de contingence des communes (PCC). À ceux-ci, s'ajoutent des plans : de riposte contre les pandémies, de lutte contre les épidémies animales (virus) de type H<sub>1</sub>N<sub>1</sub>, de coopération civilo-militaire pour la réponse en cas de catastrophe, et d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC). La réelle difficulté réside dans la mise en application de

ces stratégies et le respect de ces différents textes par les populations et les autres parties prenantes.

### 318

Malgré la mise en place d'un système d'alerte national pour les inondations, la prévention et la gestion des risques liés aux calendriers agricoles et aux agressions phytosanitaires de même que la maîtrise de la dynamique hydrologique et des charges des plans d'eau et du milieu marin demeurent des défis face aux moyens limités de l'État.

## 2.4.4 - GESTION DIFFICILE DES DÉCHETS : INSALUBRITÉ URBAINE GRANDISSANTE ET POLLUTION DE TOUTE NATURE POSANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE

### 319

**Gestion des déchets ménagers :** dans le cadre de la décentralisation au Bénin, les mairies se sont vues attribuer la responsabilité de la gestion des déchets, notamment « la collecte et le traitement des déchets solides autres que les déchets industriels et la collecte et le traitement des déchets liquides » (article 93 de la Loi 97-29 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin). Pourtant, la plupart d'entre elles ne disposent ni de l'expertise ni des moyens nécessaires pour s'acquitter de ces nouvelles responsabilités. Aussi note-t-on une implication des acteurs gouvernementaux dans le secteur de l'assainissement et de la gestion des déchets solides. L'appui technique et l'encadrement escomptés ne sont pas perceptibles sur le terrain et on note une absence de décharge municipale aménagée. C'est dans ce contexte que le Projet de gestion des déchets solides ménagers (PGDSM) vient en appui aux mairies de Cotonou et de Ouidah, afin de les aider à développer l'expertise et le savoir-faire nécessaires. Grâce à l'appui de la société civile, représentée par différentes ONG de pré-collecte, de récupération et de compostage, un système de gestion efficace des déchets solides ménagers est en train de se mettre en place.

### 320

**Importance des femmes dans la gestion des déchets :** dans ce paysage, les femmes jouent un rôle primordial et constituent un maillon fort du dispositif. Elles sont actives à trois niveaux :

- › aspect environnemental : en les récupérant, les femmes sauvent quotidiennement environ 7 tonnes de déchets des chemins de l'enfouissement ;
- › aspect économique : les femmes gagnent leur vie en gérant une micro-entreprise ;
- › aspect social : les femmes contribuent à l'éducation pour une hygiène publique adéquate, mais aussi et surtout à la mise en œuvre de la politique de santé publique pour un cadre de vie sain.

### 321

La nature et le volume des déchets solides ménagers produits dans les villes du Bénin sont mal maîtrisés pour une meilleure gestion des déchets. Ce qui hypothèque le choix de la technologie de valorisation des déchets pré-collectés et

favorise le développement des filières de récupération et de recyclage. La caractérisation des déchets solides ménagers a été réalisée en 1997 par Dessau Soprin et par le PGDSM en 2002. Pour ce qui est de la ville de Cotonou, BLALOGOE (2004) caractérise les déchets comme suit : 56,8 % de matières organiques (papier et carton, tissu, bois, métaux, verre, cuir) ; 31,0 % de sables et matériaux inertes ; 4,4 % pour les plastiques et les autres.

### 322

**Gestion des déchets industriels ou déchets dangereux :** face à la multitude d'entreprises informelles, il est difficile d'évaluer de manière qualitative et quantitative le volume de déchets produits quotidiennement par le secteur privé au Bénin.

### 323

Malgré les connaissances en la matière et l'adhésion du Bénin à de nombreuses conventions internationales y relatives, la gestion des déchets industriels ou dangereux, notamment leur prévention et leur réduction, reste au niveau des intentions. Elle requiert une organisation de la filière, une formation des agents impliqués, une volonté politique affichée des décideurs au plus haut niveau et un programme d'activités bien établi et mieux financé. Pourtant, selon les dispositions internationales et la Loi-cadre sur l'environnement, les déchets dangereux ne peuvent être traités en vue de leur élimination ou valorisation que dans des installations autorisées par les ministres chargés de l'Environnement et de la Santé. Les établissements et entreprises qui produisent, détiennent, transportent ou gèrent des déchets dangereux sont tenus de communiquer périodiquement au ministère chargé de l'Environnement toutes les informations sur les déchets qu'ils produisent, exportent ou gèrent, sur leurs origines, leurs quantités, leurs caractéristiques, leurs destinations et le mode de leur gestion.

### 324

L'absence de moyens adéquats et de personnels appropriés ne permet pas à l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE), administration compétente, d'effectuer des opérations d'inspections régulières ou inopinées des lieux de production, de stockage et/ou de traitement de ces déchets par les entreprises concernées.

### 325

Par ailleurs, il existe une absence de contrôle de l'importation, de l'exportation et du transit des déchets dangereux au Bénin. L'autorisation de l'une ou l'autre de ces activités devra être soumise à l'autorisation du Ministre chargé de l'Environnement dans les conditions prévues par les textes en vigueur en la matière.

### 326

Les activités de valorisation des déchets par le tri, le recyclage, la réutilisation et le compostage sont très peu développées au Bénin, alors qu'elles constituent des modes d'élimination à la source et de valorisation des déchets. Le principe de pollueur-payeur est un mécanisme réglementaire de financement des activités de gestion des déchets solides, mais mal opérationnalisé au Bénin.

### 327

**Gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques :** au Bénin, environ 20 % des déchets hospitaliers sont fortement contaminants et peuvent se révéler sources de risques et de nuisances majeures parmi lesquels on peut retenir les

infections nosocomiales et la pollution de l'environnement. Il en est de même des maladies graves d'origine virale ou bactérienne causées par les déchets médicaux et pharmaceutiques, telles que le SIDA, les hépatites B et C, les gastro-entérites et les infections respiratoires, sanguines et générales. Ainsi, tout en attirant l'attention sur le fait que ces déchets ont un effet désastreux sur l'environnement par la pollution du sol, de l'eau et de l'air, il importe de préciser la nécessité de la gestion intra-hospitalière des déchets médicaux et pharmaceutiques par les modalités de tri, de conditionnement, de collecte et d'entreposage. Il faut noter qu'il n'y a presque pas de données sur les déchets biomédicaux (DBM); sur les programmes adéquats et permanents de sensibilisation et de formation au profit des responsables sanitaires, des administrateurs d'hôpitaux, du personnel médical et les agents chargés de la santé et de l'environnement sur la gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques. Par ailleurs, on note un laxisme du cadre juridique de la gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques au Bénin pour combler notamment le vide juridique encore existant en la matière. Pourtant, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), une gestion adéquate de ces déchets nécessiterait : **i)** une réglementation adéquate ; **ii)** une politique d'hygiène appropriée ; **iii)** des moyens humains, matériels et financiers suffisants et **iv)** du personnel formé. Une loi vient d'être adoptée pour l'interdiction des sachets et plastiques à usage unique.

## 2.4.5 - GESTION DE LA BIODIVERSITÉ, FORÊT ET RESSOURCES FAUNIQUES : PROGRÈS RÉELS NÉCESSITANT CONSOLIDATION ET MASSIFICATION

### 328

**Gestion de la biodiversité :** actuellement, le Bénin dispose essentiellement de trois catégories d'aires protégées. Il s'agit des réserves de biosphère, des forêts sacrées et des forêts classées. Il existe également des forêts communautaires ou privées mises en défens ainsi que des arboretums. La flore du Bénin est riche de 2 807 espèces de plantes avec une couverture forestière estimée à 4 561 000 ha (soit 47 % du territoire en 2010) (FAO, 2011). Le taux de régression annuel passant de -1,3 % (1990-2000) à -1,0 % (2000-2010), témoigne des efforts de l'État béninois à freiner la dégradation du couvert végétal surtout à partir des plantations. Les investigations sur la faune font état de plusieurs espèces menacées dont certaines sont signalées éteintes au Bénin. Ainsi, selon la nouvelle liste rouge établie en 2011, on dénombre 2 espèces d'amphibiens menacées de disparition, 15 espèces de reptiles, 45 espèces d'oiseaux et 49 espèces de mammifères (Cinquième rapport du Bénin sur la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, 2014).

### 329

Le Bénin a une biodiversité très riche mais qui est en proie à de nombreuses menaces qui sont essentiellement anthropiques : la déforestation, les feux de brousse, la pollution des eaux, le braconnage, l'introduction des espèces exotiques envahissantes, le surpâturage, la surexploitation de la flore et de la faune terrestres et aquatiques liées aux activités de développement, etc.

### 330

La biodiversité de façon générale et la foresterie en particulier, revêtent une importance capitale pour les ménages béninois, qu'ils soient ruraux ou urbains. En effet, en dépit du manque de chiffres précis, l'étude sur la contribution du secteur forestier à l'économie nationale réalisée en 2009 avec l'appui du Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles (ProCGRN) a révélé que le secteur forestier contribuerait à 6,64 % au PIB national (contre moins de 2,8 % souvent indiqué dans les documents officiels ou nationaux). Cette estimation n'a pris en compte que les filières bois-énergie et anacarde. À preuve, le secteur forestier notamment la filière bois-énergie emploie 200 000 personnes et embrasse un chiffre d'affaires de près de sept milliards de FCFA par an (DGFRN, 2010).

### 331

En outre, les services rendus par les écosystèmes, comme la protection des bassins hydrographiques, la lutte contre les ravageurs, le recyclage des nutriments et la pollinisation, entretiennent la productivité des écosystèmes agricoles au Bénin. En sus de toutes ces actions énumérées, les espèces végétales et les sols des écosystèmes liés à l'eau, comme les forêts et les zones humides, jouent un rôle déterminant dans la rétention et la purification de l'eau. De 2004 à 2011, la production halieutique moyenne est de 39 032 tonnes/an et la consommation nationale moyenne de poisson est de 104 905 tonnes/an.

### 332

**Ressources forestières en dégradation :** la faune des formations végétales occupe une place de choix dans la promotion de l'écotourisme. Les habitats, diversifiés du Sud au Nord, expliquent la variété des espèces qu'on y rencontre. La carte de végétation établie par le Centre National de Télédétection (CENATEL) et qui couvre la frange du Territoire National comprise entre la zone du village Akassato à partir du parallèle 6°30 de latitude Nord et du fleuve Niger indique que les formations végétales (forêts naturelles, plantations, mosaïques de cultures et jachères y comprises) identifiées, sont évaluées à 10 983 415 ha.

### 333

Le Bénin a un couvert végétal modéré, établi sur environ 7,67 millions d'hectares soit 68,08 % de la superficie du territoire national (Données IGN, 2007). L'ensemble des formations végétales comprenant formations agricoles et forestières atteint 99,33 % du territoire. Les formations forestières sont constituées d'un vaste réseau d'aires protégées établies sur 2,7 millions d'hectares, soit 19 % du territoire national (cf. figures ci-dessous), et comprenant 44 forêts classées (1 292 543 ha) ; 7 périmètres de reboisement (4 162 ha), deux parcs nationaux (777 050 ha) et 02 réserves de faune (580 000 ha). On y dénombre aussi 2 940 forêts sacrées de diverses tailles, totalisant 18 360 hectares, soit 0,16 % du territoire national. Les plantations, dominées par les propriétés privées occupent environ 223 521 ha soit 1,98 % de la superficie du territoire national. Elles sont généralement composées des anacarderaies dans le Centre et le Nord ; des teckeraies, plantations de gmelina et d'acacia auriculiformis un peu partout, et des palmeraies dans la zone méridionale. On estime à plus de 60 000 ha, la superficie reboisée en teck dont près de 21 000 ha de plantations domaniales sous aménagement (FAO, 2010) ; plus de 90 000 ha de palmeraies dont 29 125 ha de palmeraies industrielles de l'État.

### 334

**Ressources fauniques :** le Bénin dispose de deux Parcs nationaux : le Parc National de la Pendjari et le Parc du W. La transhumance constitue l'un des phénomènes destructeurs des parcs. Elle concerne les éleveurs fulbés béninois et les transhumants burkinabè et nigériens qui pénètrent dans les zones cynégétiques des Parcs et dont les troupeaux entrent en concurrence avec la faune sauvage sur les points d'eau et les pâturages. Leurs bovins entrent dans les territoires réservés aux faunes sauvages et détruisent leur habitat et selon les statistiques nationales et celles de la FAO, plus de 40 000 bovins rentrent dans le Parc du W chaque année. L'inefficacité du dispositif de surveillance des Parcs est liée à l'insuffisance d'effectif, d'équipement et du manque de motivation du personnel des Services Forestiers affecté dans lesdits Parcs.

### 335

Pour apporter des solutions durables à cette situation, il a été créé le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) dont la mission est la gestion rationnelle des réserves de faune dans l'ensemble des Parcs Nationaux, des zones cynégétiques et de leurs zones tampons, en liaison avec les populations riveraines et la Société Civile.

### 336

Ces différentes actions menées ont eu des répercussions sur les ressources des Parcs et sur l'écotourisme. Seulement, toutes les attentes n'ont pas été comblées. En effet, les différents problèmes évoqués plus haut n'ont pas encore connu des résultats probants.

## 2.4.6 - PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVER

### 337

**L'analyse des acquis en matière de développement des territoires** du pays met en relief les différentes problématiques d'aménagement du territoire, de décentralisation et de pression continue sur les ressources naturelles et des effets des changements climatiques. Le Bénin est appelé à se doter de politiques sectorielles plus ciblées et de prendre des mesures d'accompagnement pour l'effectivité des instruments de gestion de l'espace et le développement des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de gestion participative des territoires. Pourtant, l'évaluation de la mise en œuvre de la Vision Bénin 2025 Alafia en matière de gestion de l'environnement, des changements climatiques et du développement du territoire sur la période 2000-2010, de même que des stratégies de développement qui ont suivi cette période jusqu'en 2016, ont confirmé que la préoccupation cadrait avec les priorités du Gouvernement et les besoins des populations, malgré les faibles moyens disponibles. En effet, les réponses proposées aux défis fondamentaux à relever pour « **promouvoir un aménagement du territoire qui assure le développement régional et la gestion rationnelle de l'environnement** » en vue de la mise en œuvre efficace de la vision Bénin 2025 Alafia n'ont pas été suffisantes, car elles n'ont pas permis de réduire considérablement les disparités spatiales de développement caractérisées par une inégale répartition des infrastructures et services collectifs et une dégradation continue de l'environnement. Ces éléments d'analyse concourent à l'incertitude de la réduction du taux de pauvreté à l'horizon 2025 et à la mise en place d'un cadre de vie sain et durable.

### 338

**Ainsi, la dégradation continue de l'environnement et l'occupation anarchique des espaces** inégalement desservis en infrastructures et services collectifs, constituent les préoccupations en matière d'environnement et d'aménagement du territoire en raison : **i)** de l'accès inéquitable aux services sociaux de base en lien avec la décentralisation ; **ii)** d'une population en forte croissance, inégalement répartie sur le territoire avec une forte tendance à l'urbanisation et l'accessibilité aux logements décents, mais aussi à la sécurisation du foncier ; **iii)** de l'incivisme environnemental, accentuant les différents types de pollution et variabilité climatique ; de la réduction des disparités spatiales (les pôles régionaux de développement et les infrastructures) et enfin, **iv)** de pertes progressives de la diversité biologique. Au regard de ces constats persistants, il y a urgence de faire face aux nombreuses préoccupations liées à la gestion de l'environnement, des changements climatiques et du développement du territoire et qui se résument en : « la Croissance démographique face à la territorialisation du développement ». L'enjeu principal est la disponibilité et l'intégration des données environnementales dans les stratégies de développement pour assurer un développement durable.

### 339

**Gestion harmonieuse de la biodiversité et des changements :** le diagnostic stratégique a prouvé que le Bénin dispose d'une diversité d'écosystèmes peu entretenus et/ou peu préservés. Pourtant son exploitation rationnelle devrait contribuer à un meilleur bien-être social et économique de la population, malgré les effets des changements climatiques.

### 340

Par ailleurs, l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques constitue une stratégie adoptée par le Bénin pour une économie verte orientée vers l'adaptation aux effets du changement climatique. Cette stratégie est encore loin de donner satisfaction au Bénin à cause des attitudes comportementales des populations sur l'environnement, mais aussi des actions conjuguées nocives occasionnées par la communauté régionale et internationale sur les ressources naturelles, notamment les prélèvements incontrôlés du bois entraînant le recul de la forêt avec des conséquences sur l'atmosphère, et par ricochet, sur les activités anthropiques.

### 341

**Assainissement soutenu et efficace du cadre de vie :** le défi de la sécurisation du foncier pour l'habitat et pour l'investissement économique, constitue une préoccupation majeure pour le développement spatial, notamment la gestion des pollutions, des déchets, des eaux usées et pluviales, l'accessibilité aux logements décents et à moindre coût, etc.

### 342

Le phénomène d'interaction entre l'homme et son milieu est un des deux principaux problèmes qui ont engendré la nécessité de s'intéresser davantage à l'incidence de l'espace sur les activités des hommes et l'intensité des activités faites en différents points. Ainsi, face à l'accroissement démographique et aux mutations qui s'opèrent, l'assainissement conséquent du cadre de vie est incertain mais pas impossible.

### 343 ▾

Toutefois, le relèvement de ces défis pourrait s'appuyer sur les opportunités qu'offre l'exploitation des deux enjeux majeurs que sont la conscience environnementale et la bonne gouvernance environnementale. Les réformes en cours constituent des atouts pour le changement de comportement éco-citoyen des Béninois à tous les niveaux (local, communal et central). Ainsi, la mise en application des textes et orientations régissant l'environnement, les changements climatiques, tant au niveau national que régional, la décentralisation et la déconcentration, pourront concourir à une meilleure gouvernance des ressources environnementales et l'adaptation aux effets du changement climatique.

### 344 ▾

**Gestion rationnelle et efficace de l'espace :** Cela suppose la réduction des disparités spatiales de développement, prenant en compte les pôles régionaux de développement, les infrastructures et les équipements socio-collectifs, de même que la valorisation des espaces frontaliers. Il s'agit d'une opportunité pour valoriser le patrimoine spatial.

## 2.5

# Gouvernance, institutions, paix et sécurité : performances et redevabilité en dessous des exigences des règles de l'efficacité et de la bonne gouvernance

### 2.5.1 - GOUVERNANCE POLITIQUE : EFFICACITÉ À L'ÉPREUVE DES EXIGENCES D'ENRACINEMENT DES BONNES PRATIQUES DÉMOCRATIQUES

#### ◆ **SYSTÈME DÉMOCRATIQUE : PROGRÈS FRAGILES NÉCESSITANT CONSOLIDATION ET APPROFONDISSEMENT**

### 345 ▾

Le processus démocratique au Bénin s'est accéléré avec la tenue de la Conférence des Forces Vives de la Nation en février 1990. Il n'a cessé de s'enraciner et de se consolider avec la tenue effective de trois (03) élections municipales, communales et locales, de sept (07) élections législatives et de six (06) élections présidentielles organisées conformément au calendrier électoral tel que prévu par la Loi électorale. Ceci a permis d'atténuer le risque d'instabilité politique et la limitation des libertés publiques malgré certaines tendances à réduire les espaces d'expression.

### 346 ▾

Le contexte politique béninois est aussi marqué par l'existence d'une centaine de partis politiques dont la création est favorisée par l'option du multipartisme intégral consacrée par la Constitution de décembre 1990. Les autres caractéristiques du contexte démocratique du Bénin sont : **i)** l'évolution positive observée au niveau du cadre institutionnel chargé d'organiser les élections, avec les réformes qui ont abouti en 2014, à la dotation du pays d'un code électoral et l'institution d'une Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) permanente et **ii)** le processus continu d'amélioration de la qualité de la Liste Électorale Permanente Informatisée (LEPI).

### 347

En dépit des progrès notés, le pays continue d'enregistrer i) l'atomisation et la régionalisation voire la « communalisation » des partis politiques et les situations conflictuelles entre le pouvoir exécutif et les institutions de contre-pouvoir déjà observées vers la fin des années 90 dans Bénin 2025 Alafia et ii) les faiblesses persistantes dans l'organisation des opérations électorales (précipitation dans l'organisation des élections, non fiabilité de la liste électorale, coût élevé des élections, politisation du processus électoral favorisée par les textes régissant les structures en charge des élections) en dépit de l'expérience accumulée par le pays sur plus d'un quart de siècle.

### 348

Se basant sur les efforts déployés pour le renforcement du système démocratique, toutes les initiatives régionales et internationales pour l'évaluation des pays créditent le Bénin de bonnes performances en matière de gouvernance politique. Il en est ainsi de la très bonne tenue de l'indicateur « Droits politiques » sur les cartes de score publiées chaque année par le Millennium Challenge Corporation (MCC) depuis 2006. En outre, selon l'Indice Mo Ibrahim, le Bénin est classé 9<sup>e</sup> sur les 54 pays africains évalués en 2016 derrière le Ghana et le Sénégal en ce qui concerne le critère « Participation et Droits Humains ». Les progrès enregistrés sont le résultat des interventions des différents acteurs que sont les forces politiques représentées par les partis politiques, les organisations de la société civile, les Institutions de la République qui jouent leur rôle de contre-pouvoir et les PTF dans leur rôle d'appui-conseil.

### 349

Cependant, le peu de progrès enregistré sur la décennie 2006-2016, tel que ressorti de l'évaluation décennale réalisée par la Fondation Mo Ibrahim, traduit l'exigence des actions à engager en vue d'améliorer l'efficacité du travail des institutions pour l'atteinte de l'ODD 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

### 350

Les institutions de la République sont le Président de la République, l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, la Cour Suprême, la Haute Cour de Justice, le Conseil Economique et Social, la Haute Autorité de l'Audio-Visuelle et de la Communication. Elles fonctionnent dans un cadre tracé par la Constitution du 11 décembre 1990, selon le principe sacrosaint de la séparation des pouvoirs. Cependant, la prééminence du Président de la République peut mettre à mal l'autonomie de ces institutions, ébranlant périodiquement le bon fonctionnement et la bonne coexistence des institutions du pouvoir et de contre-pouvoir qui occupent une bonne place dans les fondements de la Vision 2025 et l'ODD 16. Les causes de cette interférence du Chef de l'Exécutif sur les autres institutions sont à rechercher dans les dispositions de la Constitution et des lois organiques relatives à la composition et aux modalités de désignation des membres des différentes institutions qui lui accordent une place de choix. Par ailleurs, le manque d'autonomie financière de certaines institutions constitutionnelles limite leur intervention et facilite l'interférence de l'Exécutif sur leur pouvoir d'agir.

## ◆ ÉTAT DE DROIT, RESPECT DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES : PROGRÈS LOUABLES MAIS INSUFFISANTS

### 351

La Conférence Nationale des forces vives de la nation et la Vision Bénin 2025 Alafia, ont donné de l'importance à l'organisation d'une société civile forte et d'un secteur privé agissant en complémentarité et en interaction avec le secteur public, pour promouvoir l'État de droit, les libertés démocratiques et la bonne gouvernance fondée essentiellement sur i) la garantie et le respect des droits individuels et collectifs, d'opinion, d'expression, d'association, ii) la garantie de la liberté de presse, et iii) la garantie d'une Justice efficace, transparente, équitable et respectueuse de ses décisions.

### 352

Au Bénin, la société civile comprend sept (07) composantes (selon la Charte des OSC) : les ONG, les syndicats, les médias, les associations (jeunes, femmes, développement), les organisations socioprofessionnelles, les religions et la chefferie traditionnelle. Toutes ces organisations contribuent fortement à l'amélioration de la gouvernance politique à travers le dialogue social et l'engagement citoyen.

### 353

La jouissance de la liberté de presse se traduit par le nombre élevé de journaux qui paraissent (plus d'une centaine). Le nombre de radios et de télévisions privées qui émettent en direction des populations est passé de 55 en 2010 à 78 en 2015 pour la radio, et de 5 à 14 pour les chaînes de télévision. À ces organes, il faut ajouter les médias sociaux, avec la démocratisation de l'accès à l'internet, aux réseaux sociaux et à la téléphonie mobile.

### 354

La vitalité du paysage médiatique au Bénin est à mettre à l'actif des actions et du dynamisme de l'institution de régulation qu'est la HAAC, de l'engagement, du travail de sensibilisation et de formation des organisations et associations professionnelles que sont : l'Observatoire de la Déontologie et de l'Ethique dans les Médias (ODEM), l'Union des Professionnels des Médias au Bénin (UPMB), le Conseil National du Patronat de l'Audiovisuel (CNPA), sans oublier les textes de loi et décrets qui organisent la profession.

### 355

Cependant, la situation du pays en matière de liberté de presse qui est l'une des menaces à la sécurité humaine s'est inscrite dans une tendance de dégradation depuis 2002. En effet, du 21<sup>e</sup> rang en 2002 selon le classement de Reporters Sans Frontières (RSF), le Bénin est passé à la 25<sup>e</sup> place en 2005 et puis au 78<sup>e</sup> en 2016 où RSF inclut le Bénin dans le groupe des pays où il y a des problèmes sensibles avec un score de 30,32 sur 180 derrière des pays de la sous-région ouest-africaine comme le Ghana, le Sénégal, le Niger. Cette dégradation tendancielle de la liberté de presse est imputable aux diverses condamnations pour délit de presse et aux multiples sanctions infligées aux organes de presse ces dernières années.

### 356

Cette situation est encore loin des fondements, d'une part, de la Vision Bénin, 2025 Alafia qui a donné toute l'importance à l'organisation de la société civile et au secteur privé pour promouvoir l'État de droit, les libertés démocratiques et la bonne gouvernance, et d'autre part, de la cible 16.10 de l'ODD 16 « garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux »



## ◆ DIALOGUE SOCIAL : DIALOGUE À L'ÉPREUVE DE L'EFFICACITÉ POUR LA PAIX SOCIALE AVEC LES SYNDICATS

### 357

Les droits et les libertés syndicales s'observent, avec l'existence d'une centaine de syndicats et d'une dizaine de centrales et fédérations syndicales, qui mènent des activités de mobilisation et de formation de leurs membres.

### 358

La fragmentation du paysage syndical rend difficile la pratique du dialogue social, de moins en moins efficace, avec le recours fréquent aux grèves, notamment dans les secteurs sociaux (éducation, santé, justice). Il convient de noter qu'au cours de ces dernières années, le gouvernement a procédé à plusieurs reprises, à l'interdiction de manifestations organisées par les centrales syndicales, à l'interdiction d'associations et de manifestations aux étudiants en évoquant des raisons de sécurité. Un climat de méfiance entre les confédérations et centrales syndicales et le gouvernement rend le dialogue parfois difficile.

### 359

En dehors des organisations syndicales, il y a les autres Organisations de la Société Civile (OSC), comprenant les associations communales et locales de développement ainsi que de milliers d'Organisations Non Gouvernementales (ONG), qui œuvrent à mobiliser les citoyens en faveur des actions de développement dans leurs localités ou domaines d'intervention ou qui informent, éduquent et sensibilisent sur les droits et devoirs du citoyen. Certaines ONG opèrent dans le domaine de la veille citoyenne. D'autres comme les chefferies traditionnelles participent à la préservation de la paix et des valeurs culturelles et culturelles. D'autres encore forment et apportent un appui technique et parfois financier à la réalisation des activités génératrices de revenus. L'insuffisance de moyens financiers propres aux OSC donne l'impression qu'elles sont inféodées aux PTF et aux lobbies politiques et financiers, ce qui rend difficile la démarcation entre leurs opinions et celles de leurs partenaires.

## 2.5.2 - GOUVERNANCE LOCALE ET DÉCENTRALISATION : TRANSFERT DES COMPÉTENCES ET DES RESSOURCES TRÈS PARTIELLEMENT EFFECTIF

### 360

Le Bénin a amorcé depuis 1993 le processus de décentralisation qui a abouti en décembre 2002 et janvier 2003, aux premières élections communales et municipales. Afin de mieux conduire ce processus, plusieurs textes et lois ont été adoptés ainsi que la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) ayant pour objectif général de créer les conditions institutionnelles et organisationnelles d'un développement territorial durable et équilibré reposant sur une gouvernance locale concertée et sur la valorisation des potentialités des collectivités territoriales afin de dynamiser le développement à la base.

### 361

Malgré les progrès enregistrés, plusieurs contraintes réduisent la portée économique et sociale de celle-ci au nombre desquelles il convient de citer :

- › le caractère fragmentaire de l'arsenal juridique de la décentralisation, de la déconcentration et de l'aménagement du territoire ; la question d'application des textes se pose et l'appropriation sociale de la décentralisation est loin d'être réellement effective ; la dimension économique de la décentralisation n'a pas été suffisamment prise en compte, limitant ainsi les possibilités de développement des pôles régionaux de croissance ; l'intercommunalité et le code foncier accusent du retard dans leur application ;
- › la faible articulation des textes spécifiques à la décentralisation avec ceux des ministères sectoriels ayant un lien avec les compétences des communes ;
- › les difficultés de mobilisation des ressources locales qui créent de réels problèmes de fonctionnement et de continuité des services publics locaux ;
- › l'inexistence d'une directive gouvernementale imposant des échéances pour l'élaboration de certains outils et le manque de ressources budgétaires pour leur élaboration selon les normes requises et les procédures admises ;
- › les faibles taux de réalisation des plans communaux de développement (45 à 65 %).

## 2.5.3 - SYSTÈME JUDICIAIRE : EFFORTS APPRÉCIABLES MAIS ACCÈS À AMÉLIORER

### 362

Le système judiciaire béninois comprend 80 Tribunaux de Conciliation (TC), 14 Tribunaux de Première Instance (TPI), 03 Cours d'Appel entièrement fonctionnelles et la Cour Suprême. En dépit de l'importance du rôle de la justice, l'accès à la Justice demeure une préoccupation majeure, en raison de l'insuffisante couverture du territoire national (50 %) par les tribunaux (8 en 2010 ; 12 en 2014 et 14 en 2015) en vue de la réalisation de la cible 16.6 des ODD visant à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

### 363

S'agissant du personnel, de 93 478 habitants pour un juge en 2005, cet indicateur est passé à 65 489 en 2010 puis à 70 315 en 2015. Les départs à la retraite de près des 2/3 des juges des Cours d'appel et de la Cour suprême entre 2016 et 2018 viendront aggraver le déficit déjà criard du personnel dans les juridictions du fait de l'insuffisante mise en œuvre du plan de recrutement (40 auditeurs de justice et de greffiers de 2011 à 2016) ainsi que les faiblesses notées au niveau de la stratégie de formation initiale des magistrats. En outre, les juges ne bénéficient pas suffisamment de formations pour leur permettre d'être mieux outillés à résoudre les problèmes et certaines questions spécifiques.

### 364

Depuis 2000, le secteur de la justice est marqué par plusieurs mouvements de grèves qui ont pour cause l'immixtion de l'exécutif dans le judiciaire, le non-respect par l'Exécutif des critères de nomination des juges dans les juridictions, le non-paiement des primes et indemnités au personnel et tout récemment les dispositions à modifier dans la Constitution du 11 décembre 1990. Ces débrayages conjugués avec l'insuffisance de personnel et le manque de matériel roulant adéquat ont eu pour résultat la faible productivité de plusieurs juridictions avec des taux de dossiers sortis par les TPI qui sont passés de 39 % en 2005 à 32 % en 2009 puis à 31 % en 2015. Le ratio « détenus en attente de jugement par rapport aux condamnés » a évolué de 3 en 2005 à 4 en 2010 et à 2,2 en 2015.

### 365

Par ailleurs, le pays ne compte que 10 établissements pénitentiaires fonctionnels dont la plupart sont éloignés des juridictions de 1<sup>re</sup> instance (Savalou à 120 km d'Abomey, Djougou 90 km de Natitingou, Pobè à 60 km de Porto- Novo, Aplahoué à 40 km de Lokossa). Les problèmes de ces établissements pénitentiaires qui constituent quelques-unes des principales faiblesses du pays en matière du respect du droit de l'homme sont : **i)** le taux élevé d'occupation des prisons, passé de 350 % en 2003, à 177,15 % en 2015 ; **ii)** les mauvaises conditions de détention et **iii)** le peu d'intérêt à la réinsertion sociale et à la prévention de la récidive.

### 366

Du point de vue de la qualité du cadre législatif et réglementaire, les problèmes identifiés sont le défaut de textes dans certains domaines, créant ainsi l'insécurité juridique et les lenteurs dans le processus d'élaboration, d'adoption, de promulgation, de publication et de vulgarisation des lois et dans la prise de leurs décrets d'application.

### 367

S'agissant de la sécurité judiciaire, elle est éprouvée par : **i)** les délais excessifs dans la résolution des enquêtes ; **ii)** le non-respect de la procédure par les Officiers de Police Judiciaire (OPJ), notamment en ce qui concerne les délais de garde à vue ; **iii)** les mauvaises conditions de garde à vue et les mauvais traitements pendant cette période, **iv)** la corruption et le manque d'intégrité de certains agents du système, **v)** les longs délais des décisions de Justice ; **vi)** les lenteurs ou la non-exécution de certaines décisions de justice et **vii)** la non indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis de l'Exécutif, conduisant à une justice sélective.

### 368

Au niveau de la protection de l'enfance, de la jeunesse et de l'adolescence, son importance tient à l'existence d'un code et à l'ampleur que prend l'exploitation économique des enfants, le phénomène des enfants-placés communément appelés « Vidomegon », la traite des enfants et les mauvais traitements faits à ces derniers. Les problèmes identifiés sont : **i)** la non différenciation de la prise en charge de l'enfant victime de celle de l'enfant en conflit avec la loi et **ii)** l'inexistence de politique coordonnée de prise en charge de ces deux préoccupations.

## 2.5.4 - PAIX, SÉCURITÉ, DÉFENSE ET DIPLOMATIE : CONSOLIDATION DE LA SÉCURITÉ INDIVIDUELLE ET RENFORCEMENT DE LA DIPLOMATIE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

### 369

**Paix, sécurité et défense :** l'importance de la corrélation entre paix, sécurité et développement humain durable a conduit à la prise en compte de cette problématique dans les stratégies au niveau continental, régional (UEMOA, CEDEAO et Union Africaine) et au niveau national (Vision Bénin 2025 Alafia, SCRPIII 2011-2015), au niveau international à travers les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies pour 2030, dans la cible 16 : « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement ». Elle a aussi permis de passer de la conception traditionnelle de la sécurité centrée sur l'État qui privilégiait l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale à une notion plus large intégrant la sécurité humaine.

### 370

L'état des données disponibles indiquent que la situation de sécurité individuelle n'est pas préoccupante au Bénin. Cependant, il est noté une dégradation du rang qu'occupe le Bénin dans l'évaluation de la Fondation Mo Ibrahim (notamment en 2005, et de 2009 à 2014). Cette contre-performance est due à la hausse du nombre de vols, d'escroqueries et d'abus de confiance doublée de la recrudescence de la petite délinquance et du grand banditisme. L'aggravation de ces faits résulte :

- › de la mauvaise gouvernance, des effets pervers de la mondialisation, de la porosité des frontières béninoises et de l'insuffisant contrôle de l'État sur l'ensemble du territoire national ;
- › des facteurs économiques, notamment les crises économiques et financières, le développement des technologies de l'information et de la communication et les difficultés d'accès de certains groupes aux ressources productives et énergétiques, surtout en milieu rural ;
- › des facteurs socioculturels et religieux dont l'effritement généralisé des valeurs éthiques et morales, l'intégrisme religieux, la pauvreté et le chômage des jeunes et des femmes, l'émergence des groupes mafieux et des organisations criminelles transfrontalières spécialisées dans le crime et les destructions massives de vies humaines.

### 371

L'amélioration de la sécurité dépend aussi de l'existence d'un système d'état civil généralisé, fiable et efficace. Selon une étude commanditée en 2011 par le Ministère en charge de l'intérieur, certains faits d'état civil (naissance, mariage, décès) ne sont pas déclarés en dépit de l'existence des textes juridiques fixant les modalités de déclaration et de délivrance des actes d'état civil et des actions d'IEC menées par les services publics et les OSC. L'étude montre une évolution en dents de scie du taux national d'enregistrement des naissances qui est passé de 71 % en 2001 à 60 % en 2006 et à 84,8 % en 2014, avec des disparités d'un département à l'autre. Les taux les plus bas en 2014 se retrouvent au Nord et au Centre du Bénin (Borgou : 75,0 % ; Zou : 79,3 % ; Atacora : 81,6 %).

**372** ▾

Les difficultés liées à l'efficacité du système d'état civil sont essentiellement la non-déclaration systématique des naissances, la faible modernité du système, le besoin de formation des acteurs, l'éloignement des chefs-lieux des centres d'état civil, la non disponibilité et signature des registres d'enregistrement des faits d'état civil, la non tenue de ces registres lorsqu'ils sont disponibles, l'inexistence de centres secondaires, l'insuffisance du personnel, une faible collaboration et le suivi des acteurs intervenant dans la gestion de l'état civil.

**373** ▾

L'environnement international actuel et régional est sujet à plusieurs tensions intra et inter étatique notamment des litiges frontaliers avec des pays voisins, le terrorisme le cas de Boko haram et le phénomène de la piraterie maritime. En dépit de la création depuis 2008 au Bénin, d'une commission nationale des frontières et de l'ABeGIEF, les problèmes liés aux délimitations demeurent. Ainsi, des efforts restent à faire pour la mise en œuvre de la politique de gestion des espaces frontaliers. Des efforts sont aussi consentis pour juguler la piraterie maritime. Il convient d'être en état de veille afin d'empêcher la résurgence du phénomène.

**374** ▾

**Diplomatie :** la diplomatie, instrument de mise en œuvre de la politique étrangère d'un pays, est assurée par le Ministère en charge des Affaires Étrangères. En dehors des services publics, d'autres acteurs concourent à la coopération internationale : la diplomatie non gouvernementale par la diaspora, les Béninois de l'extérieur, ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG), la diplomatie d'entreprise ou d'affaires, par les acteurs du secteur privé. La diplomatie implique également le Parlement qui, en plus de voter les lois portant autorisation de ratification des accords internationaux, développe de plus en plus la coopération interparlementaire avec une Commission des affaires étrangères.

**375** ▾

Les principaux problèmes relevant de ce secteur concernent : **i)** la faible appropriation des nouveaux concepts et métiers de la diplomatie, notamment la diplomatie économique, culturelle, environnementale et climatique, **ii)** la complexité croissante de l'environnement international, à travers la multiplication des interlocuteurs, des paramètres et la concurrence des acteurs internationaux et **iii)** l'inexistence de document de politique étrangère.

## 2.5.5 - SÉCURITÉ HUMAINE : APPROCHE ET PROGRAMMES À OPÉRATIONNALISER

**376** ▾

La sérénité et la quiétude des populations dans un pays sont des facteurs de paix auxquels contribue la sécurité qui est un droit fondamental et l'une des conditions d'exercice des libertés individuelles et collectives. L'État a donc le devoir de l'assurer en veillant sur l'ensemble du territoire national, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de l'ordre public, à la protection des personnes et des biens. La sécurité des biens et des personnes fait partie intégrante de la sécurité individuelle qui est une des dimensions de la sécurité humaine et qui intègre la violence physique, la criminalité, le terrorisme, la violence familiale, les catastrophes naturelles et la traite des enfants.

**377** ▾

De façon globale sur la période de 2000 à 2016, la situation de sécurité individuelle est très préoccupante. Cependant, de 2011 à 2012, le nombre de vols, escroqueries et abus de confiance est passé de 37 760 à 40 234 cas, soit une augmentation de 6,55 %. L'accroissement de ce type de délinquance est dû, entre autres, à l'aggravation de la pauvreté et au taux de chômage élevé.

## 2.5.6 - GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE : UNE ADMINISTRATION ENCORE LOIN D'ÊTRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

**378** ▾

Les États Généraux de la Fonction Publique tenus en 1994, le séminaire d'élaboration de la stratégie nationale de la réforme administrative tenu en 1998, et la table ronde sur la réforme administrative de 2000, recommandaient déjà de travailler à transformer l'administration publique béninoise, d'une administration de commandement en une administration de développement. Dans ce cadre, plusieurs réformes ont été engagées et concernent la gestion des ressources humaines, la gestion du processus des réformes, la nouvelle politique de rémunération, les mesures de motivation et la gouvernance.

**379** ▾

La situation actuelle de la Fonction Publique est le résultat de plusieurs facteurs dont **i)** la mise en application peu objective des textes à cause de la forte influence politique, et **ii)** la non adaptation de certaines dispositions de ladite administration aux exigences de performance dans les méthodes de travail et de satisfaction des usagers.

**380** ▾

L'Administration publique béninoise reste caractérisée par l'insuffisante clarification des missions et des attributions, les lourdeurs administratives et judiciaires, la vétusté et la désuétude des textes législatif et réglementaire, l'inexistence d'une gestion prévisionnelle effective des ressources humaines, la dégradation du cadre éthique et déontologique, la politisation à outrance de l'administration publique et une faible application de la gestion axée sur les résultats.

**381** ▾

L'effectif de la fonction Publique est passé de 40 523 en 2005 à 70 718 en 2015 puis à 72 285 en 2016 non compris le personnel des forces de sécurité et de défense. La part des APE dans cet effectif a diminué progressivement pour passer de 79,07 % en 2005 à 36,04 % en 2015 puis à 29,90 % en 2016. Cette situation traduit le choix progressif de recruter davantage les agents contractuels au détriment des agents permanents.

**382** ▾

Le système de formation et de renforcement des capacités est régi par la loi portant Statut Général des agents de l'État et plusieurs autres lois, décrets, arrêtés et lettres circulaires. À la demande du Ministère chargé de la Fonction Publique, 13 ministères ont élaboré en 2013 leur plan de formation fondé plus sur les besoins exprimés par les directions et services plutôt que résultant d'un audit technique et organisationnel.

**383** ▾

Plusieurs facteurs continuent de plomber l'efficacité de l'administration publique dont : **i)** la mise en application peu objective des textes à cause de la forte influence politique ; **ii)** la non adaptation de certaines dispositions de ladite loi aux exigences de performance dans les méthodes de travail et de satisfaction des usagers ; **iii)** l'insuffisante clarification des missions et des attributions et **iv)** l'absence des manuels de procédures pour organiser le travail, le flux d'informations et les processus internes.

**384** ▾

En matière de gestion des ressources humaines la situation est caractérisée par : **i)** l'absence d'une gestion prévisionnelle effective des ressources humaines ; **ii)** l'inadéquation des profils aux postes occupés ; **iii)** la faible performance du dispositif de recrutement et des nominations ; **iv)** la lenteur dans la production et la gestion des actes de carrière des agents de l'État ; **v)** la déliquescence des archives du personnel de l'État ; **vi)** l'inefficacité du mécanisme d'évaluation et de sanction des agents ; **vii)** la déconnexion du système de rémunération de sa finalité de service public et de l'intérêt général et **viii)** l'insuffisance en quantité et en qualité d'équipements modernes en lien avec les différents besoins des structures.

**385** ▾

Par ailleurs, ces faiblesses liées au fonctionnement de l'administration ne favorisent pas l'accès à l'information et aux données statistiques qui d'une part sont faiblement produites ou obsolètes et d'autre part, inexistantes. Ce qui ne favorise pas une redevabilité en termes de gestion et de gouvernance statistique pour un suivi des engagements des gouvernants et une reddition de compte à tous les niveaux. Cela suppose que des objectifs clairs et bien définis soient assignés aux responsables et à toutes les parties prenantes.

## 2.5.7 - GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE : ACQUIS FRAGILES DANS LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET EFFICACITÉ TRÈS INSUFFISANTE DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**386** ▾

Depuis le début des années 2000, le gouvernement du Bénin s'est engagé dans un programme de réforme en vue de la modernisation de son système de gestion des finances publiques. Les principales réformes engagées s'inscrivent dans une initiative communautaire au sein de l'UEMOA et ont permis la rénovation du cadre juridique national à travers l'intégration dans le droit national, de plusieurs textes de lois, notamment la loi organique relative à la loi de finances (LOLF). Les réformes ont aussi visé la mise en œuvre d'une gestion budgétaire axée sur les résultats.

**387** ▾

**Gestion des finances publiques :** l'évaluation de la performance du système de gestion des finances publiques a été réalisée à trois reprises (en 2007, 2012 et 2014) selon la méthodologie PEFA avec la prise en compte de la participation citoyenne.

**388** ▾

Au niveau de la discipline budgétaire, il a été constaté :

- › l'insuffisante crédibilité budgétaire liée à la non exhaustivité et à la faible transparence du budget, l'inexistence de lien entre les décisions d'investissement et les projections de dépenses courantes à moyen terme, et les écarts croissants entre prévisions et réalisations de dépenses ;
- › la prévisibilité et le contrôle insuffisants de l'exécution du budget du fait de l'inefficacité des mécanismes de recours et des pénalités, de l'insuffisance de dialogue entre secteur privé et administration fiscale, de l'incomplétude de la base de données de l'IFU, de l'absence de synergie et d'interconnexion des bases de données du Ministère de la Fonction Publique et de la Solde (au Ministère des Finances), de l'accès limité du public aux informations relatives à la passation des marchés publics, et du recours fréquent aux procédures de gré à gré et à la consultation restreinte ;
- › les insuffisances dans la comptabilité, l'enregistrement des informations et l'élaboration des rapports financiers ;
- › l'insuffisante surveillance et vérification externes du fait de la couverture encore insuffisante de la Chambre des Comptes en matière de vérification externe (au moins 75 % des entités de l'administration centrale) et de l'insuffisante performance de l'Assemblée Nationale en matière d'examen des rapports d'exécution des lois de finances et d'examen et du vote de la loi de règlement. Les réformes exigent la création d'une Cour des Comptes pour corriger ces imperfections liées à la reddition des comptes et le vote de la loi de règlement.

**389** ▾

En matière d'allocation stratégique des ressources et de l'alignement des budgets sur les politiques nationales, les résultats des exercices PEFA mettent en exergue les insuffisances suivantes :

- › le manque de réalisme des ressources planifiées pour la réalisation des activités ;
- › la prégnance de la budgétisation annuelle en dépit des budgets-programmes et Cadres de Dépenses à Moyen Terme triennaux. Les réformes prévoient les autorisations d'engagement et des crédits de paiement pour combler cette insuffisance.

**390** ▾

Au niveau de la mise à disposition des services, les problèmes que rencontre l'administration sont :

- › l'efficacité et l'efficience des services fournis à l'administration sont affectées par les lenteurs observées dans le système de passation des marchés publics ;
- › le recours fréquent aux marchés de gré à gré ;
- › le long délai du processus d'exécution et la centralisation au niveau du seul ministre chargé des finances de la signature des contrats de certains marchés publics. Les réformes recommandent la décentralisation du pouvoir d'ordonnateur des dépenses au niveau de chaque ministère et institutions de l'État.

### 391

Au niveau de la participation des OSC et du secteur privé à l'élaboration et au suivi budgétaire, les OSC et le secteur privé interagissent aux côtés du gouvernement en matière de gestion des finances publiques. Conscients des exigences des citoyens à plus d'efficacité et d'efficience de l'action publique et du rôle de formation civique et de veille des OSC, le gouvernement s'est engagé en faveur du renforcement de la participation de ces deux acteurs à l'élaboration du budget. C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire l'implication active de ceux-ci dans les débats sur l'orientation budgétaire, sur les réformes à engager et sur les incitations en faveur du développement des activités économiques. D'importants progrès ont été réalisés et ont permis d'améliorer le niveau de transparence budgétaire du pays. En effet, selon l'Open Budget Index qui s'élabore périodiquement, le score du Bénin est passé de 1% à 45% entre 2012 et 2015. Cette situation est due à l'élaboration et à la publication à temps des différents rapports budgétaires. En dépit de ces progrès, les acteurs du secteur privé estiment que leurs propositions ne sont pas suffisamment prises en compte ni mises en œuvre pour dynamiser l'économie nationale.

### 392

La réforme budgétaire centrée sur la Gestion Axée sur les Résultats généralisée en 2006 au niveau de tous les Ministères et institutions de l'État, oblige à produire à la fin de chaque exercice budgétaire, un rapport de performance pour rendre compte de l'utilisation des fonds publics mis à leur disposition durant l'année écoulée. Cette exigence a été renforcée par les dispositions de la Loi Organique relative aux Lois de Finances du 27 septembre 2013 qui améliore le rôle de la cour des comptes et donne une responsabilité plus accrue aux gestionnaires de programme. Notons aussi que dans le cadre de la décentralisation, il est prévu certains outils de redevabilité que sont les sessions ou audiences publiques qui permettent aux élus locaux de rendre compte à leur mandant de la gestion faite des ressources publiques.

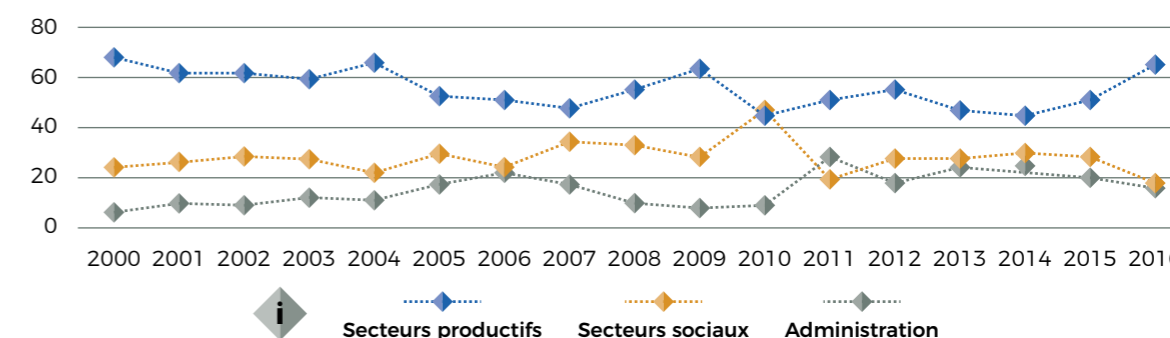
### 393

Programmation et mise en œuvre des investissements publics : Les efforts d'investissements publics, l'évolution de l'allocation par secteur et les investissements publics sur la période 2000-2016, indiquent clairement la priorité permanente accordée aux secteurs productifs de l'économie nationale. Ceux-ci se sont vus accorder en moyenne, 57,57 % du PIP sur la période 2000-2009 et 52,78 % entre 2010 et 2016. La seconde priorité revient aux secteurs sociaux avec en moyenne 31,86 % et 29,48 % respectivement au cours des périodes susmentionnées. Cependant, les résultats, effets et impacts de ces investissements sont peu perceptibles, peu sensibles à l'amélioration de conditions socio-économiques des populations.

### 394

Les sources intérieures de financement du PIP ont contribué pour 44,78 % et 49,95 % respectivement au cours des deux périodes susmentionnées et le solde est pris en charge par les sources extérieures. Cette évolution traduit la volonté de l'État de prendre de plus en plus de responsabilité dans le financement des actions publiques d'investissement. Les taux d'exécution des dépenses d'investissement sont en moyenne annuelle 62,52 % pendant la période 2000-2009 et 67,82 % entre 2010 et 2016. Au plan sectoriel, les taux de réalisation ont enregistré une évolution erratique entre 2000 et 2016.

Figure 21 : Évolution du PIP par secteur (en %)



Source : Réalisé à partir des statistiques de la CSPEF, 2017

### 395

La mise en œuvre du PIP souffre de plusieurs insuffisances. D'abord au plan transversal :

- > le manque de synergie et de complémentarité efficace entre le Ministère chargé du développement et celui chargé des finances provoque des retards, et des pertes d'opportunités ;
- > l'inefficacité du processus d'arbitrage (sectoriel, interministériel et national) devant confirmer l'inscription d'un projet au PIP ;
- > l'irréalisme des Cadres des Dépenses à Moyen Terme au niveau sectoriel (CDMT) ;
- > l'inscription au PIP de projets non pertinents pour la mise en œuvre des stratégies sectorielles, de projets sans étude de faisabilité ;
- > les faibles capacités d'exécution des ministères ;
- > la prégnance de budgets annuels peu favorables au budget à moyen terme et au processus de gestion axée sur les résultats prescrits par la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF). Les réformes en la matière se poursuivent ;
- > les révisions budgétaires en cours d'exercice et la régulation du SIGFIP ;

### 396

Ensuite, des problèmes sont aussi observés pendant la phase de mise en œuvre, notamment :

- > l'élaboration tardive des outils d'opérationnalisation du budget (des plans de travail annuels et des plans de passation des marchés, etc.) ;
- > les redondances de contrôles effectués aussi bien par la DNCMP que par l'ARMP ;
- > les longs délais de paiement en dépit de l'assouplissement de plusieurs contrôles ex-ante de paiement depuis 2012. Les réformes annoncent une rénovation de la fonction des contrôleurs financiers qui sont désormais des contrôleurs budgétaires et donc ne doivent plus se limiter aux contrôles ex-ante mais doivent aller au-delà par un contrôle ex-post voir un contrôle modulé.

### 397

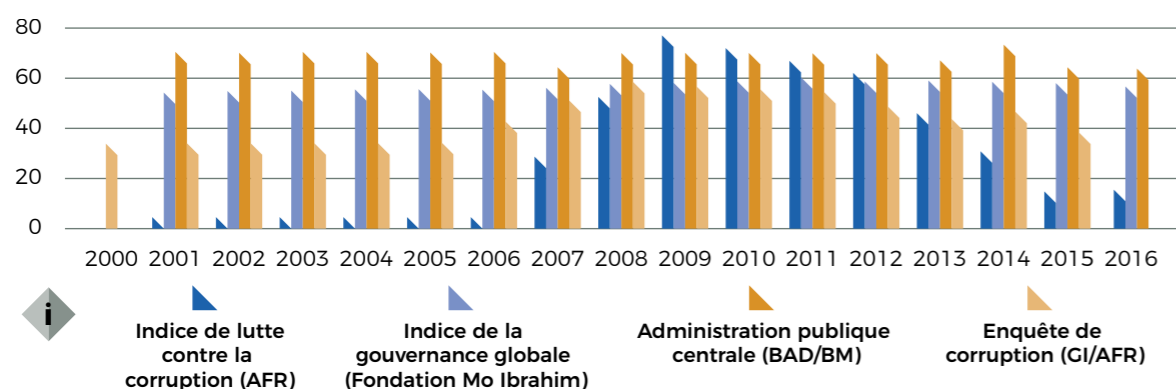
**Lutte contre la corruption :** selon l'Indice de Perception de la Corruption produit par Transparency International, le Bénin est passé du 77<sup>e</sup> rang en 2000 au 88<sup>e</sup> en 2005, 110<sup>e</sup> en 2010 et 95<sup>e</sup> en 2016. En ce qui concerne l'Indice du Contrôle de la Corruption publié par la Banque Mondiale, les scores enregistrés ont évolué de 37,6 en 2000 à 18 en 2005. Ils ont été de 26 en 2010 et 24 en 2014. Par ailleurs, la carte de score publiée par le Millenium Challenge Corporation (MCC) chaque

année, indique une bonne tenue des critères de gouvernance dont la plupart ont enregistré de bonnes performances sur la période 2006-2015, sauf celui du contrôle de la corruption qui évolue en dents de scie et sa dégradation en 2013 a conduit à un report de l'éligibilité du pays aux ressources de MCC. La mise en œuvre rigoureuse du Plan d'action élaboré à cet effet a permis le rétablissement de cette éligibilité et la signature en septembre 2015, d'un accord de don de 375 millions \$US pour mettre en œuvre le deuxième Programme MCA-Bénin.

### 398

Dans le Rapport mondial sur la compétitivité 2013-2014, les entreprises interrogées ont indiqué que la corruption était le plus grand obstacle aux affaires dans le pays et ceci influence globalement la capacité du Gouvernement à attirer des investissements fiables par le Partenariat Public Privé (PPP) dont les outils et conditions sont encore à élucider. Il est aussi admis que la corruption sévit dans tous les domaines de la société et à des niveaux de gravité variable.

Figure 22 : Évolution des indicateurs relatifs à la corruption



Source : Réalisé à partir des statistiques de la Fondation Mo Ibrahim, 2017

### 399

En dépit des efforts entrepris par le Gouvernement depuis 1991, surtout avec la mise en place de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) de l'Autorité nationale de régulation des marchés publics (ARMP), l'Unité nationale de lutte contre le blanchiment d'argent (Cellule nationale de traitement des informations financières, CENTIF), la lutte semble ne pas porter les fruits attendus.

### 400

Le Gouvernement a entrepris des démarches en vue de faire sanctionner les agents de l'État impliqués dans les scandales tels que l'affaire PPEAll dans laquelle il est reproché aux personnes impliquées, l'utilisation de plusieurs milliards de FCFA à des fins autres que celles dudit projet, même si plus tard, la justice a prononcé, en avril 2017, un non-lieu sur ce scandale qui a secoué le pays en 2015.

### 401

Cependant, il y a des scandales qui n'ont pas été élucidés. Au nombre de ceux-ci, il faut citer : i) la non exploitation ou la non instruction par les juridictions des résultats des audits réalisés depuis 2001, des enquêtes menées dans l'affaire CENSAD, à l'occasion du sommet de cette organisation tenue en 2008 à Cotonou ; ii) le scandale des turbines à gaz de Maria Gléta et iii) l'affaire ICC Services et consorts où des structures illégales de collecte d'épargne ont eu recours à la pyramide de Ponzi pour dépouiller des milliers de citoyens de près de 300 milliards de FCFA sur la période 2006-2011.

## 2.5.8 - PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVER

### 402

**Le processus démocratique au Bénin** est toujours en mouvement, malgré certaines difficultés liées au développement des bonnes pratiques respectueuses de la séparation des pouvoirs de chaque institution et de l'obligation de rendre compte de la gestion des affaires publiques à tous les niveaux dans toutes les sphères des institutions. La sécurité s'est améliorée et un climat de paix a été instauré grâce à la tenue de sessions de dialogue social même si les engagements des parties prenantes ne sont toujours pas respectés. Sur le plan de la participation citoyenne, le jeu multipartite n'a pas encore bien développé l'esprit d'implication des populations dans la gestion des affaires publiques aux plans national et local. La société civile essaye d'occuper son espace pour améliorer la participation des populations et le développement de la culture de transparence.

### 403

**La gouvernance au Bénin** est caractérisée par une gouvernance politique souvent mise à rude épreuve, un État de droit où les libertés individuelles et collectives sont parfois menacées, une Administration publique peu performante, une Justice peu efficace et peu transparente, une insuffisante qualité de l'allocation des ressources publiques, une corruption grandissante et pénalisant les activités économiques, et une insécurité en recrudescence.

### 404

**Une justice indépendante, de célérité et aux décisions prévisibles :** la justice doit constituer le socle du respect de principe démocratique, de l'état de droit et des libertés. Son efficacité et sa performance se trouvent parfois limitées par : l'influence politique, la corruption, l'insuffisance et la qualité des ressources humaines ainsi que son incapacité à couvrir le territoire national.

### 405

**L'administration publique,** en dépit de plusieurs initiatives et programmes mis en œuvre, manque d'efficacité dans l'amélioration de la qualité des services publics et de la gouvernance. Cette situation réside dans le non-respect des textes régissant l'administration, l'impunité, la corruption, le clientélisme, la gestion partisane de l'administration, l'insuffisance de la gestion prévisionnelle de la carrière et l'absence d'un système performant de promotion des cadres.

### 406

Le diagnostic présenté fait ressortir de nombreux défis auxquels des réponses appropriées doivent être apportées.

### 407

**Amélioration de la gouvernance politique :** bien que le modèle démocratique béninois figure parmi les meilleurs en Afrique, le principe de séparation des pouvoirs est mis à rude épreuve en raison des modes de désignation des membres des différentes institutions. En outre, après plus de 25 années d'expérience, il est toujours déploré la mauvaise organisation et la lenteur dans la gestion des contentieux électoraux qui pourraient conduire à des conflits préjudiciables à la cohésion nationale, à la paix et au renforcement de la légalité constitutionnelle qui sont les déterminants mis en exergue par la Vision Bénin 2025 Alafia.

## 408

**Renforcement de l'état de droit et des libertés :** le pays a fait de grands progrès en matière de respect et de jouissance des droits relatifs aux libertés individuelles et collectives, contribuant ainsi à la Vision Bénin 2025 Alafia, notamment dans son ambition de faire du Bénin un pays de paix. La préservation de ces droits est d'autant plus importante qu'il est enregistré de temps en temps des actes attentatoires à ces droits du fait **i)** des mesures d'interdiction de manifester prises à l'encontre des organisations syndicales et des OSC tout au long de la dernière décennie ; **ii)** des mesures de suspension prises en 2015 et 2016 par la HAAC, à l'encontre de certains organes de presse et **iii)** de celles relatives à l'interdiction en 2016 des associations estudiantines et de leurs activités sur les campus universitaires du pays.

## 409

L'effectivité d'un état civil fiable, exhaustif, informatisé et relié aux services à des fins de développement est, non seulement, un impératif pour assurer l'identité juridique à chaque Béninois et contribuer à la sécurité, mais aussi le gage de la constitution d'une Liste Électorale Permanente Informatisée (LEPI), fiable et régulièrement mise à jour pour l'enracinement du processus démocratique et le renforcement des droits humains.

## 410

**Transparence et efficacité des services judiciaires :** pour la Vision Bénin 2025 Alafia, la justice censée protéger les citoyens est à un niveau d'opérationnalité faible, en raison des nombreux problèmes comme l'anachronisme des textes de lois, l'insuffisance de la couverture juridictionnelle, l'indigence des juridictions existantes en ressources humaines, financières et matérielles, la non informatisation de la gestion des dossiers, la perpétuation des pratiques contraires à la déontologie dans les différents corps des personnels de la justice, et la politisation de l'appareil judiciaire.

## 411

**Modernisation et efficacité de l'Administration publique :** une administration performante capable de gérer les ressources avec transparence et efficacité, et de formuler des politiques et stratégies efficaces est un des déterminants qui fondent la Vision Bénin 2025 Alafia. L'Administration publique **i)** dont les missions demeurent insuffisamment clarifiées ; **ii)** qui souffre d'un manque d'organisation ; **iii)** qui n'utilise pas encore suffisamment les possibilités qu'offrent les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ; **iv)** où règnent le paternalisme et l'absence de sanction ; **v)** où les revues des performances sont insuffisamment orientées vers la reddition des comptes impliquant les usagers, les bénéficiaires des services fournis et toutes les autres parties prenantes, est encore loin d'une telle situation, en dépit des réformes qui ont été entreprises et **vi)** qui manque d'équipements, d'outils et d'instruments modernes et de compétences adéquatement réparties au niveau. Il s'agira d'accélérer la réforme et la modernisation de l'administration pour améliorer ses performances dans la mise en œuvre des politiques publiques et le soutien du secteur privé et des actions de la société civile.

## 412

**Renforcement de la lutte contre la corruption :** des progrès ont été enregistrés, mais le pays est encore loin dans le classement Doing Business. Les sphères dans lesquelles la corruption est souvent décriée sont les administrations domaniale, fiscale, douanière, la passation de marchés et la mise en œuvre des contrats de Partenariat Public Privé (PPP).

## 413

**Amélioration de la qualité du système d'allocation et de gestion des ressources publiques :** l'absence de lien entre les décisions d'investissement et les projections de dépenses courantes à moyen terme, les écarts croissants entre prévisions et réalisations de dépenses, l'insuffisant lien entre ressources d'investissement et résultat, l'irréalisme des Cadres des Dépenses à Moyen Terme au niveau sectoriel (CDMT) et l'inefficacité du processus d'arbitrage budgétaire, la systématisation de la reddition des comptes impliquant fortement les OSC sont l'expression de la nécessité de l'amélioration de la qualité de l'allocation des ressources publiques nécessaires au renforcement de l'alignement des stratégies sectorielles sur les ODD. L'exécution complète des dispositions de la LOLF et des réformes des finances publiques de l'UEMOA par la mise en application des DPPD et des PAP dans les lois de finances feront partie des solutions en faveur de la gestion publique axée sur les résultats et la redevabilité.

## 414

**Préservation de la paix et renforcement de la sécurité :** sans la paix et la sécurité, il est difficile de mener des politiques, programmes et projets favorisant le développement. Les multiples menaces à cette paix et à cette sécurité d'origine interne et externe requièrent une plus grande attention à la préservation de celles-ci et à la mise à contribution de la diplomatie en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

## 415

**Approfondissement du processus de la décentralisation pour en faire un véritable outil de développement :** l'insuffisance et l'imprécision des textes sur la décentralisation ne permettent pas un bon fonctionnement des différents niveaux d'articulation et une bonne planification des activités. Le partage des rôles et responsabilités entre les niveaux central, intermédiaire et local facilitera l'arri-mage et la prise en compte efficace et cohérente des politiques et stratégies de développement.

# 3

OBJECTIFS DE  
DÉVELOPPEMENT  
ET ORIENTATIONS  
STRATÉGIQUES



# 3.1

## Facteurs influençant les perspectives du PND

### 3.1.1 - TENDANCES PRÉVISIBLES AU NIVEAU MONDIAL

#### 416

L'économie mondiale est en pleine mutation avec les vagues successives de progrès technologiques, les mutations démographiques, la délocalisation de la croissance mondiale de leur pôle traditionnel vers de nouveaux horizons, les nouveaux vecteurs de changement et de transformation des économies.

#### 417

La croissance de l'activité mondiale ralentira et elle se déplacera des pays occidentaux vers l'Asie, notamment la Chine et l'Inde, et les nouveaux pays émergents, avec pour conséquence inévitable, l'émergence d'un monde multipolaire et avec une croissance mondiale passant de 3,6 %, D'ici à 2020, à 2,4 % entre 2050 et 2060. Elle sera tirée par l'innovation et les investissements dans les compétences. La pauvreté et les inégalités socio-économiques se renforceront et seront marquées par le vieillissement de la population, les mutations technologiques, consécutives à l'émergence d'une technologie de rupture comme les biotechnologies, les TIC et d'une modification de la composition de biens échangés. L'activité économique mondiale sera de plus en plus génératrice d'émission de gaz à effet de serre (GES) qui vont accélérer la dégradation de la couche d'ozone, de nature à entraîner un réchauffement accru du climat qui pourrait amputer le PIB mondial de 1,5 % en moyenne. Le défi majeur découlant de ces tendances lourdes de l'économie mondiale sera de promouvoir une croissance soutenue et inclusive, l'innovation, la productivité et l'emploi décent dans un cadre de production et de consommation durable et d'adaptation aux changements climatiques et de résiliences aux chocs et catastrophes.

#### 418

La tendance baissière de l'aide publique au développement observée depuis la crise financière de 2008 va se poursuivre et doit obliger les pays en développement à privilégier l'efficacité et la transparence financière et budgétaire, à diversifier les sources de financement du développement, à mobiliser davantage les ressources intérieures, les investissements directs étrangers (IDE) et les financements innovants.

#### 419

En ce qui concerne le cours des matières premières en particulier le pétrole, le principal produit d'exportation du Nigéria dont dépend l'économie béninoise, les

prix ont connu de grandes flambées au cours de la décennie 2000-2010 avec un pic de 145\$/baril en 2008, redescendu à 100\$ en 2013 pour se stabiliser autour de 50\$ depuis 2015. Cette tendance baissière pourrait se maintenir tout au long de la période couverte par le PND.

#### 420

S'agissant du coton qui est le principal produit d'exportation du Bénin, le marché mondial est prometteur dans les années à venir à la faveur d'une amélioration de la demande du fait de l'effet de substitution entre le polyester et le coton.

### 3.1.2 - AGENDA 2030 DES ODD

#### 421

L'élaboration de la feuille route des ODD à l'horizon 2030 a pris en compte les forces et faiblesses des politiques sectorielles mises en œuvre pour l'atteinte des OMD tout en intégrant les liens existants entre les trois dimensions du développement durable (économiques, sociales et environnementales). La problématique de régionalisation des ODD devra également être mise en exergue en vue de dégager des lignes d'action très fortes permettant de moduler les actions et moyens selon une approche de ciblage sectoriel et géographique en vue de réaliser des gains rapides pour les régions accusant plus de retard en lien avec le développement des pôles régionaux et la décentralisation.

#### 422

Pour l'atteinte des principales cibles des ODD, les orientations stratégiques du Bénin mettent en avant la question de la transformation structurelle socio-économique, l'accélération du processus de relèvement du niveau de développement du capital humain, la problématique d'inclusion sociale et du développement durable.

#### 423

Le processus de priorisation des cibles ODD conduit en 2017 par la Direction Générale de Suivi des ODD a permis de retenir 49 cibles sur les 169. Parmi ces cibles prioritaires, on peut citer :

- › la réduction de façon significative de la pauvreté monétaire et non monétaire ;
- › la mise en place d'un système et des mesures de protection sociale pour tous ;
- › la réduction des inégalités sous toutes leurs formes ;
- › l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire ;
- › la réduction de la mortalité maternelle et infantile ;
- › l'accès à l'éducation de qualité pour tous ;
- › l'accès à l'eau potable et aux conditions d'hygiène ;
- › la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable ;
- › la création de l'emplois décents ;
- › la mise en place d'infrastructures résilientes et d'une industrie durable ;
- › la promotion des modes de production et de consommation durables ;
- › le renforcement de la résilience des capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au changement climatique ;
- › des institutions efficaces.

#### 424

Pour le PND, au regard des performances limitées en matière d'OMD au niveau des secteurs et des régions, le défi principal est de mettre le pays sur une bonne trajectoire pour l'atteinte de certaines cibles des ODD en mettant en place une stratégie de gains rapides suivant les secteurs et les régions accusant plus de retards.

#### 425

Au total, 49 cibles des ODD (avec 80 indicateurs) sont retenues comme prioritaires pour le Bénin. Dans le même cadre, l'arrimage du PAG aux ODD (prioritaires) a été effectué ; il en ressort un niveau d'arrimage appréciable. Les thématiques centrales et transversales des cibles priorisées sont toujours en lien avec la pauvreté et les inégalités, l'enfance, la protection sociale, le capital humain, le niveau de vie, l'eau et l'énergie, la diversification économique, la gestion durable des terres, les changements climatiques, le genre et la bonne gouvernance à tous les niveaux.

### 3.1.3 - L'AGENDA 2063

#### 426

L'Agenda Africa 2063 qui est un cadre commun en vue d'une croissance inclusive et un développement durable pour l'Afrique à réaliser au cours des cinquante prochaines années s'est fixé des objectifs stratégiques, alignés à plus de 85 % avec l'agenda 2030 des ODD, à savoir :

- › un niveau et une qualité de vie et de bien-être élevés pour tous les citoyens ;
- › des citoyens bien éduqués et une révolution des compétences soutenues par la science, la technologie et l'innovation ;
- › des citoyens en bonne santé et bien nourris ;
- › des habitats modernes et agréables à vivre ;
- › des économies transformées et des emplois ;
- › une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues ;
- › une économie bleu/maritime pour une croissance économique accrue ;
- › des économies et des communautés écologiquement viables et résistantes au changement climatique ;
- › une intégration régionale effective et dynamique ;
- › une renaissance culturelle primordiale.

### 3.1.4 - PERSPECTIVES SOUS RÉGIONALES

#### 427

Les prévisions du Centre d'Etudes Prospectives et d'Information Internationales (CEPII) établissent que le taux de croissance de la sous-région ouest-africaine avoisinerait 5,2 % D'ici à 2050, à un niveau supérieur à la moyenne mondiale qui s'établira à 2,7 %. Les prévisions plus optimistes de la Banque Africaine de Développement (hypothèse haute) sont proches des prévisions précédentes et font mention d'une croissance attendue de 5,7 % D'ici 2050 contre 4,8 % pour l'hypothèse basse.

#### 428

Les atteintes à l'environnement se poursuivront en Afrique, causant à la fois la désertification dans les régions arides et semi-arides et les inondations dans les régions méridionales et côtières. Selon les prévisions, il faut s'attendre en Afrique, à un réchauffement climatique avoisinant 3°C à 4°C, avec pour conséquence des pertes pour l'agriculture céréalière de l'ordre de 2 % à 4 % du PIB de la CEDEAO.

#### 429

Les mêmes sources prédisent l'intensification des flux migratoires et l'insécurité dans les zones stratégiques et sensibles du fait **i)** d'une réduction de près de 40 à 60 % des ressources en eau des grands bassins hydrologiques du Niger, du Tchad et du Sénégal ; **ii)** d'une hausse du niveau moyen des mers d'environ 50 cm au cours des cent (100) prochaines années ; **iii)** d'une incidence accrue de la sécheresse, des inondations côtières qui pourraient affecter 80 millions de personnes ; **iv)** d'un accroissement du taux d'extinction de certaines espèces animales menacées ; **v)** d'une vulnérabilité accrue de la plupart des écosystèmes forestiers déjà rendus fragiles par des pratiques et technologies agricoles inadéquates.

#### 430

La tendance accrue de l'interdépendance entre les pays de la sous-région ouest-africaine devra favoriser la coopération et l'harmonisation des politiques dans tous les domaines : économique, social, environnemental et sécuritaire. Au niveau communautaire, la tendance à la consolidation des organisations régionales (UEMOA, CEDEAO), à la convergence des politiques communautaires se poursuivra en dépit des lenteurs observées dans la réalisation de l'objectif de libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.

## 3.2

# Fondements des choix stratégiques du PND

### 3.2.1 - VISION BÉNIN 2025 ALAFIA

#### 431

Le PND tire ses fondements dans la vision prospective Bénin 2025. Dans le cadre des Études Nationales de Perspectives à Long Terme (NLTPS), le Bénin s'est doté, au début des années 2000, d'une Vision Bénin 2025 Alafia formulée comme suit : **« Le Bénin est, en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social »**. La vision Bénin 2025 a prévu trois séquences dans le processus de transformations structurelles socio-économiques : **i)** renforcement des bases institutionnelles et économiques (2000-2010) ; **ii)** croissance économique au service du développement (2011-2020) et **iii)** restauration des valeurs sociales et reconquête de l'environnement extérieur (2020-2025). Cette vision repose sur cinq piliers et

huit objectifs stratégiques. Il s'agit de : **i)** la bonne gouvernance ; **ii)** l'unité nationale et la paix ; **iii)** une économie prospère et compétitive ; **iv)** une culture convergente et rayonnante ; et **v)** le bien-être social. Cette vision prospective a pour objectif d'éclairer les choix et orientations stratégiques à moyen terme à mettre en œuvre dans le cadre de plusieurs plans de développement.

#### 432

Tous les documents de planification qui se sont succédés de 2000 à 2015 se sont référés à la Vision Bénin-2025. Les défis soulevés par cette vision sont toujours d'actualité en particulier : **i)** la transformation structurelle de l'économie en vue de promouvoir une croissance forte, durable, et inclusive ; **ii)** l'amélioration et le renforcement de la gouvernance dans ses multiples dimensions et à tous les niveaux ; **iii)** le renforcement des actions pour la couverture universelle en matière de santé, d'approvisionnement en eau, d'hygiène et d'assainissement et **iv)** la promotion de la gestion axée sur les résultats notamment par l'évaluation des performances de l'administration, la systématisation de la reddition des comptes et une meilleure organisation des services de l'administration.

#### 433

Le PND 2018-2025, se fondant sur Bénin 2025 Alafia et prenant en compte l'évolution du contexte national régional et sous régional, renforcera cette vision prospective, volontariste et sa traduction dans des programmes transversaux, sectoriels, cohérents à fortes portées sur le processus des transformations structurelles socio-économiques et du relèvement du niveau de développement du capital humain.

#### 434

L'atteinte de la croissance économique espérée en 2025 passe forcément par l'utilisation des ressources biologiques et génétiques du pays. Les principaux réservoirs de ces ressources sont les écosystèmes terrestres (forêts, savanes, etc.) et les écosystèmes aquatiques (lacs, lagune, fleuve, mer, etc.). Il est donc évident que l'agriculture étant le premier moteur de l'économie béninoise, le développement économique du Bénin en 2025 ne se fera pas sans une contribution remarquable de ce secteur. En dépit des efforts de modernisation entrepris jusque-là, l'agriculture béninoise garde un caractère extensif et est citée comme une menace majeure à la conservation de la diversité biologique. En effet, du fait des nouveaux déboisements, le Bénin perd environ 60 000 ha de forêts (réservoir de la diversité biologique) par an, soit un taux annuel de déforestation évalué à 1,2 et il sera donc nécessaire d'inverser cette tendance comme l'a fait le Ghana par l'intensification d'actions innovantes.

#### 435

Pour construire ce Bénin rêvé, les actions à mener, pendant les huit prochaines années, devront permettre d'organiser le secteur public autour des principes cardinaux de gestion institutionnelle et économique, de décentralisation et de solidarité nationale en vue de consolider les conditions d'épanouissement et d'expansion du secteur privé nécessaire à la construction d'une économie prospère et compétitive comme l'ambitionne la Vision de faire de la première décennie 2000-2010, période de renforcement des bases institutionnelles et économiques. En réalité, il s'agira de réaliser la transformation structurelle de l'économie en vue de promouvoir une croissance forte, inclusive et durable.

## 3.2.2 - LES ASPIRATIONS DES ACTEURS À LA BASE

### 436

Les aspirations collectées auprès des populations à la base portent essentiellement sur l'amélioration de la qualité de la gouvernance locale, l'attractivité des territoires et l'émergence de pôles régionaux de développement viables. Ces aspirations, laissent transparaître : **i)** le renforcement du processus de déconcentration et de décentralisation avec un transfert effectif des compétences aux communes pour une mise en valeur optimale des potentialités des régions ; **ii)** l'amélioration du pilotage et de la gestion du développement des régions qui restent encore caractérisés par la faible prise en compte de la dimension long terme et une quasi absence d'organisation, de planification et de l'occupation du territoire, débouchant sur une gestion non rationnelle du potentiel des ressources naturelles ; **iii)** l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité des territoires pour la construction de véritables pôles régionaux de développement viables ; **iv)** la mise en œuvre de programmes spécifiques pour des gains rapides au niveau des ODD pour les territoires accusant plus de retard, **v)** le développement d'une véritable politique d'intégration au niveau des communes frontalières visant à favoriser la coopération transfrontalière.

## 3.2.3 - LEÇONS APPRISES DE L'ÉVOLUTION D'AUTRES PAYS

### 437

L'analyse comparative de l'évolution des indicateurs de quatre pays (Bénin, Ghana, Vietnam et Côte d'Ivoire) révèle des indices de développement humain plus élevés pour le Ghana et le Vietnam (supérieur à 0,50) et faibles pour le Bénin et la Côte d'Ivoire (en dessous de 0,50). Toutefois, il ressort que des progrès considérables ont été effectués par l'ensemble des quatre pays sur la période 1990-2015. En effet, le Vietnam (1,45 %) et le Bénin (1,37 %) enregistrent les moyennes annuelles les plus élevées suivis du Ghana (0,97 %). Cependant, étant des pays à faible indice de développement humain, le niveau de développement humain en 1990 du Ghana n'a été atteint par le Bénin et la Côte d'Ivoire qu'en 2011 et 2013 respectivement. Par ailleurs, le changement enregistré entre 1990 et 2015 est de 40 % pour le Bénin contre 20,1 %, 26,1 % et 41,7 % respectivement pour la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Vietnam.

### 438

La réduction des taux de pauvreté à travers le monde s'explique essentiellement par une forte croissance, des emplois décents, l'augmentation des capacités de production et la fourniture de la protection sociale aux groupes les plus vulnérables. Pour les trois pays africains considérés, la réduction de la pauvreté représente toujours un enjeu de taille. Au moment où le Bénin et la Côte d'Ivoire voient leurs incidences de pauvreté augmentés respectivement de 7,8 % (entre 2006-2015) et de 20,6 % (entre 2002-2015), le Ghana et le Vietnam ont réussi à diminuer ce taux respectivement de 24,1 % (entre 2005-2012) et de 34,8 % (entre 2010-2014).

### 439

Il faut noter qu'au Vietnam, les résultats remarquables dans la réduction de la pauvreté ont été les résultats directs **i)** d'une forte croissance économique ; **ii)** des réformes lancées en 1986 en matière d'entreprises, de foncier, de politiques commerciales, etc. (Rapport évaluation des OMD, 2015) ; **iii)** de l'ouverture des marchés qui ont permis un afflux d'investissements étrangers et des millions d'emplois à la population et **iv)** de la mise en place de programmes nationaux ciblés sur les aspects essentiels des conditions de vie ainsi que l'amélioration des services publics et des filets de sécurité sociale, prioritairement aux groupes les plus défavorisés.

### 440

Au Ghana, les facteurs ayant contribué à faire face aux situations diverses de pauvreté dans tout le pays sont notamment : **i)** la forte croissance économique ; **ii)** le projet de Travaux Publics Intensifs (LIPW) qui a offert des opportunités temporaires d'emploi aux ménages pauvres et ruraux pendant la période hors saison agricole ; **iii)** l'amélioration des infrastructures en particulier des réseaux routiers dans des zones qui ne sont pas bien accessibles ; **iv)** l'accès au régime national d'assurance maladie (NHIS) pour les pauvres ; **v)** la microfinance et des crédits aux personnes démunies dans divers secteurs ainsi que d'autres services de conseil aux entreprises, de formation et de renforcement des capacités pour les petites et moyennes entreprises ; **vi)** l'introduction de l'initiative de développement économique local (LED) axée sur la mobilisation de ressources pour le développement local ; **vii)** la mise en œuvre du programme de subventions de rétention des écoliers dans les écoles publiques de base dans les régions pauvres ; **viii)** l'introduction du Programme national de subvention des engrais pour améliorer la production alimentaire et la sécurité alimentaire et **iv)** le soutien de la productivité des fermes de cacao grâce à la pulvérisation en masse, etc.

### 441

En plaçant l'éducation au cœur de leurs politiques depuis une quinzaine d'années, les pays africains sont fermement convaincus de la contribution potentielle de celle-ci à la construction d'une société équitable, compétitive et solidaire. En 2015, la Côte d'Ivoire est le seul pays qui a enregistré un taux de scolarisation du primaire inférieur à 100 %, avec un taux moyen sur la période égal à 74,32 % sur la période 1990-2015. Même si le Bénin a enregistré en 2015 le niveau le plus élevé du taux de scolarisation (de même que l'accroissement le plus élevé sur la période), son taux moyen sur la même période est inférieur à celui du Ghana (90,57 %) et du Vietnam (106,13 %) qui a lancé des programmes de construction des écoles et l'amélioration des moyens d'apprentissage à tous les niveaux d'enseignement.

### 442

Par ailleurs, en matière de réduction de la mortalité maternelle et infantile. Le Vietnam est le pays qui a enregistré les plus faibles taux moyens sur la période avec 25,29 ‰ et 108,6 pour 100 000 respectivement. Le Bénin est le pays qui a enregistré le taux moyen de mortalité infantile le plus élevé (99,75 ‰) suivi de la Côte d'Ivoire (91,04 ‰). Même si le Bénin a un taux de mortalité maternelle toujours élevé (347 pour 100 000 en 2014), il présente sur la période 1990-2015 un taux moyen de mortalité maternelle le plus faible (414 pour 100 000) après celui du Vietnam qui a mis en œuvre des programmes visant à améliorer la qualité des accoucheuses grâce à des programmes de formation, à l'amélioration de l'infrastructure des centres de santé et à l'élargissement des campagnes de communication.

### 443

Pour parvenir à la réduction de la mortalité infantile, les principales interventions politiques prises au Ghana comprennent : **i)** la mise en place d'un programme complet de clinique prénatale lié aux cliniques de bien-être de l'enfance dans de nombreux districts et le soutien au programme élargi de vaccination (EPI) pour les enfants ; **ii)** l'expansion de la prestation de services de santé communautaire ; **iii)** l'accès accru aux services de santé dans le cadre du régime national d'assurance maladie et **iv)** l'accroissement du programme de gestion intégrée des maladies de l'enfance.

### 444

Sur le plan économique et sur la période 1990-2015, la croissance moyenne du Bénin est égale à 4,3 % et est tirée par les secteurs tertiaire et primaire. Quant au Ghana, il a connu sur la période 1990-2015, une croissance moyenne de 5,5 %. Cette croissance a augmenté durant les trois sous-périodes considérées passant de 4,4 % entre 1990 et 2004, à 6,4 % entre 2005 et 2010 et puis à 7,7 % entre 2011 et 2015. Elle est tirée par les performances des secteurs tertiaire et primaire entre 1990 et 2010 et puis les secteurs tertiaire et secondaire entre 2011 et 2015. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, son économie est caractérisée par une croissance moyenne de 2,55 % entre 1990 et 2015. Cependant, ce taux moyen de croissance s'est accéléré durant la période passant de 1,4 %, à 2,1 % et puis à 6,6 % respectivement sur les périodes 1990-2004, 2005-2010 et 2011-2015. Sur toute la période, le secteur tertiaire est le secteur le plus productif suivi par : **i)** le secteur primaire, de 1990 et 2004, et **ii)** le secteur secondaire de 2005 à 2015.

### 445

La Côte d'Ivoire a enregistré le PIB/tête moyen le plus élevé sur la période 1990-2015 égal à 967,26 dollars US. Ensuite, l'on retrouve le Vietnam avec un PIB/tête moyen de 789,73 dollars US contre 752,65 dollars US pour le Ghana et 560,54 dollars US pour le Bénin. Sur la période 1990-2004, le PIB/tête moyen du Bénin (397,49 dollars US) était supérieur à ceux du Vietnam (334,86 dollars US) et du Ghana (374,71 dollars US). En outre, à partir de 2011, le PIB/tête moyen de la Côte d'Ivoire (1378,28 dollars US) est inférieur à ceux du Vietnam (1872,82 dollars US) et du Ghana (1562,52 dollars US).

### 446

L'analyse de la proportion moyenne du taux d'investissement (de la formation brute du capital fixe en pourcentage du PIB) révèle que le Vietnam a connu le pourcentage le plus élevé sur la période 1990-2015 soit 28,07 %. Le Bénin, précédé par le Ghana (22,64 %), se retrouve en troisième position avec un taux de 20,50 %. Sur la période, ce taux a baissé pour le Vietnam passant de 27,12 % entre 1990 et 2004, à 32,68 % entre 2005 et 2010 et puis à 24,63 % entre 2011 et 2015. Le contraire s'observe pour les trois autres pays africains qui ont enregistré une augmentation sur les mêmes périodes considérées.

### 447

En 2015, le Vietnam (avec un indice de facilité des affaires égal à 91) et le Ghana (111) sont les pays qui attirent plus d'investisseurs. Le Bénin (153), précédé par la Côte d'Ivoire (139), se retrouve en dernière position.

## 448

Sur le plan environnemental, excepté le Bénin, les trois autres pays ont amélioré leur paysage forestier. En effet, la proportion moyenne de zone forestière en pourcentage des terres a augmenté de 0,56% pour la Côte d'Ivoire, de 3,12% pour le Ghana et puis de 18,88% pour le Vietnam sur la période 1990-2015 alors qu'elle a baissé de 12,86% pour le Bénin. Le Vietnam a développé un certain nombre d'initiatives visant à protéger et à restaurer ses forêts, y compris les programmes de la Stratégie nationale de développement forestier et des paiements pour les services écosystémiques dans le secteur forestier. Pour ce qui concerne le Ghana, le pays a eu à mener un certain nombre d'interventions pour ralentir le taux de déforestation et finir par l'arrêter et l'inverser. Ceux-ci incluent l'établissement de 168 910 hectares de plantations forestières, principalement dans une forêt dégradée dans le cadre du Programme de développement des plantations forestières nationales de 2002 à 2012.

## 449

Sur le plan de la gouvernance, l'analyse de la stabilité politique et l'absence de violences qui mesurent la probabilité de menace de violences contre les gouvernements, voire la probabilité de leur renversement, y compris le terrorisme, le Bénin (avec une moyenne égale 0,42) et le Vietnam (0,21) détiennent les meilleures situations tout au long de la période 1990-2015. La Côte d'Ivoire (-1,40) se retrouve en dernière position, précédée par le Ghana (-0,05). Pour ce qui concerne l'efficacité des pouvoirs publics qui mesure la compétence de la bureaucratie et la qualité de la prestation du service public d'une part et l'État de droit qui mesure la qualité de la mise en application des contrats, la police et les tribunaux, y compris l'indépendance du judiciaire, et l'incidence de la criminalité d'autre part, le Ghana occupe la première place suivie du Vietnam. Le Bénin, de son côté, arrive en troisième position. En outre, le Ghana est le pays ayant relativement la meilleure gouvernance de qualité dans le cas de la maîtrise de la corruption mesurant l'abus des pouvoirs publics à des fins lucratives, y compris la grande et la petite corruption (et le détournement des biens de l'État par les élites). Il est suivi par le Vietnam et la Côte d'Ivoire, et puis en dernière position, par le Bénin. Pour ce qui concerne l'écoute et la réédition de compte en termes de droits politiques, civils et de droits de l'homme, le Ghana et le Bénin détiennent les meilleures situations suivis par la Côte d'Ivoire. En conclusion, le Bénin pourrait s'inspirer des modèles vietnamien et ghanéen.

### 3.2.4 - PRINCIPES DIRECTEURS

## 450

Le PND veillera à respecter les principes directeurs suivants :

- › **Équilibre et équité** combinant les défis de la paix et de la stabilité d'une part, et ceux de la pauvreté de masse croissante qui appellent l'investissement des interventions dans le développement humain durable d'autre part.
- › **Responsabilisation** : ce principe conforte celui de la participation efficace des différentes parties prenantes aux actions de développement. Pour ce faire, tous les acteurs de développement que sont le gouvernement, le secteur privé, la société civile devront être impliqués dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PND. Ce principe inclut la redevabilité mutuelle entre les détenteurs d'obligations (État, Collectivités locales, Responsables du secteur privé, Responsables de la Société civile) et les détenteurs de droits (populations et autres bénéficiaires spécifiques)

#### › Toute action visant la transformation structurelle doit se baser sur :

- ▶ L'amélioration de la gouvernance du développement en vue de consolider les bases d'un État stratège et la gestion du développement pour diversifier, renforcer la résilience de l'économie et prendre le leadership du développement du pays, avec les instruments appropriés de pilotage ;
  - ▶ La prise en compte d'une part, de la sensibilité genre, afin que le processus de croissance inclusive et développement durable le soit réellement pour les femmes comme actrices et bénéficiaires de cette croissance, et de l'autre, la prise en compte du respect et de la promotion des droits humains en général, et de ceux de la femme en particulier ;
  - ▶ La cohérence dans les référentiels de planification et de gestion de l'espace en ciblant les structures nationales et régionales les mieux habilitées à les mettre en œuvre ;
  - ▶ L'opérationnalisation et la cohérence des instruments de planification, de programmation et de budgétisation, en mettant l'accent sur le lien entre les perspectives de long terme et celles de moyen terme, et entre ces dernières et les exercices budgétaires annuels ;
  - ▶ La maîtrise des outils de suivi des résultats des politiques publiques, et notamment des progrès en matière d'atteinte des ODD ;
  - ▶ La redynamisation du cadre de dialogues des politiques ainsi que des mécanismes et outils de gestion et de suivi de l'aide publique au développement,
  - ▶ L'approfondissement de l'approche du développement durable par le renforcement de la gouvernance environnementale, et l'intégration de la perspective de l'économie verte dans les politiques de développement.
- › **Gestion Axée sur les Résultats** : la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) est une approche utilisée, visant l'efficacité et l'ancrage de l'obligation de rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, en mettant l'accent sur l'atteinte de résultats concrets et réalistes.
- › **Partenariat** : au niveau national, il s'agit du partenariat avec le secteur public, le secteur privé, les organisations de la société civile et les collectivités locales. Au niveau international, il s'agit de la coopération avec les organisations régionales et internationales y compris la coopération décentralisée. Elle est favorisée par l'application effective des réformes de finances publiques de l'UEMOA.

## 3.3

# Option stratégique de développement

## 451

Au regard du diagnostic stratégique posé à travers les quatre thématiques retenues ayant permis d'identifier les problèmes et les défis majeurs auxquels le Bénin est confronté et les enjeux en présence, il a été défini un cadre stratégique axé sur le développement de l'agro-industrie, les services et le tourisme. Ainsi, l'option stratégique retenue est de **faire de l'agro-industrie, des services et du tourisme, le moteur de la croissance économique forte, inclusive et durable dans le cadre d'une gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures.**

## 3.4

# Trajectoire pour un développement durable

### 452

Le Bénin aspire à une croissance forte, inclusive et durable dans un contexte marqué par la monoculture d'exportation (coton) qui représente 70 % des recettes d'exportation. Toutefois, des progrès sont enregistrés en ce qui concerne l'ananas et la noix de cajou, mais les quantités produites sont encore loin de traduire la diversification tant souhaitée. Les expériences des pays émergents ont montré que la croissance économique résulte des secteurs secondaire et tertiaire au cours de la période 2010-2015 pendant que celle du Bénin est basée essentiellement sur les secteurs primaires et les services qui subissent durement les contrecoups de l'évolution des cours mondiaux des matières premières et des changements de politiques économiques au Nigéria. Il est donc impératif pour l'économie béninoise d'engager la transformation structurelle en vue de faire des secteurs secondaire et tertiaire les moteurs de la croissance économique. L'ambition est de positionner le Bénin dans la perspective d'exploiter toutes les possibilités offertes par les innovations technologiques tant mécaniques que biotechnologiques.

### 453

Les contraintes à la diversification des bases productives et à l'accélération de la croissance économique pour jeter les bases solides d'insertion du Bénin dans la dynamique des économies émergentes sont multiples. Il s'agit plus particulièrement :

- › du déficit en énergie électrique, limitant la modernisation de l'agriculture, le développement des activités industrielles et l'attrait des investisseurs nationaux et internationaux ;
- › du déficit des infrastructures de transport (route/rail, port, aéroport) et des TIC qui sont de nature à propulser l'économie nationale sur la trajectoire de l'innovation et de la compétitivité de plusieurs filières productives ;
- › de la faiblesse du capital humain ne permettant pas aux secteurs productifs de bénéficier d'une main d'œuvre qualifiée, du relèvement du bien-être des populations et de l'insertion réelle des femmes dans les dynamiques sociales et politiques du pays ;
- › de l'environnement des affaires peu incitatif lié à la question de la faible efficacité de la gouvernance administrative et économique handicapant le Bénin par rapport à ses concurrents.

### 454

Fort de tout ce qui précède et tenant compte du niveau de développement du pays, le PND 2018-2025 trace pour le Bénin une trajectoire de l'économie nationale en réalisant une forte croissance économique, inclusive et durable de l'ordre de 10 % en 2025 grâce aux trois paliers que sont : **i)** la diversification de la production agricole avec en soutien le développement des services (infrastructures rurales, logistiques, innovations, biotechnologies) ; **ii)** la transformation agro-industrielle et le développement accru des services (environnement des affaires, tourisme, transport logistiques, numérique, innovations) et **iii)** l'exportation des connaissances à travers les innovations et les biotechnologies.

## ◆ PREMIER PALIER : LA DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE AVEC EN SOUTIEN LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES

### 455

Il s'agit d'élargir les bases productives dans certains créneaux porteurs et notamment dans le secteur agricole, à travers la promotion des filières agricoles phares suivant les pôles de développement agricole : coton, maïs, riz, ananas, manioc et anacarde. Les transformations structurelles, le relèvement du niveau du capital humain et l'amélioration des productivités apparaissent ici comme les vecteurs clés de changement pour de réelles perspectives de diversification des bases productives avec un meilleur positionnement de l'économie béninoise dans les chaînes des valeurs sous régionales et internationales.

### 456

Cette diversification agricole sera soutenue par le développement des infrastructures rurales, des logistiques, des innovations et des biotechnologies, la mise en place des mesures incitatives en direction du secteur informel dans sa mutation vers le secteur formel, ainsi que par des transformations structurelles des modes de production et de consommation.

### 457

La diversification de la production agricole implique une agriculture très productive, permettant de : **i)** réaliser des revenus suffisants pour les agriculteurs, **ii)** garantir l'autosuffisance alimentaire et **iii)** libérer la main-d'œuvre pour l'industrie et les services. Elle passe aussi par l'approfondissement du processus de réformes foncières, le renforcement des capacités de recherche agricole, de services d'appui-conseil au monde rural, l'introduction de nouvelles technologies et des investissements conséquents dans l'industrie visant le développement des pôles régionaux de croissance.

### 458

Au niveau du développement régional, la mise en place et le développement des pôles régionaux de croissance passera nécessairement par la valorisation des produits régionaux à travers : **i)** agropole Coton-Élevage au nord ; **ii)** technopôle agro-alimentaire au sud, à proximité de la zone franche industrielle ; **iii)** techno-centre (ou Technoparc) des métiers du textile ; **iv)** techno-centre du BTP et des matériaux de construction du Bénin et **v)** Centre d'excellence des métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.

### 459

La transformation structurelle devra également viser, d'une part, le développement du capital privé béninois à travers une stratégie nationale de promotion des PMI/PME dans tous les secteurs émergents et, d'autre part l'accroissement de la Productivité Totale des Facteurs du Bénin à travers des initiatives et efforts pour promouvoir un climat des affaires comparable aux pays émergents, une lutte efficace contre la corruption, la promotion des Investissements Directs Étrangers (IDE) et du développement durable.

## ◆ DEUXIÈME PALIER : LA TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE ET LE DÉVELOPPEMENT ACCRU DES SERVICES

### 460 ▾

Il s'agit de rendre effectif le changement dans la composition sectorielle du PIB à travers la valorisation des produits locaux et le développement des chaînes de valeur grâce à une industrie de transformation, un secteur des services ouverts aux TIC et en améliorant la productivité de tous les secteurs, tout en prenant en compte les fondamentaux de l'économie verte et du développement durable. Dans ce sens, l'amélioration de l'environnement des affaires et le développement du transport-logistique, du tourisme, du numérique et des innovations constituent des facteurs déterminants pour ce palier.

### 461 ▾

En matière de transport-logistique, surtout maritime, malgré d'importants efforts de ces dernières années, le positionnement du Bénin n'est pas suffisamment exploité. Des défis importants se posent, notamment en matière de facilitation du commerce et des transports, de l'accès aux marchés, de mise à disposition des différentes branches d'infrastructures logistiques spécifiques nécessaires au déploiement des piliers économiques. À cet effet, la montée en gamme au plan logistique nécessitera à la fois des investissements structurants et parfois massifs qui permettront au pays de bénéficier au mieux de sa position charnière entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale, ainsi que de la proximité avec le Nigéria. L'objectif est d'atteindre D'ici 2025 « une Plateforme régionale de négoce et de services à forte valeur ajoutée ».

## ◆ TROISIÈME PALIER : L'EXPORTATION DES CONNAISSANCES À TRAVERS LES INNOVATIONS ET LES BIOTECHNOLOGIES

### 462 ▾

Il sera possible d'exporter les résultats et les acquis du développement des innovations technologiques et des biotechnologies. Ces résultats et acquis pourront permettre: **i)** d'améliorer la productivité agricole, notamment pour les filières agricoles porteuses; **ii)** de rendre effective la création de nouveaux produits agro-industriels et **iii)** d'améliorer les systèmes énergétiques. La promotion des incubateurs facilitera le développement des technologies et la mise en place de la Cité du savoir favoriseront leur exportation.

### 463 ▾

À ces orientations économiques s'ajoutent le nécessaire relèvement du niveau de développement du capital humain et des infrastructures de qualité qui vont nécessiter des investissements massifs pour permettre au Bénin de disposer des ressources humaines qualifiées, performantes et en bonne santé ainsi qu'un niveau de standard international de ses infrastructures pour assurer durablement la marche vers une croissance économique forte et inclusive.

Figure 23 : Trajectoire pour un développement durable



## 3.5

# Objectif global de développement

### 464 ▾

Tirant, d'une part, des leçons de la mise en œuvre des principaux référentiels antérieurs de développement (OSD, SCRP), de la dynamique de relance de la croissance créée par le PAG 2016-2021 et des expériences des pays qui ont opté pour des processus d'accélération de leur développement et d'autre part, tenant compte des potentialités du Bénin, des défis et enjeux nouveaux pour l'atteinte de la vision Bénin 2025 Alafia, des cibles des ODD le choix d'une option stratégique s'impose pour mobiliser toutes les énergies et les fédérer dans une même direction.

### 465 ▾

**L'objectif Général du PND est d'atteindre une croissance soutenue, inclusive et durable de 10 % en 2025 axée sur le développement de l'agro-industrie, des services et du tourisme** dans un cadre de gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures.

## 466

En effet, aux défis internes visant à transformer l'économie béninoise et à garantir une meilleure condition de vie des populations, se sont ajoutés les enjeux liés à la mutation rapide de l'environnement international. De nouvelles sources de vulnérabilité ont émergé. Elles sont multiformes et englobent des sphères plus larges que les questions d'ordre économique. La multiplicité des défis, leur acuité et leur impact sur le potentiel de croissance et de développement du Bénin exigent des choix optimaux, pour tenir compte des contraintes en présence.

## 467

Les réponses à ces défis ont conduit les Béninois à un choix stratégique clair et précis pour l'horizon 2025 et à retenir la trajectoire présentée ci-dessus. Il ne peut en être autrement quand la problématique de développement qui fonde la vision de développement « Bénin 2025 Alafia », met l'accent sur, entre autres, la prospérité et la compétitivité économiques en vue du bien-être social de la population.

## 468

La problématique de développement réside donc dans la valorisation du principal potentiel économique du Bénin qu'est l'agriculture. Il ne s'agit pas tout simplement de produire de la matière première, mais aussi de la transformer et de la commercialiser; d'où le développement de l'agro-industrie qui est l'ensemble des industries ayant un lien direct avec l'agriculture. Cela comprend donc l'ensemble des systèmes de productions agricoles et s'étend à toutes les entreprises qui fournissent des biens à l'agriculture (semences, engrais, pesticides, machines, etc.), à celles qui transforment les produits agricoles et les conditionnent en produits commercialisables, mais aussi à toutes les activités para-agricoles, y compris les formations. Toutefois, il ne s'agit pas de se limiter aux seuls produits alimentaires, domaine exclusif au secteur agroalimentaire, mais de s'ouvrir aussi à tous les autres secteurs parallèles de valorisation des ressources agricoles.

## 469

Pour ce faire et durant les huit années qu'il couvre, le PND devra mettre en œuvre la trajectoire à travers ses trois paliers dans un processus non linéaire. Les filières définies et les projets phares et prioritaires contenus dans le PAC 2016-2021 constituent des repères en matière d'investissements productifs et de concentration d'investissements privés pour la transformation structurelle souhaitée. Plus spécifiquement, il s'agira de rendre effectif le changement dans la composition sectorielle actuelle du PIB, tout en prenant en compte les fondamentaux de l'économie verte et du développement durable.

## 470

L'objectif global du PND est décliné en quatre objectifs stratégiques à savoir :

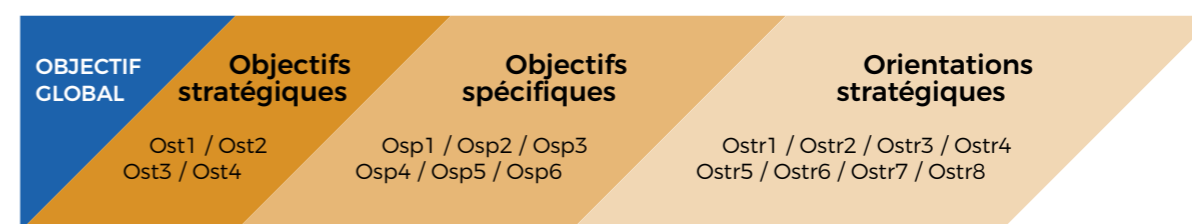
- › développer un capital humain sain, compétent et compétitif;
- › accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise;
- › assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement;
- › consolider l'état de droit et la bonne gouvernance.

## 3.6

# Objectifs stratégiques, spécifiques et orientations stratégiques

## 471

Les objectifs stratégiques du PND sont déclinés en objectifs spécifiques assortis d'orientations subdivisées en axes stratégiques. Leur description permet de préciser les points d'application autour desquels leur opérationnalisation devra se concentrer. De façon schématisée la logique de déclinaison se présente comme il suit :



### 3.6.1 - OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : DÉVELOPPER UN CAPITAL HUMAIN SAIN, COMPÉTENT ET COMPÉTITIF

#### ◆ OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET EFFETS ATTENDUS

## 472

Les principaux défis identifiés au terme du diagnostic mettent clairement en évidence la nécessité de doter le pays d'un capital humain performant, facteur du développement durable. L'objectif stratégique visé est donc de « **Développer un capital humain sain, compétent et compétitif** ».

## 473

En effet, la réalisation d'une croissance inclusive durable porteuse d'effets sur l'élargissement des bases productives nécessite un niveau de développement du capital humain de qualité et un système de distribution des fruits de la croissance permettant : **i)** l'accès aux services sociaux de base de qualité ; **ii)** l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat et le soutien aux producteurs ; **iii)** la protection sociale inclusive renforçant la résilience et la capacité productive des ménages pauvres et des couches vulnérables et **iv)** l'égalité et l'équité dans l'accès aux ressources et aux opportunités de revenus. Aussi, les besoins humanitaires tels que l'alimentation, la nutrition et le logement, etc. sont-ils également à prendre en compte pour doter le pays d'un capital humain apte pour la diversification de la croissance économique. Des réformes importantes seront donc nécessaires pour donner aux ressources humaines du pays, les capacités idoines pour bâtir une économie productive et compétitive.



## 474

Pour atteindre cet objectif stratégique, les Objectifs spécifiques ci-après ont été définis :

- › rendre accessibles aux populations, des informations, des produits, des services et des soins de santé de qualité ;
- › bâtir un système éducatif équitable, inclusif et de qualité pour le développement durable ;
- › mettre en place des mécanismes pérennes et inclusifs de protection sociale ;
- › assurer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et l'accès à l'eau potable pour tous ;
- › promouvoir des meilleures opportunités de revenus et d'emplois décents pour les populations ;
- › renforcer la qualité des interventions en faveur de la jeunesse ;
- › promouvoir l'égalité et l'équité entre fille et garçon et entre femme et homme.

## 475

L'impact de l'objectif stratégique lié au développement du capital humain se résume à ce que le Bénin relève le niveau de développement du capital humain permettant au pays de disposer de ressources humaines qualifiées et compétentes pour le développement économique et social. Il s'agira de mettre en adéquation les compétences et formations du capital humain avec l'objectif de transformation structurelle.

## 476

Les effets attendus de cet objectif stratégique sont :

- › les services de santé de qualité sont accessibles à tous et améliorés dans toutes les régions du pays ;
- › les infrastructures sanitaires sont bien réparties et dotées d'équipements et de ressources humaines appropriées ;
- › l'offre du secteur de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation des adultes est améliorée aux plans quantitatif et qualitatif et accessible à tous ;
- › les populations ont un accès facile à un système de couverture et de protection sociale adapté à la diversité des situations professionnelles et dans tous les secteurs (formel et informel) ;
- › le statut nutritionnel des populations, l'accès facile à l'alimentation et à l'eau potable sont renforcés
- › le revenu des femmes et des hommes en particulier des jeunes a augmenté ;
- › un environnement et des conditions propices au développement des activités sportives et culturelles des jeunes sont réunies ;
- › les inégalités sociales et de genre sont réduites et le rôle socio-économique et politique de la femme est promu et soutenu.

## ◆ ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

### *Orientations Stratégiques de l'Objectif Spécifique :*

*« Rendre accessibles aux populations, les informations, les produits, les services et les soins de santé de qualité »*

## 477

L'amélioration de la santé de la population réside dans la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des services et soins de santé. Pour y parvenir, il faudra faire face à l'accroissement rapide de la population qui contribue à l'aggravation des effets de la pauvreté face aux faibles performances de l'économie béninoise. Dès lors, la mise en place d'une stratégie par étape successive pour optimiser le dividende démographique s'impose compte tenu de certains facteurs encourageants (baisse simultanée de la mortalité et de la natalité). Ainsi, il faudra mener des actions porteuses pour permettre à tous de vivre en bonne santé à travers : **i)** le développement des infrastructures, des équipements et des produits de santé ; **ii)** la prise en compte des interactions population et développement dans les documents de planification, de programmation et de politique sectorielle ; **iii)** la valorisation des ressources humaines et leur meilleure répartition ; **iv)** la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile, **v)** l'amélioration du mécanisme de financement et **vi)** l'amélioration du système d'information sanitaire et la promotion de la recherche en santé.

## 478

Pour opérationnaliser cet objectif, quatre (04) orientations stratégiques ont été prévues : **i)** promotion de l'accès à l'information, aux services et aux produits de santé y compris la santé de la reproduction ; **ii)** amélioration du système d'information sanitaire et la promotion de la recherche en santé ; **iii)** réduction sensible de la morbidité et de la mortalité maternelle, infantile et juvénile et **iv)** amélioration des capacités en ressources humaines, en infrastructures, en équipements et des plateaux techniques.

### ▶ **Amélioration de l'accès à l'information, aux services et aux produits de santé, y compris la santé de la reproduction**

## 479

En dépit de l'amorce de la transition démographique, le Bénin est encore classé parmi les pays d'Afrique sub-saharienne à forte fécondité. Les causes du niveau élevé de la fécondité (Indice Synthétique de Fécondité de 4,8 enfants par femme en 2013) sont entre autres, la précocité du mariage, la faible prévalence contraceptive (7,6 % en 2012), un niveau de besoins non satisfaits en Planification Familiale (PF) en hausse (32,6 % en 2012), et une fécondité des adolescentes (15-19 ans) non négligeable (16,5 %).

## 480

En outre, le fort potentiel d'accroissement démographique (3,2 % en 2013) induira une demande sociale élevée dans les années à venir si la tendance actuelle est maintenue. Cette situation, dans les conditions actuelles de création de richesses, risque d'inhiber les efforts de développement. Pour ce faire, il est nécessaire d'assurer efficacement à la population, la facilité d'accès à toutes les informations relatives aux services et aux produits de santé y compris la santé de la reproduction à travers : **i)** l'amélioration de l'accès et de l'utilisation de services de planification familiale sûrs, efficaces, abordables et acceptables ; **ii)** le développement des

initiatives pour la connaissance des risques liés aux grossesses précoces, rapprochées et tardives ; **iii)** la promotion de l'éducation en matière de population et de vie familiale dans le système formel et non formel ; **iv)** la promotion de la scolarisation et du maintien des filles et des garçons à l'école jusqu'en 3<sup>e</sup> au moins ; **v)** le renforcement de l'autonomie des composantes de la population, notamment les jeunes et les femmes et **vi)** la promotion de l'assurance qualité et de la recherche opérationnelle sur les pratiques traditionnelles et des systèmes de croyances qui inhibent l'utilisation de la contraception en renforçant la communication sur les nouveaux concepts et mesures ciblées.

▶ **Amélioration du système d'information sanitaire et la promotion de la recherche en santé**

**481** ▾

Le système d'information sanitaire a progressé dans le cadre de la disponibilité, de la qualité et de l'utilisation de l'information sanitaire à travers la mise en place du District Health Information System. Cependant, la capacitation de sa maîtrise par les acteurs n'est pas satisfaisante. Il en est de même pour l'intégration de la prise en compte des données du secteur privé, des données sur l'environnement et changements climatiques, la coordination des sous-systèmes d'information sanitaire et leur intégration complète ainsi que l'interopérabilité de toutes les formes du système d'information dans le secteur et la prise en compte de la qualité des données sur l'état civil.

**482** ▾

Par ailleurs, la recherche en santé souffre de l'insuffisance de cadres outillés pour coordonner et/ou animer les activités d'IEC (sur l'alimentation, l'obésité, les risques d'hypertension, de consommation de sucres, etc.) et de recherche de façon globale, les recherches actions au niveau périphérique en particulier et leur capitalisation. À cet effet, un accent particulier sera mis sur la promotion de la recherche en santé et le renforcement du système d'information sanitaire. Il s'agit d'assurer : **i)** la production d'information sanitaire de qualité ; **ii)** l'amélioration de l'utilisation de l'information sanitaire à tous les niveaux et **iii)** le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du Ministère en charge de la Santé dans le domaine de la recherche en santé, environnement et changements climatiques.

▶ **Réduction sensible de la morbidité et de la mortalité maternelle, infantile et juvénile**

**483** ▾

La mortalité maternelle selon l'enquête MICS 2014 est de 347 décès pour cent mille naissances vivantes. Selon la même enquête, la mortalité infanto juvénile est de 115,2 pour 1 000 naissances vivantes, la mortalité infantile, de 65,5 pour mille naissances vivantes, et la mortalité néonatale 37,8 pour mille naissances vivantes. Ces mortalités demeurent élevées malgré les efforts déployés depuis une décennie. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour les réduire par l'amélioration de l'offre, la qualité des prestations de services, l'accès aux services de santé. Pour ce faire, il est urgent de développer les actions concourant : **i)** au renforcement de l'offre de services de santé de qualité et de nutrition en faveur de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et du jeune ; **ii)** au renforcement des services de santé à base communautaire ; **iii)** au renforcement de la préparation aux urgences et sécurité sanitaires y compris les maladies climato sensibles ; **iv)** à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base

et **v)** à la réadaptation du système de santé dans la lutte contre les maladies prioritaires, transmissibles, non transmissibles, les Maladies Tropicales Négligées, les maladies climato sensibles et les autres maladies.

▶ **Amélioration des capacités en ressources humaines et financières, en produits, en infrastructures et en équipements**

**484** ▾

Des efforts importants sont consentis par l'État et les ménages en matière de santé, tant en ce qui concerne les ressources humaines, les infrastructures que le financement du secteur. Le financement du système de santé selon les Comptes Nationaux de la Santé de 2013 place les ménages en tête avec une contribution aux dépenses totales de santé de 43 %. Cependant, l'accès aux soins et l'approvisionnement en médicaments de première nécessité demeurent difficiles pour la majorité de la population. L'existence de marché parallèle de vente de médicaments constitue les principales sources d'approvisionnement. La gestion des ressources humaines est caractérisée par l'insuffisance, la répartition inégale du personnel et le déficit prononcé des spécialistes. Par ailleurs, le niveau très faible du plateau technique surtout au niveau des hôpitaux de zone ne permet pas d'offrir aux populations des services de qualité.

**485** ▾

Ainsi, le renforcement des capacités en ressources humaines, financières, en produits, en infrastructures et en équipements permettra d'améliorer la qualité des services sanitaires et de réduire sensiblement les évacuations qui pèsent sur le budget de l'État. À cet effet, il urge de mettre en œuvre : **i)** le renforcement de la planification, de la gestion et du développement des compétences des ressources humaines en santé en y intégrant les besoins en ressources humaines spécialisées en santé, environnement et changements climatiques ; **ii)** la mise en place d'un mécanisme de motivation des ressources humaines en santé ; **iii)** le renforcement en infrastructures et équipements suivant les normes et standards intégrant les dimensions environnement et changements climatiques ; **iv)** le renforcement du mécanisme d'entretien et de maintenance des infrastructures sanitaires et des équipements intégrant les dimensions environnementales et changements climatiques et **v)** l'amélioration de la disponibilité des produits de santé de qualité (médicaments, vaccins, produits médicaux et technologies).

**Orientations Stratégiques de l'Objectif Spécifique :**  
*« Bâtir un système éducatif équitable, inclusif et de qualité pour le développement durable »*

**486** ▾

Le secteur de l'éducation connaît un développement continu sur le plan quantitatif, mais souffre toujours du déficit de spécialisation et de qualité. En l'absence d'une gestion intégrée du système, les questions d'accès à une éducation et une formation équitable, inclusive et de qualité pour tous, y compris les alternatives éducatives, ainsi que l'efficacité interne et externe sont faiblement traitées, laissant place à un pilotage axé sur la demande sociale et non sur une vision à moyen et long termes.

## 487

Par ailleurs, le problème de l'équité reste prépondérant et au regard de la proportion actuelle des exclus du système formel, l'éducation non formelle doit constituer une alternative. D'où la nécessité d'accorder plus d'importance à : **i)** la formation technique et professionnelle avec à la clé, la création de nouveaux lycées mais aussi et surtout des centres d'apprentissage ; **ii)** l'alphabétisation et l'éducation des adultes. Pour atteindre cet objectif trois orientations stratégiques sont nécessaires à savoir : **i)** accès à une éducation équitable, inclusive et de qualité pour tous, y compris les personnes à besoins spécifiques ; **ii)** l'amélioration de l'efficacité interne et externe et **iii)** l'amélioration de la gouvernance.

### ► **Accès à une éducation inclusive et de qualité pour tous y compris les personnes à besoins spécifiques**

## 488

Dans la perspective de faire du système éducatif un véritable vecteur de la croissance économique inclusive, les efforts seront concentrés sur l'accès, l'équité, l'inclusion, la qualité, ainsi que sur le développement des compétences professionnelles adaptées aux secteurs productifs en particulier l'agriculture, ainsi que sur l'apprentissage tout au long de la vie. Aussi, est-il important d'offrir des possibilités pertinentes d'éducation et de formation aux très nombreux enfants et adolescents non scolarisés ; ce qui requiert une action immédiate, ciblée et suivie, afin que tous puissent aller à l'école et apprendre.

## 489

En dehors de l'éducation formelle de type scolaire et universitaire, dispensée dans des institutions d'enseignement et basée sur des programmes d'études formels, il se développe parallèlement une offre d'éducation non formelle assurée par des organismes internationaux, des associations et ONG... Même si cette forme d'éducation est plus difficile à contrôler par les pouvoirs publics, leur importance et leur pertinence ont conduit toutefois l'État à s'y intéresser afin d'envisager les passerelles possibles avec l'éducation formelle dans la perspective d'une éducation inclusive. À cet effet, il est nécessaire de mettre en œuvre la nouvelle architecture à travers les mesures ci-après : **i)** la mise en place d'une approche éducative inclusive et holistique qui prend en compte tous les sous-secteurs du système éducatif en même temps qu'elle donne la chance à tous les enfants d'y entrer et d'y rester, y compris les enfants à besoins spécifiques ; **ii)** la visibilité des alternatives éducatives permettant l'accès de tous à une éducation de base, à l'alphabétisation, à l'éducation des adultes et à la formation technique et professionnelle ; **iii)** la promotion de l'anglais au primaire ; **iv)** la création d'un environnement favorable à l'auto emploi et la promotion de la diversification de l'offre de formation ; **v)** la promotion de la scolarisation des enfants handicapés et de l'alphabétisation des adultes handicapés et **vi)** la promotion de l'éducation via l'exploitation des TIC.

### ► **Amélioration de l'efficacité interne et externe**

## 490

Le système éducatif est caractérisé aujourd'hui par un niveau d'abandon d'environ 20 % par cohorte. Aussi, les effets conjugués de redoublement et d'abandon conduisent-ils à ce que le système éducatif requiert en moyenne le financement de 9,3 années scolaires pour diplômer un élève dans le primaire au lieu de 6 années scolaires. Au secondaire premier cycle, il faut près de six (06) années scolaires au lieu de quatre (04) pour produire un diplômé.

## 491

Par ailleurs, même si la situation en matière de l'emploi en 2015 fait état d'un taux de chômage faible (2,4 %), il cache un sous-emploi massif (65 %). Face à l'importance du secteur de l'économie informelle dans la production de la richesse<sup>25</sup> d'une part, et compte tenu du fait que l'éducation et la formation de type scolaire et universitaire préparent prioritairement à l'insertion dans le secteur moderne et créent de surcroît une mentalité privilégiant le « mythe de l'intellectuel et du fonctionnaire », il serait plus judicieux de repenser la configuration de l'offre éducative en créant l'équilibre entre offres scolaire et universitaire d'une part et offres alternatives (éducation non formelle) d'autre part, en accord avec la configuration des secteurs productifs et des opportunités d'emploi. À cet effet, l'accent sera mis sur : **i)** la diversification de l'offre de formation technique et professionnelle orientée vers les secteurs clés de développement ; **ii)** la poursuite de la formation des enseignants et le contrôle de la qualité des apprentissages ; **iii)** l'élaboration et l'opérationnalisation d'un dispositif de régulation des flux et **iv)** le renforcement des actions de formations de courtes durées des maîtres artisans par les centres de formation professionnelle et les centres de métiers.

### ► **Amélioration de la gouvernance du secteur de l'éducation et de la formation**

## 492

La gouvernance du secteur de l'éducation et de la formation connaît des dysfonctionnements qui affectent ses performances. Les paliers concernés par les insuffisances constatées sont le dispositif de pilotage (fragilité du statut du STP-PDDSE, faible synergie entre ministères), l'assurance qualité, l'application des lois de la décentralisation (forte centralisation des décisions), le financement du secteur. Pour inverser la tendance, il urge de reformer de façon structurelle la gouvernance du secteur et qui passe par l'amélioration : **i)** de la gouvernance institutionnelle du système éducatif, y compris le système national de la recherche scientifique et de l'innovation ; **ii)** de la gouvernance locale à travers la mise en place des mécanismes de cogestion du système éducatif ; **iii)** du cadre institutionnel du financement du secteur, en mettant l'accent sur l'identification des sources innovantes de financement du secteur ; **iv)** du Partenariat Public-Privé ; **v)** de l'assurance qualité et **vi)** du dialogue social.

**Orientations Stratégiques de l'Objectif Spécifique :**  
**« Mettre en place les mécanismes pérennes et inclusifs de protection sociale »**

## 493

Les mécanismes de protection sociale actuellement disponibles au Bénin sont de petite envergure. Ils sont constitués des différents appuis du secteur des affaires sociales notamment les secours nationaux, les aides/soutiens financiers et matériels aux personnes de troisième âge et aux personnes handicapées, les différentes prises en charge des victimes de traites et de violences ; les mutuelles sociales, etc. Ces aides/soutiens mis en œuvre à travers les actions du service public de protection sociale, des ONG, des PTF et des OSC sont très éclatés et faiblement coordonnés et impactent donc très peu de personnes (personnes répertoriées par les centres de promotion sociale, les cibles des ONG et OSC, les affiliés de la CNSS et du FNRB et des mutuelles sociales etc.). Il est donc urgent de développer des mécanismes de protection sociale intégrés, de grande envergure qui s'inscrivent

dans une logique durable et pérenne, et qui doivent être renforcés, coordonnés et consolidés à travers un paquet de services de protection sociale, seul gage d'une prise en charge entière et efficace des bénéficiaires.

#### 494

Pour atteindre cet objectif, les orientations stratégiques formulées sont : **i)** la promotion des mécanismes d'assurance sociale ; **ii)** le renforcement de la prise en charge des groupes vulnérables ; **iii)** la promotion des financements innovants pour la protection sociale et **iv)** l'accès à des services de santé de qualité à un coût abordable.

##### ► **Promotion des mécanismes d'assurance sociale**

#### 495

Seuls 6,4 % de la population économiquement active adhèrent aux deux caisses de sécurité sociale (FNRB et CNSS). La principale faiblesse du système de sécurité sociale est l'exclusion de l'écrasante majorité de la population (les couches les plus pauvres et vulnérables) qui gagne son revenu dans le secteur informel. Les risques couverts par les régimes de sécurité sociale sont aussi d'étendue limitée. Ils incluent notamment les pensions de retraite, les prestations familiales et les risques professionnels. Cependant, l'assurance maladie est entièrement exclue des prestations de la CNSS, tandis que dans le cas du FNRB, l'assurance maladie est partielle, couvrant 80 % des coûts des consultations, d'hospitalisations et de certaines explorations diagnostiques dans les établissements publics. Ce « régime des 4/5<sup>e</sup> » ne rembourse pas les médicaments, principal poste de dépense de santé pour les ménages. À cet effet, les mécanismes d'assurances sociales deviennent de plus en plus des services d'intérêt général à satisfaire. Il importe de : **i)** mettre en place une couverture du risque maladie à large échelle ; **ii)** permettre au plus grand nombre de personnes de bénéficier de l'assurance et **iii)** renforcer les mutuelles de sécurité sociale pour faciliter l'accès à un plus grand nombre de personnes du secteur informel.

##### ► **Renforcement de la prise en charge des groupes vulnérables et des personnes à besoins spécifiques**

#### 496

La protection sociale a reçu une attention croissante au cours des dernières années en tant que mécanisme puissant pour réduire la vulnérabilité et la pauvreté. Une accumulation de preuves existe, surtout en ce qui concerne les avantages des transferts en espèces. La promotion des transferts sociaux constitue des instruments de réduction de la vulnérabilité des individus et des ménages en situation précaire. Outre leurs effets positifs sur le niveau de consommation, notamment alimentaire (avec des impacts potentiellement larges sur la nutrition), les transferts sociaux permettent aux ménages les plus pauvres de renforcer leurs investissements productifs en capital humain et favorise la rupture du cycle de pauvreté chronique. C'est pourquoi le renforcement de la prise en charge des groupes vulnérables doit intégrer le développement des transferts sociaux dans le cadre d'une solidarité nationale avec des moyens plus importants dépassant 1 % du PIB contre actuellement 0,4 %. Plusieurs mesures et actions s'imposent afin de réduire la vulnérabilité et la précarité des groupes spécifiques surtout en milieu rural. Il s'agit de : **i)** le renforcement des programmes de transferts sociaux ; **ii)** le renforcement des mesures de gratuité et de subvention ; **iii)** l'adaptation des systèmes de santé et de soins de qualité et de longue durée aux enfants et aux personnes de troisième

âge ; **iv)** le renforcement de la prise en charge socio-sanitaire des personnes handicapées et de troisième âge ; **v)** le renforcement du système de prise en charge et d'accompagnement social des enfants en situation difficile (enfants en danger, enfants en conflits avec la loi ; enfants victimes et enfants témoins) et **vi)** l'amélioration de la coordination des actions et instruments des institutions œuvrant dans le domaine de la protection sociale.

##### ► **Promotion des financements innovants pour la protection sociale**

#### 497

Le besoin de protéger les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables révèle l'importance des dépenses de protection sociale et du renforcement des programmes de protection sociale. En effet, la plupart des mécanismes de protection sociale créent des obligations coûteuses qui représentent un engagement contingent significatif pour l'État à long terme. Face à cette situation, l'identification d'autres sources de ressources innovantes pour l'exécution des mesures de protection sociale s'avère nécessaire. Il s'agit de recourir à : **i)** à la fiscalité, notamment la taxation de certains produits de grande consommation et **ii)** à la prospection d'autres modèles de financements innovants.

##### ► **Accès à des services de santé de qualité à un coût abordable**

#### 498

L'accès universel aux soins de santé a fait l'objet de priorité pendant les dernières années à travers la mise en œuvre de plusieurs programmes de gratuité. Malgré ces efforts, les personnes vulnérables à savoir les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes, les personnes âgées et les indigents sont toujours exposées aux risques de mortalité et/ou à l'incapacité de paiement des soins adéquats. Pour pallier cette situation, l'accès à des services de santé de qualité à un coût abordable constitue de plus en plus une priorité nécessitante : **i)** le renforcement des programmes de gratuité ; **ii)** le renforcement de la base de la pyramide sanitaire et le développement des services à base communautaire et **iii)** le renforcement des services de santé suivant l'approche zone sanitaire.

##### **Orientations Stratégiques de l'Objectif Spécifique :**

**« Assurer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et l'accès à l'eau potable pour tous »**

#### 499

Les efforts consentis en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ont permis d'améliorer sensiblement l'incidence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq (5) ans, ce qui a valu au Bénin d'être distingué par la FAO au titre de l'atteinte de la cible OMD 1. Aussi, les politiques gouvernementales ont-elles eu des effets positifs sur l'ensemble de la population car, la proportion de la population n'atteignant pas le minimum d'apport calorique a sensiblement baissé. Cependant, la situation reste préoccupante car, les besoins calorifiques journaliers sont faiblement satisfaits. L'analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire montre que 29 communes sont en insécurité alimentaire sur les 77. Il est donc urgent d'investir dans l'autosuffisance alimentaire et la nutrition afin d'assurer au pays, des ressources humaines en bonne santé, garantes d'un développement humain durable. Un tel investissement doit être soutenu pour améliorer l'état nutritionnel des groupes les plus vulnérables que représentent les femmes et les enfants. Pour atteindre cet objectif, deux orientations sont définies

à savoir : **i)** Garantie d'une alimentation saine et équilibrée pour toute la population ; **ii)** Accès à l'eau potable pour tous et **iii)** Réduction de la malnutrition chronique et développement harmonieux de l'enfant au cours des premières années de la vie.

#### ▸ **Garantie d'une alimentation saine et équilibrée pour toute la population**

### 500 ▾

L'insécurité alimentaire reste, au vu du contexte agricole, l'une des problématiques majeures du développement au Bénin. Elle touche environ 20,2 % des ménages et 34 % de la population au niveau national (EMICoV, 2015). La couverture des besoins journaliers des ménages en énergie n'atteint guère 2 400 kilocalories, norme fixée par la FAO et l'OMS. La situation alimentaire est donc caractérisée non seulement par une relative autosuffisance pour les céréales à l'exception du riz, des racines et des tubercules mais aussi et surtout par une forte dépendance de produits d'origine animale.

### 501 ▾

La situation nutritionnelle au Bénin demeure également très préoccupante. La malnutrition chronique ou retard de croissance est passée de 32 % en 2011 (EMICoV, 2011) à 34,4 % en 2014 (MICS, 2014) ; elle se situe, aujourd'hui, au-dessus de 30 %, seuil jugé critique par l'OMS. D'où la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires pour « assurer une autosuffisance alimentaire ». Dans ce cadre, l'accent devra être mis sur les interventions touchant les quatre (4) piliers de la sécurité alimentaire à savoir la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité de l'aliment à toute la population et à tout moment. De façon plus spécifique, il s'agira de : **i)** l'accompagnement des paysans pour augmenter leurs capacités de production d'une part mais aussi pour produire des aliments à forte potentialité nutritive afin d'éviter la dénutrition, les carences en micronutriments, mais aussi l'obésité et l'excès pondéral et **ii)** l'IEC sur l'alimentation et la nutrition en vue d'une meilleure utilisation des produits alimentaires disponibles.

#### ▸ **Réduction de la malnutrition chronique et développement harmonieux de l'enfant au cours des premières années de la vie**

### 502 ▾

Au regard de l'impact négatif et irréversible de la malnutrition chronique sur le développement psychomoteur et cognitif de l'enfant et au-delà sur le développement du capital humain, il est absolument nécessaire de prendre toutes les dispositions pour : **i)** la promotion des interventions nutritionnelles efficaces et rentables notamment celles du paquet d'interventions sur la fenêtre d'opportunité des 1 000 premiers jours de la vie ; **ii)** le renforcement des interventions relatives au développement de l'enfant au cours des premières années de la vie notamment celles liées à la stimulation, à l'apprentissage précoce et à l'éveil.

#### ▸ **Accès à l'eau potable pour tous**

### 503 ▾

Le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a réussi à atteindre l'OMD 7 relatif à l'eau. Néanmoins, cette performance globale cache pourtant des disparités aux niveaux départemental et communal et les risques liés à la qualité et à la quantité de l'eau. L'objectif est d'assurer à toute la popula-

tion du Bénin un accès à l'eau potable de façon équitable, durable et de qualité, à un coût abordable à l'horizon 2021. Aussi, les interventions devront-elles porter sur : **i)** l'accès à l'eau potable à l'ensemble de la population rurale et semi-urbaine ; **ii)** le développement des capacités de production et de distribution en milieu urbain et périurbain ; **iii)** la modernisation et le développement de l'exploitation responsable des ressources hydrologiques et **iv)** la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) afin de réduire les conflits liés à l'usage de l'eau et sa diminution.

#### **Orientations Stratégiques de l'Objectif Spécifique :** **« Renforcer la qualité des interventions en faveur de la jeunesse »**

### 504 ▾

Étant multisectorielle, la jeunesse fait l'objet de la plupart des interventions, notamment au niveau des secteurs sociaux. Les données des différentes enquêtes indiquent que les jeunes sont les plus touchés par le chômage et le sous-emploi. Pour inverser cette tendance, il faudra assurer une coordination efficace des interventions en faveur de la jeunesse en vue d'optimiser les effets sur l'accès à l'emploi décent en sa faveur. Cela suppose qu'il faut également investir pour développer des infrastructures adéquates en vue de la promotion du sport pour le plus grand nombre. Cela est d'autant nécessaire que le sport est porteur de valeurs essentielles, tant sur le plan du développement personnel que collectif. Les activités physiques et sportives constituent un élément fondamental de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles participent aussi au maintien de la santé physique et mentale. Mieux, la condition physique doit être entretenue continuellement pour assurer un bon rendement. Ainsi, pour renforcer la qualité des interventions en faveur de la jeunesse, trois orientations stratégiques ont été retenues, à savoir : **i)** la promotion de l'investissement privé dans la gestion du sport ; **ii)** l'organisation efficace des sports pour le plus grand nombre et **iii)** la coordination de toutes les interventions des parties prenantes en faveur de la jeunesse avec l'implication des collectivités décentralisées et des associations de la société civile.

#### ▸ **Promotion de l'investissement privé dans la gestion du sport**

### 505 ▾

Le sport de haut niveau repose sur la participation aux compétitions de références (Jeux olympiques, championnats du monde, championnats d'Afrique). Ce sport, qui est plus attractif dans le secteur privé, a manqué de ressources publiques conséquentes. Les besoins accrus dans les secteurs sociaux, face à ses maigres ressources ne lui permettent guère d'accorder une priorité à la promotion du sport. Dans ces conditions, il est indispensable d'encourager le financement du secteur par les partenaires privés pour la mise en place des infrastructures et des équipements adaptés à l'encadrement, à la formation professionnelle et à la promotion des athlètes de haut niveau pour amorcer la réussite sportive. Cet investissement, pour être durable, doit s'inscrire dans un mécanisme de partenariat public-privé attrayant dans la perspective du renforcement des capacités de l'État dans le domaine. Ainsi, des investissements privés seront mobilisés pour assurer : **i)** la mise en place d'une industrie de sport porteuse de création d'emplois directs et indirects et de valeur ajoutée et **ii)** la promotion des talents comme une opportunité à saisir pour une meilleure valorisation du potentiel sportif du pays.

## ► Organisation efficace des sports pour le plus grand nombre

### 506 ▾

Le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les jeunes, les handicapés et les personnes de troisième âge, sont d'intérêt général. En effet, le sport de loisir ou sport d'entretien se présente comme une obligation pour disposer d'un capital humain en bonne santé physique. Au-delà, des meilleures conditions physiques qu'offre le sport de loisir ou d'entretien, c'est une opportunité pour assurer un bon rendement de la productivité globale de la main d'œuvre de qualité. Ainsi, l'organisation efficace des sports pour le grand nombre dans l'atteinte des objectifs du PND s'avère nécessaire pour **i)** promouvoir l'amélioration des activités physiques à travers la mise en place des infrastructures et des équipements techniques adéquats ; **ii)** renforcer les capacités des encadreurs spécifiques à chaque type de sport pour le plus grand nombre ; **iii)** promouvoir différentes disciplines sportives au profit des personnes handicapées et **iv)** promouvoir les OSC et les collectivités locales.

## ► Coordination de toutes les interventions des parties prenantes en faveur de la jeunesse

### 507 ▾

Les évaluations à mi-parcours de la politique nationale de l'emploi ont révélé que les actions entreprises les dix dernières années à l'endroit des jeunes ont produit des résultats mitigés. L'une des raisons serait la multiplicité des structures chargées de cette question dont les actions ne sont pas coordonnées. En effet, il existe au Bénin une kyrielle de structures publiques et privées de promotion de l'emploi. Les activités se chevauchent dans un contexte de rareté de ressources humaines qualifiées et financières. Les politiques et programmes relatifs aux problèmes des jeunes et spécifiquement à l'emploi ne peuvent être efficaces que dans un cadre cohérent et coordonné. Pour ce faire, il faudra procéder à : **i)** la coordination et au renforcement de la synergie entre les entités intervenant au profit de la jeunesse ; **ii)** la mise en œuvre d'une approche plus cohérente et plus efficace dans les stratégies de mobilisation de financement et **iii)** l'utilisation efficace des espaces et des temps où les jeunes sont inactifs et improductifs.

**Orientations Stratégiques de l'Objectif Spécifique :**  
**« Promouvoir l'égalité et l'équité entre fille et garçon et entre femme et homme »**

### 508 ▾

L'analyse des rapports sociaux entre femme et homme met clairement en évidence que de fortes inégalités persistent entre les deux sexes, aux plans économique, politique et culturel. Ainsi, bien que l'accès aux microcrédits des femmes soit relativement élevé avec des taux de satisfaction très volatiles d'un département à l'autre, les femmes restent encore confrontées à d'énormes contraintes, liées notamment aux pratiques et aux discriminations socio-culturelles défavorables au bon déroulement de leurs activités économiques. Aussi, en dépit de l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base (accès élargi à l'éducation à tous les niveaux, meilleure santé, espérance de vie plus élevée...), les femmes subissent-elles de graves privations en matière de santé en raison de facteurs tels que le mariage précoce, les violences basées sur le genre (violences domestiques, violences au sein du couple, viols, mutilations génitales...). Enfin, la représentativité des femmes au sein du Parlement (moins de 10 %) et dans les instances politiques

locales (moins de 6 %) en vingt-cinq ans (de 1991 à 2015) reste essentiellement faible. Pour inverser cette tendance, il y a lieu de promouvoir l'égalité et l'équité entre fille et garçon et entre femme et homme. Pour atteindre cet objectif, trois orientations stratégiques s'imposent, à savoir procéder à : **i)** l'institutionnalisation de genre dans le processus de gestion du développement, **ii)** la mise en place des mesures rendant effectives l'égalité et l'équité fille et garçon et entre homme et femme ; **iii)** la promotion de l'autonomisation des femmes et **iv)** la lutte contre les discriminations par des campagnes d'IEC.

## ► Institutionnalisation de genre dans le processus de gestion du développement

### 509 ▾

Les capacités des acteurs qui sont au niveau des différentes étapes du cycle de gestion de projet, ainsi que celles des acteurs qui sont dans les sphères de prise de décisions, sont essentiellement faibles, notamment en ce qui concerne la maîtrise des outils susceptibles d'intégrer le genre dans le processus de gestion du développement du pays. L'institutionnalisation du genre dans le processus de gestion de développement permet d'améliorer cette situation à travers : **i)** le renforcement des capacités techniques de toutes les parties prenantes intervenant dans la chaîne de conception et d'exécution des politiques publiques, en matière de maîtrise des outils d'intégration du genre au processus de développement (ou main streaming) et **ii)** le renforcement des capacités humaines et matérielles des structures en charge de la promotion du genre, y compris les points focaux genre des différents secteurs.

## ► Mise en place des mesures rendant effectives l'égalité et l'équité entre fille et garçons et entre homme et femme

### 510 ▾

Les faibles performances en matière de genre relèvent, entre autres, de la faiblesse du cadre institutionnel et réglementaire afférent à la promotion du genre, notamment en ce qui concerne le non fonctionnement des organes de pilotage et d'orientation, ainsi que la faible application des textes. Au titre des facteurs qui inhibent la promotion du genre, figure en bonne place, le faible contrôle que les femmes ont sur leurs ressources. Au regard de ces insuffisances, il importe de mettre en place des mesures rendant effectives l'égalité et l'équité entre fille et garçon et entre homme et femme. Il s'agit : **i)** de dynamiser le fonctionnement des organes de pilotage et d'orientation en les dotant de mécanismes opérationnels et fonctionnels ; **ii)** de poursuivre l'amélioration du cadre législatif et légal de promotion de genre et surtout son application ; **iii)** d'accélérer la réduction des disparités entre fille et garçon et homme et femme dans l'accès aux services sociaux de base et dans l'accès aux ressources ; **iv)** de mettre en place des mécanismes permettant aux femmes d'avoir le contrôle sur leurs ressources ; **v)** de faciliter l'accès à la terre et à l'héritage ; **vi)** de promouvoir la prolongation de l'éducation des filles au secondaire et à l'université et **vii)** de les promouvoir aux postes de responsabilité au niveau de l'administration, du secteur privé et de la vie politique.

## ► Promotion de l'autonomisation des femmes

### 511

En dépit des améliorations dans l'éducation, l'augmentation de revenus et l'accès aux ressources et au crédit au cours des 15 dernières années, la position des femmes dans les processus de prise de décision, l'accès aux ressources et la liberté des droits ne se sont pas améliorés comme indiqués par les indicateurs de développement. L'autonomisation des femmes doit donc aller au-delà d'une perspective institutionnelle socioéconomique et permettre à la femme d'opérer des choix qui satisfont à ses aspirations, de négocier ses relations en toute connaissance de cause et d'influencer positivement les règles établies, de militer dans des mouvements/associations et de participer activement aux décisions (en termes de choix et de voix) qui engagent son ménage, sa communauté, sa commune ou son pays. La promotion de l'autonomisation des femmes, gage de développement passe par : **i)** l'amélioration des capacités d'autonomisation économique des femmes ; **ii)** le renforcement de la sécurité personnelle et de la lutte contre les violences basées sur le genre (VBC) et **iii)** le développement du leadership féminin ou empowerment (renforcement de pouvoirs) qui inclut le renforcement du respect et de l'image de soi et des postes de responsabilités politiques, sociales ou du secteur privé.

**Orientations Stratégiques de l'Objectif Spécifique**  
*« Promouvoir de meilleures opportunités de revenus et d'emplois décentés pour les populations »*

### 512

La transformation structurelle de l'économie est nécessaire pour opérer une mutation significative des structures productives les rendant aptes à la création d'emplois décentés pour une croissance inclusive. En effet, c'est la croissance significative de la productivité dans les branches en amont de la chaîne de valeur conjuguée à la croissance des activités à haute intensité de main d'œuvre avec pour socle l'amélioration significative de la productivité agricole qui est la réponse adaptée à une réduction significative de la pauvreté. La transformation structurelle induit une baisse de l'emploi dans les branches à faible productivité au profit des branches à forte productivité, assurant ainsi un déplacement de l'emploi agricole vers les secteurs industriel et tertiaire. La promotion de l'emploi passera par :

## ► Renforcement des opportunités de revenu des populations

### 513

Selon le rapport EMICoV-INSAE (2015), le sous-emploi qui affecte la population béninoise a trois visages : **i)** le travail à temps partiel involontaire (sous-emploi en termes d'heures de travail ou sous-emploi visible) ; **ii)** le travail à temps plein pour une rémunération inférieure à un plancher salarial, par exemple le salaire minimum ou le seuil de pauvreté (sous-emploi en termes de revenus ou sous-emploi invisible) et **iii)** l'absence d'adéquation entre le détenteur d'emploi et son éducation, sa formation et son expérience (sous-emploi en termes de qualification). Au regard de cette situation, il est urgent de prendre des mesures rendant effectif l'accroissement du revenu des populations. Il s'agit de : **i)** la promotion des entreprises opérant dans le secteur agricole et agro-alimentaire ; **ii)** la promotion de l'emploi des jeunes dans le pôle « tourisme - culture - artisanat » ; **iii)** la valorisation des petits métiers (serveurs, chauffeurs, cuisiniers, assistants domestiques de maison, etc.) pour lesquels les postes proposés sont difficiles à pourvoir par les entre-

prises ; **iv)** l'accompagnement du secteur informel pour le passage vers le secteur formel ; **v)** la réduction du sous-emploi des jeunes actifs occupés et **vi)** l'amélioration de l'accès des populations rurales aux crédits et aux nouvelles techniques agricoles afin de réduire significativement leur sous-emploi.

## ► Promotion de l'emploi décent et durable des populations

### 514

En dépit des nombreuses actions annoncées et de certaines mesures qui sont prises pour garantir un meilleur emploi aux populations, la situation de l'emploi est toujours caractérisée par le sous-emploi élevé, l'insertion difficile des jeunes sur le marché de l'emploi, la forte augmentation des diplômés sortis des lycées techniques et universités, la sous-qualification des jeunes mettant en exergue l'inadéquation entre la formation et l'emploi. Ainsi, la promotion de l'emploi décent se déploiera à travers : **i)** le renforcement de la création de nouveaux métiers de la ville ; **ii)** l'amélioration des conditions de travail en milieu rural afin de freiner l'exode rural ; **iii)** le renforcement de l'employabilité des jeunes actifs à travers des programmes de formation adaptés aux besoins et potentialités de l'économie nationale ; **iv)** le renforcement de la synergie entre le secteur privé, les structures en charge de la promotion de l'emploi et les centres de formation professionnelle ; **v)** la promotion de l'entreprenariat, surtout en direction des femmes impliquées dans les filières porteuses et des jeunes dans certains secteurs de l'économie numérique et de l'économie verte ; **vi)** le renforcement des liens entre emploi et protection sociale et **vii)** l'amélioration de l'employabilité des jeunes et des femmes à travers la création de véritables centres d'incubateurs capables d'offrir un accompagnement managérial adapté et un coaching permanent aux futurs promoteurs.

## 3.6.2 - OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : ACCROÎTRE DURABLEMENT LA PRODUCTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE BÉNINOISE

### ◆ OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET EFFETS ATTENDUS

### 515

Le diagnostic stratégique sur les déterminants de la croissance économique, la faible diversification de l'économie nationale et le décalage entre la croissance effective et la croissance potentielle ont mis en exergue les obstacles limitant l'accélération de certaines transformations structurelles et la diversification des bases productives. Pour lever ces obstacles et parvenir à une croissance forte inclusive et durable, les objectifs spécifiques ci-après ont été retenus :

- › accélérer la transformation structurelle de l'économie ;
- › accroître la productivité globale des facteurs ;
- › renforcer l'intégration des secteurs, notamment l'agriculture et l'agro-industrie et les chaînes de valeur ;
- › développer les infrastructures rurales ;
- › assurer un financement plus adapté de l'économie.

## 516

L'impact de l'objectif stratégique lié à l'amélioration de la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise passe par une économie béninoise plus diversifiée et plus compétitive grâce un environnement des affaires plus attractif et des politiques sectorielles plus efficaces et des dispositifs techniques et financiers pro actifs pour accompagner les initiatives privées les plus audacieuses. L'impact se traduira également par une agriculture assurant durablement la sécurité alimentaire et des activités industrielles plus développées.

## 517

Les effets attendus de cet objectif stratégique sont :

- › la diversification et l'élargissement des bases productives de l'économie béninoise sont effectives ;
- › la valeur ajoutée, générée par les secteurs porteurs de l'économie béninoise notamment l'industrie, le tourisme et les services, a augmenté significativement ;
- › la productivité des facteurs de production a augmenté ;
- › l'agriculture et l'agro-industrie sont intégrées et les chaînes de valeurs effectives ;
- › les populations rurales bénéficient des infrastructures modernes et fiables pour les échanges économiques et l'accès au marché ;
- › l'agro-industrie, les services et les infrastructures bénéficient d'un financement plus ouvert et adapté aux exigences de transformation des bases productives ;
- › le secteur informel bénéficie d'un financement adapté à sa migration.

### ◆ ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

#### *Orientations Stratégiques de l'Objectif Spécifique* *« Accélérer la transformation structurelle de l'économie »*

## 518

La transformation structurelle de l'économie passe essentiellement par : **i)** la mutation et la transformation structurelle de l'économie informelle ; **ii)** la diversification des sources de la croissance et l'accès aux services financiers ; **iii)** le développement des infrastructures de qualité résiliente en soutien aux secteurs productifs, **iv)** la consolidation du cadre macro-économique et sa résilience aux chocs et **v)** la promotion de l'innovation, du transfert et de l'appropriation des technologies de rupture (biotechnologies, TIC).

### ▸ Mutation et transformation structurelle de l'économie informelle

## 519

L'informel est l'une des caractéristiques de l'économie béninoise. En effet, les produits agroalimentaires proviennent pour la majorité des coopératives d'artisans qui fonctionnent dans l'informel et ne trouvent pas assez de débouchés pour leurs produits qui sont très peu compétitifs, même sur le marché intérieur. Par ailleurs, une part importante des emplois se trouve actuellement dans le secteur primaire (quasi informel), et en dépit de ce constat, la contribution, de ce secteur, à la croissance reste faible. Le secteur de service est également dominé par les entreprises informelles.

## 520

Au regard de l'ampleur des activités informelles qui offrent des alternatives d'adaptation pour les pauvres et une source de création de richesses pour l'économie domestique, une stratégie d'accompagnement de ce secteur s'impose. La problématique du secteur informel devrait être abordée comme un atout et non comme une contrainte pour l'économie béninoise. L'objectif est de réduire la part du secteur informel dans la valeur ajoutée grâce à un programme d'accompagnement visant sa mutation progressive dans le secteur formel. Cela nécessitera : **i)** l'adoption et le développement d'un plan d'actions d'appui-conseil aux petites entreprises informelles visant à augmenter leur productivité ; **ii)** l'encouragement du secteur informel à investir dans les filières productives à forte valeur ajoutée et **iii)** le renforcement des capacités dans les domaines techniques, managériaux et financiers ainsi que l'accès aux services de protection sociale.

### ▸ Diversification des sources de la croissance

## 521

La croissance économique au Bénin provient des sources classiques que sont le capital, le travail, et le capital humain. Ces différentes sources ont conduit depuis plus de deux décennies de développement à un essoufflement du potentiel de croissance de l'économie béninoise. En témoigne le taux de croissance potentielle de l'économie qui, entre 2000 et 2015, affiche 8,0 % en moyenne par an tandis que la croissance au Bénin est portée par une dynamique macrosociale fondée sur la croissance démographique qui, selon les prévisions, pourrait conduire à une population de plus de 30 millions d'habitants D'ici la fin du siècle.

## 522

Pour s'inscrire dans une perspective de croissance inclusive, durable et vertueuse en création d'emplois à l'horizon 2025, le Bénin devra diversifier les sources de la croissance en organisant la recherche scientifique et technologique pour stimuler le secteur agro-industriel tout en s'engageant dans un processus dynamique de transition démographique porteur d'effets positifs sur l'amélioration du bien-être des populations.

## 523

La valorisation des filières agricoles, l'introduction de semences améliorées plus adaptées aux conditions des zones agro écologiques et résistantes aux chocs climatiques, les nouvelles techniques (biotechnologie) de production et un environnement institutionnel favorable sont nécessaires pour améliorer les rendements agricoles et garantir la sécurité alimentaire.

## 524

Ensuite, il y a la transformation des produits agro-pastoraux dans le cadre d'une nouvelle stratégie d'industrialisation et de modernisation du secteur artisanal. Le sous-secteur manufacturier doit être progressivement modernisé par le développement de mécanismes de transformation plus appropriés et dédiés à l'agro-alimentaire. Cela nécessitera le développement des PMI/PME industrielles en vue d'augmenter les valeurs ajoutées et l'emploi manufacturier. L'objectif est de faire évoluer les taux de transformation des produits agricoles et d'accroître la contribution de l'industrie manufacturière dans le PIB. Cela est de nature à favoriser l'accroissement du nombre d'emplois décents et durables dans le secteur informel. Dans cette perspective et en synergie avec l'émergence des pôles régionaux de développement, la priorité devra être accordée à la disponibilité et l'accessibi-



lité des facteurs de production (en particulier l'énergie) pour permettre aux producteurs de faire face progressivement à des coûts réduits pour une production plus abondante, engendrant ainsi des économies d'échelle.

#### ▸ Développement des infrastructures de qualité et résiliente en soutien à la croissance

##### 525 ▾

La disponibilité et la qualité des infrastructures contribuent inévitablement à créer les meilleures conditions de mutations structurelles de l'économie béninoise parce qu'elles sont sources de croissance, de compétitivité et d'amélioration du niveau des populations. Le développement des infrastructures de soutien à la production grâce à d'importants investissements structurants devra permettre de répondre aux exigences de transformation agro-industrielle et de renforcer les avantages comparatifs de la position géographique à proximité du Nigéria, comme porte océane des pays de l'hinterland et comme carrefour des échanges interrégionaux, (65 % des échanges de la CEDEAO par le corridor Abidjan-Lagos). L'accent sera mis sur le développement des infrastructures, notamment dans les domaines de l'énergie électrique, de l'eau, des transports et des TIC.

##### 526 ▾

En effet, la mise en place des infrastructures économiques de base, en particulier des infrastructures énergétiques, de transport et des TIC, permettra de réduire les coûts des facteurs de production et d'améliorer la compétitivité globale de l'économie nationale grâce notamment à l'augmentation de la rentabilité des investissements privés. Les actions à poursuivre doivent s'inscrire dans : **i)** l'amélioration du maillage du territoire national par des voies bitumées ; **ii)** l'augmentation des capacités portuaires et aéroportuaires du pays ; **iii)** le développement du transport ferroviaire ; **iv)** la promotion de l'énergie hydroélectrique et **v)** le développement des infrastructures des TIC.

#### ▸ Consolidation du cadre macroéconomique et sa résilience aux chocs exogènes

##### 527 ▾

Les réformes des finances publiques initiées depuis quelques années ont permis d'assainir les comptes de l'État et de restaurer la stabilité du cadre macroéconomique qui se consolide progressivement. Depuis quelques années, des dérapages sont apparus en matière de dépenses salariales qui ne respectent plus les critères de convergence de l'UEMOA et le déficit budgétaire s'est creusé ainsi que la dette publique qui s'est accrue. Cette évolution du cadre macroéconomique induit des risques de vulnérabilité du cadre macroéconomique qui pourraient entraver la croissance à l'horizon 2025, compromettre les efforts de mobilisation des ressources pour financer les investissements productifs notamment les investissements dans les infrastructures. Les actions à poursuivre s'inscriront dans **i)** la maîtrise des dépenses publiques et **ii)** l'amélioration des recettes internes de l'État.

#### ▸ Promotion de l'innovation, du transfert et de l'appropriation des nouvelles technologies (biosciences et TIC)

##### 528 ▾

La croissance de l'économie béninoise est sérieusement handicapée par le retard technologique en dépit de l'existence d'un potentiel de développement technologique. Pour inverser cette tendance négative, la croissance de l'économie s'inscrira à l'horizon 2025 dans un contexte de rupture technologique. Cette rupture sera portée par : **i)** l'adoption et l'acquisition des biotechnologies et des TIC, **ii)** l'application intensive de ces technologies dans l'agriculture, l'agro-industrie et les services, **iii)** la promotion de l'innovation et de la recherche et développement dans ces domaines, **iv)** la formation des compétences dans les biosciences et dans les technologies du numérique, **v)** la promotion de l'utilisation des équipements de production modernes.

#### *Orientations Stratégiques de l'Objectif Spécifique :*

*« Accroître la productivité globale des facteurs »*

##### 529 ▾

La productivité globale des facteurs dont l'élément principal est le progrès technique est un facteur important qui permet d'accélérer la croissance en l'absence de changement des facteurs de production classique (travail capital). Elle passe aussi par une meilleure combinaison des facteurs. L'économie béninoise a enregistré pendant plusieurs années une baisse tendancielle de sa productivité globale des facteurs aussi bien au niveau global que dans l'agriculture, l'industrie manufacturière et dans les services. Elle explique la faible productivité du travail dans ces branches d'activités ainsi que la fragilité de la position compétitive du pays à l'exportation et sur le marché domestique.

##### 530 ▾

La réalisation de la vision Bénin Alafia à l'horizon 2025 a pour exigence l'amélioration de la productivité globale. L'inversion de cette tendance entre 2016 et 2025 devra prendre appui sur : **i)** l'innovation et la promotion de la Recherche et Développement et **ii)** l'amélioration de l'environnement des affaires.

#### ▸ Innovation et promotion de la recherche et développement

##### 531 ▾

Pour améliorer la productivité globale des facteurs et consolider l'amorce de la croissance inclusive, la Recherche et Développement dans l'agriculture, sur les systèmes agro-alimentaires et dans les services sera permanente. L'État devra envisager : **i)** les réformes nécessaires du système national de recherche (INRAB, Universités, Acteurs) pour encourager les activités de recherche sans lesquelles l'innovation et les transferts des nouvelles technologies climato-sensibles au profit du secteur de l'agriculture et de l'industrie ainsi que la demande de produits alimentaires provenant des ménages ne pourront être une réalité et **ii)** la promotion de modèles de plate-forme d'innovation agricole, agro-industrielle et des services en vue de mutualiser les compétences, les ressources et la synergie des acteurs pour le développement des produits, des filières agricoles, agro-industrielles et des services.

## Amélioration de l'environnement des affaires

### 532

L'état des lieux révèle que le climat des affaires demeure peu attractif dans un contexte marqué par une compétition mondiale entre pays pour attirer les investissements. Cet environnement peu incitatif à l'investissement ne permet pas au secteur privé de contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs de croissance recommandés dans la vision 2025 Alafia et les ODD. La prise en charge de cette préoccupation passe par l'amélioration de l'environnement des affaires. Dans ce cadre d'importantes réformes sont en cours. Pour les années à venir, il s'agira de poursuivre ces réformes

**Orientations Stratégiques de l'Objectif Spécifique :**  
*« Renforcer l'intégration des secteurs »*

### 533

L'intégration des liaisons entre l'agriculture et l'agro-industrie est nécessaire pour faire de l'agro-industrie un gisement d'emplois décentés à l'horizon 2025. Pour la réalisation de la vision, les efforts doivent être orientés vers **i)** l'amélioration de la synergie entre l'agriculture et l'agro-industrie et **ii)** le renforcement des activités en aval de la production agro-industrielle.

## Amélioration de la synergie entre l'agriculture et agro-industrielle

### 534

Les industries agricoles en amont de la transformation des produits agricoles constituent le principal tissu agro-industriel du Bénin. Le développement du secteur agricole est lié à l'importance de la demande de l'agroalimentaire qui s'adresse à l'agriculture. Ces deux branches d'activités (agriculture et industrie) sont faiblement intégrées aux industries en aval qui se développent de façon autonome (pâtes alimentaire, panification, artisanat, etc.). La faible intégration des activités en aval inhibe cet effet multiplicateur. Pour que l'agriculture soit véritablement la base du développement de l'agro-industrie, les mesures de politiques industrielles et agricoles idoines seront mises en œuvre pour : **i)** renforcer les activités en aval de la production alimentaire et **ii)** envisager la possibilité de leur diversification.

## Renforcement des activités en aval de la production agro-industrielle

### 535

La production agro-industrielle au Bénin est confrontée à des problèmes de stockage, de conditionnement et d'emballage. À cela s'ajoute un faible réseau routier et une absence de stratégie commerciale. Ces contraintes ne favorisent pas le développement de l'industrie et des services. Il convient donc d'orienter des interventions vers : **i)** la mise en œuvre de politiques commerciale et **ii)** le développement d'instrument de marketing.

**Orientations Stratégiques de l'Objectif Spécifique :**  
*« Développer les infrastructures rurales »*

### 536

Le Bénin souffre d'un déficit considérable en infrastructures rurales en dépit des efforts consentis dans le cadre du PSRSA et du Programme d'Investissement Agricole. Pour combler ce déficit, la mise en œuvre de la vision pourra s'appuyer sur : **i)** la promotion des investissements structurants dans les infrastructures rurales et **ii)** la valorisation du potentiel de développement des vallées (Ouémé, Niger, Mono) par la mise en œuvre d'infrastructures hydro-agricoles.

## Promotion des investissements structurants dans les infrastructures rurales

### 537

La réalisation des infrastructures de soutien à la production agricole nécessite un effort considérable d'investissement dans les aménagements hydroagricoles, les pistes rurales, les infrastructures de stockage, de conservation et d'accès aux marchés. Il s'agira de réhabiliter et de moderniser les infrastructures de transport et de communication pour désenclaver les zones de production et faciliter l'accès des produits aux marchés.

## Valorisation du potentiel de développement des vallées (Ouémé, Niger, Mono) par la mise en œuvre d'infrastructures hydro-agricoles

### 538

L'aménagement hydroagricole des vallées devra permettre la valorisation du potentiel de développement et créer les conditions de leur spécialisation en pôle de croissance et de compétitivité régionale notamment dans les filières retenues en fonction des données agro-pédologiques de chaque vallée. L'accroissement probable des zones humides du fait des inondations pourrait constituer une opportunité de business (maraîchage, pisciculture, ...)

**Orientations Stratégiques de l'Objectif Spécifique :**  
*« Assurer un financement plus adapté de l'économie »*

### 539

L'économie béninoise souffre d'un important déficit de financement qui s'explique essentiellement par sa dépendance des flux d'Aide Publique au Développement (APD), de l'insuffisance des ressources de long terme au niveau des banques primaires pour financer le développement, de la faible implication du secteur privé dans le financement des investissements structurants, de l'insuffisance des flux d'IDE.

### 540

Pour réaliser la vision Bénin 2025 Alafia avec pour corollaire l'émergence d'une économie prospère et compétitive, les efforts à envisager passent par : **i)** l'amélioration de l'attractivité du Bénin aux IDE ; **ii)** la consolidation des Systèmes Financiers Décentralisés pour financer les activités génératrices de revenus et **iii)** l'opérationnalisation du Fonds national de développement agricole et la promotion de nouveaux types de services financiers climatiques comme l'assurance indiciaire récolte face aux aléas climatiques (Renforcement des capacités de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM), encourager les banques commerciales à s'intéresser à l'assurance agricole).

### Amélioration de l'attractivité du Bénin aux IDE

#### 541

Le Bénin reçoit pour le financement de l'économie d'importants flux d'IDE mais qui demeurent insuffisants au regard des besoins de l'économie. Par rapport à la Côte d'Ivoire, à l'Île Maurice ou au Ghana, le Bénin attire peu de flux d'IDE. Les facteurs qui limitent l'attractivité du pays aux IDE sont liés principalement à la qualité de la gouvernance, la taille du marché, la qualité des infrastructures et celle du capital humain. Ce profil devra être inversé avec : i) la poursuite des actions d'amélioration de l'environnement des affaires et ii) le renforcement des capacités de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx).

### Consolidation des Systèmes Financiers Décentralisés

#### 542

Les institutions de microfinance (IMF) jouent un rôle important dans le financement de l'économie béninoise. Elles interviennent sur des segments que ne couvrent pas les banques commerciales. Elles offrent des crédits de proximité aux ménages pauvres ne pouvant accéder à l'offre de crédits des banques commerciales.

#### 543

Au regard de la pléthore des IMF, des besoins de financement de l'économie, la rationalisation et la consolidation des IMF requièrent i) le renforcement de la surveillance et de la gestion des Systèmes Financiers Décentralisés et ii) la mise en place d'une Centrale d'Échange et d'Information intégrant les banques et les SFD pour faciliter la traçabilité dans la gestion des crédits dans l'ensemble du système financier et bancaire national.

### Opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole

#### 544

Le secteur agricole et agro-industriel, au Bénin ne dispose pas d'instruments suffisants et de mécanismes de financement adaptés aux défis stratégiques à relever. En vue d'accroître la productivité des différents sous-secteurs, il s'avère nécessaire de mettre en place des instruments de financement plus adaptés à leurs spécificités à travers l'opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole. Cela nécessitera : i) la réalisation d'une étude de faisabilité et de risques fiduciaires et ii) l'élaboration d'une stratégie et d'un guide opérationnel du FNDA.

## 3.6.3 - OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : ASSURER LA GESTION DURABLE DU CADRE DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉMERGENCE DES PÔLES RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET EFFETS ATTENDUS

#### 545

Le Bénin, en lançant le processus de la décentralisation, intègre désormais la dimension spatiale du développement durable dans toute politique ou orientation de développement. Pour rester dans cette dynamique qui résulte de l'historique conférence des forces vives de la nation de février 1990 et reprise dans la Constitution du Bénin à travers l'article 153 et dans les Études Nationales de Perspectives à Long Terme, il est nécessaire de promouvoir un aménagement du territoire qui assure le développement régional et la gestion rationnelle de l'environnement. Ainsi, la gestion des espaces notamment des espaces ruraux devrait constituer une priorité dans les politiques d'aménagement du territoire en vue de garantir des terres appropriées à la production agricole dans toutes les régions en tenant compte des spécificités. Dans ces conditions, le développement équilibré et durable de l'espace national pourra se faire dans l'anticipation de la gestion, la fonctionnalité et la spécialisation des espaces en tenant compte de la dynamique démographique et urbaine ainsi que des besoins des populations.

#### 546

L'atteinte de cet objectif stratégique fait appel à une nécessité de priorisation à travers les objectifs spécifiques ci-après :

- › garantir une meilleure gestion de l'environnement et des changements climatiques ;
- › contribuer à l'attractivité et à la compétitivité des établissements humains.

#### 547

L'impact de l'objectif stratégique lié à la gestion durable des ressources environnementales et au développement harmonieux des territoires est l'aménagement du territoire adopté comme politique durable de gestion des espaces permettant une réelle maîtrise du développement urbain et de gestion efficace et durable des ressources naturelles.

#### 548

Les principaux effets attendus sont :

- › les ressources naturelles sont protégées et valorisées par les populations ;
- › la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat sont renforcées ;
- › l'aménagement du territoire et le développement régional plus efficace et moins inégalitaire sont bien pris en compte par les politiques sectorielles et soutenus pour redynamiser les économies régionales et locales ;
- › les populations bénéficient d'une meilleure qualité de cadre de vie surtout à l'assainissement et aux services énergétiques.

## ◆ ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

**Orientations Stratégiques de l'Objectif Spécifique :**  
« Assurer une meilleure gestion de l'environnement et des changements climatiques »

### 549 ▾

Les interactions qui existent entre la protection de l'environnement, les effets du changement climatique, la lutte contre la pauvreté et le développement durable de l'espace requièrent l'adoption d'une démarche rigoureuse qui permet aux acteurs territoriaux, tant aux niveaux national, départemental que local, de cerner les dispositions des différentes conventions et documents cadres ratifiés et adoptés par le Bénin. Par ailleurs, une extension des mesures et actions pratiques s'impose pour une meilleure protection et gestion des ressources naturelles, mais aussi une croissance économique optimale en vue d'une réduction sensible de la pauvreté et d'un développement durable.

### 550 ▾

Les techniques culturelles, de pêche et de la chasse illégale, l'exploitation forestière, les diverses natures de pollution, les inondations récurrentes, le prélèvement de sable lagunaire, l'urbanisation ont été perçus comme les principaux déterminants de la dégradation continue des écosystèmes et de l'érosion de la biodiversité. De plus les changements climatiques constituent des menaces permanentes qui pèsent sur ces écosystèmes. Cette situation est exacerbée par la non application des nombreux textes et lois qui existent dans le secteur et l'impunité qui règne en la matière. Le Bénin a élaboré dans le domaine plusieurs documents de stratégies, signé de nombreuses conventions internationales et adhéré à des programmes internationaux à l'instar de l'agenda des Nations Unies pour le Développement Durable. Les ODD 6, 12, 14 et 15 en parfaite adéquation avec les orientations sectorielles du document de vision Bénin 2025 Alafia offrent des directions pour enrayer les causes identifiées.

### 551 ▾

Pour les huit prochaines années, l'effort de développement visera essentiellement la mise en œuvre de manière rigoureuse, efficace et efficiente de tous les acquis en termes de législation, de textes et de stratégies à travers les orientations stratégiques ci-après : **i)** la promotion du développement durable ; **ii)** la valorisation du capital naturel et **iii)** le renforcement de la résilience aux changements climatiques et autres risques de catastrophes et le renforcement des mesures d'atténuation.

#### ▸ Promotion du développement durable

### 552 ▾

En dépit des nombreuses actions annoncées et de certaines mesures qui sont prises pour assurer la préservation des réserves et ressources naturelles, les bases d'un véritable développement durable semblent ne pas être bien posées. Beaucoup de problèmes environnementaux sont en effet restés sans solutions alors que d'autres défis s'y ajoutent. Ainsi, il est urgent d'enclencher ou de poursuivre : **i)** l'amélioration de la gestion des déchets biomédicaux et des ménages ; **ii)** l'assainissement des eaux usées et excrétaux en milieu urbain et péri-urbain ; **iii)** le renforcement de l'action multisectorielle sur l'hygiène et l'assainissement de base ; **iv)** l'intégration de la prévention des risques majeurs (risques naturels et technologiques) dans les orientations de la politique nationale d'Aménagement du territoire ; **v)** la protection

de l'environnement et la valorisation des ressources naturelles ; **vi)** la protection des berges et abords fluvio-lagunaires et **vii)** l'intégration systématique de la dimension du développement durable dans les politiques de développement et dans les entreprises et organisations.

#### ▸ Valorisation du capital naturel

### 553 ▾

L'accroissement démographique crée des difficultés considérables au capital naturel en ce qui concerne la possibilité de donner aux Béninois des conditions de vie décentes et des potentialités économiques suffisantes. Ces difficultés sont remarquables du fait de la pression considérable exercée par l'accroissement démographique sur le système d'exploitation des ressources naturelles, aggravant la dégradation des terres et la fréquence des catastrophes naturelles. Les avancées vers la réalisation de l'objectif devront avoir une incidence directe sur la poussée démographique et sa répartition spatiale. Pour y parvenir, l'accent sera mis sur : **i)** la préservation, l'exploitation durable des écosystèmes et le renforcement du potentiel en biodiversité ; **ii)** la gestion intégrée des écosystèmes à la promotion de l'agro-business ; **iii)** la prise en compte dans les analyses et des plaidoyers les relations Population-Développement en vue de créer les meilleures conditions pour la réalisation du dividende démographique dans la gestion durable des ressources naturelles ; **iv)** l'intégration de la valorisation du capital naturel dans les programmes scolaires ; **v)** la promotion soutenue des modes de consommation et de production respectueux de l'environnement durable dans les régions et les communes ; **vi)** la modernisation de l'agriculture écologiquement acceptable et **vii)** la consolidation et l'extension des aires marines protégées.

#### ▸ Renforcement de la résilience aux changements climatiques et autres risques de catastrophes

### 554 ▾

Depuis plusieurs années, le Bénin conduit des programmes et anime un réseau d'expertise pluridisciplinaire sur la mesure et la valorisation du capital naturel. Il se dégage deux idées-forces qui méritent d'être soutenues : **i)** l'intégration de la nature dans le calcul de la richesse nationale et **ii)** sa systématisation dans les politiques publiques permettant la poursuite d'une prospérité durable.

### 555 ▾

Ainsi, les investissements dans le secteur des changements climatiques ont pour objet d'améliorer la meilleure gestion des crises et d'accroître la résilience des infrastructures, en anticipant sur les effets des changements, leurs exigences et les externalités-égalités. La résilience aux changements climatiques favorise la mise en place de mécanismes volontaires, la réglementation nécessaire et les mécanismes juridiques respectueux de l'environnement en vue des réflexes environnementaux idoines. Pour ce faire, il y a lieu d'assurer : **i)** l'intégration de l'Adaptation aux Changements climatiques dans la planification et la budgétisation pour le développement durable national, régional et local ; **ii)** l'amélioration du cadre juridique et institutionnel ; **iii)** le renforcement de la capacité d'adaptation aux risques liés au climat et catastrophes naturelles des différents acteurs à la base ; **iv)** l'intégration des actions de lutte contre les changements climatiques dans la promotion d'une économie résiliente et **v)** la maîtrise des facteurs de risques naturels (inondations, sécheresse, érosion côtière, éboulements de rochers, glissements de terrain, etc...).

## ► Renforcement des mesures d'atténuation

### 556 ▾

Le Bénin a pris des engagements au titre de l'Accord de Paris pour contribuer à la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) de l'ordre de 16,17 % D'ici 2030. En effet, les émissions totales des GES du Bénin s'établissent à environ 14,1 Méga tonne Equivalent-CO<sub>2</sub> (Mt E-CO<sub>2</sub>), soit environ 1,5 tonne E-CO<sub>2</sub> par habitant en 2012, secteur Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) exclu. Ces émissions proviennent des secteurs de l'énergie (47,4 %), de l'agriculture (45,9 %), des déchets (5,0 %) et des procédés industriels (1,6 %). Dans ce cadre, les actions d'atténuation doivent être menées pour réduire/éviter les émissions de GES dans les différents secteurs.

**Orientations stratégiques de l'Objectif Spécifique :**  
**« Contribuer à l'attractivité et à la compétitivité des établissements humains »**

### 557 ▾

L'analyse dynamique des pressions politico-réglementaires, économiques, sociales, et technologiques permet d'identifier les enjeux à moyen et long termes auxquels un territoire est ou peut être confronté pour déterminer, sur la base de ses atouts, les orientations que ses parties prenantes, publiques et privées, pourraient privilégier. Donc, accroître l'attractivité et la compétitivité des territoires (région ou local), c'est porter une vision de développement du territoire à long terme, et établir des normes d'aménagement pour encadrer celui-ci. Toutefois, il revient aux collectivités locales de mettre rigoureusement en application les dispositions de la Loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes au Bénin. Pour ce faire, plusieurs orientations prioritaires sont retenues. Il s'agit de : **i)** la relance des politiques de développement régional et de gestion des espaces frontaliers, d'urbanisation dans le cadre d'une dynamique de décentralisation/déconcentration ; **ii)** la densification des infrastructures structurantes de soutien au développement de l'agro-industrie pour la transformation socioéconomique des régions et des zones rurales ; **iii)** le développement des capacités au service de l'économie locale ; **iv)** le renforcement des acquis du développement local et régional, **v)** la sécurisation et la fiabilisation de la propriété foncière ; **vi)** l'amélioration de l'occupation des terres et de l'habitat ; **vii)** l'amélioration de l'attractivité des espaces ruraux et des villes et **viii)** la maîtrise de la gestion des espaces frontaliers et des migrations.

## ► Relance des politiques de développement régional et de gestion des espaces frontaliers, d'urbanisation dans le cadre d'une dynamique de décentralisation/déconcentration

### 558 ▾

Le Bénin a consenti, ces deux dernières décennies, beaucoup d'efforts dans la formulation des orientations et l'élaboration des politiques et stratégies dont la mise en œuvre efficace, le suivi et l'évaluation restent des préoccupations entières. La dynamisation de la mise en œuvre des politiques d'aménagement et d'urbanisation dans le cadre d'une vision prospective de la décentralisation permettra d'assurer à long terme un cadre de vie sain à tous, d'organiser et de gérer plus efficacement et harmonieusement le territoire selon une approche participative, porteuse de responsabilisation des acteurs locaux dans la gestion de leur développement. Cette aspiration qui consiste à l'utilisation rationnelle et durable de

l'espace national est l'une des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD11) qui est de « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

### 559 ▾

Pour ce faire, il est question d'œuvrer pour : **i)** la consolidation des bases du développement local et régional ; **ii)** l'optimisation de l'organisation et de la structuration territoriale de l'économie ; incluant la promotion des pôles de développement ; **iii)** le développement des espaces frontaliers et des zones vulnérables ; **iv)** l'animation des espaces de solidarité ; **v)** le développement de l'urbanisme et de l'habitat ; **vi)** le renforcement du foncier au service du développement et **vii)** la garantie des espaces agro-sylvo-pastoraux dans les communes.

## ► Densification des infrastructures structurantes de soutien au développement de l'agro-industrie

### 560 ▾

Le secteur agro-industriel regroupe l'ensemble des activités « de la ferme à la table ». Il comprend l'approvisionnement en intrants agricoles, la production et la transformation de produits agricoles, leur distribution auprès du consommateur final, mais aussi de nombreuses activités para-agricoles. L'agro-industrie est l'un des premiers générateurs d'emplois et de revenus dans le monde et au Bénin ; elle est caractérisée par des matières premières pour la plupart périssables, de qualité variable, et qui ne sont pas disponibles de manière régulière. Le secteur doit être soumis à des contrôles rigoureux et périodiques visant la sécurité du consommateur, la qualité du produit et la protection de l'environnement.

### 561 ▾

Les méthodes de production et de distribution traditionnelles doivent être remplacées par des réseaux mieux planifiés et mieux coordonnés regroupant les entreprises agro-alimentaires, les agriculteurs, les détaillants et autres acteurs de la chaîne de distribution en prenant en compte la dimension de la chaîne de valeur des produits. Pour y parvenir, il faut engager : **i)** la satisfaction de la demande intérieure en transition énergétique et en TIC en lien avec l'agro-industrie ; **ii)** la densification des infrastructures de communication et de transport ; **iii)** le développement des infrastructures spécifiques de production agricole par pôle de développement ; **iv)** la réhabilitation des infrastructures et équipements socio-communautaires à caractère économique et **v)** le développement de certaines filières de l'économie sociale et solidaire.

## ► Promotion des économies locales et renforcement des capacités des acteurs locaux

### 562 ▾

Le processus de décentralisation amorcé par le Bénin depuis décembre 2002 avec la tenue des élections locales, devra se poursuivre et se consolider. Le Bénin dispose d'une Politique Nationale de Décentralisation et de déconcentration (PONADEC) pour accompagner le processus de décentralisation et de déconcentration. Il en est de même de l'installation du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC), qui constitue un instrument financier pour accompagner le développement des communes. Cet instrument devra être redynamisé et bien intégré dans la dynamique des économies locales et servir de catalyseur pour le renforcement des capacités des acteurs locaux de développement.

## 563

En effet, la loi N° 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin fait obligation aux communes d'élaborer un ensemble d'instruments de développement que regroupe le Plan de Développement Communal (PDC). Ces outils sont, entre autres, relatifs aux plans de développement économique et social des communes qui devraient tenir compte de la valorisation du potentiel agricole, première source de richesse de la plupart des communes. Ainsi, le renforcement des capacités au niveau local doit permettre aux acteurs locaux du développement d'améliorer leurs capacités de gestion du développement local intégrant les questions d'équité et de durabilité du développement. En somme, il s'agira d'envisager au niveau de cette orientation : **i)** l'amélioration des instruments de planification, de programmation et de gestion des communes et des communautés de base ; **ii)** la valorisation du potentiel agricole des communes ; **iii)** le développement de l'économie locale verte ; **iv)** l'amélioration de la gouvernance au niveau des communes et **v)** le renforcement des techniques et méthodes de production au niveau des acteurs locaux.

### Renforcement des acquis du développement local et régional

## 564

La décentralisation est encore marquée par l'insuffisance de performance au niveau de l'administration locale, du fait du manque de ressources humaines qualifiées, du faible engagement politique et non partisan des élus et du manque de stratégies de mobilisation de ressources financières propres. À ce tableau peu reluisant s'ajoute, le manque de transparence et de suivi dans la gestion communale et l'absence de rééditions des comptes. De même, il faut souligner l'inexistence de lois et règlements qui régissent les rapports entre les autorités communales et les chefferies traditionnelles. Par ailleurs, la désignation des nouveaux chefs-lieux de départements du récent découpage territorial intervenu en 2016 n'a pu être suivie du rapprochement des services. Ainsi, ces nouvelles structures déconcentrées de l'État butent dans leur volonté d'assurer l'appui-conseil aux communes sous tutelle du fait de l'inachèvement du processus de déconcentration. Compte tenu de tout ce qui précède, l'accélération du développement local et régional nécessite : **i)** l'approfondissement du processus de décentralisation en lien avec la réforme et la modernisation de l'Administration publique ; **ii)** la poursuite du renforcement des capacités des administrations déconcentrées et locales ; **iii)** la consolidation des rapports entre l'État central et les collectivités décentralisées ; **iv)** le renforcement de la délégation et le transfert des compétences et des ressources aux communes ; **v)** la promotion de la dynamique intercommunale et de la coopération décentralisée ; **vi)** la réorganisation des services déconcentrés de l'État et **vii)** la création des régions décentralisées.

### Sécurisation et fiabilisation de la propriété foncière

## 565

Le foncier mérite une attention particulière à cause de son caractère transversal et de l'enjeu qu'il représente pour le développement. Sa maîtrise constitue un facteur essentiel pour l'investissement et la croissance économique. Au Bénin, les problèmes fonciers résultent, dans leur majorité, d'un dualisme juridique, qui maintient les acteurs locaux dans une situation « d'extra-légalité »<sup>26</sup> généralisée, se traduisant plus ou moins en insécurité foncière réelle et en conflits, en particulier sur les transactions marchandes. Il est urgent alors de placer le foncier au cœur de la politique de développement du Bénin.

## 566

À cet effet, l'État devra poursuivre les réformes nécessaires sur le foncier et veiller à l'aboutissement des processus de morcellement et de lotissement de terres dans les délais normaux et dans la transparence. Les priorités pour la mise en œuvre de cet axe sont : **i)** le renforcement de l'arsenal juridique et institutionnel du foncier et **ii)** le renforcement de la gestion du foncier.

### Amélioration de l'occupation des terres et de l'habitat

## 567

Il est essentiellement question de l'ensemble des conditions, des faits relatifs à l'occupation des terres, à l'habitation et au logement tant au niveau des espaces ruraux qu'urbains. Ainsi, ces conditions seront améliorées si une bonne politique d'occupation des terres et de l'habitat est menée dans le respect des normes et procédures basées sur l'anticipation et l'utilisation des outils adaptés à la gestion des espaces et à leur aménagement. Les questions d'attractivité des espaces ruraux et de l'urbanisation des villes moyennes doivent être prises en compte dans l'élaboration des plans d'occupation des terres, dans les schémas directeurs d'aménagement des territoires et les schémas directeurs d'aménagement Urbain. Pour se faire, les axes ci-après seront engagés : **i)** la construction d'infrastructures sociocommunautaires et la dotation en équipements marchands et sociocommunautaires répondant aux besoins des populations concernées ; **ii)** l'aboutissement du processus de morcellement et de lotissement de terres dans les délais normaux et dans la transparence ; **iii)** la promotion immobilière de type nouveau ; notamment des appartements à plusieurs niveaux en vue de créer des zones résidentielles ; **iv)** l'amélioration du programme de construction des logements sociaux et économiques ; **v)** la planification du développement urbain des espaces et de leur gestion et **vi)** la promotion des matériaux locaux dans la construction.

### Amélioration de l'attractivité des espaces ruraux et des villes

## 568

Les efforts consentis ces dernières années n'ont pas toujours permis d'améliorer de façon substantielle la couverture en infrastructures et équipements de base en milieux ruraux. Les centres urbains continuent d'être un lieu de prédilection et d'attraction aux populations rurales en quête du mieux-être.

## 569

De même, l'armature urbaine est déséquilibrée par les trois grands pôles (Cotonou, Parakou et Porto-Novo) qui concentrent environ 40 % de la population urbaine. Les villes de Cotonou et Porto Novo sont situées dans le sud-est et distantes de 30 km. Il faut donc accélérer la viabilisation des espaces ruraux et corriger la désarticulation de l'armature urbaine en vue de rééquilibrer le développement national. Pour se faire, il s'agira de mettre en œuvre les actions ci-après :

- › la densification des voies d'accès aux localités rurales ;
- › la construction d'infrastructures sociocommunautaires et la dotation en équipements marchands et sociocommunautaires ;
- › l'appui à la construction d'infrastructures touristiques et de loisirs ;
- › la promotion des villes ayant des potentialités de carrefour commercial, de bassin de production ou de patrimoine historique ou touristique.

## ▾ Maîtrise de la gestion des espaces frontaliers et des migrations

### 570 ▾

Le problème de la maîtrise et de la gestion des frontières demeure préoccupant. En effet, la non maîtrise des frontières et de leur mauvaise gestion fait perdre au Bénin des portions de terre qui réduisent progressivement la superficie du territoire national. Le Bénin doit continuer sa politique de bon voisinage tout en gardant une fermeté dans la délimitation et la gestion de ses frontières avec ses voisins. Au plan migratoire, s'il est vrai que le Bénin fait partie de l'espace de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui garantit la libre circulation des biens et des personnes, il est important que le Bénin maîtrise et gère mieux les flux migratoires au niveau de ses frontières.

### 571 ▾

Face à ces réalités, il est important d'opérationnaliser la politique de gestion des espaces transfrontaliers élaborée par la Commission Nationale de Gestion des frontières et explorer les axes ci-après :

- le renforcement de capacités techniques et humaines des structures en charge de la délimitation des frontières ;
- la poursuite et l'accélération des opérations de délimitation des frontières ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'occupation effective des espaces frontaliers ;
- la poursuite de la viabilisation des espaces frontaliers par l'installation des infrastructures socioéconomiques et de sécurité ;
- le renforcement de la lutte contre la prolifération des armes légères, la transhumance et la criminalité transfrontalière ainsi que les produits prohibés ;
- le renforcement de la gestion des flux migratoires au niveau des frontières.

## 3.6.4 - OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : CONSOLIDER L'ÉTAT DE DROIT ET LA BONNE GOUVERNANCE

### ◆ OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET EFFETS ATTENDUS

#### 572 ▾

Les neuf (09) principes de la gouvernance à savoir : **i)** la participation ; **ii)** la transparence ; **iii)** la responsabilité démocratique ; **iv)** la primauté de droit ; **v)** l'efficacité ; **vi)** l'équité ; **vii)** l'insertion ; **viii)** l'appropriation et **ix)** la reddition de comptes, sont insuffisamment respectés, en dépit des actions et mesures menées et qui ont permis d'enregistrer des avancées notables. Cette situation et ses facteurs aggravant que sont l'impunité, la corruption et les menaces aux libertés, influent sur les performances économiques et budgétaires, l'équité et les valeurs républicaines, la gestion de l'environnement et se résument en l'insuffisante qualité de la gouvernance.

#### 573 ▾

L'atteinte de l'objectif stratégique au niveau de la gouvernance passe inévitablement par la consolidation de l'État de droit et la bonne gouvernance. L'impact général de cet objectif stratégique est une gouvernance inclusive, apaisée et efficace en mouvement, porteuse d'effets sur l'amélioration du mode de gouvernance politique, l'efficacité des politiques publiques, la lutte contre la corruption et l'exercice effectif de la gouvernance locale. En vue d'atteindre cet objectif stratégique, les objectifs spécifiques ci-après ont été définis :

- consolider les acquis en matière de droits humains et de la démocratie ;
- promouvoir une administration de développement ;
- renforcer l'accès de tous à une justice indépendante, intègre et efficace ;
- améliorer l'allocation et la gestion des ressources publiques ;
- inverser la tendance d'aggravation de la corruption à tous les niveaux ;
- préserver la paix et la sécurité communautaire.

#### 574 ▾

Les effets attendus de la réalisation de ces objectifs sont :

- la sécurité juridique et physique des personnes ainsi que les droits d'expression démocratique sont améliorés ;
- les services de qualité sont offerts par l'administration publique pour accompagner la dynamique de développement du pays ;
- les communautés disposent de services sociaux de base et d'assainissement de qualité ;
- les économies locales sont valorisées et dynamisées ;
- les populations exercent leurs droits et devoirs dans un système judiciaire efficace, accessible et crédible ;
- les ressources publiques sont mieux orientées et utilisées vers les besoins prioritaires de développement ;
- la lutte contre la corruption est efficace ;
- la protection des populations, des biens et le renforcement de la cohésion nationale sont assurés ;
- l'efficacité des institutions est renforcée et la qualité des services publics est améliorée.

### ◆ ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

***Orientations Stratégiques de l'Objectif Spécifique***  
***« Consolider les acquis en matière des droits humains et de la démocratie »***

#### 575 ▾

Cet objectif sera atteint grâce aux Orientations Stratégiques suivantes : **i)** l'amélioration de la gouvernance politique ; **ii)** le renforcement de l'État de droit et des libertés individuelles et collectives ; **iii)** la modernisation du système d'état civil et **iv)** la Promotion des Organisations de la Société Civile (OSC).

## Amélioration de la gouvernance politique

### 576

L'amélioration de la gouvernance politique permet le fonctionnement régulier des institutions de la République, la séparation des pouvoirs, la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles de l'État, nécessaires à l'amélioration de la gouvernance politique dans le pays, à l'apaisement du climat politique et à une alternance régulière au niveau des institutions de l'État. Sa mise en œuvre appelle des réformes institutionnelles et politiques qui ne seront possibles qu'avec l'adhésion de l'ensemble de la classe politique et des partenaires sociaux. Elle se fera à travers : **i)** la poursuite et la mise en œuvre des réformes politiques relatives aux Institutions de la République et **ii)** une réorganisation des systèmes électoral et partisan.

## Renforcement de l'État de droit, des libertés individuelles et collectives

### 577

La préservation des libertés individuelles et collectives d'association, d'expression, d'organisation et d'information garanties par la Constitution de décembre 1990 est indispensable au renforcement de l'État de droit. Le renforcement des libertés individuelles et collectives est indispensable à l'instauration d'une société démocratique, à l'accès libre à l'information et à la participation de tous aux débats sur les questions d'intérêt national. Les acteurs qui y travaillent, à savoir les médias, les partis politiques et les associations, doivent évoluer dans un cadre juridique qui garantit la primauté au droit.

### 578

La mise en œuvre de cette orientation passe par : **i)** l'actualisation et les actions d'IEC sur les textes de lois, décrets et arrêtés organisant la jouissance desdits droits ; **ii)** l'indépendance d'une justice impartiale et **iii)** le renforcement de l'indépendance des institutions de contre-pouvoir ci-dessus examinées qui constitue une condition essentielle pour soutenir la mise en œuvre de cette orientation qui participe à l'atteinte de la cible 16.3 : « Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice » des ODD et à l'un des objectifs définis dans la Vision 2025 qui est d'enraciner la démocratie et d'améliorer la gouvernance.

## Modernisation du système d'état civil

### 579

Les insuffisances du système de l'état civil sont essentiellement : **i)** la non-déclaration systématique des naissances et des décès ; **ii)** la faible modernité du système ; **iii)** le besoin de formation des acteurs ; **iv)** l'éloignement des chefs-lieux des centres principaux d'état civil ; **v)** la non disponibilité et signature des registres d'enregistrement des faits d'état civil ; **vi)** la mauvaise tenue de ces registres lorsqu'ils sont disponibles ; **vii)** l'insuffisance du personnel et **viii)** une faible synergie entre les acteurs intervenant dans la gestion de l'état civil. Pour inverser cette situation et permettre au pays de profiter des TIC, du financement et de l'innovation, il faut : **i)** la mise en place d'un système d'état civil moderne, informatisé et interconnecté pour garantir une identité légale à chaque Béninois et une liste électorale fiable, gage d'une transparence des élections et l'atteinte de la cible 16.9 : « garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances » des ODD et **ii)** le renforcement des capacités des collectivités territoriales à sa gestion.

## Promotion des Organisations de la Société Civile (OSC)

### 580

L'insuffisance de ressources des OSC donne l'impression qu'elles sont inféodées aux PTF et aux lobbies politiques et financiers, ce qui rend difficile la démarcation entre leurs opinions et celles de leurs partenaires dans le rôle de veille et de contrôle de l'action publique. L'implication des OSC, notamment dans les questions de la veille citoyenne en vue de garantir une bonne gestion, la transparence, la reddition des comptes et le suivi de la mise en œuvre des projets et programmes de l'État, constitue un impératif pour travailler dans un souci constant et soutenu d'amélioration de la gestion des ressources publiques et de l'amélioration du climat des affaires en vue d'attirer davantage des IDE et des investisseurs privés dans les secteurs porteurs et prioritairement l'agro-industrie et les services.

### 581

Ainsi, il est donc nécessaire de renforcer les mécanismes de redevabilité à travers : **i)** le renforcement de l'implication des OSC dans les activités de réédition de comptes pour contribuer à la bonne gestion des ressources publiques ; **ii)** le renforcement des capacités des OSC pour la veille citoyenne sur les droits humains et la gestion des affaires publiques au plan national et local et **iii)** le renforcement de la communication sur la veille de développement. Cette orientation permet également d'atteindre la cible 16.7 « faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentativité à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions » des ODD.

**Orientations Stratégiques de l'Objectif Spécifique :**  
**« Promouvoir une administration de développement »**

### 582

L'administration béninoise reste caractérisée par l'insuffisante clarification des missions et des attributions, les lourdeurs administratives et judiciaires, la vétusté et la désuétude des textes législatifs et réglementaires, l'inexistence d'une gestion prévisionnelle effective des ressources humaines, la dégradation du cadre éthique et déontologique, une faible application de la gestion axée sur les résultats et les insuffisances en quantité et en qualité des ressources humaines. Pour réaliser l'ambition de transformer l'administration béninoise en une administration de développement, il conviendra d'opérationnaliser les choix stratégiques suivants : **i)** l'affermissement des options de la clarification des missions de l'État et **ii)** la modernisation des outils, procédures, et mécanisme de gestion de l'administration.

## Affermissement des options de la clarification des missions de l'État

### 583

Le processus de clarification et d'approfondissement des missions de l'État doit se poursuivre afin de supprimer les doublons dans les attributions et missions des structures de l'État. Cet effort continu de clarification passe par : **i)** la mise en synergie dans la prise en charge des attributions des structures, la formation continue et l'équipement en outils de travail moderne ; **ii)** la responsabilisation et la cohérence dans les interventions de l'État ; **iii)** la clarification du partage des fonctions et rôles entre l'État central et les collectivités territoriales (départements, communes) ; **iv)** la consolidation du processus de transfert des ressources aux communes et **v)** l'adaptation des procédures financières au contexte de la décentralisation.



## ► Modernisation des outils, procédures, et mécanisme de gestion de l'Administration publique

### 584 ▾

Les outils de gestion et procédures dans l'administration sont encore peu efficaces. Ainsi, la gestion des ressources humaines de l'administration est caractérisée encore par : **i)** la faible performance du dispositif de recrutement et des nominations ; **ii)** la lenteur dans la production et la gestion des actes de carrière des agents de l'État ; **iii)** la déliquescence des archives du personnel de l'État ; **iv)** l'inefficacité du mécanisme d'évaluation et de sanction des agents de l'État et **v)** la déconnexion du système de rémunération de sa finalité de service public et de l'intérêt général.

### 585 ▾

Il est donc fondamental de rendre l'administration moderne dans ses procédures, à travers ses outils de gestion, son mode de fonctionnement et son adaptation au développement des initiatives du secteur privé et aux exigences de la gestion axée sur les résultats pour les politiques publiques ainsi qu'à la culture de redevabilité à tous les niveaux. Cette modernisation requiert : **i)** la mise à disposition de l'administration des outils de gestion moderne ; **ii)** l'amélioration des conditions et du cadre de travail des agents de l'État ; **iii)** l'utilisation des TIC (internet, intranet) ; **iv)** la systématisation de la reddition des comptes ; **v)** la mise en œuvre d'un mécanisme performant et transparent de promotion des cadres aux hauts emplois techniques et **vi)** l'archivage numérique des documents administratifs et leur conservation. Ces orientations visent : **i)** la satisfaction des usagers/clients ; **ii)** la transparence et l'efficacité dans la gestion des ressources publiques mises en œuvre avec la participation des agents eux-mêmes.

**Orientations Stratégiques de l'Objectif Spécifique :**  
*« Renforcer l'accès de tous à une justice indépendante, intègre et efficace »*

### 586 ▾

La justice reste peu indépendante et peu performante en raison de nombreux problèmes et dysfonctionnement. Il s'agit, entre autres, de l'anachronisme des textes de lois, de l'insuffisance de la couverture juridictionnelle, de l'indigence des juridictions existantes en ressources humaines, financières et matérielles, de l'insuffisante informatisation de la gestion des dossiers, de la perpétuation des pratiques contraires à la déontologie dans les différents corps des personnels de la justice, et de la politisation de l'appareil judiciaire. L'atteinte de cet objectif passe par les quatre (04) orientations stratégiques ci-après : **i)** le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire et de l'intégrité des acteurs du secteur ; **ii)** la facilitation de l'accès à la justice et à l'information juridique ; **iii)** l'amélioration des performances du système judiciaire et **iv)** la promotion des droits de l'Homme, de l'adolescent et de l'enfant.

## ► Renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire et de l'intégrité des acteurs du secteur

### 587 ▾

L'indépendance de la justice requiert : **i)** la limitation des interférences politiques et le renforcement de sa crédibilité ; **ii)** la transparence et la célérité de l'instruction des dossiers et la publication des décisions rendues ; **iii)** la mise à disposition à temps des justiciables de l'information pertinente (dates des audiences, décisions de justice, périodes de formulation des recours) et **iv)** le respect du principe de séparation des pouvoirs, consacré par la Constitution du 11 décembre 1990 et **v)** la hausse des moyens et des équipements.

## ► Facilitation de l'accès à la Justice et à l'information juridique

### 588 ▾

Les rouages de la justice et l'information judiciaire ainsi que les procédures demeurent une affaire élitiste et d'initié. La facilitation de l'accès à la Justice et à l'information juridique implique : **i)** l'amélioration de la couverture judiciaire du territoire en juridictions et centres pénitentiaires ; **ii)** l'amélioration des connaissances des citoyens du milieu judiciaire et des procédures ; **iii)** le renforcement de l'effectif des magistrats et des auxiliaires de justice et **iv)** la mise en place d'un dispositif d'aide juridique pour les citoyens démunis en vue de l'atteinte de la cible 16.10 « garantir l'accès du public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux » des ODD.

## ► Amélioration des performances du système judiciaire

### 589 ▾

La lenteur dans les procédures judiciaires et les conditions de détention constituent des faits réels qui n'encouragent pas le justiciable et déteint sur la gouvernance du pays et le délai de prise de décisions. L'amélioration des performances du système judiciaire passe par : **i)** le renforcement des services judiciaires par du personnel : juges, greffiers et administratifs appropriés, consolidation de l'informatisation des chaînes civile et pénale, modernisation des équipements et des connexions ; **ii)** la mise en œuvre des formations nécessaires pour assurer toutes les fonctions traditionnelles d'un TPI et celles liées à la mise en place des chambres administratives et des juridictions de commerce et **iii)** la dynamisation de l'inspection judiciaire dotée d'effectif et des moyens requis.

### 590 ▾

Ainsi, l'amélioration des performances du système judiciaire contribuera à la réalisation de la cible 16.3 « promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice » des ODD.

## ► Promotion des droits de l'Homme, de l'adolescent et de l'enfant

### 591 ▾

La vulnérabilité des adolescents, enfants, handicapés et autres couches fragiles de notre société conduit parfois à la violation des droits de l'homme et des droits humains en général. En effet, l'ampleur que prend l'exploitation économique des enfants, le phénomène des enfants placés communément appelés « Vidomegon » et la traite des enfants méritent une attention. De plus, la non différenciation de la prise en charge de l'enfant victime de celle de l'enfant en conflit avec la loi ainsi que l'inexistence de politique coordonnée constituent également des préoccupations.

### 592 ▾

La mise en œuvre de cette orientation passe par : **i)** l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de prise en charge des préoccupations spécifiques à l'adolescent et à l'enfant et **ii)** le renforcement des capacités des structures en charge de la question en vue de l'attente de la cible 16.2 « mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de tortures dont sont victimes les enfants » des ODD.

### **Orientations Stratégiques de l'Objectif Spécifique :** **« Améliorer la gestion des ressources financières »**

### 593 ▾

Les orientations stratégiques suivantes sont nécessaires pour améliorer la gouvernance financière : **i)** amélioration de la mobilisation des ressources financières, **ii)** amélioration de la qualité des dépenses publiques **iii)** renforcement du contrôle des finances publiques et de la reddition des comptes.

## ► Amélioration de la qualité des dépenses publiques

### 594 ▾

La qualité de la dépense et la faible transparence dans les procédures de gestion, de passation des marchés publics constituent des goulots importants à lever dans l'amélioration des finances publiques. L'allocation de ressources, par secteur, et les investissements publics, n'offrent pas les résultats, effets et impacts escomptés du fait de leur saupoudrage et de leur incohérence avec les politiques de développement et, sont de ce fait, peu sensibles à l'amélioration des conditions socio-économiques des populations. Il est donc nécessaire d'affiner l'approche et la prévision de la gestion des ressources en mettant l'accent sur l'orientation des ressources vers les priorités stratégiques. Cette amélioration passe par : **i)** le renforcement de la gestion pluriannuelle des ressources publiques ; **ii)** l'allocation optimale des ressources publiques ; **iii)** le renforcement de l'efficacité dans le processus de passation de marchés et **iv)** la célérité et la traçabilité dans le circuit de paiement des factures des prestataires. la systématisation de la reddition des comptes, avec l'implication des OSC actives dans le contrôle citoyen de l'action publique. La mise en œuvre des réformes des finances publiques de l'UEMOA avec l'élaboration des DPPD, des PAP et leur pleine application en lien avec les politiques sectorielles devraient jeter les bases de cette gestion publique axée sur les résultats.

## ► Amélioration de la mobilisation des ressources financières

### 595 ▾

La mobilisation des ressources financières nécessaires pour soutenir une croissance inclusive connaît des difficultés en raison du contexte international de financement du développement marqué par des signes d'essoufflement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) traditionnels. À cela s'ajoute les difficultés à capter une masse importante des ressources internes liées à la conjoncture économique peu favorable, à l'élargissement de l'assiette fiscale, à la faible incitation à l'investissement direct par le secteur privé, à la faible promotion des diverses formes de Partenariats Public-Privé (PPP), ainsi qu'au faible développement des formes innovantes de mobilisation des ressources incluant les émissions d'emprunts obligataires sur les marchés financiers régional et international. Face à cette situation l'accent sera mis sur **i)** le renforcement de la mobilisation des ressources propres ; **ii)** l'amélioration des stratégies de mobilisation des ressources externe et **iii)** la lutte contre l'évitement fiscal et les flux financiers illicites.

## ► Renforcement du contrôle des finances publiques et de la reddition des comptes

### 596 ▾

Conformément à l'article 84 de la loi organique relative aux lois de finances, les opérations d'exécution du budget de l'État sont soumises à un triple contrôle : contrôle administratif, contrôle juridictionnel et contrôle parlementaire. Force est de constater dans la mise en œuvre de cette disposition que le contrôle demeure insuffisant et inefficace. Pour corriger ce dysfonctionnement persistant, l'accent sera mis sur : **i)** le renforcement des capacités des structures de contrôle des finances publiques ; **ii)** la modernisation des mécanismes de contrôle des finances publiques et **iii)** la promotion de la culture de reddition de compte.

### **Orientations stratégiques de l'Objectif Spécifique :** **« Réduire la corruption à tous les niveaux »**

### 597 ▾

La corruption prend des proportions grandissantes malgré le dispositif juridique et institutionnel mis en place, ainsi que les efforts entrepris jusque-là pour inverser la tendance de son aggravation. Les organes et instruments de lutte contre la corruption doivent veiller à jouer, en toute indépendance, leurs rôles et accomplir leurs missions. Ainsi, la réduction sensible de la corruption doit passer par : **i)** la promotion de la lutte contre la corruption et les infractions connexes et **ii)** le renforcement des capacités des structures de lutte contre la corruption.

## ► La promotion de la lutte contre la corruption et les infractions connexes

### 598 ▾

La promotion de la lutte contre la corruption et les infractions connexes se fera à travers : **i)** la prévention à travers les actions d'IEC ; **ii)** la promotion de la transparence, des dispositions des textes qui sanctionnent les actes de corruption, de la morale et du civisme ; **iii)** la sanction des actes de corruption qui doit passer par la systématisation des sanctions administratives et la conduite à terme des dossiers de justice sur les cas de corruption et **iv)** la systématisation de la reddition des comptes des acteurs étatiques et des élus locaux avec la participation active de la société civile.

### ▸ Renforcement des capacités des structures de lutte contre la corruption

599 ▾

L'opérationnalisation de cette orientation contribuera à mettre à l'abri de toute tentation les structures en charge de la lutte contre la corruption. Pour ce faire l'accent sera mis sur : **i)** la dotation des ressources suffisantes pour la mise en œuvre des actions de lutte contre la corruption et **ii)** le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption en déontologie administrative.

**Orientations stratégiques de l'Objectif Spécifique :**  
*« Préserver la paix et la sécurité communautaire »*

600 ▾

Les problèmes soulevés dans le cadre de la sécurité et de la paix sont, entre autres, les cas de vols, d'escroqueries et d'abus de confiance doublée de la recrudescence de la petite délinquance et du grand banditisme. Pour y remédier, il faut procéder au renforcement du dispositif sécuritaire et à la promotion de la paix.

### ▸ Renforcement du dispositif sécuritaire

601 ▾

La mise en œuvre de cette orientation stratégique nécessite : **i)** la réorganisation des forces armées et de sécurité ; **ii)** le renforcement du climat de confiance entre les forces de sécurité et les citoyens ; **iii)** l'amélioration des conditions de travail des forces armées et de sécurité, et **iv)** le renforcement de la gestion des frontières par la mise en place des infrastructures sociocommunautaires.

### ▸ Consolidation de la paix

602 ▾

La paix désigne un état de calme ou de tranquillité ainsi que l'absence de perturbation, de trouble, de guerre et de conflit. Aujourd'hui, malgré que le Bénin vive en paix, elle est menacée dans la sous-région pour des raisons politiques, religieuses, culturelles, économiques, etc. Elle conditionne le développement du pays. Elle est forte lorsque les différentes ethnies, les différents groupes socioculturels et les différentes religions se reconnaissent comme relevant d'une même nation et ayant un même avenir à construire ensemble. La promotion de la paix passe par : **i)** le renforcement de la citoyenneté nationale ; **ii)** la promotion des brassages, des échanges culturels et des solidarités inter-régionales ; **iii)** le développement des relations de bon voisinage ; **iv)** le renforcement du dialogue interreligieux ; **v)** la promotion de la satisfaction des besoins fondamentaux sans distinction de catégories sociales ni de régions et **vi)** l'élévation du niveau de culture politique des populations.

## 3.7

# Repères stratégiques du développement des régions du Bénin

603 ▾

Le défi majeur pour le Bénin au cours des huit prochaines années est d'amorcer la construction de véritables pôles régionaux de développement. En tant que métropoles, celles-ci devront, par leur attractivité constituer des zones offrant d'importantes opportunités pour la valorisation des potentialités agro-pastorales, touristiques et humaines. L'action de développement des régions devra se concentrer autour de : **i)** la mise en place d'un dispositif cohérent de pilotage et de gestion du développement des régions ; **ii)** l'amélioration de l'attractivité des territoires et le renforcement des synergies d'actions de développement entre le rural et l'urbain ; **iii)** la mise en place des programmes spécifiques pour des gains rapides au niveau des ODD pour les territoires accusant plus de retard et **iv)** le développement des zones frontalières.

## 3.7.1 - LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF COHÉRENT DE PILOTAGE ET DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT

604 ▾

Le pilotage et la gestion du développement des régions sont caractérisés par la faible prise en compte de la dimension long terme et une quasi absence d'organisation et de planification et de l'occupation du territoire, débouchant sur une gestion non rationnelle du potentiel des ressources naturelles causant de gaspillages et de pertes de ressources. En outre, la multiplicité et la diversité des outils et autres instruments de référence sont source de confusion, de chevauchement et de conflits de compétences conduisant à des inefficiences. Au regard de ce qui précède, il faudra travailler à : **i)** mettre en cohérence le système national de planification et les systèmes infranationaux de pilotage et de gestion du développement et **ii)** organiser et planifier l'occupation du territoire afin d'assurer un aménagement harmonieux et durable du territoire apte à permettre la valorisation de toutes les potentialités de toutes les localités au profit du bien-être collectif et de l'amélioration de la compétitivité de l'économie béninoise.

### 3.7.2 - L'AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES ET LE DÉVELOPPEMENT DES SYNERGIES DE DÉVELOPPEMENT ENTRE LE RURAL ET L'URBAIN

#### 605 ▾

La plateforme infrastructurelle des régions et des communes est faiblement développée. Cette situation est source de surcoûts de production ne favorisant pas la compétitivité des entreprises. Cela devra inciter l'État à développer les infrastructures structurantes pour renforcer les relations entre la ville et la campagne en créant les conditions nécessaires pour la transformation et la valorisation des productions agricoles, la création de certaines agropoles et de certains centres de services. À cet effet, certains investissements et mesures d'accompagnement sont jugés très importants pour : **i)** développer et moderniser l'infrastructure et les moyens de transport en vue d'améliorer la mobilité des populations et le développement des flux d'échanges ; **ii)** relever le défi de l'accès à une énergie, notamment électrique, moins chère et permanente, **iii)** assurer la couverture du territoire par les services de téléphonie et des TIC, notamment l'Internet et **iv)** développer les infrastructures productives au profit des secteurs de production notamment pour le secteur rural, le tourisme et l'artisanat.

### 3.7.3 - LA MISE EN PLACE DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES POUR DES GAINS RAPIDES AU NIVEAU DES ODD POUR LES TERRITOIRES ACCUSANT PLUS DE RETARD

#### 606 ▾

Le bilan de réalisation des OMD et les travaux de contextualisation des cibles ODD ont mis en exergue les disparités régionales dans les domaines de l'accès aux services sociaux et de création d'opportunités d'emploi surtout pour les jeunes. Dans ce cadre il s'agira de mettre en place un programme de gains rapides pour certaines cibles des ODD pour les communes prioritaires. Certaines problématiques régionales sont à prendre en compte comme la question de la croissance démographique afin d'exploiter le dividende démographique, la promotion du genre et le renforcement des actions de développement centrées sur la gestion durable des ressources naturelles et le renforcement des capacités de résilience.

### 3.7.4 - LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES FRONTALIÈRES

#### 607 ▾

L'enjeu majeur de certaines régions est de développer d'une part au niveau des communes frontalières, une véritable politique d'intégration et, d'autre part, de faire des collectivités concernées des vitrines pour les produits nationaux en vue de favoriser les exportations surtout en direction du Nigéria. Il s'agira d'intensifier les échanges commerciaux avec les pays frontaliers en valorisant les produits agricoles et de régulariser les activités de l'informel.

## 3.8

# Matrice des résultats stratégiques du PND

**Tableau 15 : Matrice des Objectifs et des effets attendus du PND 2018-2015**

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	EFFETS ATTENDUS
<b>1. Développer un capital humain sain, compétent et compétitif</b>	<b>1.1</b> ▶ Rendre accessibles aux populations, des informations, des produits, des services et des soins de santé de qualité	<b>1.1.1</b> - Les services de santé de qualité sont accessibles à tous et améliorés dans toutes les régions du pays <b>1.1.2</b> - Les infrastructures sanitaires sont bien réparties et dotées d'équipements et de ressources humaines appropriés
	<b>1.2</b> ▶ Bâtir un système éducatif équitable, inclusif et de qualité pour le développement durable	<b>1.2.1</b> - L'offre du secteur de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation des adultes est améliorée au plan quantitatif et qualitatif et accessible à tous
	<b>1.3</b> ▶ Mettre en place des mécanismes pérennes et inclusifs de protection sociale	<b>1.3.1</b> - Les populations ont un accès facile à un système de couverture et de protection sociale adapté à la diversité des situations professionnelles et dans tous les secteurs (formel et informel)
	<b>1.4</b> ▶ Assurer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et l'accès à l'eau potable pour tous	<b>1.4.1</b> - Le statut nutritionnel des populations, et un accès plus facile à l'alimentation et à l'eau potable sont renforcés
	<b>1.5</b> ▶ Promouvoir des meilleures opportunités de revenus et d'emplois décents pour les populations	<b>1.5.1</b> - Le revenu des femmes et des hommes en particulier des jeunes a augmenté
	<b>1.6</b> ▶ Renforcer la qualité des interventions en faveur de la jeunesse	<b>1.6.1</b> - Un environnement et des conditions propices au développement des activités sportives et culturelles des jeunes sont réunis
	<b>1.7</b> ▶ Promouvoir l'égalité et l'équité entre fille et garçon et entre femme et homme	<b>1.7.1</b> - Les inégalités sociales et de genre sont réduites et le rôle socio-économique et politique de la femme est promu et soutenu
<b>2. Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise</b>	<b>2.1</b> ▶ Accélérer la transformation structurelle de l'économie	<b>2.1.1</b> - La diversification et l'élargissement des bases productives de l'économie béninoise sont effectifs <b>2.1.2</b> - La valeur ajoutée, générée par les secteurs porteurs de l'économie béninoise notamment l'industrie, le tourisme et les services, a augmenté significativement
	<b>2.2</b> ▶ Accroître la productivité globale des facteurs	<b>2.2.1</b> - La productivité des facteurs de production a augmenté
	<b>2.3</b> ▶ Renforcer l'intégration des secteurs, notamment l'agriculture et l'agro-industrie	<b>2.3.1</b> - L'agriculture et l'agro-industrie sont intégrées et les chaînes de valeurs effectives
	<b>2.4</b> ▶ Développer les infrastructures rurales	<b>2.4.1</b> - Les populations rurales bénéficient des infrastructures modernes et fiables pour les échanges économiques et l'accès au marché
	<b>2.5</b> ▶ Assurer un financement plus adapté de l'économie	<b>2.5.1</b> - L'agro-industrie, les services et les infrastructures bénéficient d'un financement plus ouvert et adapté aux exigences de transformation des bases productives <b>2.5.2</b> - Le secteur informel bénéficie d'un financement adapté à sa migration
<b>3. Garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement, et l'émergence des pôles régionaux de développement</b>	<b>3.1</b> ▶ Garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement, et l'émergence des pôles régionaux de développement	<b>3.1.1</b> - Les populations bénéficient d'une meilleure qualité de cadre de vie surtout à l'assainissement et aux services énergétiques <b>3.1.2</b> - Les populations protègent et valorisent les ressources naturelles <b>3.1.3</b> - La résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat sont renforcées

<p><b>3. Garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement, et l'émergence des pôles régionaux de développement</b></p>	<p><b>3.2</b> ▲ Contribuer à l'attractivité et à la compétitivité des établissements humains</p>	<p><b>3.2.1</b> - L'aménagement du territoire et le développement régional plus efficace et moins inégalitaire sont bien pris en compte par les politiques sectorielles et soutenues pour redynamiser les économies régionales et locales</p>
<p><b>4. Consolider l'État de droit et la bonne gouvernance</b></p>	<p><b>4.1</b> ▲ Consolider les acquis en matière de droits humains et de la démocratie</p> <p><b>4.2</b> ▲ Promouvoir une administration de développement</p> <p><b>4.3</b> ▲ Renforcer l'accès de tous à une justice indépendante, intègre et efficace</p> <p><b>4.4</b> ▲ Améliorer l'allocation et la gestion des ressources publiques</p> <p><b>4.5</b> ▲ Inverser la tendance d'aggravation de la corruption à tous les niveaux</p> <p><b>4.6</b> ▲ Préserver la paix et la sécurité communautaire</p>	<p><b>4.1.1</b> - La sécurité juridique et physique des personnes ainsi que les droits d'expression démocratique sont améliorés</p> <p><b>4.2.1</b> - Les services de qualité sont offerts par l'administration publique pour accompagner la dynamique de développement du pays</p> <p><b>4.2.2</b> - Les communautés disposent de services sociaux de base et d'assainissement de qualité</p> <p><b>4.2.3</b> - Les économies locales sont valorisées et dynamisées</p> <p><b>4.3.1</b> - les populations exercent leurs droits et devoirs dans un système judiciaire efficace, accessible et crédible</p> <p><b>4.4.1</b> - Les ressources publiques sont mieux orientées et utilisées vers les besoins prioritaires de développement</p> <p><b>4.5.1</b> - La lutte contre la corruption est efficace</p> <p><b>4.6.1</b> - La protection des populations, des biens et le renforcement de la cohésion nationale sont assurés</p> <p><b>4.6.2</b> - L'efficacité des institutions est renforcée et la qualité des services publiques est amélioré</p>

## 3.9 Cohérence des objectifs du PND avec les ODD

### 608

Le tableau suivant met en exergue le niveau d'alignement des objectifs spécifiques du PND aux différents ODD. L'intégration d'une grande partie des cibles des ODD s'est basée sur le document d'opérationnalisation des ODD élaboré par le gouvernement en 2017. Les thématiques sectorielles et transversales des cibles prioritaires sont toujours en lien avec la croissance inclusive, la pauvreté, les inégalités, l'enfance, la protection sociale, le capital humain, le niveau de vie, l'eau et l'énergie, la diversification économique, la gestion durable des terres, les changements climatiques, le genre et la bonne gouvernance à tous les niveaux.

### 609

Le PND servira de cadre de référence pour des orientations stratégiques et des gains rapides selon les cibles et suivant les régions. Il met clairement l'accent sur l'amélioration des synergies intersectorielles ainsi que sur les cohérences sectorielles afin d'optimiser les résultats des interventions en faveur des ODD. Les analyses ont permis d'identifier vingt-quatre (24) cibles des ODD (dont 10 cibles prioritaires pour le Bénin) comme non prises en compte par le cadre actuel de planification et de programmation du développement.

### 610

Sur la base des objectifs stratégiques et spécifiques du PND et du niveau d'alignement du PND sur les ODD, les priorités des cibles se dégagent comme il suit.

### 611

Dans le domaine social, la cible concernant la pauvreté monétaire et non monétaire apparaît comme une réponse urgente à l'aggravation de la pauvreté et des inégalités ; il en est de même de la protection sociale. Au niveau de la sécurité alimentaire, cette cible est hautement prioritaire en raison du taux enregistré ; la malnutrition chronique (34 %, 2014) des enfants de moins de 5 ans demeure élevée et est au-dessus de 30 %. La réduction de la mortalité maternelle et infantile est également un défi à relever. La planification familiale reste aussi un défi préoccupant pour le Bénin. En matière d'éducation, l'amélioration de la qualité se pose avec plus d'acuité. L'accès à l'eau potable et à l'énergie sont aussi des priorités.

## 612

**Dans le domaine économique**, la diversification des bases productives et le développement de l'industrie apparaît comme une priorité en vue d'accélérer les processus de transformation structurelle et la réduction de la pauvreté. Dans ce cadre, le Bénin créera les meilleures conditions pour une croissance économique soutenue, partagée et durable, un plein emploi productif et un travail décent pour tous. À cela s'ajoutent les infrastructures de qualité et résilientes nécessaires au développement des chaînes de valeur et d'amélioration du cadre de vie des populations. Enfin, la résilience et la durabilité des établissements humains restent au Bénin un enjeu clé pour une urbanisation maîtrisée et résiliente.

## 613

**Dans le domaine de l'environnement**, pour l'ODD 12 relatif aux modes de consommation et de production durables, les cibles retenues prioritaires pour la mise en œuvre de l'objectif permettront de prendre en compte la gestion intégrée des ressources naturelles (terres, eaux et forêts), la gestion et la valorisation des déchets, de même que la recherche et le partage des connaissances dans le domaine de la durabilité. Les changements climatiques présentent d'importants défis pour la croissance économique du pays. Leurs impacts concernent des secteurs de fortes contributions à la formation de la valeur ajoutée au Bénin.

**Tableau 16 : Matrice de cohérence des Objectifs du PND 2018-2025 avec les ODD**

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	CIBLES PRIORITAIRES ODD
<b>1. Développer un capital humain sain, compétent et compétitif</b>	<b>1.1</b> ▲ Rendre accessibles aux populations, des informations, des produits, des services et des soins de santé de qualité	<b>ODD3</b> - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous âges
	<b>1.2</b> ▲ Bâtir un système éducatif équitable, inclusif et de qualité pour le développement durable	<b>ODD4</b> - Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
	<b>1.3</b> ▲ Mettre en place des mécanismes pérennes et inclusifs de protection sociale	<b>ODD1</b> - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde <b>ODD10</b> - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
	<b>1.4</b> ▲ Assurer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et l'accès à l'eau potable pour tous	<b>ODD6</b> - Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement générés de façon durable <b>ODD2</b> - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
	<b>1.5</b> ▲ Promouvoir des meilleures opportunités de revenus et d'emplois décents pour les populations	<b>ODD8</b> - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous <b>ODD10</b> - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
	<b>1.6</b> ▲ Renforcer la qualité des interventions en faveur de la jeunesse	<b>ODD4</b> - Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie <b>ODD8</b> - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
	<b>1.7</b> ▲ Promouvoir l'égalité et l'équité entre fille et garçon et entre femme et homme	<b>ODD5</b> - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

## CIBLES PRIORITAIRES ODD

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	CIBLES PRIORITAIRES ODD	
2. Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise	2.1 ▲ Accélérer la transformation structurelle de l'économie	<b>ODD8</b> – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
	2.2 ▲ Accroître la productivité globale des facteurs	<b>ODD8</b> – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous <b>ODD7</b> – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
	2.3 ▲ Renforcer l'intégration des secteurs, notamment l'agriculture et l'agro-industrie	<b>ODD8</b> – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous <b>ODD9</b> – Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
	2.4 ▲ Développer les infrastructures rurales	<b>ODD9</b> – Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
	2.5 ▲ Assurer un financement plus adapté de l'économie	<b>ODD17</b> – Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
3. Garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement, et l'émergence des pôles régionaux de développement	3.1 ▲ Garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement, et l'émergence des pôles régionaux de développement	<b>ODD13</b> – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs préoccupations <b>ODD14</b> – Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable <b>ODD15</b> – Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

## 3. Garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement, et l'émergence des pôles régionaux de développement

3.2 ▲ Contribuer à l'attractivité et à la compétitivité des établissements humains	<b>ODD12</b> – Établir des modes de consommation et de production durables <b>ODD11</b> – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables <b>ODD16</b> – Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement générés de façon durable <b>ODD7</b> – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à coût abordable <b>ODD16</b> – Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
4.1 ▲ Consolider les acquis en matière de droits humains et de la démocratie	<b>ODD16</b> – Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
4.2 ▲ Promouvoir une administration de développement	<b>ODD16</b> – Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
4.3 ▲ Renforcer l'accès de tous à une justice indépendante, intègre et efficace	<b>ODD16</b> – Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
4.4 ▲ Améliorer l'allocation et la gestion des ressources publiques	<b>ODD17</b> – Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
4.5 ▲ Inverser la tendance d'aggravation de la corruption à tous les niveaux	<b>ODD17</b> – Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
4.6 ▲ Préserver la paix et la sécurité communautaire	<b>ODD10</b> – Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

## 4. Consolider l'État de droit et la bonne gouvernance



## 3.10

# Portée de la théorie du changement du PND

### 614

La raison première du PND est l'inobservation à moins de 10 ans de l'échéance 2025 des changements structurels préconisés par la vision Bénin 2025 Alafia. En effet, tous les efforts consentis depuis 2000 par les Gouvernements qui se sont succédés n'ont pas produit les résultats escomptés. L'économie béninoise connaît toujours des difficultés de transformation structurelle et un ciblage insuffisant des principaux piliers de la croissance inclusive. La pauvreté monétaire et les inégalités s'aggravent ; le capital humain est peu adapté aux exigences de l'œuvre de développement souhaité par le Bénin, occasionnant un sous-emploi très élevé et le chômage des jeunes. Plusieurs facteurs socio-politiques et causes profondes expliquent le retard dans les mutations économiques et sociales qui n'ont pu être déclenchées suivant une trajectoire ascendante mettant le Bénin sur un sentier de croissance inclusive à forts impacts sur les structures productives et le relèvement du niveau de développement du capital humain.

### 615

Les principales causes immédiates, sous-jacentes et structurelles sont multiples renvoyant souvent au poids de l'économie de subsistance, de rente et de l'économie informelle, du niveau insuffisant d'éducation et de l'accès aux financements.

### 616

Au niveau du développement du capital humain, les principales causes immédiates sont la profondeur de la pauvreté et le fort taux de croissance démographique. Ces causes immédiates renvoient nécessairement aux causes sous-jacentes qui se résument au faible accès aux services sociaux de base d'éducation et de santé, au manque d'efficacité des politiques sectorielles et à la gouvernance de plusieurs secteurs sociaux. Les causes structurelles sont les fortes inégalités sociales et territoriales ainsi que la faiblesse du système d'allocation des ressources au développement du capital humain

### 617

En matière de productivité et de compétitivité de l'économie du Bénin, les causes immédiates sont le repli sur des modes de production d'économie de subsistance et une faible valorisation des produits locaux ainsi que le peu d'accès aux moyens modernes de production. Les causes sous-jacentes sont les faibles productivités du secteur agricole et la non inclusivité de la croissance économique qui a prévalu pendant plusieurs années y compris l'inefficience des politiques publiques, la gouvernance insuffisante, le faible accès aux financements et aux moyens modernes de production. Cette situation renvoie aux causes structurelles qui se résument au choix du schéma de croissance adopté du fait de sa faible capacité de créer des effets multiplicateurs sur la diversification de l'économie et de l'inclusion sociale.

### 618

La gestion durable du cadre de vie et de l'environnement est confrontée à une diversité de facteurs de blocage et de contraintes d'ordre conjoncturel et structurel. Les causes immédiates sont l'étendue de la pauvreté rurale, le sous-équipement des villes et l'absence des programmes régionaux de développement. Les causes sous-jacentes sont la faible gestion intégrée des ressources naturelles et la fragilité des écosystèmes. Les causes structurelles (profondes) sont l'absence d'une stratégie nationale de développement mise en œuvre dans le cadre d'une vision prospective d'aménagement du territoire et de programmes régionaux de développement.

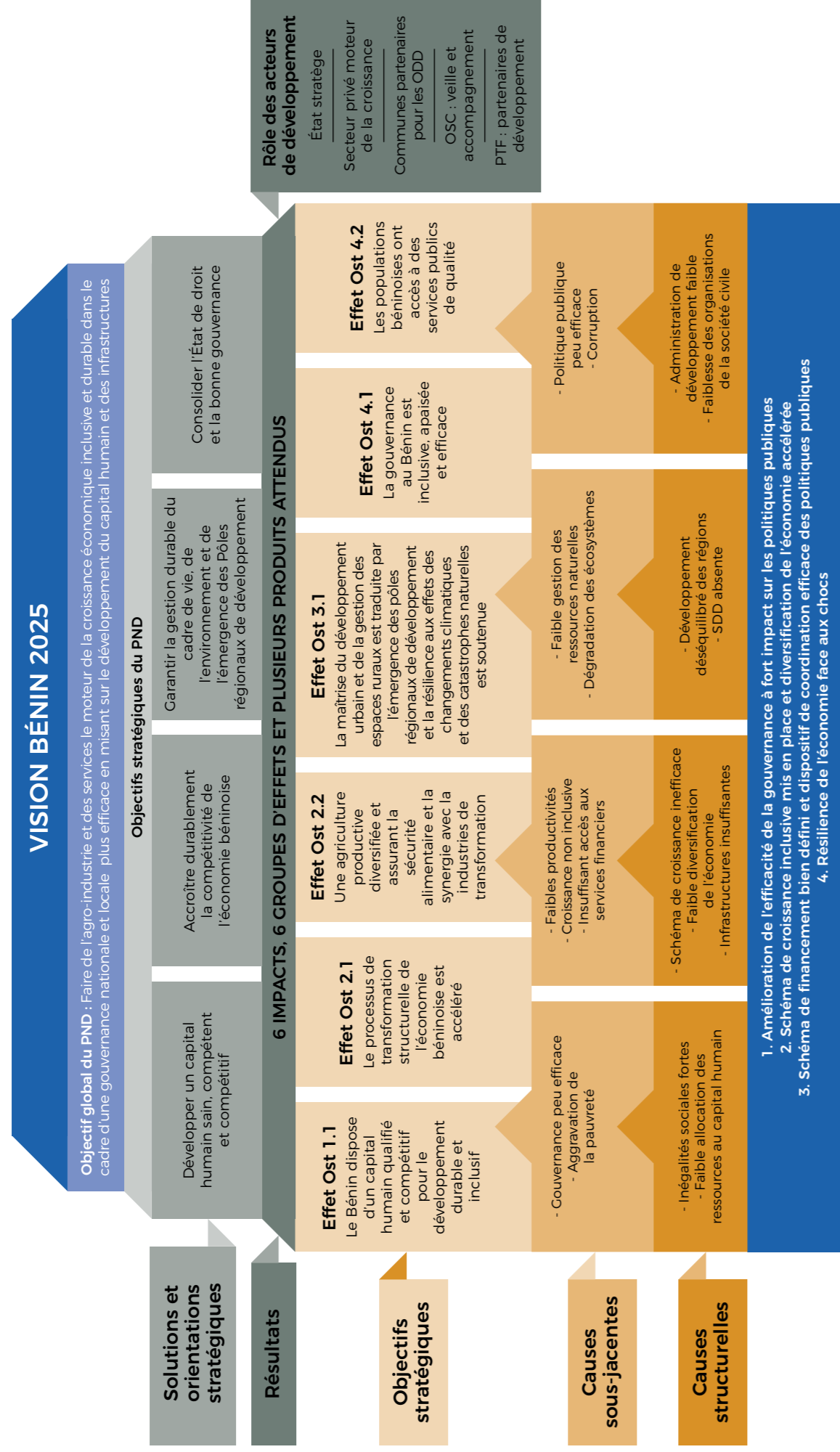
### 619

Au niveau de la gouvernance, les causes immédiates sont le développement de la corruption, la faible qualité des services publics et les difficultés d'accès aux services de la justice surtout pour les groupes les plus vulnérables. Les causes sous-jacentes sont l'inefficacité de plusieurs politiques publiques et le manque de culture de redevabilité à tous les niveaux de la gestion des ressources publiques. Enfin, les causes profondes sont l'inexistence d'une véritable administration de développement et l'insuffisante participation des acteurs locaux et nationaux dans la gestion du développement.

### 620

Les travaux d'échanges et de réflexions en se basant sur l'approche de la théorie du changement ont permis d'affiner les lignes d'actions sur la base d'une vision prospective et des attentes des populations et des acteurs du développement en termes de changements attendus dans le mode de fonctionnement de l'économie dans la perspective de sa diversification et le mode de fonctionnement de l'administration publique pour qu'elle se mute rapidement en une administration de développement ainsi que le processus de transformation de la société béninoise en particulier sur les questions de maîtrise de la croissance démographique et du genre.

Figure 24 : Problématique de développement et changements attendus du PND



## 621

Le changement attendu à long terme est que le Bénin devienne un pays bien gouverné, avec une économie compétitive assurant le bien-être des populations et la durabilité de ses ressources naturelles. Ce changement sera réalisé à travers les multiples effets attendus au niveau de plusieurs vecteurs de changement dans le cadre des quatre objectifs stratégiques et des objectifs spécifiques.

## 622

La réalisation des changements à moyen terme nécessite qu'à court terme les résultats issus de la mise en œuvre du PC2D 2018-2021 qui opérationnalisera les stratégies préconisées dans le PND à côté du PAG soient très satisfaisants.

## 623

Les quatre objectifs stratégiques définis s'appuieront sur trois paliers fondamentaux que sont : **i)** la diversification de la production agricole avec en soutien le développement des services (infrastructures rurales, logistiques, innovations, biotechnologies); **ii)** la transformation agro-industrielle et le développement accru des services (environnement des affaires, tourisme, transport logistiques, numérique, innovations) et **iii)** l'exportation des connaissances à travers les innovations et les biotechnologies.

## 624

Le changement attendu sera tributaire de plusieurs conditions à réunir en particulier :

- l'arrimage du PAG, du PC2D des politiques sectorielles et locales aux orientations stratégiques du PND qui a veillé à bien intégrer les préoccupations des ODD et de l'agenda 2063 ;
- la mobilisation des ressources financières pour la réalisation des investissements structurants et de certaines réformes clés touchant l'économie et le social ;
- l'implication active de tous les acteurs de développement dans le processus de réalisation des orientations stratégiques du PND ;
- la résilience de l'économie nationale à l'instabilité socio-économique régionale et aux chocs extérieurs.



# 3.11

## Les grands objectifs chiffrés du PND

Tableau 17 : Grands objectifs chiffrés du PND 2018-2025

INDICATEURS	2015	2025
Rang en matière de Développement Humain	167	150
PIB/habitant en dollars	789	950
Taux de croissance économique	2,1 %	10 %
Taux de pauvreté monétaire	40 %	23,2 %
Taux de pauvreté non monétaire	29,1 %	< 10 %
Taux d'investissement (en % PIB)	24,6 %	33 %
PIB tiré du tourisme en proportion du PIB total (2011)	2,6 %	8%
Part de la valeur ajoutée du secteur industriel/PIB	12,5 %	20 %
PIB informel/PIB	62 %	< 50 %
Espérance de vie (2013)	62	65
Taux de croissance démographique	3,5 %	3 %
Taux d'alphabétisation	43,1 %	55 %
Taux d'achèvement du premier cycle secondaire	45 %	70 %
Taux d'achèvement du deuxième cycle secondaire	28 %	45 %
Taux de scolarisation secondaire	47 %	70 %
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances (2013 RGPH)	335,5	< 200
Taux de mortalité infantile-juvénile (2014 MICS)	115 ‰	< 100 ‰
Classification du Doing Business (Banque mondiale)	155	130
Rang dans l'Indice de perception de la corruption (2017 Transparency)	85	< 50
Indice d'état du réseau routier	73 %	80 %
Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières	9 %	7 %
Taux d'électrification nationale (en %)	34,7 %	51,3 %
Proportion des ménages utilisant des foyers améliorés pour la cuisson (en %)	17,64 %	52,97 %
Taux de couverture des services internet en haut débit des entreprises et des particuliers		80 %
Indice de développement du e-Gouvernement		0,5
Taux de bancarisation (2017)	19 %	> 25 %
Taux de pénétration d'internet	19,4 %	> 50 %

### INDICATEURS

	2015	2025
Taux des emplois précaires (2005-2014)	87,7 %	<60 %
Taux de couverture assurance maladie et protection sociale	8,4 %	>40 %
Taux d'accès à l'électricité	38,8 %	>60 %
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	41,4 %	>75 %
Linéaire de pistes rurales aménagées (2005-2014)	4 958 km	> 8000

### 625

Le Bénin a plusieurs atouts pour viser des objectifs très ambitieux dans le cadre du chantier engagé dans la transformation structurelle et l'amélioration du niveau de compétitivité de son économie ainsi que le relèvement du niveau de développement du capital humain. Le PIB/habitant pourrait se rapprocher des 1 000 \$ grâce aux investissements massifs dans la valorisation des produits agropastoraux et l'assainissement du cadre macro-économique ainsi que le relèvement au rang mondial de l'environnement des affaires. Cela devra se traduire par une baisse très significative des taux de pauvreté (monétaire et non monétaire) l'amélioration du niveau des qualifications surtout en direction des jeunes et des femmes.

## 3.12

### Cadrage macro-économique et macro-social du PND

#### 3.12.1 - HYPOTHÈSES

### 626

Le PND est un document de planification visant la croissance économique, la lutte contre la pauvreté et la sécurité humaine nécessaires pour la réalisation de la vision Bénin 2025 Alafia, des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Union Africaine. Dans ce cadre, il s'est avéré nécessaire de définir un cadre macroéconomique cohérent de mise en œuvre de différentes stratégies du Plan. Ce cadrage macroéconomique est basé sur trois scénarii prenant en compte plusieurs paramètres économiques financiers et budgétaires.

## 627

Le scénario de référence affiche la prudence dans les prévisions de croissance. Il s'appuie sur le Programme Economique et Financier convenu avec le Fonds Monétaire International pour la période 2017-2019, et prend en considération les différentes incertitudes auxquelles est soumise l'économie dont, l'évolution du cours des matières premières sur le marché international, les aléas climatiques, une célérité prudente dans la mise en œuvre des différentes réformes économiques. Dans ce scénario, le taux de croissance s'afficherait à 7,3 % en 2021 et devrait s'établir à 7,5 % en 2025.

## 628

Le scénario PND-ODD repose sur une célérité satisfaisante dans la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement et de ses réformes économiques. Ce scénario est donc orienté vers un renforcement de l'investissement, notamment privé, tel que stipulé dans le Programme d'Action du Gouvernement. À cet effet, il prend en considération le phasage actualisé des projets inscrits au PAG à fin 2017, suite aux études de faisabilité. Il suppose également, une évolution favorable des cours des matières premières sur le marché international ainsi que des conditions climatiques avantageuses. Les hypothèses du modèle pour les huit (8) années à venir sont :

- › l'accélération du rythme de croissance en mettant en avant l'ambition de réaliser une croissance inclusive durable grâce à la dynamique du processus de transformation socio-économique structurelle et certains leviers d'action comme la création d'opportunités de revenus dans les sphères de pauvres et du secteur informel ainsi que la mise en place d'instruments de financements inclusifs pour le secteur agro-pastoral et les industries de transformation ;
- › le développement de l'investissement privé pour atteindre, au cours de la période 2022-2025, 27,5 % du PIB grâce au développement des PMI/PME, les PPP et les IDE ;
- › une évolution stable de l'environnement économique mondial et régional ainsi que des facteurs d'évolution économique nationale. Il s'inscrit dans l'optimisme affiché dans la mise en œuvre diligente des dix-sept (17) cibles des ODD priorisés par le Bénin. Il s'inscrit également dans l'effort de renforcement des capacités d'accélération de la croissance par l'investissement retenu dans le PAG 2016-2021 ;
- › ces hypothèses macro-économiques sont basées sur l'amélioration réelle du climat des affaires et les progrès dans la mise en œuvre des réformes majeures notamment la modernisation de l'administration publique, la lutte contre la corruption, la modernisation du système de protection sociale et l'efficacité du système de gestion des finances publiques.

## 629

Sur cette base, il est prévu que :

- › le taux de croissance économique atteindrait 10,2% en 2025, contre 5,6% en 2017 ;
- › le taux d'investissement passerait de 29,1 % en 2017 à 33,2 % pour la période 2022-2025 ;
- › les recettes hors dons représenteraient 22,3 % du PIB au cours de la période 2022-2025 contre 17,6 % en 2017.

## 630

Le scénario à politique inchangée suppose que la politique économique au Bénin ne s'écarterait pas significativement de ce qui prévalait avant 2016. Il suppose une non mise en œuvre du PAG et du Programme avec le FMI et une persistance de la vulnérabilité de l'économie. Dans ce cas de figure, le taux de croissance ne devrait pas s'écarter de sa moyenne historique, soit autour de 4,0 %

## 3.12.2 - RÉSULTATS DU CADRAGE

### ◆ LES SENTIERS POSSIBLES DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

**Tableau 18 : Critères de sélection des secteurs clés leviers de la croissance inclusive**

SECTEURS	EFFET D'ENTRAÎNEMENT	EFFET EN AMONT	EFFET EN AVAL	ÉLASTICITÉS	MULTIPLICATEUR DU REVENU DES MÉNAGES	RANG
Agriculture vivrière	2,93	9,498	12,585	-21,6	5,477	1
Agro-industrie	2,40	10,365	7,835	-34,3	4,622	2
Commerce	1,28	4,183	1,201	55,3	2,545	4
Hôtellerie et restauration	1,45	5,239	3,371	-0,3	2,903	3
Transport	0,66	2,778	4,762	7,3	1,292	5
TIC/Communication	0,42	1,387	1,147	7,3	0,795	6
Services financiers	0,24	1,015	1,293	-4,5	0,441	7

Source : ST / PND, 2017

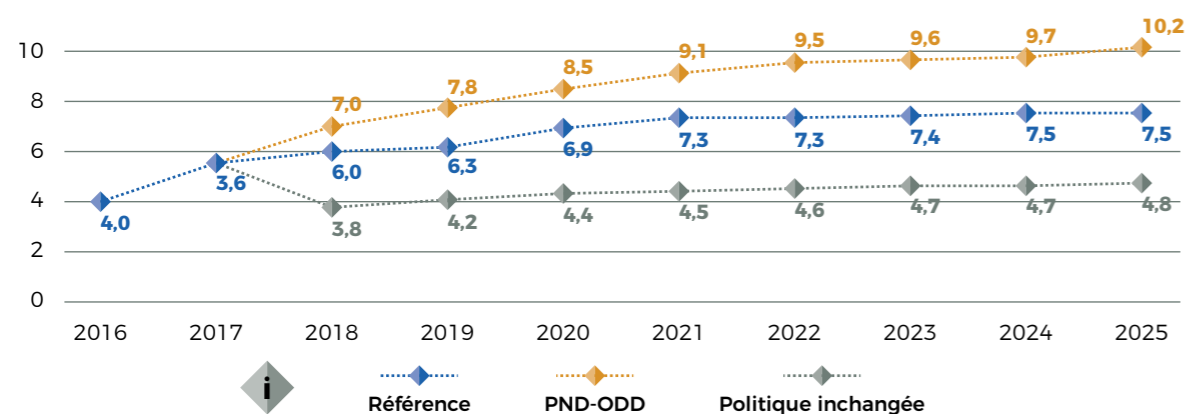
## 631

Au regard des critères utilisés pour la sélection tels que contenus dans le tableau n°7, cinq secteurs clés se sont révélés être des leviers de la croissance inclusive et ont donc servi de base à la simulation du scénario PND. Ces secteurs sont : **i)** l'agro-industrie ; **ii)** l'agriculture vivrière ; **iii)** l'hôtellerie et Restauration ; **iv)** le transport et **v)** les TIC et communication.

## 632

**Le scénario PND-ODD** suppose également une évolution stable de l'environnement économique mondial et régional ainsi que des facteurs d'évolution économique nationale. Il s'inscrit dans l'optimisme affiché dans la mise en œuvre diligente des dix-sept (17) cibles des ODD priorisés par le Bénin. Il rentre également dans l'effort de renforcement des capacités d'accélération de la croissance par l'investissement retenu dans le PAG 2016-2021.

Figure 25 : Profil de croissance simulé



◆ LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

633

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses et les résultats du scénario de référence.

Tableau 19 : Hypothèses et résultats du scénario de référence (en % PIB sauf indication contraire)

	2016	2017	MOYENNE 2018-2021	MOYENNE 2022-2025
<b>Secteur réel</b>				
PIB au prix du marché courant	3,7	5,7	8,8	9,6
PIB au prix du marché constant (base FCFA constants 2007)	<b>4,0</b>	<b>5,6</b>	<b>6,6</b>	<b>7,4</b>
- Variation du déflateur (base FCFA constants 2007)	-0,3	0,1	2,0	2,1
- Recettes totales	-9,0	26,6	10,9	12,0
- Dépenses totales	-11,6	21,3	4,2	11,1
<b>Taux d'investissement</b>	24,6	29,1	29,4	30,3
- Public	5,9	9,8	7,3	6,4
- Privé	18,7	19,2	22,1	23,9
<b>TOFE</b>				
Recettes hors dons	14,7	17,6	18,6	20,3
Recettes fiscales	12,6	13,3	14,8	16,6
Recettes non fiscales	2,1	4,3	3,9	3,8
Dépenses et prêts nets	21,2	24,4	21,9	20,9
- Masse salariale	7,0	6,3	6,0	5,9
- Masse salariale (en pourcentage des recettes fiscales)	55,2	47,3	40,7	35,8
- Investissement public	5,9	9,1	6,7	6,0
- Contribution budgétaire à l'investissement	3,5	5,8	3,2	3,7
<b>Solde budgétaire</b> (base ordonnancement hors don)	-6,7	-6,9	-3,2	-0,6

Source : DGAE / MEF / ST-PND / DGPD / MPD

	2016	2017	MOYENNE 2018-2021	MOYENNE 2022-2025
<b>Commerce extérieur</b>				
Exportations FOB	20,7	21,4	23,6	27,6
Importations FOB	-28,5	-31,5	-34,0	-34,7
Balance commerciale	-7,8	-10,1	-10,4	-7,2
Balance courante	-9,9	-10,4	-12,9	-11,8
Solde global	-3,3	-1,8	-3,7	-4,8

◆ LE SCÉNARIO PND-ODD

Tableau 20 : Résultats du cadrage macroéconomique pour le scénario PND-ODD (en % PIB sauf indication contraire)

	2016	2017	MOYENNE 2018-2021	MOYENNE 2022-2025
<b>Secteur réel</b>				
PIB au prix du marché courant	3,7	5,7	10,2	12,1
PIB au prix du marché constant (base FCFA constants 2007)	<b>4,0</b>	<b>5,6</b>	<b>8,1</b>	<b>9,8</b>
- Variation du déflateur (base FCFA constants 2007)	-0,3	0,1	1,9	2,1
- Recettes totales	-9,0	26,6	13,8	16,9
- Dépenses totales	-11,6	21,3	5,2	11,5
<b>Taux d'investissement</b>	24,6	29,1	30,6	33,2
- Public	5,9	9,8	7,1	5,7
- Privé	18,7	19,2	23,5	27,5
<b>TOFE</b>				
Recettes hors dons	14,7	17,6	19,1	22,3
Recettes fiscales	12,6	13,3	15,4	18,9
Recettes non fiscales	2,1	4,3	3,8	3,4
Dépenses et prêts nets	21,2	24,4	21,7	20,0
- Masse salariale	7,0	6,3	5,8	5,3
- Masse salariale (en pourcentage des recettes fiscales)	55,2	47,3	38,1	28,3
- Investissement public	5,9	9,1	6,5	5,4
- Contribution budgétaire à l'investissement	3,5	5,8	3,2	3,3
<b>Solde budgétaire</b> (base ordonnancement hors don)	-6,7	-6,9	-2,6	2,3
<b>Commerce extérieur</b>				
Exportations FOB	20,7	21,4	24,9	31,8
Importations FOB	-28,5	-31,5	-36,0	-36,9
Balance commerciale	-7,8	-10,1	-11,2	-5,1
Balance courante	-9,9	-10,4	-13,5	-8,1
Solde global	-3,3	-1,8	-4,4	-1,2

Source : DGAE, février 2018

## ◆ LE SCÉNARIO À POLITIQUE INCHANGÉE

**Tableau 21 : Résultats du cadrage macroéconomique pour le scénario à politique inchangée (en % PIB sauf indication contraire)**

	2016	2017	MOYENNE 2018-2021	MOYENNE 2022-2025
<b>Secteur réel</b>				
<b>PIB au prix du marché courant</b>	3,7	5,7	6,3	6,3
<b>PIB au prix du marché constant</b> (base FCFA constants 2007)	<b>4,0</b>	<b>5,6</b>	<b>4,2</b>	<b>4,7</b>
- Variation du déflateur (base FCFA constants 2007)	-0,3	0,1	2,0	1,5
- Recettes totales	-9,0	26,6	7,0	5,6
- Dépenses totales	-11,6	21,3	3,4	6,1
<b>Taux d'investissement</b>	24,6	29,1	24,6	25,9
- Public	5,9	9,8	6,0	6,3
- Privé	18,7	19,2	18,6	19,7
<b>TOFE</b>				
<b>Recettes hors dons</b>	12,6	13,3	18,0	17,5
<b>Recettes fiscales</b>	2,1	4,3	13,9	13,2
<b>Recettes non fiscales</b>	2,1	4,3	4,1	4,3
<b>Dépenses et prêts nets</b>	21,2	24,4	21,4	21,7
- Masse salariale	7,0	6,3	6,3	6,0
- Investissement public	5,9	9,1	5,4	5,8
- Contribution budgétaire à l'investissement	3,5	5,8	2,7	2,0
<b>Solde budgétaire</b> (base ordonnancement hors don)	-6,7	-6,9	-3,4	-4,2
<b>Commerce extérieur</b>				
<b>Exportations FOB</b>	20,7	21,4	17,0	16,6
<b>Importations FOB</b>	-28,5	-31,5	-31,3	-27,0
<b>Balance commerciale</b>	-7,8	-10,1	-14,2	-10,4
<b>Balance courante</b>	-9,9	-10,4	-15,0	-14,5
<b>Solde global</b>	-3,3	-1,8	-6,6	-5,7

Source : DGAE, février 2018

## 3.12.3 - INCIDENCES DU SCHÉMA DE CROISSANCE SELON CERTAINES VARIABLES MACROSOCIALES

### 634

L'évolution des variables macrosociales a été simulée par l'intermédiaire de deux types de relations : i) la première est la relation entre la croissance, les inégalités et la pauvreté et ii) la seconde est la relation entre la croissance, les inégalités, la transformation structurelle de l'économie et la pauvreté. Les trajectoires des cibles des ODD découlent des évolutions décrites par ces relations.

## ◆ LES HYPOTHÈSES DE SIMULATION DE LA CROISSANCE, INÉGALITÉS ET PAUVRETÉ

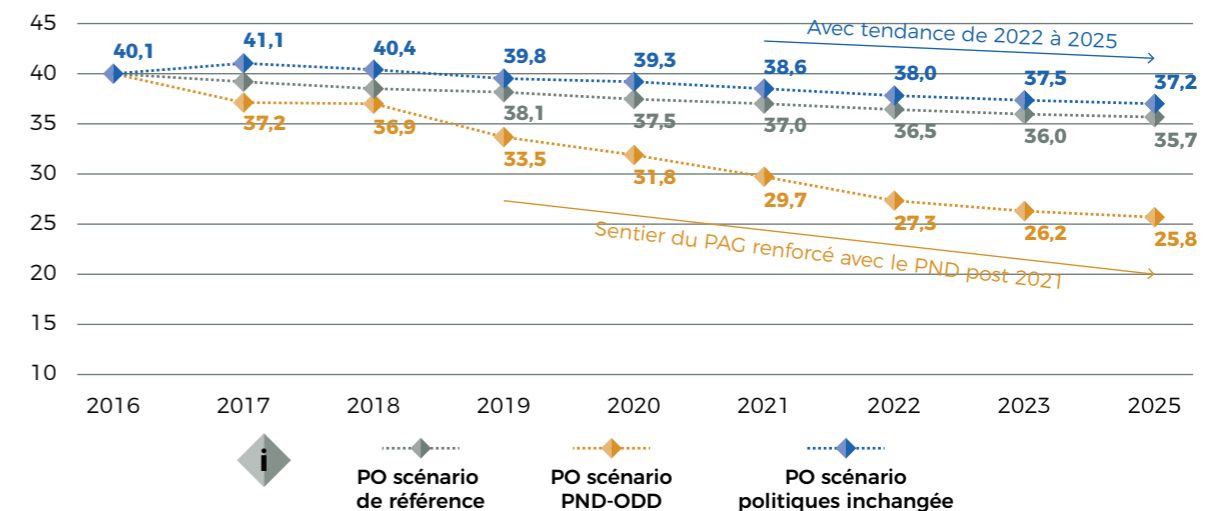
### 635

Les résultats des simulations présentées ci-dessous décrivent l'évolution de la pauvreté le long des différents sentiers de croissance au regard de la nature inclusive ou non de la croissance et de l'inégalité socioéconomique jusqu'en 2030. Les hypothèses sont présentées dans les tableaux ci-dessus.

### 636

Comme le montrent les résultats de simulation, il est à remarquer que l'incidence de la pauvreté simulée avec le scénario à politique inchangée est plus élevée que celle simulée avec les deux autres scénarii. Aussi, convient-il de signaler que le scénario PND-ODD affiche des niveaux d'incidence de pauvreté faible par rapport au scénario de référence. Par ailleurs, l'incidence de pauvreté devrait baisser sur la période 2017-2030 avec les scénarii de référence et PND-ODD. En effet, en 2017, l'incidence de pauvreté avoisine 39 % pour le scénario de référence, 37 % pour les scénarii PND-ODD ; cette baisse pourrait continuer jusqu'en 2025. Avec le scénario de référence, l'incidence de pauvreté devrait s'établir à 37 % en 2025 contre 38,1 % en 2021 ; en 2030, l'incidence de pauvreté devrait fléchir à 35,7 %. En ce qui concerne le scénario PND-ODD, le graphique ci-après montre que l'incidence de pauvreté simulée devrait s'établir à 29,7 % en 2025 contre 33,5 % en 2021. Ensuite, elle poursuivra sa baisse à 25,8 % en 2030 avec le PND-ODD.

**Figure 26 : Incidence de pauvreté simulée en fonction des paramètres de croissance**



### 637

Les résultats de l'estimation de la croissance économique, de l'inégalité et de la pauvreté traduisent globalement que les objectifs du PND ne devraient pas se limiter à la seule politique d'accroissement des revenus par tête et à une baisse des inégalités. La vision devrait donc s'appuyer sur le modèle ODD-pauvreté qui intègre également le défi lié à la transformation structurelle de l'économie et qui correspond à l'ODD 8. Car la relation entre la croissance économique et la pauvreté n'est pas absolue, elle est relative. Le fait que la croissance économique au Bénin ne ruisselle pas aux pieds des pauvres ne relève pas seulement des inéga-

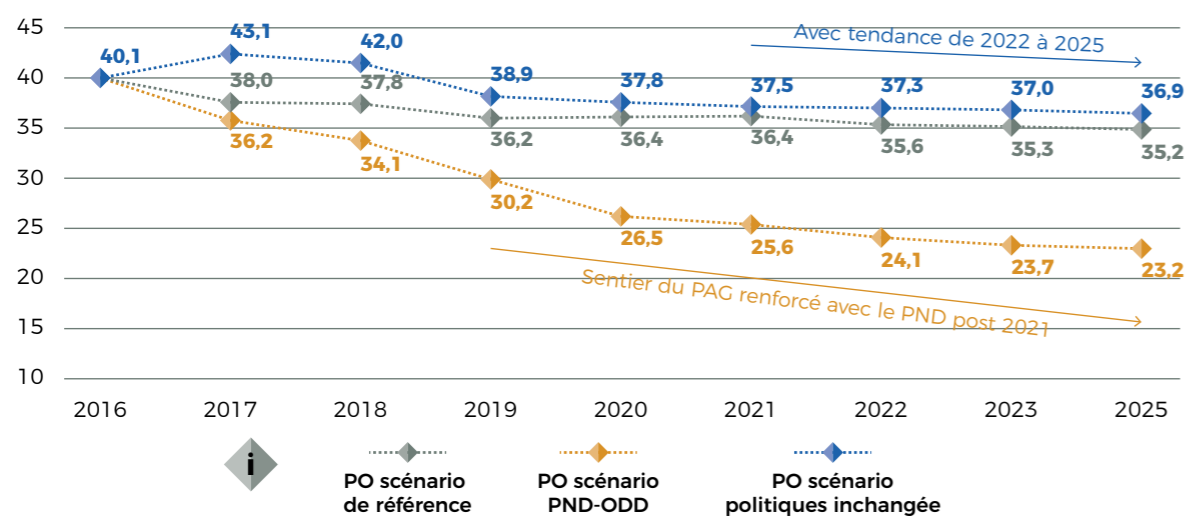
lités socioéconomiques mais également de facteurs spécifiques au pays à savoir : **i)** les relations sociales 15 (qualité du capital humain, de l'éducation, de son efficacité interne, de l'insécurité humaine) ; **ii)** de la qualité de la gouvernance ; **iii)** de la composition sectorielle de la croissance économique ; **iv)** du climat des affaires ; **v)** des risques environnementaux et **vi)** de la pertinence des politiques publiques mises en œuvre. Il existe des spécificités façonnées par l'histoire sociopolitique, de conditions initiales, de dotations particulières en ressources qui conditionnent la croissance économique.

### ◆ LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE

#### 638 ▾

Au-delà de la relation entre croissance économique, inégalités et pauvreté (le triangle de Bourguignon), la transformation structurelle de l'économie vise à simuler les profils de croissance et de la pauvreté monétaire avec pour ancrage la structure de l'économie. Cet exercice est d'autant plus important que le gouvernement dans son Programme d'Action a fait de la transformation structurelle de l'économie une priorité ; il en est de même de la vision Africa 2063 qui invite les pays africains à amorcer la transformation structurelle de leurs économies à partir de la science, de la technologie et de l'innovation.

**Figure 27 : Incidence de pauvreté simulée en fonction des paramètres de transformation structurelle**



Source : ST-PND, 2017

#### 639 ▾

Les résultats illustrés par le graphique ci-après montrent que la composition sectorielle de la croissance influence significativement l'évolution de la pauvreté au Bénin. Ainsi, la transformation structurelle de l'économie à travers le scénario PND-ODD permet d'avoir une réduction beaucoup plus sensible de l'incidence de la pauvreté à l'horizon 2025 voire 2030. En effet, avec le scénario PND-ODD l'incidence de la pauvreté simulée est en baisse tendancielle par rapport au scénario de référence.

#### 640 ▾

Les scénarii « référence » et « politique inchangée » affichent des profils pratiquement identiques, de baisse de l'incidence de la pauvreté relativement modeste ; en 2021, l'incidence de pauvreté devrait s'établir à 36,2 % avec le scénario « réfé-

rence », à 38,5 % avec le scénario « politique inchangée » et à 30,2 % avec le scénario PND-ODD. Par ailleurs, à l'horizon 2025 et 2030, avec la transformation structurelle de l'économie, le scénario PND-ODD montre un fléchissement de l'incidence qui se poursuit pour s'établir à 23,2 % en 2030 contre 25,6 % en 2025.

#### 641 ▾

Avec la prise en compte de la transformation structurelle, un ciblage et une orientation des investissements productifs s'impose. Une grande priorité devrait être accordée aux branches Agro-industrie, Agriculture, Tourisme, Hôtellerie et Restauration, Services, Transports et TIC, afin de réaliser le défi lié à la transformation structurelle de l'économie capable de garantir une transformation sociale durable. La transformation sociale qui découle d'une croissance forte et inclusive constitue un important défi du développement humain durable au Bénin.

## 3.13

# Financement du PND

#### 642 ▾

La réalisation des objectifs découlant des Orientations Stratégiques du PND exige d'importants investissements et le recours à des financements innovants que la poursuite des actions d'amélioration du climat des affaires et de promotion des investissements privés et publics contribuera à mobiliser.

#### 643 ▾

Le coût du PND sera évalué à partir des coûts du PC2D et de la mise en œuvre des cibles prioritaires des ODD. Les programmes du PC2D dérivent en effet des cadres de résultats du PND, de ses axes stratégiques, ses objectifs spécifiques, ses résultats, ses effets et impacts attendus.

### 3.13.1 - ENJEUX ET DÉFIS DU FINANCEMENT DU PND

#### 644 ▾

Le paysage du financement pour le développement a subi de nombreux changements au niveau mondial. Le Bénin, à l'image d'autres pays africains, est engagé dans un processus d'approfondissement de sa stratégie de mobilisation des ressources combinant la gestion optimale des ressources publiques, privées, domestiques ou/et internationales en vue de financer ses projets de développement surtout depuis la mise en œuvre du PAG. Cette orientation s'inscrit dans les objectifs de l'Agenda 2030 qui exige non seulement une hausse significative d'investissements, mais aussi des politiques et mécanismes efficaces d'alignement sur les objectifs de différents référentiels nationaux de développement d'un Cadre National de Financement Intégré (CNFI).



## 645

**Au plan du financement public intérieur**, une partie importante des revenus du Bénin est constituée des recettes fiscales et non fiscales qui se sont situées entre 16 % et 20 % au cours de la dernière décennie, contribuant à la réduction du déficit budgétaire depuis 2000 grâce à la hausse des recettes et une meilleure maîtrise des dépenses. En 2016, les recettes fiscales ont été estimées à 1.4 milliards de \$US (792 milliards de franc CFA) et les recettes non fiscales à 169 millions de \$US. Malgré ces progrès, la pression fiscale a oscillé entre de 14,9 % du PIB à 14,2 % pour la période 2014-2016. Le taux de pression fiscale n'a franchi la barre des 17 % qu'en 2008, contre un seuil de 20 % érigé comme norme communautaire dans l'espace UEMOA (contre une moyenne de 34 % dans les pays membres de l'OCDE). Les Nations Unies estiment que les pays en développement devront collecter des recettes fiscales d'au moins 20 % de leur produit intérieur brut pour réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD). Le Bénin doit donc réaliser un effort de mobilisation de recettes fiscales pour s'inscrire dans ce registre. Cet objectif est réalisable si le gouvernement trouve des solutions aux maux qui minent depuis toujours la fiscalité béninoise à savoir entre autres, la corruption, la mauvaise gouvernance, la fraude fiscale. À cet effet, les réformes mises en œuvre dans le secteur fiscal doivent être poursuivies pour relever efficacement ces défis et accroître la mobilisation des recettes fiscales du pays.

## 646

**Pour le financement privé intérieur**, le secteur des entreprises au Bénin est largement caractérisé par la prédominance de l'informel. Cet environnement laisse une grande marge pour mieux **promouvoir son secteur privé formel** afin de générer des impacts positifs sur les recettes intérieures, la situation de l'emploi (la création de 500 000 emplois est prévue) et la productivité. Actuellement plus de 70 % des exportations sont destinées aux pays de la CEDEAO, avec un potentiel de diversification et de commerce avec de nouveaux partenaires. Dans ce cadre, le gouvernement se focalise sur la promotion de l'entrepreneuriat et de la transition vers le secteur formel, dans le secteur agro-industriel.

## 647

**Les partenariats publics privés (PPP)** occuperont également une place primordiale dans la réalisation du PAG. Il est prévu que 71 % des 9 039 milliards de franc CFA (16.4 milliards \$US) nécessaires pour la réalisation des projets phares proviennent du secteur privé.

## 648

En ce qui concerne le besoin de financement en complément des ressources internes, l'analyse de l'investissement et de l'épargne, dans le tableau ci-dessous, confirme que le Bénin se trouve en besoin permanent de financement de son économie. En effet, le solde Epargne-Investissement est structurellement déficitaire ; il s'ensuit que le concours de l'Extérieur pour couvrir le gap est absolument nécessaire.

Tableau 22 : Évolution de l'Épargne et de l'Investissement (en milliard F CFA)

BESOINS DE FINANCEMENT	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Épargne intérieure brute</b>	220,7	272,8	183,6	271,0	287,6	370,0	439,3	431,6	695,0	662,2	697,4
- Public	121,6	150,2	272,5	245,8	207,4	230,4	214,4	277,7	314,9	292,0	260,0
- Privé	99,0	122,6	-88,9	25,2	80,2	139,7	224,9	153,9	380,1	370,2	437,5
<b>Épargne nationale brute</b>	298,0	392,3	289,1	375,6	353,3	420,3	498,8	499,8	786,5	777,1	774,3
- Investissement total	417,4	505,7	545,0	615,6	659,7	683,0	742,4	799,5	1 119,1	1 214,6	1 155,3
- Public	144,2	120,6	198,4	174,7	302,3	177,1	226,6	217,3	288,1	249,6	376,9
- Privé	273,2	385,1	346,6	440,9	357,4	505,9	515,8	582,2	831,0	965,0	778,5
<b>Besoin de financement (= excédent de financement)</b>	119,4	113,4	255,9	240,0	306,4	262,7	243,6	299,7	332,6	437,5	381,0
<b>PIB</b>	2533,8	2688,7	2860,7	3194,0	3351,2	3452,0	3687,2	4144,0	4501,2	4734,0	5002,2

Source : DPC/DGAE/MEF septembre 2016

## 649

**Aide publique au développement :** l'aide publique au développement (APD) a traditionnellement occupé une place significative dans les recettes de l'État. En 2015, elle s'est située autour de 430 millions de \$US. Ceci constitue une diminution d'environ 1/3 depuis 2013, mais ces financements seraient de nouveau à la hausse selon les prévisions du Gouvernement dans sa loi des Finances 2017 et au cours des prochaines années<sup>27</sup>. Selon les données de la Banque mondiale, environ la moitié de cette somme, soit 239 millions de \$US, ont été déboursés en tant que dons (sans assistance technique). Une partie substantielle a été fournie par la Banque mondiale, l'Union Européenne, l'Allemagne, la Banque africaine de développement et la France. Le Bénin affiche son intérêt de développer sa diplomatie économique pour élargir ses partenariats.

## 650

**Financement privé extérieur :** selon les données du rapport sur les Investissements du CNUCED, les investissements directs étrangers en direction du Bénin se sont élevés à 161 millions de \$US en 2016, tandis que les investissements à partir du Bénin s'élevaient à 17 millions de \$US. Quant aux apports, ils sont largement en-dessous de ceux des pays voisins comme le Ghana (3,4 milliards \$US), le Burkina Faso (309 millions \$US), le Togo (255 millions \$US) ou encore le Nigeria (4,49 milliards \$US). Ceci correspond à 3,9 % du PIB en 2015 et 2016, avec des investissements principalement destinés aux secteurs portuaire, industriel et bancaire, et aussi dans des portefeuilles en vue de l'augmentation des émissions de titres publics sur le marché financier régional<sup>28</sup>.

## 651

Ainsi, il apparaît que le gouvernement a une marge pour augmenter les investissements et les IDE en mettant en œuvre un ensemble de mesures d'accompagnement visant à assainir le cadre macroéconomique<sup>29</sup> en lien avec l'amélioration du climat des investissements.

**Tableau 23 : Entrées des IDE (en millions \$US)**

PAYS	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Afrique de l'Ouest	18 926	16 822	14 479	12 176	10 189	11 433
Bénin	<b>161</b>	<b>230</b>	<b>360</b>	<b>405</b>	<b>150</b>	<b>161</b>

Source : UNCTAD, World Investment Report 2016

## 3.13.2 - SOURCES DE FINANCEMENT DU PND

### 652

Le Bénin a élaboré depuis 2009 des documents de stratégie d'endettement public. Au total, la dette publique en 2016 est estimée à 47,6 % du PIB, contre 41,6 % en 2015 et 31 % en 2014. La dette extérieure du Bénin se situe à 21,6 % du PIB contre un taux d'endettement public interne à 26 % du PIB. La dette extérieure publique est constituée à 83 % de dette multilatérale, notamment auprès de la Banque Mondiale (36 %) et du Fonds Africain de Développement (17 %). La

majorité de cette dette a été contractée à des taux concessionnels. Au niveau de la dette intérieure, une grande partie est due à l'augmentation de l'encours des titres d'État. La marge par rapport au risque « modéré » a diminué et doit ainsi faire l'objet d'une veille systématique du gouvernement. Celui-ci doit trouver le juste équilibre entre son plan d'investissement, qui à côté de PPPs, sera surtout financé par des emprunts concessionnels et, ensuite de façon plus limitée, d'emprunts classiques et la maîtrise de son taux d'endettement public.

### 653

Aussi dans le cadre du PND une stratégie de financement du développement devrait-il être bien développée et déclinée en plan d'actions dans le cadre du PAG et du PC2D. Cette stratégie devrait dégager les investissements nécessaires et les réformes structurelles à engager au cours des huit années du PND en vue de bien définir les orientations et les options de financement possibles permettant de définir régulièrement le niveau de la soutenabilité de la dette du pays.

### 654

Le Bénin dispose d'un Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) et, au niveau sectoriel, de Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD). Quant à l'articulation de ceux-ci avec la stratégie nationale de développement, des efforts sont encore attendus. L'arrimage de ces instruments avec la stratégie de financement du PND est capital en vue de bien orienter les instruments de politique financière autour des grands axes de développement. Aussi, est-il indispensable que la Cellule de Suivi des Programmes Économiques et Financiers (CSPEF), en appui à la Direction Générale du Budget (DGB), sous le leadership du Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI), assure la cohérence entre les différentes stratégies sectorielles, le DPBEP et les DPPD. Les objectifs ambitieux d'investissement du PAG devrait inciter à d'importantes économies au niveau des dépenses courantes et au renforcement de mobilisation de ressources au profit des grands projets.

### ◆ MOBILISATION DE L'ÉPARGNE PUBLIQUE

### 655

La première source de financement du PND concerne le recours aux ressources du Budget national. L'État, à travers l'épargne publique, financera les programmes, projets et actions de développement découlant de la mise en œuvre du PND. Pour ce faire, des efforts d'amélioration de l'efficacité des dépenses courantes et d'amélioration de l'efficacité des dépenses d'investissement seront poursuivis.

### ◆ FONDS DE LA DIASPORA

### 656

Selon les données de la Banque mondiale, en 2016, le Bénin a reçu un total de 132 millions de \$US en tant que versements de la diaspora, 214 millions \$US ont été versés en 2015. Dans l'ensemble les versements ont connu des fluctuations significatives, mais connaissent quand même une tendance à la hausse. Pour l'année 2015, ceci correspond à environ 1,5 % du PIB et 30 % de l'APD. Ce qui est nettement inférieur aux versements reçus dans les pays comme le Ghana (2 milliards de \$US), le Togo (287 millions de \$US) et le Burkina Faso (397 millions de \$US), aussi en tenant compte du ratio fonds versés/population.

27 ► Bénin, FMI Staff Report, FEC

28 ► AEO, p.7

29 ► PAG, p.44

## 657

Les fonds de la diaspora représentent une opportunité de plus en plus prise en compte pour accroître l'épargne intérieure. Les montants transférés viennent le plus souvent soutenir les besoins quotidiens des familles et permettent ainsi d'accroître la consommation de base. À travers la mise en place de politiques appropriées, un Gouvernement peut toutefois promouvoir l'utilité des fonds de la diaspora au-delà de l'accroissement des revenus des familles et les diriger vers des secteurs d'investissement productifs.

## 658

Le gouvernement béninois reconnaît le potentiel d'une plus grande collaboration avec la diaspora pour les investissements directs étrangers. Ainsi, le PAG 2016-2021 prévoit de signer un Pacte de partenariat Gouvernement-Diaspora afin de tenir compte des besoins de la diaspora dans la sphère politique nationale et favoriser les investissements des revenus de la diaspora, notamment en mettant en place un régime fiscal favorable à l'investissement dans les secteurs cibles au Bénin.

### ◆ PROMOTION DU PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ

## 659

Le principe du Partenariat Public Privé (PPP) consiste à réunir les autorités publiques et des agents privés pour concevoir, financer, construire, gérer ou préserver un projet d'intérêt public. De tels partenariats supposent un partage de risques, de responsabilité et de propriété entre le gouvernement et le secteur privé.

## 660

La généralisation du recours au PPP va contribuer à une plus grande efficacité dans l'utilisation des fonds publics, à un meilleur rapport qualité/prix de certains services d'intérêt commun, à l'allègement de la contrainte budgétaire publique en associant le secteur privé à la prise de risques liée au financement des investissements en infrastructures.

### ◆ COOPÉRATION SUD-SUD

## 661

En vue des grandes transformations économiques et politiques en cours dans les pays de l'hémisphère sud, le Bénin s'engage également à renforcer sa Coopération Sud-Sud et a accueilli, en février 2017, une rencontre internationale pour accélérer les ODD dans les pays du Sud. Cette rencontre a permis de : **i)** renforcer les capacités des cadres béninois et autorités béninoises sur le processus adéquat de mise en place efficiente et efficace de coopération Sud-Sud et Triangulaire ; **ii)** s'engager dans l'identification des projets phares du PAG 2016-2021 à mettre en œuvre dans le cadre de la Coopération Sud-sud et Triangulaire et **iii)** s'engager pour l'élaboration de Plan d'Actions National en matière de Coopération Sud-Sud et Triangulaire.

## 662

Alors que les données exhaustives et une inscription systématique dans les stratégies nationales de développement font encore défaut, le pays a déjà développé de nombreux partenariats, entre autres, avec la Chine dans différents secteurs, tels que l'infrastructure et l'agriculture.

## 663

Le PAG 2016-2021 met un accent important sur des projets phares dans les secteurs productifs et des infrastructures, secteurs qui connaissent de moins en moins d'investissements de fournisseurs traditionnels. Il convient d'examiner de près le potentiel d'autres engagements avec d'autres partenaires de pays de la région et du monde arabe, asiatique et latino-américain.

### ◆ FINANCEMENT CLIMATIQUE

## 664

Le Bénin est très vulnérable aux aléas climatiques et a notamment souffert de sécheresses et d'inondations ainsi que de leurs conséquences sur les rendements agricoles<sup>30</sup>. Le Bénin a commencé à intégrer des stratégies de mitigation et d'adaptation dans ses outils de planification et a lancé plusieurs projets en faveur des énergies renouvelables et de la reforestation. Les réductions prévues ont été soumises au CCNUCC<sup>31</sup>.

## 665

Alors que les financements du développement liés au changement climatique sont en forte hausse sur le continent africain, de grands potentiels de financement existent notamment dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture. Dans ce contexte, le Ministère du Plan et du Développement a commandité, en septembre 2016, une étude sur le financement des ODDs qui met un accent particulier sur la question des financements innovants et note notamment le potentiel de dispositifs liés au climat. Elle recommande ainsi de renforcer «des partenariats ad hoc avec des institutions financières. Les mécanismes de financement de la CCNUCC, la mobilisation, au niveau international, de fonds dédiés au climat, d'une part, (Fonds d'Adaptation aux Changements Climatiques, pour lequel la BOAD a obtenu le statut d'Entité d'Implémentation, Fonds Vert) et, d'autre part, de financements affectés à l'environnement d'une manière générale (Fonds pour l'Environnement Mondial, pour lequel le processus d'accréditation est en cours<sup>32</sup>). Les principaux obstacles identifiés concernant la gouvernance, la lourdeur administrative, les faiblesses dans la coordination de l'aide et la fongibilité des ressources publiques dès qu'elles sont collectées par l'État.

### ◆ RECOURS AU MARCHÉ FINANCIER

## 666

Une meilleure mobilisation de l'épargne à travers le recours au marché financier et boursier, une politique fiscale incitative et une politique monétaire capable d'inspirer confiance aux investisseurs sont nécessaires pour accroître le financement intérieur des actions de développement. La mobilisation de l'épargne est une source de financement du PND et du PC2D.

Dans le cadre de la diversification des sources de financement des interventions de l'État, le Gouvernement a eu recours au marché financier à hauteur de 332,4 milliards sur la période de 2009-2016. De façon générale, les montants souscrits pour les emprunts obligataires lancés par le Bénin ces der-

30 ► Cf. PAG complet, p. 93

31 ► <http://www.gcfreadinessprogramme.org/benin-gcf-readiness-programme>

32 ► Ministère du Plan et du Développement, Financement du développement dans la perspective des objectifs de développement durable (ODD), Septembre 2017, p.54

nières années sont largement au-dessus des montants attendus et sont la preuve de la confiance des opérateurs du marché financier vis-à-vis de l'État béninois. Les besoins de ressources et d'investissement en infrastructures requièrent que le gouvernement intensifie le recours à ce marché avec le souci d'assurer une utilisation optimale des fonds collectés.

#### ◆ PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

##### 667 ▾

Dans le cadre des accords d'assistance au développement du pays signé par le Gouvernement et les Institutions de coopération financière et technique, aussi bien bilatérale que multilatérale, l'appui des Partenaires Techniques et Financiers sera mis en place suivant les principes de la Déclaration de Paris. Il est bien entendu que les ressources provenant de l'aide publique au développement étant dans une tendance non haussière par rapport au PIB des pays donateurs, les engagements souscrits devront être respectés aussi bien par le Gouvernement que les PTF. Ce qui éviterait les risques de faible (ou de non) mobilisation de ressources programmées dans le cadre de la mise en œuvre des Programmes et politiques sectorielles découlant du PND.

Entre 2000 et 2009 et 2010 et 2016, les taux d'exécution des dépenses d'investissement étaient respectivement, en moyenne annuelle, de 62,52 % et de 67,82 %. Aussi, les ressources intérieures du financement du PIP, ont-elles été exécutées (base ordonnancement) à 58,85 % entre 2010 et 2016, alors que les ressources extérieures l'ont été à hauteur de 48,75 %, avec des situations variables d'un secteur à un autre. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement devra accroître sa part de financement du Programme d'Investissement Public (PIP) qui, entre 2010 et 2016, a atteint environ 50 %.

## 3.14

### Les réformes-clés

##### 668 ▾

Les grandes réformes du PND qui s'inscrivent dans un processus déjà amorcé par le PAG constituent un des fondamentaux du PND parce qu'elles sont fondées sur leur contribution à la création d'un environnement juridique, économique et financier adéquat pour la transformation structurelle socio-économique du Bénin. Le principal critère se fonde sur l'accélération du processus de transformation structurelle et le relèvement du niveau des investissements structurants. Les effets de ces grandes réformes et investissements structurants sont transversaux permettant la réalisation d'une croissance économique inclusive forte et durable porteuses d'effets multiplicateurs sur la diversification et l'augmentation des valeurs ajoutées ainsi que la création d'emplois décents et durables.

##### 669 ▾

Plusieurs réformes structurelles ont été réalisées ; elles concernent l'adoption du cadre juridique pour les PPP, la révision de la loi sur les marchés publics, la réforme du code foncier, le code numérique, la sécurité intérieure et certaines réformes relatives à la gestion des finances publiques.

##### 670 ▾

Les réformes se poursuivront dans plusieurs secteurs notamment dans le domaine de la gouvernance politique, le code des investissements, le système de protection sociale, l'aménagement du territoire, l'administration publique, la décentralisation, le système de programmation et de budgétisation axée sur les résultats ainsi que certaines réformes sectorielles touchant notamment les transports, les TIC, l'Éducation, la formation professionnelle et la santé.

##### 671 ▾

**En matière de gouvernance politique**, il s'agira d'approfondir certains textes organiques et réglementaires pour bien affirmer les fonctions de chaque pouvoir (exécutif, législatif et judiciaire) et le renforcement des capacités de la société civile dans les fonctions de veille sur les droits humains et l'accompagnement des initiatives communautaires aux plans économique et social.

##### 672 ▾

**La Réforme et la modernisation de l'Administration** en raison de ce qu'elle représente comme volonté irrévocable de mettre en œuvre des politiques publiques efficaces nécessitera une mise à niveau pour qu'elle soit une administration de développement, performante, efficace et efficiente à travers l'adoption de l'approche de gestion axée sur les résultats et le développement de la culture de redevabilité et l'efficacité des mécanismes de gestion des ressources financières publiques.

##### 673 ▾

Le Bénin a opté clairement pour le rôle central du secteur privé dans la transformation structurelle de l'économie attendue grâce à un **environnement des affaires** de classe mondiale et des investissements consistants dans le développement des infrastructures et le développement de nouvelles filières de production permettant au pays de bien se positionner parmi les places d'affaires de la sous-région et exportatrices pour des produits plus riches en valeurs ajoutées. Parmi les leviers les plus importants, il y a : **i)** la baisse des coûts des facteurs ; **ii)** la transparence et l'efficacité du système fiscal ; **iii)** la promulgation et l'application du code d'investissement ; **iv)** la formalisation progressive du secteur informel ; **v)** la mise en place d'un guichet unique d'exportation et **vi)** l'amélioration de la qualité du dialogue État-Secteur privé.

## Réformes clés du PND



# 4

DISPOSITIF DE  
MISE EN ŒUVRE,  
DE SUIVI ET  
ÉVALUATION

## 674

Le PND, en cohérence avec les ODD, sera mis en œuvre à travers l'exécution du Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021) et deux cadres quadriennaux opérationnels, à savoir le Programme pour la Croissance et le Développement Durable, sur les périodes successives de 2018-2021 et 2022-2025. Le suivi de la mise en œuvre du PND se fera au niveau stratégique par le cadre institutionnel décrit ci-après et au niveau opérationnel à travers le suivi de la mise en œuvre des PC2D, du PAG et des ODD qui sont ainsi partie intégrante des documents de base du suivi du PND.

# 4.1

## Leçons apprises des précédents référentiels programmatiques

### 675

De manière générale, les cadres institutionnels prévus par plusieurs référentiels de développement pour la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles incluent un organe d'orientation présidé par l'autorité ministérielle, un organe technique de pilotage au niveau national et parfois au niveau départemental et communal (cas de la SCRP) et des structures d'exécution (organes sous-sectoriels, directions techniques, cellules de gestion de projets/programmes et agences) au niveau sectoriel et départemental.

### 676

Les principales leçons apprises sont :

- › **L'inefficacité des cadres institutionnels de suivi souvent mis en place** : ils sont parfois pléthoriques et les mêmes acteurs se retrouvent dans une multitude de structures d'orientation, de pilotage et de suivi des projets ou programmes. C'est l'un des résultats de l'évaluation de la SCRP 2011-2015 qui note que la faible fonctionnalité des différents comités n'a pas permis d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la SCRP aux niveaux décentralisé et déconcentré. En outre, l'absence de coordination et de synergie qui en est la cause est due à l'absence de leadership plus renforcé au niveau national de la planification ;
- › **Le Manque de réalisme et l'insuffisance de moyens budgétaires pour la mise en œuvre des actions et de solutions durables** : la prégnance du budget annuel ne permet pas d'inscrire la réalisation de certaines activités dans la durée requise ;
- › **L'absence d'un système de métriques capables de faciliter l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques, plans et programmes de développement** : sa mise en place évitera la réédition du cas de la Vision Bénin 2025 Alafia dont les moyens nécessaires à la réalisation des différentes séquences n'ont pas été évalués de même que le cadrage macroéconomique

et les cibles intermédiaires qui auraient permis d'en apprécier tant la faisabilité que les ajustements requis.

### 677

L'analyse contextuelle et situationnelle des indicateurs des ODD révèle que le système statistique national ne permet la collecte que d'environ 50 % de la quarante vingtaine d'indicateurs associés aux 49 cibles prioritaires retenues par le Bénin. Ce constat de manque de données qui s'applique également aux indicateurs de suivi-évaluation de la SCRP est plus prononcé pour les cibles relatives au secteur de l'environnement. En outre, plusieurs données produites souffrent encore de manque de fiabilité à cause, entre autres, de l'inefficacité de la coordination des activités statistiques résultant du faible fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS) et de ses commissions spécialisées créés en octobre 1973. Ce faisant, il est observé une insuffisance de coordination et d'harmonisation des méthodes de collecte et de traitement des données, de même que la non certification/homologation systématique des données publiées.

### 678

Le contexte national de suivi et évaluation des documents programmatiques est également marqué par la mise en place d'un système de suivi/évaluation du PAG et du PC2D. Ce système est réparti entre trois institutions : i) la Présidence, ii) les Agences d'exécution et iii) les ministères. Le dispositif de suivi comprend :

- › le comité de suivi des projets phares ;
- › le comités sectoriels de suivi au niveau de chaque ministère ;
- › le comité de suivi et évaluation des comités sectoriels ;
- › des unités de renforcement de suivi à travers les Unités présidentielles de suivi des projets sectoriels, le comité de suivi des réformes sectorielles et le comité interministériel de promotion des investissements.

# 4.2

## Cadre institutionnel de mise en œuvre et de gestion des programmes sectoriels

### 679

Tirant son fondement des enseignements et principes ci-dessus présentés ainsi que des dispositions de la Loi Organique relatives aux Lois de Finances (LOLF), le cadre institutionnel de mise en œuvre du PND est conçu pour renforcer la coordination et la synergie nécessaires à l'efficacité et à la complémentarité des plans et programmes sectoriels. Ce cadre comprend :

#### ◆ AU NIVEAU NATIONAL : ORIENTATION STRATÉGIQUE ET PILOTAGE TECHNIQUE

- › **Le Conseil des Ministres** : dirigé par le Chef de l'Etat et composé des membres de son cabinet et de l'ensemble des ministres, est l'organe chargé de l'adoption des orientations globales validées par le Comité National d'Orientation. Il est l'instance de décision en dernier ressort. Toutes les orientations lui sont soumises systématiquement ;
- › **Le Conseil National d'Orientation (CNO)** : c'est la plus haute instance du dispositif de pilotage de la mise en œuvre du PND. Il est l'organe du niveau stratégique et politique, présidé par le Ministre Chargé du Plan et du Développement et dont le Vice-Président est le Ministre chargé des Finances. Le CNO est composé des membres du Gouvernement, des représentants de la société civile et du secteur privé. La Présidence de la République y est aussi représentée. Ce faisant, son fonctionnement témoigne de la mise en œuvre du principe de Responsabilité et de Redevabilité Mutuelle (RRM) dans la gestion du processus de développement du Bénin. Son Secrétariat/rapportage est assuré par le président et le vice-président du Comité Technique de Pilotage et de Suivi qui en est l'organe technique et opérationnel. Il se réunit une fois par an en session ordinaire pour examiner la performance dans la mise en œuvre du PND. En cas de besoin, le CNO peut se réunir en session extraordinaire ;
- › **Le Comité Gouvernement-Partenaires au Développement (CGPAD)** : pour assurer le dialogue continu sur le PND, le CGPAD sera mis en place comme une plate-forme d'échanges et de coordination entre le Gouvernement et les Partenaires au développement. Ce cadre favorisera la coordination et l'harmonisation des cadres d'intervention des partenaires et le suivi des actions de coopération dans le cadre de la gestion de l'aide au développement ;
- › **Le Comité Technique de Pilotage et de Suivi (CTPS)** : ce comité sera chargé du suivi technique de la mise en œuvre du PND. Il a pour Président le DGPD et pour Vice-Président le ST/CSPEF. Son Secrétariat Technique est assuré par la DPPD du Ministère en charge du Plan et du Développement. Les membres du CTPS sont les structures en charge de la planification et du suivi des Ministères en charge du Plan et du Développement, des Finances, des ministères sectoriels, de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) et du Bureau d'évaluation des politiques publiques. Le CTPS se réunit une fois par semestre et assure le Secrétariat/rapportage du Conseil National d'Orientation (CNO) dont il est l'organe technique et opérationnel. À ce comité de pilotage, se trouvent rattachés quatre groupes thématiques (groupe thématique capital humain, affaires sociales et culturelles, groupe thématique économie, productivité et compétitivité, groupe thématique environnement et aménagement du territoire et groupe thématique gouvernance), l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), les comités sectoriels et les comités départementaux.

#### ◆ AU NIVEAU DU SUIVI STRATÉGIQUE : SUIVI DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES AU PLAN SECTORIEL ET SPATIAL

680

**La Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD)** assurera le secrétariat technique du Comité Technique du dispositif de Suivi du PND et appuie le Cadre de Suivi des Progrès et des Effets (CSPE) de mise en œuvre du PND à travers les quatre Groupe Thématiques de Travail, les Comités Sectoriels (CS), et les Comités Départements de Développement (CDP).

#### ◆ AU NIVEAU DE SUIVI DES PERFORMANCES SECTORIELLES ET DES EFFETS ATTENDUS

681

Trois structures sont concernées :

- › **Quatre Groupes Thématiques de Travail** qui se réuniront tous les deux ans seront mis en place pour analyser les rapports de performances pour chaque objectif stratégique du PND. Ils s'appuieront d'une part sur les rapports semestriels des comités sectoriels et départementaux ainsi que sur les informations complémentaires collectées auprès des ministères et de l'INSAE et, d'autre part sur les rapports annuels de suivi du PC2D et du PAG ;
- › **Un Comité Sectoriel de Pilotage et de Suivi & Évaluation** dans chaque Ministère et Institution assurera le suivi des performances au niveau sectoriel selon les indicateurs définis par le cadre des résultats du PND. Ce comité se réunit une fois par trimestre et élabore le rapport semestriel de suivi qu'il adresse au Comité Technique de Pilotage et de Suivi (CTPS). Les rapports de différents comités sectoriels seront consolidés par la DGPD dans le cadre des travaux de chacun des quatre groupes thématiques ;
- › **Des Comités Départementaux de Développement**, présidés par les préfets regroupant les services départementaux et les comités communaux de développement pour suivre les progrès de différents programmes et projets mis en œuvre. Son secrétariat est assuré par la direction départementale en charge du plan et du développement. Il se réunit une fois par trimestre et élabore le rapport semestriel de suivi qu'il adresse à la DGPD.

## 4.3

### Principes directeurs

682

Se fondant sur les enseignements de différents systèmes précédents et actuels de suivi et évaluation du développement, certains principes directeurs ont été retenus en vue d'assurer l'efficacité du mécanisme de mise en œuvre et de suivi & évaluation.

- › **Capitalisation des acquis** : des structures de mise en œuvre et de S&E existent au niveau des Ministères, des Départements et des Communes même si comme indiqué plus haut, plusieurs souffrent d'inefficacité. En s'appuyant sur les leçons apprises répertoriées supra, il s'agit plus d'apporter des ajustements et de renforcer les liens fonctionnels entre les différents segments que de créer de nouveaux cadres ;
- › **Coordination** : ce principe permet d'assurer la synergie qui a fait défaut aux interventions publiques dans la quasi-totalité des secteurs et au niveau national. Elle sera effective si le leadership du Ministère en charge du Plan et du Développement est assuré tant aux plans politique que technique. Il s'agira de fournir aux Ministères sectoriels, un appui méthodologique et technique pour prendre en charge la coordination technique et politique du processus d'opérationnalisation du PND 2018-2025, de la mobilisation du financement et des interventions des PTFs ;



- › **Participation et Inclusivité** : ce principe, gage d'un bon partage de l'information et de l'implication de tous les acteurs dans le suivi des différentes performances, assurera le développement des mécanismes pro actifs d'alimentation des bases de données et d'appréciation des résultats atteints en vue de dégager les différents ajustements nécessaires à chaque étape du PND ;
- › **Responsabilisation** : ce principe conforte celui de la participation efficace des différentes parties prenantes aux actions de développement. Pour ce faire, tous les acteurs de développement que sont le Gouvernement, le Secteur Privé, la Société Civile, les Collectivités Territoriales et les Communautés à la base prennent en charge, avec efficacité, les fonctions qui sont les leurs dans la conception, la mise en œuvre et le suivi & évaluation des programmes et actions du PND ;
- › **Gestion Axée sur les Résultats** : la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) est une approche utilisée visant l'efficacité et l'ancrage de l'obligation de rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, en mettant l'accent sur l'atteinte de résultats concrets et réalistes. Ainsi, le PND (toutes les séquences de planification stratégique du PND) s'inspirera largement de cette approche à travers une identification claire des objectifs, des résultats à atteindre, des moyens à mobiliser et des indicateurs de performances, avec la précision des différentes responsabilités selon les acteurs engagés en lien avec les impératifs de la LOLF et des autres réformes des finances publiques de l'UEMOA ;
- › **Partenariat** : au niveau national, il s'agit du partenariat avec le Secteur Public, le Secteur Privé, les Organisations de la Société Civile, les Collectivités Locales et les Partenaires Techniques et Financiers. Au niveau international, il s'agit de la coopération avec les organisations sous régionales, régionales et internationales y compris la coopération décentralisée.

## 4.4

# Outils de mise en œuvre et de suivi-évaluation

### 4.4.1 - DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION

#### 683

Le PND 2018-2025 est le cadre de référence dans lequel s'insèrent toutes les initiatives de développement pour les huit (08) prochaines années. C'est pourquoi, il intègre les Orientations Stratégiques qui serviront d'appui aux ministères pour la formulation de leurs programmes de développement sectoriel. Le PND offre aussi

aux interventions à l'échelle nationale, l'ancrage nécessaire. Le PND sera mis en œuvre à travers :

- › le PAG, deux Programmes de Croissance pour le Développement Durable (PC2D), le PC2D 2018-2021 et le PC2D 2022-2025 assortis de leurs Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) ;
- › les politiques, plans et programmes sectoriels et leurs Programmes d'Investissement Public (PIP) et les Plans de Développement Communaux (PDC).

### 4.4.2 - OUTILS DE SUIVI-ÉVALUATION

#### 684

Le Suivi-Évaluation (S&E) est essentiel pour opérationnaliser l'approche basée sur les résultats stratégiques du PND. Il définit comment les performances et les résultats seront mesurés pour informer le processus de prise de décision. Il permet de disposer des données relatives aux indicateurs spécifiés dans le Tableau de Suivi des Indicateurs (TSI) afin de donner des indications sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés ainsi que la réalisation de résultats.

#### ◆ CADRE DE MESURE DE LA PERFORMANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PND

#### 685

Le Cadre de Mesure de la Performance de la mise en œuvre du PND est l'outil de suivi de l'efficacité observée dans la mise en œuvre du PND. Il intègre les cibles des indicateurs pertinents qui proviennent du cadrage retenu, d'une part, sur la base des ambitions affichées au PND et d'autre part, des capacités de mobilisation des ressources traditionnelles et des financements innovants.

#### 686

Ce cadre (en annexe) donne des précisions sur les résultats attendus selon les objectifs retenus avec leurs indicateurs notamment leurs valeurs de référence, les cibles, les sources, la périodicité de collecte ainsi que les parties responsables de la collecte et de l'analyse des données pertinentes. Le cadre intègre les deux niveaux d'indicateurs, à savoir :

- › les indicateurs d'impact qui mesurent la performance en matière de développement ;
- › les indicateurs d'effet qui mesurent les effets intermédiaires d'une activité ou d'un groupe d'activités et sont directement reliés à la logique à travers les indicateurs de produit.

#### 687

Ce cadre tirera ses informations de plusieurs autres sous-systèmes d'information en particulier de ceux du PAG, du PC2D, de l'INSAE et des ministères techniques.

## 688

En outre, les Stratégies Nationales de Développement de la Statistique (SNDS) 2018-2022 et 2023-2025 définiront clairement les activités à mener en amont de la production régulière des indicateurs spécifiés dans le TSI du PND. Ainsi, la SNDS 2018-2022 a-t-elle clairement mis l'accent sur l'importance « d'assurer la production et la diffusion d'une masse importante de statistiques de qualité suffisamment désagrégées et prennent en compte les domaines émergents pour le calcul des indicateurs d'évaluation des effets des différents programmes de développement »<sup>33</sup>.

### ◆ REVUES ÉVALUATIONS ET ASSISES DU PND

## 689

Le dispositif de Suivi comprend les Revues, les évaluations et les Assises régionales et nationales du PND. Les performances du PND seront appréciées à travers le système de suivi du PC2D, du PAG et des ODD notamment par les rapports d'avancement qui seront élaborés à cet effet. En matière d'évaluation, deux rapports seront élaborés à savoir le rapport d'évaluation à mi-parcours et celui d'évaluation finale. Le premier sera élaboré à la fin du premier PC2D et le dernier à la fin de la période de mise en œuvre du deuxième PC2D c'est-à-dire du PND. Les rapports de performance de la mise en œuvre du PND et ceux portant sur le PC2D et les autres instruments d'opérationnalisation du PND seront produits périodiquement aux côtés du processus de reporting sectoriel semestriel et annuel déjà rentré dans la tradition dans les différents ministères.

## 690

L'évaluation du PND inclut trois types d'activités d'évaluation que sont i) les évaluations indépendantes (évaluations d'impact et/ou de performance selon le cas), ii) l'auto-évaluation et iii) les études spécifiques. À cet effet, un plan d'évaluation indiquera les activités, le calendrier de réalisation ainsi que les moyens nécessaires

## 691

**Des Assises Régionales et Nationales du PND** seront organisées en 2020 et 2024 pour bien apprécier le niveau et la qualité des résultats atteints du PND en termes des changements opérés et des effets réalisés. Les Assises Régionales et Nationales regrouperont tous les acteurs de développement y compris les OSC et les partenaires techniques et financiers.

## 692

Les outputs du mécanisme de suivi du PND sont :

- › le rapport annuel de suivi des effets basé sur les rapports de mise en œuvre du PAG et du PC2D et des ODD ;
- › le rapport annuel global de performances de la mise en œuvre du PND ;
- › les rapports sectoriels semestriels et annuels de suivi de la mise en œuvre de chaque politique sectorielle ;
- › les rapports régionaux annuels de suivi de la mise en œuvre des plans communaux de développement ;
- › les rapports d'évaluation du PND ;
- › les rapports des Assises régionales et nationales.

## 4.5

# Conditions du succès de la mise en œuvre du PND

## 693

La mise en œuvre du PND 2018-2025 se fera dans un contexte qui présente des risques qui pourraient entraver son exécution. Dans le contexte actuel, cette mise en œuvre du PND pourrait se heurter à certaines contraintes qui réduiraient son efficacité. Le principal risque identifié est lié à la non opérationnalisation du PND. En effet, le PND est un document qui est à un niveau stratégique du système national de planification. À ce titre, il est nécessaire qu'il soit opérationnalisé afin d'assurer sa mise en œuvre. Cette opérationnalisation devra se faire d'une part à travers la réussite de la mise en œuvre du PC2D, du PAG et des ODD, les Politiques gouvernementales ou tout autre document y afférent et d'autre part à travers les politiques sectorielles et les PDC. Il importe que le Ministère en charge du Plan s'assure dans un premier temps de l'opérationnalisation du PND gage de sa mise en œuvre et veille par la suite à l'arrimage entre les différents documents de stratégies et de politiques sectorielles ainsi que les PDC avec le PND. Aussi est-il nécessaire de procéder à une large vulgarisation du PND afin de le faire connaître de tous les acteurs du développement.

## 4.6

# Système d'information

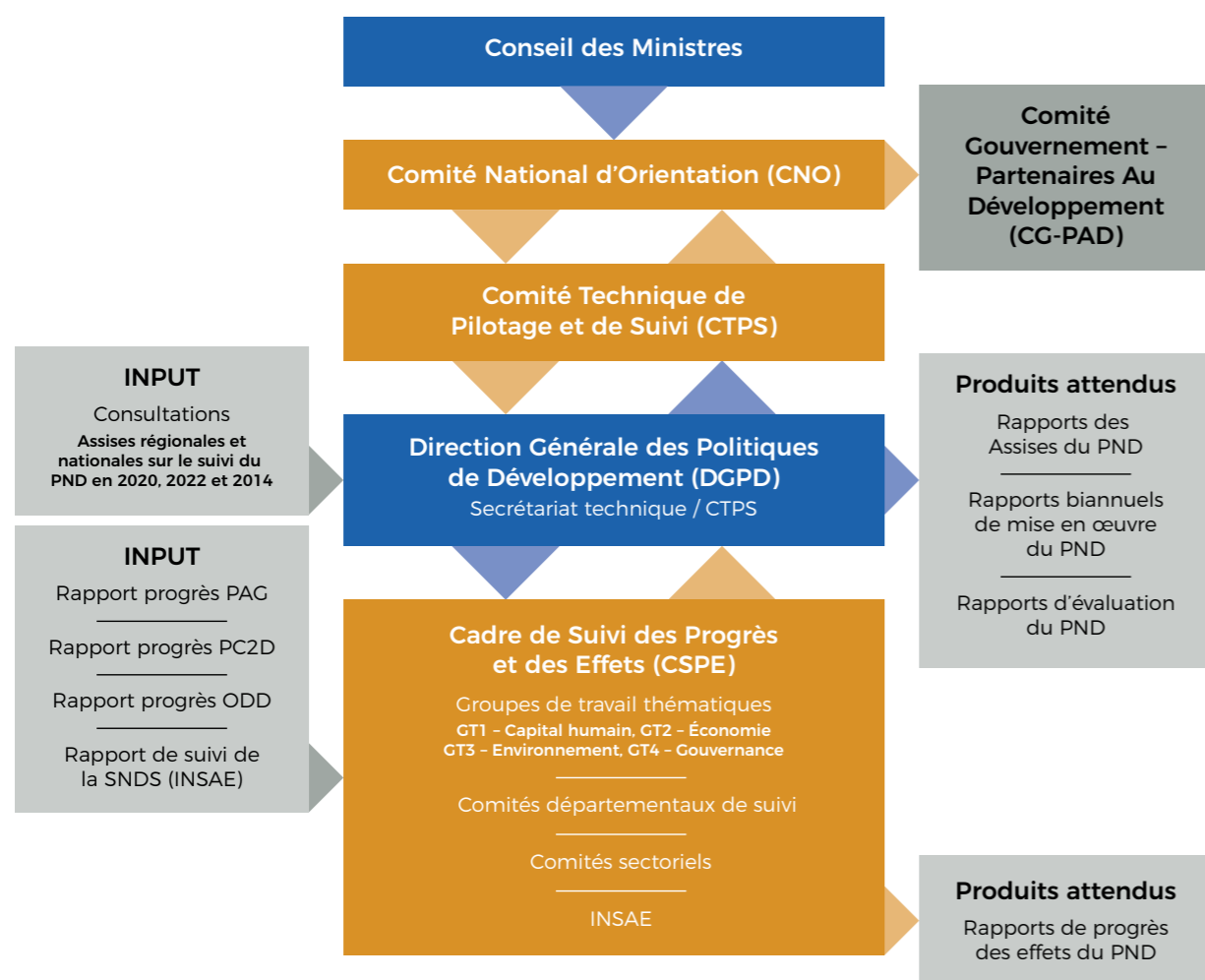
## 694

Le suivi & évaluation de tout plan ou programme requiert des informations pertinentes, fiables et disponibles à temps pour nourrir le processus de prise de décision. Le système d'information du PND se base sur le programme de collecte de l'INSAE et des autres structures qui intègrent les besoins de statistiques nécessaires à l'évaluation des ODD. Ce programme de collecte est défini au niveau national, départemental et communal dans la SNDS 2018-2022 et son suivi opéré sous la conduite du Conseil National de la Statistique (CNS) dont le secrétariat est assuré par l'INSAE.

## 695

En vue de dynamiser le système de suivi et évaluation du PND, il est important que des mesures d'accompagnement soient engagées pour renforcer les capacités du système national de la statistique. Des ressources financières et techniques adéquates devraient être mobilisées pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS).

Figure 28 : Dispositif de suivi et évaluation du PND 2018-2025



## 4.7 Risques

### 696

L'analyse des principaux risques pour le PND met en exergue certains facteurs d'incertitudes et d'aléas qui méritent non seulement d'être suivis mais également mitigés et actualisés. Ainsi, parmi les risques identifiés, il y a l'environnement national, sous régional et international qui influencera le rythme et la qualité de mise en œuvre du PND. Il est important que les autorités nationales mettent en place des capacités de veille et de suivi pour trouver les solutions adéquates les plus rapides. Les principaux risques qui pourraient entraver l'atteinte des résultats du PND sont : **i)** le risque financier en lien avec les insuffisances du mécanisme de mobilisation des ressources, **ii)** le risque lié aux aléas climatiques et **iii)** le risque lié à la conjoncture internationale et régionale.

### ◆ RISQUES FINANCIERS

#### 697

Les importants investissements et réformes structurelles prévus par le PND nécessiteront des financements conséquents, dans un contexte national où le niveau de mobilisation des recettes fiscales et budgétaires ordinaires est relativement faible, au regard des normes de l'UEMOA.

#### 698

L'aide au développement est actuellement faible et a tendance à baisser. Cela risque de peser lourdement sur les capacités de mobilisation de cette source de financement. Pour faire face à cette situation, il s'agira comme l'a préconisé le PAG de développer les PPP, de promouvoir le développement du secteur privé et les initiatives du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire ainsi que la mobilisation des ressources financières auprès de certains guichets internationaux de financement spécialisés se trouvant au niveau de certains secteurs comme l'Éducation, la Santé et l'Environnement. Il en est de même des possibilités de canaliser l'épargne de la Diaspora béninoise vers des activités productives et la vulgarisation de l'utilisation des produits financiers et de microfinances.

### ◆ RISQUE LIÉ AUX ALÉAS CLIMATIQUES

#### 699

Les variabilités climatiques et la pression humaine sur les terres ont des impacts sur les activités agricoles, les ressources naturelles et le cadre de vie des populations. Les fréquentes inondations constatées, dans les villes et villages, à l'issue de fortes précipitations constituent des risques réels. Pour faire face à ce type de risques, il y a lieu de renforcer les capacités de prévention et de gestion des risques ainsi que les capacités de résilience des communautés et des institutions à tous les niveaux.

### ◆ RISQUE LIÉ À LA CONJONCTURE INTERNATIONALE ET RÉGIONALE

#### 700

Le Bénin peut être affecté, à tout moment, par les cours de ses principaux produits exportés et importés. Le pays est également fortement tributaire de l'aide et des capitaux étrangers pour le financement de ses investissements. La baisse des cours du coton, principale matière d'exportation, est source de fragilisation des capacités de financement de l'économie nationale. Pour faire face à ces risques, le gouvernement accélérera le processus de diversification de l'économie et mettra en œuvre des programmes ciblés pour renforcer les capacités de résilience de l'économie nationale, face aux divers chocs extérieurs (monétaires, baisse des cours du coton, etc.).

# 5

ANNEXES

## Théorie du changement du PND

### Raison d'être de l'élaboration du PND

L'inobservation à moins de 10 ans de l'échéance 2025 des changements structurels préconisés par la vision Alafia 2025

### Changements

**Changements à court terme**  
Les résultats issus de la mise en œuvre du PAG et du PC2D 2018-2021 sont très satisfaisants

- Changements à moyen terme**
- Capital humain qualifié et compétent
  - Agriculture productive diversifiée au service de l'agro-industrie
  - Maîtrise du développement urbain et adaptation aux changements climatiques
  - Administration de développement
  - Gouvernance nationale et locale efficace

**Changements à long terme**  
Le Bénin est un pays bien gouverné, à économie compétitive assurant le bien-être social

### Objectifs

**Objectif stratégique 1**  
Développer un capital humain sain, compétent et compétitif

**Objectif stratégique 2**  
Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise

**Objectif stratégique 3**  
Assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement

**Objectif stratégique 3**  
Consolider l'État de droit et la bonne gouvernance

### Projets / Programmes / Mesures

#### Mise en œuvre

**RF**  
Recettes intérieures, PPP, marché financier, PTF, diaspora guichets de financement spécialisé (environnement, santé, éducation, ...)

#### PAG

PC2D 2018-2021

#### RH

Personnel de l'administration publique

#### RO

Dispositif de coordination et d'accompagnement du PND

PC2D 2022-2025

Politiques sectorielles

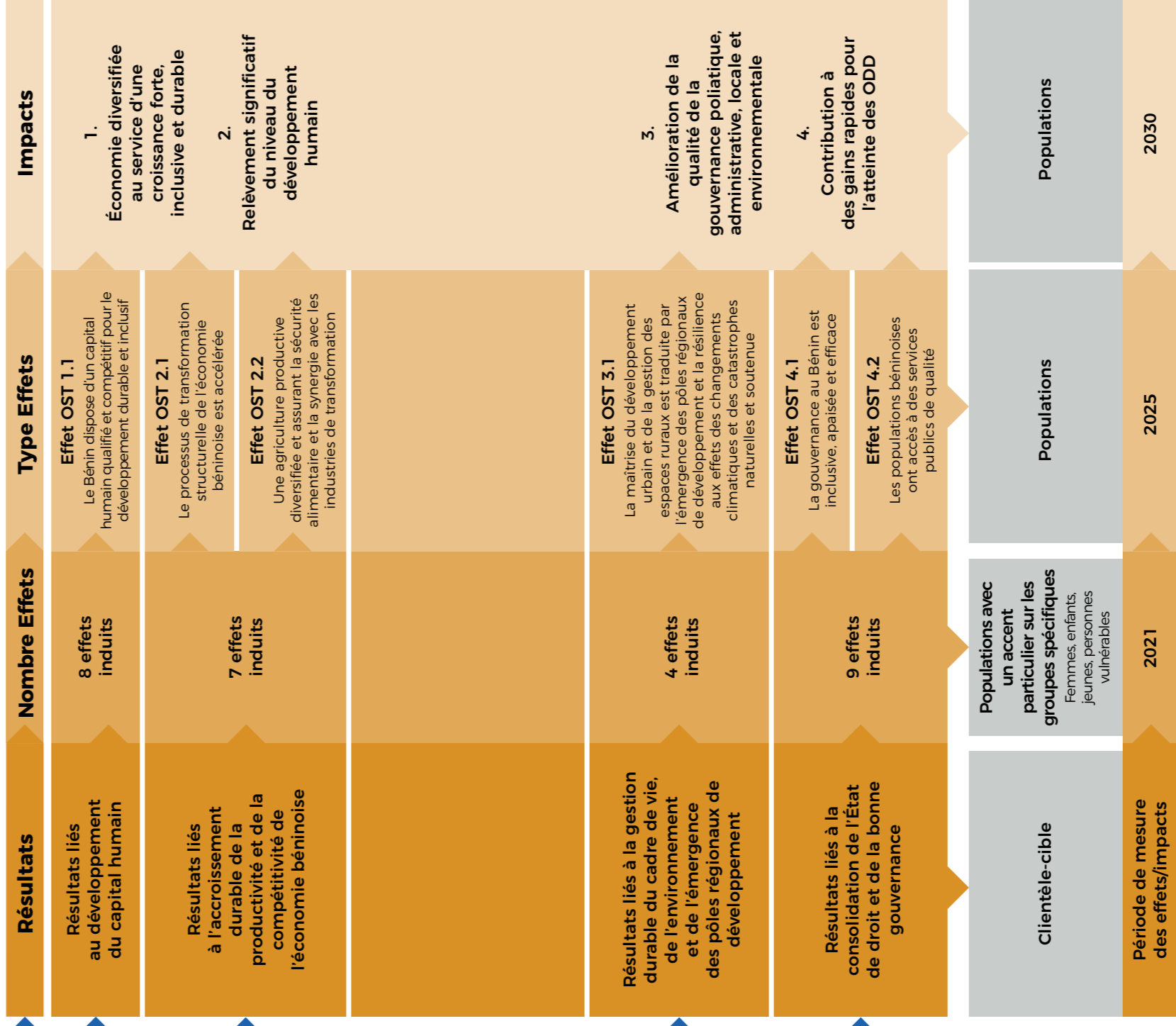
Politiques PDC

#### Nature de l'intervention

Le PND sera opérationnalisé à travers le PAG, le PC2D 2018-2021 et le PC2D 2022-2015, les politiques sectorielles et les PDC

### Facteurs ou hypothèses

- Animage du PC2D, des politiques sectorielles et des PDC au PND
- Mobilisation effective du financement
- Volonté politique (loi cadre sur la planification, la programmation et la gestion du développement, ...)
- Implication et participation active des parties prenantes
- Synergie intersectorielle
- Résilience à l'instabilité socio-politique régionale
- Prévention et gestion des catastrophes liées aux changements climatiques
- Résilience de l'économie face aux chocs



**PND : suivi des indicateurs des cibles ODD prioritaires du Bénin**

INTITULÉ CIBLE	INTITULÉ DE L'INDICATEUR	RÉFÉRENCE		CIBLES / VALEURS	UNITÉ	SOURCE
		ANNÉE	VALEURS	2025		
<b>Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</b>						
1.2 ▾ D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1 - Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté	2015	40,1	30	%	INSAE
	1.2.2 - Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	2015	15,3	10,2	%	INSAE
1.3 ▾ Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, D'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1 - Proportion de la population bénéficiant du socle ou systèmes de protection sociale					INSAE
1.4 ▾ D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	1.4.1 - Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	2015			%	INSAE
	1.4.2 - Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titre fonciers) sur au moins une terre	2015			%	INSAE
	1.4.3 - Proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titre foncier)	2015	4,39	14,22	%	INSAE
<b>Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir</b>		<b>l'agriculture durable</b>				
2.1 ▾ D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1 - Prévalence de la sous-alimentation	2015	22,7		%	INSAE
	2.1.2 - incidence de la pauvreté alimentaire	2015	20,2	6,9	%	INSAE
2.2 ▾ D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant D'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.1.3 - Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience,	2015	20,2	6,9	%	INSAE
	2.2.1 - Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans,	2014	34	23,8	%	INSAE
	2.2.2 - Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation),	2014	4,5	2,4	%	INSAE

INTITULÉ CIBLE	INTITULÉ DE L'INDICATEUR	RÉFÉRENCE		CIBLES / VALEURS		UNITÉ	SOURCE
		ANNÉE	VALEURS	2025			
2.3 ▾ D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	2.3.1 - Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	2015	120			%	MAEP
	2.3.1 - Revenu moyen des petits producteurs alimentaires	2015	ND			FCFA	MAEP
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être		de tous à tous les âges					
3.1 ▾ D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1 - Taux de mortalité maternelle	2014	347	256		/ 100 000	INSAE
	3.1.2 - Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	2014	77,2	93		%	INSAE
	3.1.3 - Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	2014	58,8	64		%	INSAE
3.2 ▾ D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1 - Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	2014	115	98		‰	INSAE
	3.2.2 - Taux de mortalité néonatale	2014	38	32		‰	INSAE
	3.2.3 - Taux de couverture vaccinale complète	2014	41,6	45		%	INSAE
	3.2.4 - Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	2015	2,108	0,7		‰	MS-DPP
	3.3.1 - Nombre de nouveaux cas positifs dépistés pour 1000 personnes						
3.3 ▾ D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.2 - Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant						MS-DPP
	3.3.3 - Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant	2014	7,62			%	MS-DPP
	3.3.4 - Taux de couverture en ARV des PVVIH	2014				%	MS-DPP
	3.3.5 - Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	2015	31	16		1 000	MS-PNT
	3.3.6 - Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	2015	15,5	10		%	MS-DPP
	3.3.7 - Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	2015	23,4	16,4		%	MS-DPP
	3.3.8 - Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires	2015				%	MS-PNLMT
	3.3.9 - Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique	2015	22,91	16,03		%	MS-PNLMT
	3.3.10 - Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose	2015	47,23	33,06		%	MS-PNLMT

INTITULÉ CIBLE	INTITULÉ DE L'INDICATEUR	RÉFÉRENCE		CIBLES / VALEURS		UNITÉ	SOURCE	
		ANNÉE	VALEURS	2025				
3.3 ▾ D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.11 - Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiasés	2015	6,18	4,33		%	MS-PNLMT	
	3.3.12 - Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases	2015	7,75	5,43		%	MS-PNLMT	
	3.3.13 - Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome	2015					%	MS-PNLMT
3.4 ▾ D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.2 - Létalité liée aux maladies cardiovasculaires	2015	15	13		10 000	MS-DPP	
	3.4.3 - Létalité liée au cancer	2015	4	3,47		10 000	MS-DPP	
	3.4.4 - Létalité liée au diabète	2015	2	1,73		10 000	MS-DPP	
	3.4.5 - Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques	2015	3	2,6		10 000	MS-DPP	
	3.4.6 - Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine							
	3.4.7 - Taux de mortalité par suicide							MS-DPP
3.7 ▾ D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1 - Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	2014	12,5	21,73		%	INSAE	
	3.7.2 - Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	2014	19,6	15,69		%	INSAE	
<b>Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions</b>		<b>d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie</b>						
4.1 ▾ D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.1 - Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	2014	90,4			%	MEMP	
	4.1.2 - Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématique	2014	66,5			%	MEMP	
	4.1.3 - Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	2014	48,3			%	MEMP	
	4.1.4 - Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	2014	60,2			%	MEMP	



INTITULÉ CIBLE	INTITULÉ DE L'INDICATEUR	RÉFÉRENCE		CIBLES / VALEURS		UNITÉ	SOURCE
		ANNÉE	VALEURS	2025			
4.1 ▾ D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.5 - Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	2015	38			%	MESTFP
	4.1.6 - Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques,	2015	10			%	MESTFP
	4.1.7 - Taux net de scolarisation dans le primaire	2014	74,9	93,1		%	INSAE
	4.1.8 - Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	2014	70,5	87,7		%	INSAE
	4.1.9 - Taux brut de scolarisation dans le primaire	2013	96,6			%	INSAE
	4.1.10 - Taux brut de scolarisation dans le secondaire	2015	61,5			%	INSAE
	4.1.11 - Taux net de scolarisation dans le secondaire	2014	44	63		%	INSAE
4.4 ▾ D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaire à l'emploi, à l'optention d'un travail décent et à l'entreprenariat.	4.4.2 - Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC					%	MESTFP
	4.4.3 - Proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle					%	MESRS
	4.4.4 - Nombre de diplômés en formation professionnelle (CQM, CQP, AQP)					unité	MESTFP
4.5 ▾ D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.1 - Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire	2014	0,95	1			MICS/INSAE
	4.5.2 - Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	2014	0,76	0,84			MICS/INSAE
	4.5.3 - Indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire	2014	0,82	0,91			MICS/INSAE
	4.5.4 - Indice de parité (rural /urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	2014	0,69	0,74			MICS/INSAE
	4.5.5 - Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants	2014	0,32				MESRS

INTITULÉ CIBLE	INTITULÉ DE L'INDICATEUR	RÉFÉRENCE		CIBLES / VALEURS		UNITÉ	SOURCE
		ANNÉE	VALEURS	2025			
<b>Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</b>							
<b>5.1</b> ▶ Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	<b>5.1.1</b> - Existence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe						MTFPAS
	<b>5.1.2</b> - Indice de la Condition de la Femme	2015	0,607	0,64		1	MTFPAS
	<b>5.1.3</b> - proportion de femme et de fille agés de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou ablation génitale	2015					
	<b>5.1.4</b> - proportion de femmes âgés de 20 à 24 ans mariées ou en unions avant l'âge de 18 ans						INSAE
	<b>5.1.5</b> - Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçu dans les structures de prise en charges						MTFPAS
<b>5.5</b> ▶ Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	<b>5.5.1</b> - Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	2015	7,2	11,73		%	Cour Constitutionnelle
	<b>5.5.2</b> - Proportion de femmes ministres						MTFPAS
	<b>5.5.3</b> - Proportion de femmes conseillère communal						MTFPAS
	<b>5.5.4</b> - Proportion de femmes occupant des postes de direction	2015	11,4			%	MTFPAS
	<b>5.5.5</b> - Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux non rémunérés par les femmes						INSAE
<b>Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau</b>							
<b>6.1</b> ▶ D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	<b>6.1.1</b> - Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	2015					INSAE
	<b>6.1.2</b> - Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	2015	84	100		%	MEEM-DGEAU
	<b>6.1.3</b> - Taux de desserte en eau potable en milieu rural	2015	41,4	70,4 (100)		%	MEEM-DGEAU
<b>6.2</b> ▶ D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	<b>6.2.1</b> - Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	2015				%	INSAE

INTITULÉ CIBLE	INTITULÉ DE L'INDICATEUR	RÉFÉRENCE		CIBLES / VALEURS		UNITÉ	SOURCE
		ANNÉE	VALEURS	2025			
6.4 ▶ D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.1 - Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau						MEEM-DGEAU
	6.4.2 - Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	ND	ND			ND	MEEM-DGEAU
6.5 ▶ D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1 - Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	2015	35	80		%	MEEM-DGEAU
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable							
7.1 ▶ D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1 - Proportion de la population ayant accès à l'électricité	2015	38,8	42,86		%	INSAE
	7.1.2 - Taux d'électrification	2015	27,63	52,8		%	MEEM/DGE
	7.1.3 - Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson	2015	ND				INSAE
	7.1.4 - Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage	2015	ND				INSAE
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous							
8.2 ▶ Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main- d'œuvre	8.2.1 - Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	2015	17,5			%	INSAE
	8.2.1 - Ressource propres de la commune par habitant	2016	2941,2			FCFA	DPP/MDGL
8.3 ▶ Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	8.3.1 - Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles	2015				%	INSAE
	8.3.2 - Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier	2014	6,5			%	INSAE
8.5 ▶ D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.1 - Rémunération horaire moyenne des salariés	2015					INSAE
	8.5.2 - Taux de chômage	2015	2,3	1,54			INSAE
	8.5.3 - Taux de sous-emploi visible	2015	39	60,94			INSAE

INTITULÉ CIBLE	INTITULÉ DE L'INDICATEUR	RÉFÉRENCE		CIBLES / VALEURS		UNITÉ	SOURCE	
		ANNÉE	VALEURS	2025				
8.9 ▾ D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1 - PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total						INSAE	
	8.9.2 - Taux de croissance du PIB du secteur du Tourisme						INSAE	
	8.9.3 - Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois						INSAE	
	8.9.4 - Taux de croissance des emplois dans le secteur du tourisme, par sexe						INSAE	
8.9 ▾ D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.5 - Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques	2015	0,54	15		%	MTC	
	8.9.6 - Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'État	2015	0,13			%	MTC	
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation								
9.1 ▾ Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.1 - Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	2015				Pourcentage	MIT	
	9.1.2 - Indice d'état du réseau routier	2015				Pourcentage	MIT	
	9.1.3 - Trafic fret ferroviaire	2014	36 677	65 000		Tonne	MIT	
	9.1.4 - Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin	2015	260 555	496 861		Nombre	MIT	
	9.1.5 - Trafic fret aérien	2015	8 353 000	17 508		Kilogramme	MIT	
	9.1.6 - Transport marchandises au port	2015	9 374 127	25 000 000		Tonne	MIT	
	9.1.7 - Trafic passagers sur les cours et plans d'eau	2017				Nombre	MIT	
	9.1.8 - Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières	2015	9 %	7 %		%	MIT	
	9.1.9 - Temps moyen de séjour des navires au port					Jour	MIT	
	9.1 ▾ Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant	9.1.10 - Taux d'accès à la TNT des foyers béninois	2016	0			%	MENC
		9.1.11 - Taux de pénétration de la RNT	2016	0	100 % des communes du Bénin		%	MENC
		9.1.12 - Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises et des particuliers					%	MENC
		9.1.13 - Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe					%	MENC
		9.1.14 - Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe					%	MENC

INTITULÉ CIBLE	INTITULÉ DE L'INDICATEUR	RÉFÉRENCE		CIBLES / VALEURS		UNITÉ	SOURCE
		ANNÉE	VALEURS	2025			
9.1 ▶ Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.15 - Taux de couverture du territoire à internet très haut débit					%	MENC
	9.1.16 - Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens					%	MENC
9.2 ▶ Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, D'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1 - Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	2015				%	INSAE et MICA
	9.2.2 - Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	2015				%	INSAE et MICA
	9.2.3 - Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de total						INSAE et MICA
9.5 ▶ Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement D'ici à 2030	9.5.1 - Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB						INSAE et MESRS
	9.5.2 - Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants						MESRS
<b>Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein</b>							
10.1 ▶ D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	10.1.1 - Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population						INSAE
	10.1.2 - Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population						INSAE
10.2 ▶ D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	10.2.1 - Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian						INSAE
10.3 ▶ Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	10.3.1 - Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme						INSAE

INTITULÉ CIBLE	INTITULÉ DE L'INDICATEUR	RÉFÉRENCE		CIBLES / VALEURS		UNITÉ	SOURCE
		ANNÉE	VALEURS	2025			
<b>Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables</b>							
11.1 ▾ D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1 - Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats						INSAE
	11.1.2 - Proportion de la population urbaine vivant dans des logements ayant reçu des permis de construire	2015	ND			%	MCVDD et INSAE
	11.1.3 - Proportion de logements sociaux et économiques occupés	2015	ND			%	MCVDD et INSAE
11.3 ▾ D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	11.3.1 - Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique						MAEP et INSAE
	11.3.2 - Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique						INSAE
11.5 ▾ D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	11.5.1 - Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2015	ND			nb	MDGLAAT-ANPC
	11.5.2 - Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques	2015	ND				MISP
<b>Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables</b>							
12.2 ▾ D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	12.2.1 - Consommation de matière						INSAE
	12.2.2 - Consommation intérieure de matière par habitant						INSAE
12.5 ▾ D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	12.5.1 - Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés						MCVDD
12.7 ▾ Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	12.7.1 - Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics						MEF
12.8 ▾ D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	12.8.1 - Nombre d'étudiants Inscrits en dernière année de formation dans le domaine d'environnement.						MESRS

INTITULÉ CIBLE	INTITULÉ DE L'INDICATEUR	RÉFÉRENCE		CIBLES / VALEURS		UNITÉ	SOURCE
		ANNÉE	VALEURS	2025			
<b>128</b> D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	<b>12.8.1</b> - Nombre d'école (écoles, collèges et lycées) ayants des projets d'éducation au développement durable (plantation d'arbre, école verte)						MEMP et MESTFP
<b>Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b>							
<b>131</b> Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	<b>13.1.1</b> - Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe						MDGLAAT-ANPC
	<b>13.1.2</b> - Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2010	0,00046			100 000	MDGLAAT-ANPC
	<b>13.1.3</b> - Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes					100 000	MDGLAAT-ANPC
	<b>13.1.4</b> - Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2010	6,8			100 000	MDGLAAT-ANPC
<b>Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b>							
<b>142</b> D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	<b>14.2.1</b> - Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques						MCVDD
	<b>14.2.2</b> - Superficie de zones économique marine	2011	200			Miles marin	MCVDD
	<b>14.2.3</b> - Plateau continental Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémique	2011	3 100			Km2	MCVDD
<b>145</b> D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	<b>14.5.1</b> - Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées	2015	ND			Ph	MCVDD
<b>Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b>							
<b>151</b> D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	<b>15.1.1</b> - Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	2015	ND			%	MCVDD



INTITULÉ CIBLE	INTITULÉ DE L'INDICATEUR	RÉFÉRENCE		CIBLES / VALEURS		UNITÉ	SOURCE
		ANNÉE	VALEURS	2025			
<b>151</b> ▾ D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	<b>15.1.2</b> - Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées	2015	ND			%	MCVDD
	<b>15.1.3</b> - Proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées	2015	ND			%	MCVDD
<b>152</b> ▾ D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	<b>15.2.1</b> - Progrès vers la gestion durable des forêts						MCVDD
<b>153</b> ▾ D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	<b>15.3.1</b> - Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre	2015	ND			%	MCVDD et CENATEL
<b>Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes</b>		<b>développement durable, assurer à tous l'accès à la justice</b>					
<b>162</b> ▾ Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	<b>16.2.1</b> - Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtime corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	2015	91,1			%	INSAE
	<b>16.2.2</b> - Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants,	2015					MISP (OCPM)/MJL
	<b>16.2.3</b> - Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants	2015					MISP (OCPM)/MJL
	<b>16.2.4</b> - Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans						INSAE
	<b>16.2.5</b> - Nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire	2015	82				MJL
<b>163</b> ▾ Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	<b>16.3.1</b> - Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	2015				%	MISP (DGNP, DGGN, BPM), MJL (DPP), INSAE
	<b>16.3.2</b> - Proportion de la population carcérale en instance de jugement	2014	2,1	0,9		%	MJL



INTITULÉ CIBLE	INTITULÉ DE L'INDICATEUR	RÉFÉRENCE		CIBLES / VALEURS		UNITÉ	SOURCE
		ANNÉE	VALEURS	2025			
163 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.3 - Distance moyenne au TPI	2014	13,42	9,16		Km	MJL
	16.3.4 - Ratio magistrat/habitant	2014	67669	50 719			MJL
	16.3.5 - Nombre d'opérations de la paix et de sécurisation auxquelles le Bénin a pris part						MJL
	16.3.7 - Proportion des acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure						MJL
	16.3.8 - Taux de satisfaction des justiciables	2014	70			%	INSAE
	16.3.9 - Nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits	2014	1 127			Homme	MDN
165 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 - Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	2015				%	INSAE
	16.5.2 - Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	2015				%	INSAE
	16.5.3 - Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé	2015				%	MJL
166 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	16.6.1 - Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial de l'Etat approuvé	2015					DGB/MEF
	16.6.2 - Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	2015				%	INSAE
	16.6.3 - Indice de perception de la gouvernance	2015					INSAE et MJL
	16.6.4 - Indice de la gouvernance locale						MDGL
169 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	16.9.1 - Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil	2015	84,8			%	INSAE
	16.9.2 - Proportion de postes diplomatique et consulaires pourvus en registre d'état civil						
	16.9.3 - Taux d'accroissement des enregistrements de naissance dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin						MAEC

**Bénin : matrice des indicateurs des résultats attendus du PND**

OBJECTIFS STRATÉGIQUES / OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS			MOYENS DE VÉRIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	HYPOTHÈSES ET RISQUES	
		LIBELLÉS	BASELINE 2015	CIBLE 2021				CIBLE 2025
<b>Objectif stratégique 1</b> Développer un capital humain sain, compétent et compétitif	<b>Impact 1</b> - Le Bénin relève le niveau de développement du capital humain permettant au pays de disposer de ressources humaines qualifiées et compétentes pour le développement durable et inclusif	IDH (rang)	165	158	150	Rapport Annuel	PNUD	<b>Hypothèses</b> - Réalisation périodique des enquêtes - Dispositif national de suivi et évaluation efficace en place  <b>Risques</b> - Faibles ressources pour l'INSAE pour la mise en œuvre de la SNDS - Faible coordination des sous-systèmes de suivi et évaluation
		Taux de pauvreté non monétaire	28,7 %	20 %	< 20 %	EMICoV	INSAE	
		Indice de Gini	0,470	0,400	< 0,400	EMICoV	INSAE	
		Proportion des ménages en insécurité alimentaire	20,2 %	15 %	< 10 %	EMICoV	INSAE	
		Espérance de vie (ans)	59,3	60	61,5	RGPH	INSAE	
		Taux de croissance démographique (2013)	3,5 %	3,2 %	< 3 %	RGPH	INSAE	
<b>OS 1.1</b> ▾ Rendre accessibles aux populations, des informations, des produits, des services et des soins de santé de qualité	<b>Effet 1</b> - Les services de santé de qualité sont accessibles à tous et améliorés dans toutes les régions du pays	Taux de mortalité maternelle	505,4 pour 100 000	< 500 / 100 000	< 400 / 100 000	EDS	INSAE	<b>Hypothèses</b> - Réalisation périodique des enquêtes  <b>Risques</b> - Faibles moyens budgétaires pour la réalisation des enquêtes et des activités de suivi
		Taux de mortalité infanto-juvénile	115 ‰ (2014)	90 ‰	80 ‰	MICS	INSAE	
		Taux de fréquentation des services de santé	45,2 %	60 %	70 %			
		Taux de satisfaction de la demande en contraception chez les jeunes et adolescents	12,2 %	18 %	30 %			
		Taux prévalence du VIH s'est stabilisée	1,2 %	1,0 %	< 1 %	Tableau de bord Ministère santé	Ministère de la santé / ONUSIDA	
		<b>Effet 2</b> - Les infrastructures sanitaires sont bien réparties et dotées d'équipements et de ressources humaines appropriés	Ratio agents qualifiés pour dix mille habitants	88,3 % (2016)	90 %	100 %	Ministère de la santé et INSAE	
<b>OS 1.2</b> ▾ Bâtir un système éducatif équitable, inclusif et de qualité pour le développement durable	<b>Effet 1</b> - L'offre du secteur de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation des adultes est améliorée au plan quantitatif et qualitatif et accessible à tous	Taux d'alphabétisation	43,1 %	50 %	55 %	Rapports suivi et évaluation ODD	INSAE / PNUD	
		Taux net de scolarisation	74,9 %	80 %	85 %			
		Taux net de scolarisation dans le primaire						
		Taux net de scolarisation dans le secondaire.						

OBJECTIFS STRATÉGIQUES / OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS			MOYENS DE VÉRIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	HYPOTHÈSES ET RISQUES		
		LIBELLÉS	BASELINE 2015	CIBLE 2021				CIBLE 2025	
<b>OS 1.2</b>  <b>Bâtir un système éducatif équitable, inclusif et de qualité pour le développement durable</b>	<b>Effet 1</b> - L'offre du secteur de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation des adultes est améliorée au plan quantitatif et qualitatif et accessible à tous	Proportion des enfants 3-17 ans hors du système scolaire	43,4 %	30 %	< 20 %	Rapport de l'étude sur les Enfants Hors de l'École, INSAE	INSAE		
		Proportion d'enfant du cycle primaire, de fin de premier cycle et du secondaire qui maîtrise au moins les normes d'aptitude minimale en lecture et en mathématique					MICS		
		Proportion Filles/Garçons cycle primaire	0,95	100	100				
		Proportion Filles/Garçons cycle secondaire	0,76	80	90				
		Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire							
		Proportion d'enseignants qualifiés dans le primaire, le premier cycle, et le secondaire							
		Taux de chômage au sens large des 15-64 ans ayant le niveau d'instruction supérieur							
		Taux de sous-emploi global des 15-64 ans ayant le niveau d'instruction supérieur							
<b>OS 1.3</b>  <b>Mettre en place des mécanismes pérennes et inclusifs de protection sociale</b>	<b>Effet 1</b> - Les populations ont un accès facile à un système de couverture et de protection sociale adapté à la diversité des situations professionnelles et dans tous les secteurs (formel et informel)	Proportion de la population bénéficiant de socle ou système de protection sociale	8,4 %	20 %	40 %		CPM MISP, Ministère affaire sociale, MJL, INSAE		
		Taux de pauvreté monétaire	40,08 %	30 %	< 30 %	EMICoV			
		Proportion de la population vivant dans le ménage ayant accès aux services sociaux de base							
		Nombre de victime de la traite d'être humain pour 100 000 habitants							

OBJECTIFS STRATÉGIQUES / OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS			MOYENS DE VÉRIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	HYPOTHÈSES ET RISQUES	
		LIBELLÉS	BASELINE 2015	CIBLE 2021				CIBLE 2025
OS 1.4  Assurer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et l'accès à l'eau potable pour tous	Effet 1 - Le statut nutritionnel des populations, et un accès plus facile à l'alimentation et à l'eau potable sont renforcés	Proportion de la population utilisant les services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	68,1 % (2014)	75 %	80 %	MICS	INSAE	
		Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience	20,2 %	15 %	< 10 %	AGVSA, EMICoV	INSAE	
		Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans	34,4 % (2014)	25 %	< 20 %	MICS	INSAE	
OS 1.5  Promouvoir des meilleures opportunités de revenus et d'emplois décents pour les populations	Effet 1 - Le revenu des femmes et des hommes en particulier des jeunes a augmenté	Proportion d'apprenant en formation technique et professionnel						
		Pourcentage de jeune de 15-29 occupé par un emploi régulier (INSAE)						
		Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles						
		Taux de croissance des emplois (INSAE)						
		Proportion de la population touchée par la micro-finance	20 %	30 %	>40 %			
		AGR	28,7 %	20 %	< 20 %	EMICoV	INSAE	
OS 1.6  Renforcer la qualité des interventions en faveur de la jeunesse	Effet 1 - Un environnement et des conditions propices au développement des activités sportives et culturelles des jeunes sont réunis	Proportion des centres de jeunes et de loisirs (CJL) et de centres de loisirs pour enfant (CLE) fonctionnels						
		Taux de chômage élargi des 15-29 ans						
		Taux d'activité au sens élargi des 15-24 ans						
		Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine						

OBJECTIFS STRATÉGIQUES / OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS			MOYENS DE VÉRIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	HYPOTHÈSES ET RISQUES	
		LIBELLÉS	BASELINE 2015	CIBLE 2021				CIBLE 2025
<b>OS 1.7</b> Promouvoir l'égalité et l'équité entre fille et garçon et entre femme et homme	<b>Effet 1</b> - Les inégalités sociales et de genre sont réduites et le rôle socio-économique et politique de la femme est promu et soutenu	Indice de la condition de la femme (INSAE/MASM)	0,607	0,700	0,850	Rapport Mondial PNUD	PNUD	
		Proportion de sièges occupés par des femmes dans le Parlement	8,3 %	15 %	25 %	INSAE		
		Proportion de sièges occupés par des femmes dans les Conseils communaux et locaux	4,5 %	10 %	20 %	INSAE		
<b>Objectif stratégique 2</b> Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise	<b>Impact 1</b> - Le processus de transformation structurelle de l'économie béninoise est accéléré	Taux de croissance économique	4 %	7 %	10 %	Comptes nationaux	INSAE	<b>Hypothèses</b> - Publication régulière des statistiques économiques et des comptes nationaux - Enquêtes sur le secteur informel  <b>Risques</b> - Mise en œuvre de la SNDS - Disponibilité des moyens budgétaire et renforcement des capacités de l'INSAE
		PIB/habitant (en \$)						
		Part des exportations des produits transformés dans la balance commerciale						
		Part de l'informel dans le PIB	65 %	55 %	< 50 %		INSAE	
		Part du secteur secondaire dans le PIB					INSAE	
		Rang du Bénin dans le classement Doing Business	158	140	120	Rapport annuel Doing Business	Banque Mondiale	
		Taux de couverture des exportations par les importations (en %)						
<b>Impact 2</b> - Une agriculture productive diversifiée et assurant la sécurité alimentaire et la synergie avec les industries de transformation	Taux de transformation des produits agricoles							
	Emplois du secteur des industries agro-alimentaires/population active occupée							
<b>OS 2.1</b> Accélérer la transformation structurelle de l'économie	<b>Effet 1</b> - La diversification et l'élargissement des bases productives de l'économie béninoise sont effectifs	Part de la valeur ajoutée de l'agro-industrie au PIB	9,1 %	12 %	15 %	Comptes nationaux	INSAE	
		Part de l'industrie manufacturière dans le PIB						

OBJECTIFS STRATÉGIQUES / OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS			MOYENS DE VÉRIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	HYPOTHÈSES ET RISQUES
		LIBELLÉS	BASELINE 2015	CIBLE 2021			
<b>OS 2.1</b> ▶ Accélérer la transformation structurelle de l'économie	<b>Effet 2</b> - La valeur ajoutée, générée par les secteurs porteurs de l'économie béninoise notamment l'industrie, le tourisme et les services, a augmenté significativement	Part de la valeur ajoutée du secteur secondaire	14,3 %	17 %	20 %	Comptes nationaux	INSAE
		Part de la Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB					
		Emploi dans l'industrie manufacturière en proportion de l'emploi total					
		Contribution du tourisme à la croissance du PIB (INSAE)					
		Contribution des services dans le PIB					
<b>OS 2.2</b> ▶ Accroître la productivité globale des facteurs	<b>Effet 1</b> - La productivité des facteurs de production a augmenté	Taux de croissance annuel du PIB réel /personne pourvue d'un emploi	-0,81	4	6		INSAE
		Taux de productivité des facteurs	-0,1	1	2		INSAE
		Productivité du travail secteur primaire	-0,15	1	3		
		Productivité du capital du secteur secondaire	72,9 %	< 70 %	< 60 %		
		Taux du sous-emploi					
<b>OS 2.3</b> ▶ Renforcer l'intégration des secteurs, notamment l'agriculture et l'agro-industrie	<b>Effet 1</b> - L'agriculture et l'agro-industrie sont intégrées et les chaînes de valeurs effectives	Taux de transformation des produits agro-pastoraux					
		Taux de croissance du PIB agricole					
		Taux d'échange interbranche (Agriculture industrie)					INSAE
<b>OS 2.4</b> ▶ Développer les infrastructures rurales	<b>Effet 1</b> - Les populations rurales bénéficient des infrastructures modernes et fiables pour les échanges économiques et l'accès au marché	Taux d'enclavement des zones rurales					
		Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe					
		Linéaire (km) de routes revêtues par an					

OBJECTIFS STRATÉGIQUES / OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS			MOYENS DE VÉRIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	HYPOTHÈSES ET RISQUES
		LIBELLÉS	BASELINE 2015	CIBLE 2021			
OS 2.4 ▶ Développer les infrastructures rurales	Effet 1 - Les populations rurales bénéficient des infrastructures modernes et fiables pour les échanges économiques et l'accès au marché	Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année (Ministère infrastructure)	8,15 %	15 %	20 %		
		Taux d'électrification rural (Ministère de l'Énergie)					
		Indice d'état du réseau routier	14,9	25	40	IIAG	DG / Infrastructures
		Score fiabilité réseau électrique (score/100; 100 = le plus élevé)	30,4	45	60	IIAG	DG / Infrastructures
		Qualité du réseau routier (score/100; 100 = le plus élevé)					
OS 2.5 ▶ Assurer un financement plus adapté de l'économie	Effet 1 - L'agro-industrie, les services et les infrastructures bénéficient d'un financement plus ouvert et adapté aux exigences de transformation des bases productives	Volume de crédits à l'économie	21 %	30 %	40 %		
		Ratio des créances au secteur privé sur le PIB	21,3 %	25 %	29 %		
		Taux de bancarisation (pourcentage d'adultes détenant un compte dans une banque du secteur structuré)	16 %	25 %	40 %		
		Taux d'endettement					
		Taux de mobilisation des ressources extérieures	41,6 %			Loi des finances	Ministère des Finances
		Nombre des PPP conclus pour les secteurs prioritaires					
		Flux des IDE/PIB	3,9 %	5 %	10 %	Rapport CNUCED	CNUCED
Effet 2 - Le secteur informel bénéficie d'un financement adapté à sa migration	Nombre de PME/PMI informel ayant accès aux guichets de financement						
	Volume de crédits accordé aux entreprises informelles						

OBJECTIFS STRATÉGIQUES / OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS			MOYENS DE VÉRIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	HYPOTHÈSES ET RISQUES	
		LIBELLÉS	BASELINE 2015	CIBLE 2021				CIBLE 2025
Objectif stratégique 3 Garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement, et l'émergence des pôles régionaux de développement	Impact 1 - La gestion durable des ressources naturelles et la prévention des risques liés au changement climatique sont traduites dans des politiques publiques d'aménagement du territoire en vue d'une réelle maîtrise du développement urbain et de gestion des espaces ruraux dans la perspective d'affirmation des pôles régionaux	Taux d'émission du CO2						
		Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et à la perturbation de service de base						
OS 3.1 Garantir une meilleure gestion de l'environnement et des changements climatiques	Effet 1 - Les populations protègent et valorisent les ressources naturelles	Pourcentage des zones de biodiversité protégées						
		Proportion du territoire couvert par la forêt						
		Consommation intérieure de matière par habitant						
		Proportion de la superficie des forêts restaurées par rapport à la superficie totale dégradée						
		Surface des terres dégradées en proportion de la surface terrestre						
		Mécanisme inclusif de gestion durable de ressources et de règlement de conflits (transhumance, foncier, utilisation équitable des ressources naturelles)						
	Effet 2 - Les populations bénéficient d'une meilleure qualité de cadre de vie surtout à l'assainissement et aux services énergétiques	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement géré en toute sécurité	12,7 % (2014)	15 %	20 %	MICS	INSAE	
		Taux de recyclage national	58 %	50 %	< 40 %			
		Proportion de la population utilisant les toilettes non améliorées comme mode d'aisance						
		Proportion de la population ayant accès à l'électricité	33,18 %	40 %	50 %		EDS, MICS, RGP	



OBJECTIFS STRATÉGIQUES / OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS			MOYENS DE VÉRIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	HYPOTHÈSES ET RISQUES
		LIBELLÉS	BASELINE 2015	CIBLE 2021			
OS 3.1 <b>Garantir une meilleure gestion de l'environnement et des changements climatiques</b>	<b>Effet 3</b> - La résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat sont renforcées	Nombre de victimes suite à des catastrophes pour 100 000 personnes (DPP/MISP)					
		Proportion de commune disposant du système de prévention et de gestion des catastrophes naturelles					
OS 3.2 <b>Contribuer à l'attractivité et à la compétitivité des établissements humains</b>	<b>Effet 1</b> - L'aménagement du territoire et le développement régional plus efficace et moins inégalitaire sont bien pris en compte par les politiques sectorielles et soutenus pour redynamiser les économies régionales et locales	Nombre de schémas régionaux d'aménagement du territoire mis en œuvre					
		Proportion de personnes vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats					
		Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique					
<b>Objectif stratégique 4</b> <b>Consolider l'État de droit et la bonne gouvernance</b>	<b>Impact 1</b> - Une gouvernance inclusive, apaisée et efficace est renforcée, porteuse d'effets sur l'amélioration de la qualité de la gouvernance dans ses multiples dimensions, de la participation citoyenne et l'exercice effectif de la gouvernance locale	Score Bénin Indice de Gouvernance	57,5/100	60	70	Rapport annuel MO Ibrahim	Fondation MO Ibrahim
		Rang Bénin Indice de Gouvernance	16/54	14	10	Rapport annuel MO Ibrahim	Fondation MO Ibrahim
		Niveau de violation des droits de l'homme					
		Taux de participation aux différents scrutins					
		Indice de gouvernance locale					
		Proportion de communes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes fonctionnant de façon régulière et démocratique					

OBJECTIFS STRATÉGIQUES / OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS			MOYENS DE VÉRIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	HYPOTHÈSES ET RISQUES
		LIBELLÉS	BASELINE 2015	CIBLE 2021			
<b>Objectif stratégique 4</b> Consolider l'État de droit et la bonne gouvernance	<b>Impact 2</b> - L'efficacité des politiques publiques est renforcée, la gestion efficiente des finances publiques et la lutte contre la corruption sont améliorées grâce à l'efficacité de la chaîne de Planification Programmation Budgétisation et d'évaluation des politiques sectorielles	Déficit budgétaire/PIB	8,5 %	5 %	<5 %		
		Indice de redevabilité Bénin MO Ibrahim	39/100	45	55		
		Rang dans l'Indice de redevabilité MO Ibrahim	21/54	15	12		
		Proportion de la population dont la dernière expérience avec le service public a été satisfaisante					
<b>OS 4.1</b> Consolider les acquis en matière de droits humains et de la démocratie	<b>Effet 1</b> - La sécurité juridique et physique des personnes ainsi que les droits d'expression démocratique sont améliorés	Proportion de la population qui pense que la démocratie s'est dégradée					
		L'indice de reporteur sans frontière					
		Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants					
		Proportion de personnes victimes de violence, de la traite, d'abus et d'exploitation ayant bénéficié de service de protection					
<b>OS 4.2</b> Promouvoir une administration de développement	<b>Effet 1</b> - Les services de qualité sont offerts par l'administration publique pour accompagner la dynamique de développement du pays	Proportion de la population qui a confiance en l'administration générale	-0,81	4	6		INSAE
		Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	-0,1	1	2		INSAE
		Mesure de l'efficacité de l'administration publique	-0,15	1	3		

# Table des matières

▶ Sommaire	5		
▶ Liste des sigles et abréviations	6		
▶ Liste des tableaux	12		
▶ Liste des figures	13		
▶ <b>0. Résumé</b>	14		
▶ <b>1. Contexte et processus d'élaboration du Plan National de Développement 2018-2025</b>	34		
▶ <b>1.1 Fondement et importance du PND 2018-2025</b>	36		
▶ <b>1.2 Processus d'élaboration du PND 2018-2025</b>	38		
▶ <b>2. Diagnostic stratégique du développement économique et social</b>	40		
▶ <b>2.1 LEÇONS APPRISSES DES PRINCIPAUX RÉFÉRENTIELS DE DEVELOPPEMENT</b>	42		
▶ <b>2.2 CAPITAL HUMAIN ET BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS : PROGRÈS LENTS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET AGGRAVATION DES INÉGALITÉS</b>	46		
▶ <b>2.2.1 - Pauvreté et inégalités : aggravation de la pauvreté monétaire et des inégalités</b>	46		
▶ <b>2.2.2 - Population et développement : forte croissance démographique et dividende démographique sous contraintes</b>	51		
▶ <b>2.2.3 - Capital humain : niveau peu adapté aux exigences de l'œuvre de développement souhaité par le Bénin</b>	55		
◆ Éducation et formation : manque de coordination efficace face à la fragmentation du secteur, l'insuffisance des moyens et l'inégalité d'accès suivant le niveau d'enseignement	55		
◆ Santé : faible fréquentation des formations sanitaires, morbidité et mortalité maternelle et infantile élevées	61		
◆ Eau, hygiène et assainissement : bilan contrasté selon le secteur et les régions	64		
◆ Alimentation et nutrition : situations préoccupantes	67		
◆ Inégalités liées au genre : gaps à combler dans plusieurs domaines	68		
◆ Emploi : sous-emploi et chômage des jeunes	69		
◆ Protection sociale : système très faiblement inclusif et filets sociaux à rationaliser	71		
◆ Jeunesse : manque d'activités culturelles, de loisirs et de sports	73		
▶ <b>2.2.4 - Principaux défis à relever</b>	74		
▶ <b>2.3 CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET SYSTÈME PRODUCTIF NATIONAL : LES DÉFIS DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA COMPÉTITIVITÉ AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF</b>	77		
▶ <b>2.3.1 - Croissance économique et intégration sectorielle : une structure économique quasi-stable avec une prédominance du secteur informel</b>	77		
▶ <b>2.3.2 - Intégration des secteurs et croissance inclusive : faibles productivités et ciblage insuffisant des principaux piliers de la croissance inclusive</b>	82		
		▶ <b>2.3.3 - Économie informelle : handicap mais également vivier de métiers porteurs d'effets de transformations structurelles</b>	87
		▶ <b>2.3.4 - Compétitivité de l'économie du Bénin : environnement des affaires faiblement compétitif et coûts prohibitifs des facteurs</b>	88
		▶ <b>2.3.5 - Cadre macro-économique et budgétaire : des progrès mais fragilité et vulnérabilité persistantes</b>	90
		▶ <b>2.3.6 - Financement de l'économie : accès onéreux et outils de financement peu adaptés aux besoins des entreprises</b>	95
		▶ <b>2.3.7 - Les secteurs stratégiques à forte potentialité : agro-industrie et services</b>	97
		◆ Agriculture : faible productivité et peu de filières organisées	97
		◆ Artisanat : modernisation et diversification des métiers en liaison avec l'agro-industrie et les services	98
		◆ Industrie : secteur peu développé surtout l'agro-industrie	99
		◆ Technologies d'information et de communication (TIC) : insuffisamment développées et peu disponibles	100
		◆ Tourisme : potentialités insuffisamment valorisées	101
		◆ Activités commerciales : prédominance du transit	103
		◆ Infrastructures retard dans la mise à niveau et le développement des infrastructures structurantes	103
		◆ Énergie : dépendance totale et déficit chronique	104
		◆ Services logistiques maritimes : services faiblement compétitifs	105
		▶ <b>2.3.8 - Principaux défis à relever</b>	105
		▶ <b>2.4 ENVIRONNEMENT, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : DÉVELOPPEMENT DURABLE FAIBLEMENT INSCRITS DANS UNE VISION PROSPECTIVE DES PÔLES RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT</b>	108
		▶ <b>2.4.1 - Urbanisation et aménagement du territoire : gestion de l'espace et développement urbain très faiblement encadrés et appuyés</b>	108
		▶ <b>2.4.2 - Environnement et changement climatique : gouvernance peu satisfaisante</b>	111
		▶ <b>2.4.3 - Adaptation/atténuation des territoires aux changements climatiques : acquis et progrès à consolider</b>	114
		▶ <b>2.4.4 - Gestion difficile des déchets : insalubrité urbaine grandissante et pollution de toute nature posant des problèmes de santé publique</b>	116
		▶ <b>2.4.5 - Gestion de la biodiversité, forêt et ressources fauniques : progrès réels nécessitant consolidation et massification</b>	118
		▶ <b>2.4.6 - Principaux défis à relever</b>	120
		▶ <b>2.5 GOUVERNANCE, INSTITUTIONS, PAIX ET SECURITE : PERFORMANCES ET REDEVABILITÉ EN DESSOUS DES EXIGENCES DES RÈGLES DE L'EFFICACITÉ ET DE LA BONNE GOUVERNANCE</b>	123
		▶ <b>2.5.1 - Gouvernance politique : efficacité à l'épreuve des exigences d'enracinement des bonnes pratiques démocratiques</b>	123
		◆ Système démocratique : progrès fragiles nécessitant consolidation et approfondissement	123
		◆ État de droit, respect des libertés individuelles et collectives : progrès louables mais insuffisants	125

◆ Dialogue social : dialogue à l'épreuve de l'efficacité pour la paix sociale avec les syndicats	126
<b>2.5.2 - Gouvernance locale et décentralisation : transfert des compétences et des ressources très partiellement effectif</b>	<b>126</b>
<b>2.5.3 - Système judiciaire : efforts appréciables mais accès à améliorer</b>	<b>127</b>
<b>2.5.4 - Paix, sécurité, défense et diplomatie : consolidation de la sécurité individuelle et renforcement de la diplomatie au service du développement</b>	<b>129</b>
<b>2.5.5 - Sécurité humaine : approche et programmes à opérationnaliser</b>	<b>130</b>
<b>2.5.6 - Gouvernance administrative : une administration encore loin d'être au service du développement</b>	<b>131</b>
<b>2.5.7 - Gouvernance économique et financière : acquis fragiles dans la gestion des finances publiques et efficacité très insuffisante dans la lutte contre la corruption</b>	<b>132</b>
<b>2.5.8 - Principaux défis à relever</b>	<b>137</b>
<b>3. Objectifs de développement et orientations stratégiques</b>	<b>140</b>
<b>3.1 FACTEURS INFLUENÇANT LES PERSPECTIVES DU PND</b>	<b>142</b>
<b>3.1.1 - Tendances prévisibles au niveau mondial</b>	<b>142</b>
<b>3.1.2 - Agenda 2030 des ODD</b>	<b>143</b>
<b>3.1.3 - L'agenda 2063</b>	<b>144</b>
<b>3.1.4 - Perspectives sous régionales</b>	<b>144</b>
<b>3.2 FONDEMENTS DES CHOIX STRATÉGIQUES DU PND</b>	<b>145</b>
<b>3.2.1 - Vision Bénin 2025 Alafia</b>	<b>145</b>
<b>3.2.2 - Les aspirations des acteurs à la base</b>	<b>147</b>
<b>3.2.3 - Leçons apprises de l'évolution d'autres pays</b>	<b>147</b>
<b>3.2.4 - Principes directeurs</b>	<b>150</b>
<b>3.3 OPTION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>151</b>
<b>3.4 TRAJECTOIRE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>152</b>
◆ Premier palier : la diversification de la production agricole avec en soutien le développement des services	153
◆ Deuxième palier : la transformation agro-industrielle et le développement accru des services	154
◆ Troisième palier : l'exportation des connaissances à travers les innovations et les biotechnologies	154
<b>3.5 OBJECTIF GLOBAL DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>155</b>
<b>3.6 OBJECTIFS STRATÉGIQUES, SPÉCIFIQUES ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES</b>	<b>157</b>
<b>3.6.1 - Objectif stratégique 1 : développer un capital humain sain, compétent et compétitif</b>	<b>157</b>
◆ Objectifs spécifiques et effets attendus	157
◆ Orientations stratégiques	159
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « rendre accessibles aux populations, les informations, les produits, les services et les soins de santé de qualité »	159
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « bâtir un système éducatif équitable, inclusif et de qualité pour le développement durable »	161

– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « mettre en place les mécanismes pérennes et inclusifs de protection sociale »	163
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « assurer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et l'accès à l'eau potable pour tous »	165
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « renforcer la qualité des interventions en faveur de la jeunesse »	167
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « promouvoir l'égalité et l'équité entre fille et garçon et entre femme et homme »	168
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « promouvoir de meilleures opportunités de revenus et d'emplois décents pour les populations »	170

<b>3.6.2 - Objectif stratégique 2 : accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise</b>	<b>171</b>
◆ Objectifs spécifiques et effets attendus	171
◆ Orientations stratégiques	172
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « accélérer la transformation structurelle de l'économie »	172
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « accroître la productivité globale des facteurs »	175
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « renforcer l'intégration des secteurs »	176
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « développer les infrastructures rurales »	177
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « assurer un financement plus adapté de l'économie »	177

<b>3.6.3 - Objectif stratégique 3 : assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement</b>	<b>179</b>
◆ Objectifs spécifiques et effets attendus	179
◆ Orientations stratégiques	180
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « assurer une meilleure gestion de l'environnement et des changements climatiques »	180
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « contribuer à l'attractivité et à la compétitivité des établissements humains »	182

<b>3.6.4 - Objectif stratégique 4 : consolider l'État de droit et la bonne gouvernance</b>	<b>186</b>
◆ Objectifs spécifiques et effets attendus	186
◆ Orientations stratégiques	187
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « consolider les acquis en matière des droits humains et de la démocratie »	187
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « promouvoir une administration de développement »	189
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « renforcer l'accès de tous à une justice indépendante, intègre et efficace »	190
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « améliorer la gestion des ressources financières »	192
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « réduire la corruption à tous les niveaux »	193
– Orientations stratégiques de l'objectif spécifique « préserver la paix et la sécurité communautaire »	194

<b>3.7 REPÈRES STRATÉGIQUES DU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS DU BÉNIN</b>	<b>195</b>
<b>3.7.1 - La mise en place d'un dispositif cohérent de pilotage et de gestion du développement</b>	<b>195</b>
<b>3.7.2 - L'amélioration de l'attractivité des territoires et le développement des synergies de développement entre le rural et l'urbain</b>	<b>196</b>
<b>3.7.3 - La mise en place des programmes spécifiques pour des gains rapides au niveau des odd pour les territoires accusant plus de retard</b>	<b>196</b>
<b>3.7.4 - Le développement des zones frontalières</b>	<b>197</b>

# Conception et rédaction du PND

## COMITÉ DE SUPERVISION

### Président

› **Abdoulaye BIO-TCHANÉ**  
Ministre d'État chargé du Plan et du Développement

### Membres

- › Rufino D'ALMEIDA
- › Sosthène GNANSOUNOU
- › Zakari F. TASSOU
- › Crescentia TOSSOU YARO

## COMITÉ DE PILOTAGE

### Président

- › Magloire A. AGUESSY

### Membres

- › Alastaire ALINSATO
- › Alexandre BIAOU
- › Hermann TAKOU
- › Aristide MEDENOU
- › Philippe GANTIN
- › Armelle AHAMIDE

## TASK FORCE

- › Latifou SOUMANOU
- › Mathias POFAGI
- › Grégoire BALARO
- › David HOUINSA

## COMITÉ DE RÉDACTION

- › Romaric SOFONNOU
- › Eric HINSON
- › Eric HOUNTONGBE
- › Eugène GAMAVO
- › Félix GNANMAKOU
- › Toussaint TODEGNON
- › Tiburce CODJIA
- › Damase DAGBENONBAKIN
- › Elie IDOHOUE
- › Firmin AIGNON
- › Abdel BOURAIMA
- › Damase SOSSOU
- › Flavien DAGBA

## ÉQUIPE D'APPUI À LA RÉDACTION

- › Zeus AGONTINGLO
- › Stimbile HOUENOU
- › Abel KOMAHOUE

▶ <b>3.8</b> MATRICE DES RÉSULTATS STRATÉGIQUES DU PND	198
▶ <b>3.9</b> COHÉRENCE DES OBJECTIFS DU PND AVEC LES ODD	201
▶ <b>3.10</b> PORTÉE DE LA THÉORIE DU CHANGEMENT DU PND	206
▶ <b>3.11</b> LES GRANDS OBJECTIFS CHIFFRÉS DU PND	212
▶ <b>3.12</b> CADRAGE MACROÉCONOMIQUE ET MACROSOCIAL DU PND	213
<b>3.12.1</b> - Hypothèses	213
<b>3.12.2</b> - Résultats du cadrage	215
<b>3.12.3</b> - Incidences du schéma de croissance selon certaines variables macrosociales	218
▶ <b>3.13</b> FINANCEMENT DU PND	221
<b>3.13.1</b> - Enjeux et défis du financement du PND	221
<b>3.13.2</b> - Sources de financement du PND	224
♦ Mobilisation de l'épargne publique	225
♦ Fonds de la diaspora	225
♦ Promotion du Partenariat Public Privé	226
♦ Coopération Sud-Sud	226
♦ Financement climatique	227
♦ Recours au marché financier	227
♦ Partenaires techniques et financiers	228
▶ <b>3.13</b> LES RÉFORMES-CLÉS	228
▶ <b>4. Dispositif de mise en œuvre, de suivi et évaluation</b>	232
▶ <b>4.1</b> LEÇONS APPRISSES DES PRÉCÉDENTS RÉFÉRENTIELS PROGRAMMATIQUES	234
▶ <b>4.2</b> CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE GESTION DES PROGRAMMES SECTORIELS	235
▶ <b>4.3</b> PRINCIPES DIRECTEURS	237
▶ <b>4.4</b> OUTILS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI/ÉVALUATION	238
▶ <b>4.4.1</b> - Documents de planification et de programmation	238
▶ <b>4.4.2</b> - Outils de suivi/évaluation	239
♦ Cadre de mesure de la performance de la mise en œuvre du PND	239
♦ Revues évaluations et assises du PND	240
▶ <b>4.4</b> Conditions du succès de la mise en œuvre du PND	241
▶ <b>4.4</b> Système d'information	241
▶ <b>4.4</b> Risques	242
▶ <b>5. Annexe</b>	244
▶ Table des matières	290

## ÉQUIPE DE CONSULTANT

### Consultant aux études de base

- › Jules AHODEKON
- › Valentin GLELE AHANHANZO
- › Cyriaque EDON
- › John IGUE
- › Yves FANNOU

### Consultant aux travaux de lecture

- › Gauthier BIAOU
- › Félicien DOSSOU

## GROUPES THÉMATIQUES

- › Institutions de la République
- › Ministères sectoriels
- › ANCB
- › Communes
- › Secteur privé
- › Partenaires sociaux
- › Organisations de la société civile
- › Universitaires

## CONSULTANT INTERNATIONAL

- › Moncef KOUIDHI

## PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

### PNUD

- › Siaka COULIBALY
- › Ginette MONDONGOU CAMARA
- › Janvier ALOFA
- › André Felix SOSSOU

### CEA

- › Sylvain BOKO
- › Florent MELESSE
- › Maboudou SEBEGO

### UNICEF

- › Souraya HASSAN
- › Mathieu KOUKPO

### GIZ

- › Svenja OSSMANN
- › Nele Mareike BUENNER
- › Innocent AFFOGBOLO
- › Benoît OBJOUGBELE

